Rostocker Dokumentenserver
Dieses Werk wurde Ihnen durch die Universitätsbibliothek Rostock zum Download bereitgestellt.
Für Fragen und Hinweise wenden Sie sich bitte an: digibib.ub@uni-rostock.de

Philipp Adam Brucker

Sermons Sur Les Chapitres IX. X. Et XI. De L'Epitre De S. Paul Aux Romains Qu'on Explique Du Pouvoir De Dieu Qui eclate dans le Choix des Peuples : Avec Une Preface ... de la Predestination

Tome Premier : Qui comprend le Chapitre IX.

Seconde Ed., A Hambourg: Petit et Dumoutier, 1765

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528

Band (Druck) Freier Zugang



Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0001
DFG

Ep. LIV. Tabl. 454 p.
43.10.

1 Exp.



F. l. - 3200 (1.)

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0002
DFG

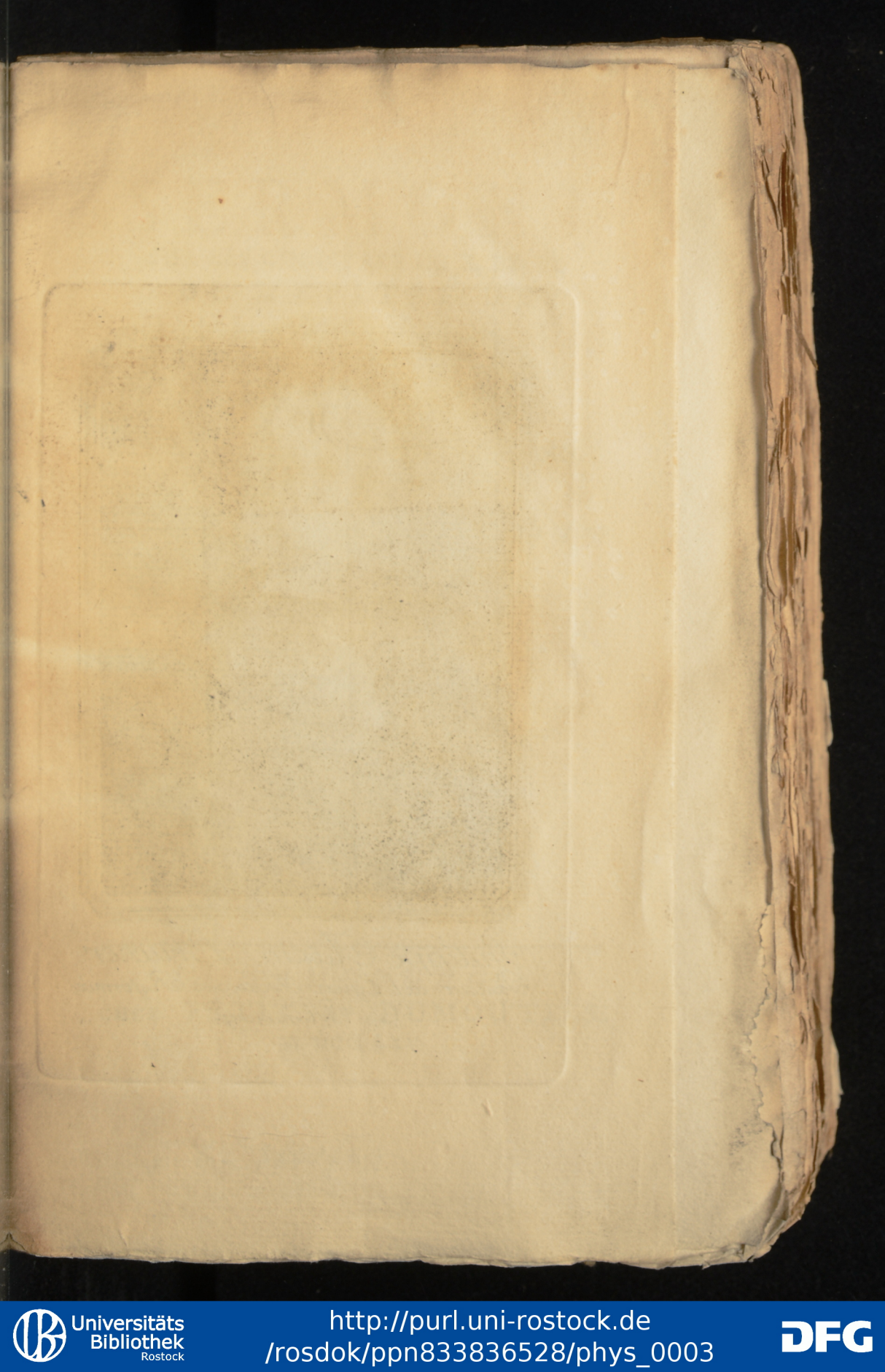
Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0003
DFG

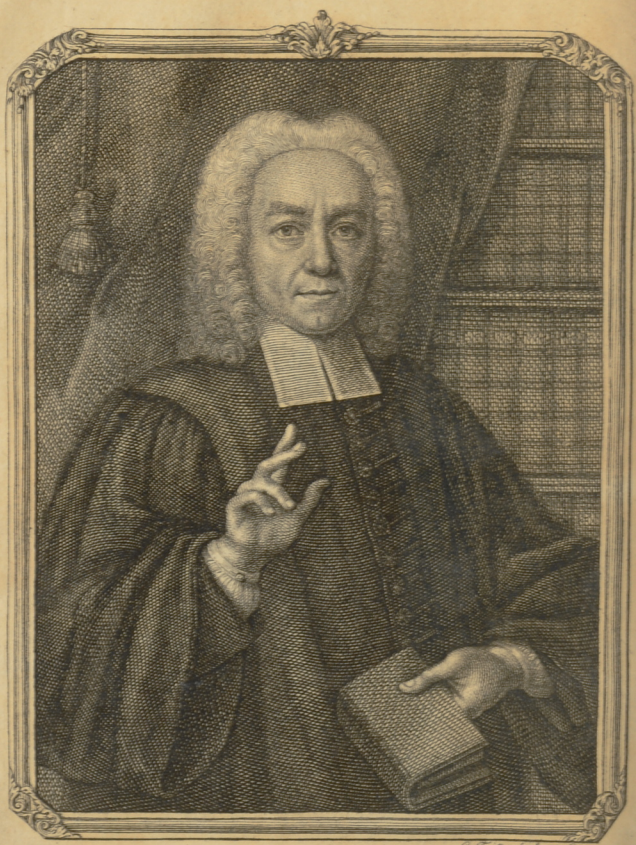

Philippe Adam Brucker
Pasteur de l'Eglise Françoise Reformée
de Hamburg.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0004
DFG

SERMONS

SUR LES CHAPITRES IX. X. ET XI.

DE L'EPITRE DE

S. PAUL AUX ROMAINS

QU'ON EXPLIQUE DU

POUVOIR DE DIEU

Qui éclate dans le Choix des Peuples.

AVEC UNE PRÉFACE

Où l'on marque les difficultés qu'il y a d'entendre ce Chapitre de la

PREDESTINATION.

De

Mr. PHILIPPE ADAM BRUCKER,

Cidevent Chapelain de sa Haute Excellence Mgr. le Comte Régnant de *Schaumburg-Lippe* &c. En suite Pasteur Doyen de la Communauté des François Reformés d'Hambourg.

SECONDE EDITION.

TOME PREMIER.

Qui comprend le Chapitre IX.

A HAMBOURG,

CHEZ PETIT ET DUMOU'TIER.

M. DCC. LXV.

F. l - 3200 (1.)

Universitäts Bibliothek Rostock

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0005

DFG

Ex
Bibliotheca
Academiae
Rostochiensis

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0006
DFG

A

SON ALTESSE SERENISSIME

MONSEIGNEUR

LE COMTE RÈGNANT DE

SCHAUMBURG-LIPPE

ET STERNBERG

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'AIGLE NOIR,

MARECHAL GÉNÉRAL DES ARMÉES

DE SA MAJESTÉ LE ROI

DE PORTUGAL,

ET

MARECHAL GÉNÉRAL DE CELLES DE SA MAJESTÉ

BRITANIQUE ELECTEUR D'HANNOVER

&c. &c. &c.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0007
DFG

MONSEIGNEUR!

Nous rendons ici un juste homage à VOTRE ALTESSE SERENISSIME en LUI, présentant les Sermons de Feu Monsieur *Brucker*, qui à eu l'honneur d'être Chapelain de Feu SA HAUTE EXCELLENCE MONSEIGNEUR, GRAND PERE DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME, & qui en cette qualité a Edifié l'Eglise de Buckebourg VOTRE Residence

pendant vingt & cinq ans, Il eut le bonheur de mériter l'eſtime du Souverain, & de jouir de l'affection de ſon Troupeau, *Feu* SA HAUTE EXCELLENCE, qui connoiſſoit le mérite des perſonnes & qui ſavoit l'apprécier, lui confia l'Education de Feu SA HAUTE EXCELLENCE MONSEIGNEUR, *Père de* VOTRE ALTESSE SERENISSIME, de glorieuſe Mémoire. Il eut auſſi l'honneur de l'acompagner dans ſes prèmiers Voyages.

Ce fut au commençement de ce Siécle & pendant le ſéjours de Monſieur *Brucker* à Buckebourg, qu'on agita en Allemagne le projet de la réunion des Egliſes Proteſtantes, pluſieurs Princes & Etats s'y employérent avec un vrai zéle, Monſieur *Brucker* dèſirant de concourir par ſes lumiéres à un Ouvrage ſi ſalutaire, publia un Traité intitulé, *Penſées ſur la Réunion des Egliſes Proteſtantes*, dans lequel Il prou-

ve la facilité & la néceſſité de cette réunion. Mais le ſuccés-ne repondit point à de ſi flateuſes eſpérances, notre Auteur le vit avec douleur & il en gemit en ſilence. Mais eſpérant tout de la bonne Providance, Il continua à donner des explications ſur les matiéres les plus conſteſtées. Ce fut dans cet eſprit qu'il mèdita ce Cours de Sermons, ſur les trois importans Chapitres IX. X. & XI. de l'Epitre de St. Paul au Romains, & ſur les quatre Sections du Catechisme de Calvin, qui traitent de la Sainte-Cêne; Il munit l'un & l'autre de ces grands ſujets d'une préface qui conduit le Lecteur d'avance à l'êvidance de la vérité des ſujets qu'Il traite.

Des circonſtances ayant occaſioné le dètachement de Monſieur *Brucker* de l'Egliſe de Buckebourg, Il fut appellé à celle de Hambourg, Il édifia encore cette derniere Egliſe pendant un même nombre d'années & juſqu'à

la fin de sa vie. Il eut dans ce dernier séjours l'honneur de la correspondance la plus flateuse de feu SA HAUTE EXCELLENCE, qui daigna toujours l'honorer des marques de son estime & de sa bien veuillance.

Il eut la satisfaction, MONSEIGNEUR, de voir le commancement de VOTRE beau & glorieux Régne, qui fait aujourd'hui l'admiration de tout le monde.

Ce Siècle a eu des Evénements si ètonnans & des Revolutions si admirables que les suivans auront peine à croire; la dernière Guerre, sur tout en à produit dont les faits seront pour jamais au Temple de mémoire & au fastes de l'immortalité.

L'Europe presque entiére, liguée, contre les seuls Rois d'Angleterre & de Prusse, VOTRE ALTESSE SERENISSIME, à fait des prodiges

diges de valeur pour leur dèfance, à côté du grand Prince FERDINAND, lors qu'un nouvel événement vint borner ici VOS explois. VOTRE ALTESSE SERENISSIME, ſe vit obligée à la ſolicitation de ſés Hauts Alliés; de voler pour ainſi dire au ſecours du Roi de Portugal, dont le Royaume alloit être envahi par les armées de deux puiſſants Monarques, pour avoir préferé une ſage neutralité, au parti extrême, de ſe déclarer contre un ancien ami & allié. VOTRE préſence MONSEIGNEUR, avec un corps de ſes propre Troupes & quelques auxiliéres Anglois, fut l'epoque de la ſûreté de ce Royaume, VOUS, y arretates tout de ſuite les progrès des ennemis, & ce ne fut que la Paix générale & toute glorieuſe qui arretta les VOTRES. Une circonſtance auſſi critique ouvrant les yeux au Portugal, ſur la foibleſſe des conſtitutions de ſon état Militaire, Il com-

prit

prit que ce n'eſtoit plus le tems, ou l'uniforme & les armes faiſoient le Soldat.

Le MONARQUE, qui regarde avec admiration VOTRE ALTESSE SERENISSIME, comme ſon Libérateur, eut regretté le retour de la Paix, ſi elle avoit ſervi de terme à la privation de SA préſence & de SES Conſeils. LUI ayant une fois remis & confié toute l'autorité Militaire, ce GRAND PRINCE ſolicita VOTRE ALTESSE SERENISSIME, de perfectionner une fonction ſi importante pour ſes Etats. S'eſt revêtu de ce pouvoir ſûpréme & illimité, que VOTRE ALTESSE SERENISSIME, à donné une nouvelle face, au Royaume de Portugal, Son Armée qui faute d'une bonne diſcipline, trembloit à la vûe de l'ennemis; eſt devenûë hardie courageuſe & diſciplinée. C'eſt à VOTRE grande Ecole MONSEIGNEUR, que le prémier des Officiers a appris à commander, tout comme

le

le dernier des Soldats à obèir. Apprés de ſi ſages directions, le Portugal verra ſes Frontiéres reſpectées, & dans le cas d'une juſte guerre, Il ſera en état de dicter des Loix, à ſes ennemis, plutôt que d'en recevoir.

SA MAJESTE PORTUGAISE pénétrée de reconnoiſſance d'un changement ſi heureux, & du rètabliſſement de toutes ſes Fortereſſes, qui ſe trouvent augmenteés par de Nouvelles, a voulu que la principale, fut déſignée du Nom, de VOTRE ALTESSE SERENISSIME, pour en perpétuer la mémoire auſſi long-tems que durera celles de ſes Royaumes.

C'eſt ainſi que comblé de Gloire & d'Honneur, VOTRE ALTESSE SERENISSIME, a quité pour un tems ce MONARQUE, dont ELLE, emporte les régrets, avec celle de toute l'Auguſte Cour. Puiſſe-t'Elle revénûe dans ſes Etats y jouir des doux fruits d'une Longue paix. Régner

gner ſur ſes Peuples jusques au tems le plus reculés, en faire le bonheur & la félicité, ainſi que celle de l'Egliſe pour y être en bénediction juſqu'à la fin des Siêcles.

Nous ſommes avec le reſpect le plus profond

MONSEIGNEUR,

DE

VOTRE ALTESSE SERENISSIME

Hambourg,
le 1 Janvier 1765.

Les très-humbles & très-obeïſſants Serviteurs,
Petit & Dumoutier.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0016
DFG

PREFACE.

APRÈS avoir entrepris, pour ma propre satisfaction, de méditer sur les Chapitres IX. X. & XI. de l'Epitre de S. Paul aux Romains, afin de tâcher de démêler les difficultés dont on les croit remplis, la doctrine qu'ils contiennent m'a paru si utile, que j'ai cru que je la pourrois prêcher avec fruit. Le Seigneur m'ayant fait la grace d'achever la matiere par plusieurs Sermons, on m'a demandé diverses fois que je les fisse imprimer, tant pour exposer les sentimens moderés qu'on ose enseigner parmi nous aux yeux de nos Freres de la Confession d'Augsbourg, que pour donner aux Lecteurs le loisir de suivre mon raisonnement mieux qu'on ne le pouvoit faire en écoutant la prédication. Voici donc les Sermons sur le neuvieme Chapitre; que s'ils sont favorablement reçus par le Public, je lui communiquerai de même les autres.

Mais parce que ceux qui aiment qu'on s'attache à la coutume pourroient être choqués de me voir quelquefois quitter la route des explications ordinaires, il faut que je leur rende compte de mon procedé. Je sai que la croyance, que l'Apôtre traite de la Prédestination dans les Chapitres dont je parle, l'a presque généralement emporté depuis plusieurs siecles. Si donc la règle, qui defend de se soustraire à l'autorité des Peres & de l'Eglise dans l'interpretation des Saintes Ecritures, avoit de la justice & de la force, je serois accusable. Les Protestans ne reconnoissent pas cette loi, & leurs principes ne nous obligent pas à revêtir en tout les opinions des Réformateurs. Ces

 grands

grands hommes trouverent mauvais, qu'une partie de l'Ecole Romaine se fût écartée du Systême de S. Augustin, & le plus grand d'entre eux étant entré en lice par une matiere qui interessoit la Justification, il entreprit la défense de la Justification gratuite par la Foi avec tant d'énergie, qu'il mit en même tems le Libre-arbitre aussi bas qu'on le puisse mettre, & qu'il accorda par conséquent aux passages qu'on entend communément de la Prédestination le sens le plus rigoureux, avec d'autant plus de plaisir peut-être, qu'il avoit professé l'Ordre qui porte le nom du fameux Avocat de la Grace contre les Pélagiens. Mais sans juger du fonds de la doctrine, on a pu découvrir que les passages qu'on allegue pour la confirmer, n'ont pas toujours été examinés avec tout le soin nécessaire; & le crédit de tous les Docteurs, tant anciens que modernes, ne nous empêche pas de nous informer par l'inspection des Livres sacrés, si ce qu'ils en prennent est propre à prouver leur thèse ou non. Nous respectons leurs lumieres, mais nous présuppolons qu'ils pouvoient se tromper, & l'expérience nous fait craindre qu'ils n'ayent donné quelque chose à la prévention & à la routine, principalement en traitant la Controverse. Ne voyons-nous pas avec quelle passion on tord les passages pour leur y faire trouver place, & cela non seulement quand on soutient l'erreur, où l'on ne peut que falsifier la Parole divine, mais souvent aussi quand on soutient la vérité, par l'envie qu'on a de faire compter les preuves plutôt que de les faire peser?

Je me souviens d'avoir entendu dire à un habile

bile Prédicateur, qu'il faisoit le plan de ses Sermons avant que de consulter aucun Commentaire, de peur de perdre la faculté de juger sainement du sens de son Texte, & d'être jetté dans la confusion par la diversité des explications étrangeres; mais qu'après avoir médité lui-même, il ouvroit ses livres pour en recueillir des réflexions, qu'il trouveroit meilleures ou qui auroient échappé à son attention. Cette méthode est particulierement salutaire, quand on veut prêcher sur les passages qui ont le malheur d'être enployés dans la dispute, & sur lesquels on ne trouve point d'Auteur qui en ait écrit avec impartialité. Chacun les interprete suivant la place qu'ils occupent dans son Systême, où l'on en met plusieurs pour l'amour de l'apparence qu'ils ont de favoriser la cause qu'on défend, sans considerer les vues des Prophetes & des Apôtres dont on les emprunte. Tout le monde convient que ces vues déterminent le sens de leurs paroles, & qu'on en doit juger par la liaison du discours. Mais au-lieu de faire les analyses avec desintéressement, on présuppose avant que de commencer, qu'un tel terme a une telle signification, parce qu'on la lui donne dans nos Lieux-communs, & qu'un tel passage tronqué est propre à prouver une telle opinion, parce que les Controversistes de notre parti s'en sont servis; il faut donc que tout cela subsiste, & que le reste s'y accommode comme il peut. Je loue la peine qu'on a prise de rendre la Théologie méthodique; nous avons besoin de voir les matieres rangées par ordre, & nous en retirons beaucoup de fruit. Mais puis qu'il n'a pas plu au Saint Esprit de traiter

ſéparément de chaque Article, & que nous ſommes obligés de ramaſſer de pluſieurs differens livres les choſes qui conviennent à un même ſujet; ſi nous n'y apportons un diſcernement exact, nous riſquons de faire des mépriſes conſiderables. Par exemple, la Juſtice meilleure que celle des Phariſiens, que le Seigneur recommande à ſes Diſciples, Matth. V. eſt ſelon l'avis de pluſieurs celle qu'il a accomplie pour nous & qui nous eſt imputée par la foi; & l'on voit néanmoins par la ſuite, qu'il parle de toute autre choſe.

On a fait de la Prédeſtination un grand Lieu-commun, & afin de le remplir on y a fait venir tous les paſſages qui parlent de Conſeil & d'Arrêt, d'Elus & de Rejettés, termes qui ſe rapportent ſouvent à des objets differens, ſelon les differens endroits où ils ſont placés dans les Ecritures; & l'on y a joint tout ce qui paroit avoir de la connexion avec ce ſujet, ſoit de près ou de loin, avec d'autant plus d'empreſſement, que la guerre étant là-deſſus ſurvenue & que la querelle s'étant fort échauffée, on a voulu appeller au ſecours tout ce qui pouvoit aider. Il faut avouer, qu'avant les conteſtations de ces derniers ſiecles, les Ecoles avoient aſſez paiſiblement joui du droit d'expliquer de la Prédeſtination une partie du neuvieme Chapitre aux Romains de même qu'une partie de l'onzieme, & qu'on ne leur peut pas reprocher d'avoir tenu cette opinion par un eſprit de partialité. On pourroit plutôt ſoupçonner ceux qui ſe ſont ſoulevés contre la doctrine uſitée, d'avoir cherché par interêt quelque autre ſens dans ces paſſages pour en éluder la force; ce qu'ils ont d'abord fait avec ſi peu d'adreſſe, que

leurs

leurs explications paroiſſoient moins naturelles que les anciennes. Mais quelle qu'ait été l'occaſion des recherches, ſi l'on a enfin réellement fait une découverte raiſonnable, le préjugé ne nous doit pas empêcher d'en profiter. Je ne puis regarder d'un autre côté, que comme un excès, la prétention de ceux qui veulent que S. Paul ait exprès & directement traité de la Prédeſtination dans les Chapitres mentionnés; Erreur qui ne peut venir que de la haute eſtime qu'on avoit conçue de ce myſtère, en le regardant en quelque maniere comme le fondement de la Religion. Pour moi, plus je conſidere ces trois Chapitres, depuis le commencement du prémier juſqu'à la fin du dernier, plus je trouve que le but de l'Apôtre étoit de défendre contre les plaintes des Juifs la révolution arrivée dans l'Egliſe par leur Rejection & par la Vocation des Gentils. Cela n'empêche point qu'il n'ait pu parler de la Prédeſtination incidemment ou occaſionnellement, & que quelques-uns de ces paſſages ne ſoient propres à l'illuſtrer; & en ce cas l'uſage qu'on en fait eſt légitime. Mais le ſujet principal de S. Paul étant tel que je viens de dire, il eſt juſte qu'on y rapporte en prémier lieu toutes les parties de ſon diſcours; & comme il eſt évident à chacun par la ſimple lecture, que ſes paroles réfléchiſſent tantôt ſur les Juifs en particulier, tantôt ſur les Gentils en particulier, & tantôt ſur les uns & les autres en commun, puiſqu'on rend la Prédeſtination commune à tous, il s'enſuit qu'on ne la doit chercher que dans les vérités qui ont conjointement pour objet les Juifs & les Gentils.

Perſonne ne doute que les cinq prémiers

verſets du IX. Chapitre ne regardent particulierement les Juifs; & puis que *la Parole de Dieu qui ne ſauroit être anéantie* ſignifie en cet endroit l'Alliance faite avec Abraham, Iſaac & Jacob, les noms mêmes de ces Patriarches nous obligent à reconnoitre qu'il eſt parlé des Iſraëlites juſqu'au treizieme verſet incluſivement. Cependant, outre la remarque qu'on fait ſur la diſtinction entre les enfans de la chair & les enfans de la promeſſe, qu'elle ſeroit capable de repréſenter la difference entre les réprouvés & les élus de tout le Genre humain, comme en effet nous pouvons traiter les mauvais Chrétiens ſur le pied d'un peuple charnel qui ſe fruſtre du fruit des promeſſes; quand on vient au *propos arrêté ſelon l'élection de Dieu*, on crie: Voilà la Prédeſtination. On a beau lire qu'il s'agit des fils de Rebecca; on ne s'arrête ni à leurs perſonnes ni à leurs deſcendans, on ne ſe donne pas ſeulement la peine de faire voir, comment & par quelle raiſon ces Oracles ayant prémierement été accomplis à leur égard ſelon le ſens literal, ſont enſuite vérifiés avec plus d'étendue par le ſuccès de la Prédeſtination; on allegue ſans héſiter ce paſſage parmi les preuves les plus fortes & les plus claires, comme s'il ne ſouffroit pas la moindre difficulté. Ce qui a fait donner dans ce ſentiment tant de ſavans & d'illuſtres Théologiens, c'eſt l'air de généralité qu'ont les maximes ſuivantes: *Je ferai miſericorde à qui je ferai miſericorde. Ce n'eſt ni du voulant ni du courant. Dieu a compaſſion de qui il veut, & endurcit qui il veut.* Mais que ce ſoient des concluſions tirées du principe, ou plutôt des preuves du principe,

ou

ou de quelque nature qu'en ſoit d'ailleurs la connexion, il faloit toujours laiſſer le choix de Jacob dans ſa ſignification propre, & l'employer non comme une preuve directe, mais tout au plus en qualité d'argument ſecondaire par le moyen de ſes conſéquences.

La queſtion, s'il y a deux Elections, l'une pour le Vieux Teſtament, l'autre pour le Nouveau, fut autrefois agitée entre les Remontrans & les Contre-Remontrans, & ces derniers comprirent, en embraſſant la négative, que leurs adverſaires avoient voulu enſeigner que les Peres n'ont pas été ſauvés par la grace du Redempteur comme nous. Mais ſi quelqu'un déclare ſimplement, qu'il n'admet pas au nombre des preuves de la Prédeſtination les paſſages qui portent, que *l'Eternel a choiſi Iſraël afin qu'il lui fût un Peuple particulier & précieux d'entre tous les Peuples*, Exod. XIX. 5. Deut. IV. 20. VII. 6. XIV. 2. Pſ. CXXXV. 4. & les autres ſemblables, lui fera-t-on le procès? Lui niera-t-on que le choix de ce tems-là étoit different de celui qu'on appelle Election? Etoit-il permanent? N'a-t-il pas reçu un changement notable par l'Evangile? Renfermoit-il tous les élus? n'y en eut-il point parmi les Gentils? ne renfermoit-il pas des réprouvés tels qu'étoient quantité d'Iſraëlites? Qu'on ne confonde donc point avec la Prédeſtination le choix de Jacob pour être le Patriarche de l'ancien Peuple de Dieu; il n'y quadre pas mieux que le choix de David pour être le Roi d'Iſrael. Si c'eſt par maniere d'alluſion, David me ſera le type des élus auſſi bien que Jacob, & Saül le type des réprouvés auſſi

bien qu'Esaü. L'Election praticuliere au Vieux Testament se démontre avec facilité. Ne pourroit-on pas soutenir qu'il y a une Election particuliere au Nouveau Testament? Je ne parle pas de celle des Apôtres, auxquels le Seigneur a dit: *Ne vous ai-je pas choisi vous douze? Et toutefois l'un de vous est diable.* Je demande si l'Eglise de Jésus-Christ, entant qu'elle est distinguée de l'ancienne Eglise d'Israël, n'est jamais traitée en particulier de Peuple élu dans les Ecritures. Ne la pourrions-nous pas reconnoitre dans les *vases de misericorde que Dieu a préparés pour la gloire, & qu'il a appellés non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentile?* Je me persuade, que par-tout où les Apôtres parlent d'éternité de Conseil, comme Eph. I. 4. *Dieu nous a élus en Jesus-Christ avant la fondation du monde*, Eph. III. 11. *Suivant le propos arrêté dès les siecles qu'il a établi en Jesus-Christ notre Seigneur.* 2 Tim. I. 9. *Dieu nous a appellés selon son propos arrêté & selon la grace qui nous a été donnée en Jesus-Christ avant les tems éternels.* Tit. I. 2. *La foi des élus sous l'espérance de la vie éternelle, que Dieu avoit promise avant les tems éternels, mais qu'il a manifestée en son propre tems.* 2. Thess. II. 13. *Dieu vous a élus dès le commencement au salut.* 2 Pier. I 20. *Jesus-Christ a été ordonné avant la fondation du monde:* Je me persuade, dis-je, que tous ces passages ont très particulierement en vue l'Eglise recueillie depuis l'avenement du Fils de Dieu par la publication de son Evangile, & que c'est précisément à cause de cela qu'on y fait mention d'un Conseil

ſeil éternel, pour confondre le jugement téméraire & blaſphematoire des Juifs incrédules, qui traitoient cet état d'innovation illicite. Non, leur répond-on, c'eſt l'œuvre de Dieu, & une œuvre qui n'a pas été entrepriſe ſur le champ & avec légereté, mais une œuvre concertée & réſolue de toute éternité, de ſorte que la diſpoſition de l'ancienne Alliance ne devoit ni durer toujours, ni empêcher que cette grande révolution n'éclatât en ſon tems, *ſuivant le propos arrêté de celui qui accomplit toutes choſes avec efficace ſelon le conſeil de ſa volonté.* Si le Lecteur veut prendre la peine d'examiner ſans prévention les endroits que je viens d'alleguer, & de les confronter avec tout ce qui précède & qui ſuit, il s'appercevra de pluſieurs autres indices qui prouvent, que c'eſt l'Egliſe du Nouveau Teſtament que les Apôtres y ont voulu dépeindre. Voilà pourquoi les Théologiens ont trouvé, qu'il eſt parlé plus ſouvent & plus clairement de la Prédeſtination dans le Nouveau Teſtament que dans le Vieux Teſtament; mais ce n'eſt pas la Prédeſtination de leurs Ecoles, dont nous n'avons pas beſoin d'être mieux inſtruits que les Iſraelites, c'eſt la Predéſtination qui regarde formellement le tems de l'Evangile.

Je dis dans mes Sermons, que le IX. Chapitre aux Romains, entendu de la Réprobation, nous engageroit dans le Syſtême des Supralapſaires, lequel je traite non ſeulement de rejetté par le plus grand nombre des Théologiens, mais de digne d'être rejetté. Sur quoi je ſuis obligé d'avertir, que je ne pretends pas rendre le terme injurieux, ni condamner leur doctri-

ne comme hérétique, sachant bien qu'elle a été soutenue par des personnages d'une grande réputation, & qu'elle n'est proprement mauvaise que par des conséquences que les autres refusent de reconnoitre. Voici leur principe; il est d'autant plus juste d'en parler, qu'ils le puisent de notre Chapitre, en l'interpretant de la Réprobation avec la multitude, & que je conviens qu'ils auroient raison si le Chapitre en traitoit. Ils pressent la comparaison entre le potier qui pense à la destination de ses vases avant que de les former, & Dieu qui doit avoir résolu les fins auxquelles les hommes lui pourroient servir, avant que de résoudre de les créer; si bien qu'ils entendent par la masse une terre sans forme, en remarquant que supposé que ce fût une masse corrompue, il n'auroit plus été tems d'en former des vases les uns d'honneur & les autres de deshonneur, & qu'il faudroit plutôt dire que tous étant vases de deshonneur, les uns seroient laissés dans cet état & les autres purifiés. Ils soutiennent donc que Dieu, voulant se montrer misericordieux & juste pour sa gloire, avoit résolu, pour exécuter ce dessein, de créer l'homme & d'en permettre la chûte, puis qu'il ne se trouve point d'objet plus propre qu'une créature tombée dans le péché, sur quoi Dieu pût exercer d'un côté sa misericorde & de l'autre sa justice; de sorte que la Permission de la chûte entre selon eux, aussi bien que la Création, dans le Decret de Prédestination, non comme une circonstance prévue & présuppoſée, mais comme un moyen sous-ordonné à la fin. Leur raison est, que tout ouvrier sage pense à la fin, avant que de pen-

penſer aux moyens, & que ce qui eſt le dernier dans l'exécution eſt le prémier dans la réſolution; maxime véritable: c'eſt pourquoi tous tombent d'accord que la gloire de Dieu, comme la derniere fin de ſes œuvres, précède en ordre tous ſes Decrets. Mais toutes les fins ne ſont pas générales; par exemple, la manifeſtation de la miſericorde & de la juſtice eſt bien la fin de quelques œuvres de Dieu, mais elle ne l'eſt pas de toutes ſes œuvres, & par conſéquent elle n'a pas beſoin de marcher dans le Decret avant la conſideration de toutes les œuvres.

Le Syſtême des Supralapſaires eſt expoſé à pluſieurs inconvéniens. Prémierement, il s'enſuivroit que Dieu auroit créé la plus grande partie des hommes pour la perdition, & ils avouent en un certain ſens la conſéquence, mais ils prétendent qu'elle nait auſſi de tout autre Syſtême qu'on voudroit adopter: car, diſent-ils, puis que la fin de pluſieurs eſt conſtamment la perdition, il faut toujous convenir que Dieu l'a ainſi voulu, de quelque maniere qu'on range l'enchainure des cauſes. On leur reproche en ſecond lieu, qu'ils rendent Dieu l'auteur, non ſeulement de la perdition, mais encore du péché; ſur quoi ils ſe recrient qu'on leur fait grand tort, puis qu'ils n'attribuent à Dieu que la permiſſion du péché, ainſi que tous les Théologiens ſont obligés de la lui attribuer. Mais, leur dit-on troiſiemement, en mettant la Réprobation devant la chute, vous faites condamner à Dieu des perſonnes innocentes; à quoi ils repliquent, que dans le tems qu'ils diſent que Dieu veut démontrer ſa juſtice, ils ren-

rendent la consideration du péché nécessaire, lequel néanmoins, ajoutent-ils, on n'a pas besoin de présupposer avant le Decret, comme s'il en étoit la cause impulsive; il suffit de lui y donner place comme à un moyen requis, non de la part de Dieu de même qu'on le dit de la foi des élus, mais de la part de l'homme par la tolerance de Dieu. C'est ainsi qu'ils s'excusent de leur mieux, & s'ils entendoient par la Prédestination un dessein vague & indéfini, touchant une démonstration de justice & de miséricorde par quelque moyen convenable en général, leur langage seroit assez plausible; mais puis qu'ils la déterminent spécialement aux objets, en prétendant que chaque homme est personnellement élu ou réprouvé de la maniere qu'ils imaginent, il est d'une très difficile digestion. On leur a objecté, que les hommes non encore créés ni tombés, mais seulement créables & peccables, valant un non-être, ils ne pouvoient être tout au plus que prédestinables, ce qui ne suffisoit pas pour former à leur égard un Decret actuel. Mais ils trouvent cette remarque peu solide dans la bouche de ceux qui ne donnent à la Prédestination pour objet qu'un Etre en puissance, ce qui ne signifie non plus qu'une possibilité, ou du moins, nonobstant que le Decret de créer l'homme l'ait changée en certitude, il n'y a point encore d'existence réelle; de sorte que le differend se réduit à une subtilité de Métaphysique. Et il faut avouer que ce n'est pas en cela que le Systême des Supralapsaires est beaucoup plus mauvais que les autres, mais bien en ce qu'il pose le péché en quelque maniere dans la Volonté de Dieu, au-

au-lieu que ceux qui préſuppoſent la chute des hommes avant que d'en faire la matiere de la Prédeſtination, ne font du péché que l'objet de la Science de Dieu. Ces derniers ſe contentent de dire qu'il a prévu que la chute arriveroit; & les autres ſont obligés de tenir que Dieu a voulu qu'elle arrivât, puis que ſans cela ſon Conſeil ne pouvoit pas être exécuté, ce qui s'appelleroit prédeſtiner au péché auſſi bien qu'à la mort.

Nous ſommes donc choqués de leur Syſtême. Il reſte que nous prenions garde de ne pas heurter contre les mêmes écueils, ce que pluſieurs n'ont pas aſſez évité. On en voit qui ſoit pour n'entendre pas comme il faut leurs principes, ou pour ſe laiſſer emporter par la chaleur de la controverſe, deviennent Supralapſaires ſans y penſer. Nous le pourrions presque dire de tous ceux qui conviennent de l'excluſion des mauvaiſes œuvres d'Eſaü de l'arrêt de Dieu, & ne laiſſent pas de le prendre pour la Réprobation, & qui conſentent dans la même vue qu'on diſe crûement que Dieu a préparé des vaſes de colere pour la perdition; ou qui interpretent de ce Conſeil les paroles de Prov. XVI. 4. *L'Eternel a fait tout pour ſoi-même, & même le méchant pour le jour de la calamité.* Ils accordent du moins aux Supralapſaires de terribles avantages, & les diſtinctions qu'ils ajoutent ſont trop foibles pour les leur arracher. Quelques Théologiens donnerent au Synode de Dordrecht l'avis ſuivant: „ Dieu a ſur ſes créatures un droit beaucoup „ plus abſolu que le potier ſur la terre, pour „ en diſpoſer ſans aucune injuſtice ſelon qu'il „ lui

„ lui plaît; & s'il l'eût voulu, il pouvoit par
„ ce droit absolu condamner tous les hommes
„ à la mort. Mais puis qu'il s'est voulu mon-
„ trer, non seulement Maitre souverain, mais
„ aussi juste Juge, il ne s'est pas servi de son
„ Pouvoir absolu, mais il a usé du droit révélé
„ par la Loi, en ordonnant de condamner,
„ non pas des innocens, mais des pécheurs
„ en Adam". Si ces Docteurs avoient entendu par l'expression, *condamner à la mort*, qui seroit alors impropre, une disposition par laquelle les hommes auroient été créés mortels indépendamment de toute chute à faire, en leur imposant la nécessité de mourir comme une suite de la nature, & non comme un salaire du péché, ils eussent parfaitement bien raisonné du Pouvoir absolu de Dieu. Mais s'ils ont pris la condamnation à la mort pour une peine, leur doctrine est Supralapsaire, & en même tems contradictoire. L'on diroit souvent que la masse corrompue est oubliée par ceux qui s'efforcent trop à maintenir leur sentiment touchant une Réprobation émanée de la libre volonté de Dieu. Il est vrai que leur Réprobation absolue ne paroît pas fort affreuse, quand ils déclarent que ce qu'il y a d'absolu n'est qu'une Prétérition, une non-élection, un acte négatif. Et jusques-là il nous importeroit peu d'être Supralapsaires ou non, puis qu'une Prétérition qui consisteroit simplement à ne point faire de largesses, ne demande en aucune maniere qu'on présuppose le péché. Qui plus est, le Systême des Supralapsaires seroit en un tel cas le plus commode, car l'homme étant considéré comme une table rase, si on ne lui fait pas

pas de bien il ne lui en arrive point de mal; au-lieu qu'en le considerant comme pécheur la prétérition l'expose à une condamnation immanquable, & l'on fait de ces non-élus des personnes destinées à la colere, des vases de colere préparés pour la perdition, & des gens dès longtems auparavant écrits pour le jugement.

On tient aussi le langage des Supralapsaires, sans vouloir être de leur ordre, quand on dit: „ Nul Decret de Dieu ne dépend de sa Pré-„ science, puis qu'au contraire Dieu sait que „ les choses arriveront parce qu'il a ordonné „ qu'elles arriveroient. Nul Decret de Dieu ne „ dépend d'une condition que les hommes doi-„ vent accomplir. " Car quoi qu'on allègue ces règles contre l'opinion de la Foi prévue, elles ruïnent également le motif tiré de la prévision du péché. En effet, plusieurs vont jusqu'à décider nettement, que le péché ne sauroit être la cause de la réprobation, par la raison que rien de ce qui est dans le tems ne sauroit être la cause de ce qui est éternel. Après une multitude de déclarations faites dans les Saintes Ecritures, & après une infinité d'expériences, qui font voir aussi clair que le jour, que les hommes fournissent en mille occasions des motifs à la volonté de Dieu, on nous viendra dire que cela est impossible, à cause de certaines idées transcendantes qui ne dépendent que de la fantaisie de ceux qui les veulent concevoir. Voici des Axiomes qui sont d'une pareille force. „ Dieu est un Etre parfaitement „ simple, & par conséquent aussi son Decret „ qui est un acte intérieur & éternel. Tout ce „ que Dieu veut est compris en un seul & uni-

„ que

„ que Decret". A quoi bon de faire sonner ces maximes? Si c'est pour insinuer, que les Decrets de Dieu sont incompréhensibles, on fait bien; mais si c'est pour nous empêcher de voir quelque ordre dans l'exécution, le raisonnement est captieux. Nous laissons à part ce qui est renfermé dans l'intérieur de la Divinité; nous traitons des effets que ses résolutions produisent au dehors. Dieu nonobstant sa simplicité nous fait voir dans ses créatures des variétés infinies, & diversifie de même sa Providence afin de la proportionner à leur nature & à leurs actions. C'est pourquoi, afin que les esprits ne soient pas repus de notions abstraites, je serois d'avis qu'on rayât des Cours de Théologie toutes les questions qu'on propose sur les Decrets éternels, considerés en eux-mêmes & sans la lumiere que la connoissance de l'exécution y répand. Les Prophetes & les Apôtres n'en ont jamais parlé qu'à l'occasion des œuvres manifestées, lesquelles n'étant pas de la même sorte, c'est une confusion toute pure que de les vouloir envisager sous un seul point de vue à cause de l'unité prétendue du Decret, c'est couvrir les choses les plus claires d'une obscurité impénétrable.

Mais si le parti des Supralapsaires paroit être grossi par l'imprudence de plusieurs d'entre ceux qui la combattent, plusieurs aussi s'en distinguent avec évidence par des sentimens moderés. Il est vrai que la rigueur des termes ne rend pas Supralapsaires tous ceux qui en usent; les paroles de l'Ecriture même paroissent souvent dures, & tous y apportent des adoucissemens. Par exemple, on tient presque généra-

ralement que haïr signifie non-aimer dans l'expression, *j'ai haï Esaü*, & qu'endurcir signifie non-faire miséricorde dans la proposition, *Dieu endurcit qui il veut*. On accorde même plus, savoir, que haïr veut dire aimer moins, & qu'endurcir veut dire témoigner moins de bonté; car presque tous conviennent que les réprouvés sont jusqu'à un certain degré l'objet de l'amour & de la bonté de Dieu, mais qu'ils ne le sont pas autant que les élus, comme chacun l'avoue. Je ne sai par quelle bizarrerie il s'est fait un troc d'opinions dans les disputes entre les Remontrans & les Contre-Remontrans. Ces derniers ont soutenu, que Dieu a aimé les hommes avant la Prédestination, que l'Election est l'effet de son amour, que la destination d'un Redempteur est la suite de l'Election, & que Dieu a par conséquent aimé les hommes avant que de les considerer comme reconciliés avec lui par Jésus-Christ; après cela, puis qu'il ne les pouvoit aimer ainsi qu'en qualité de ses créatures, s'ils ne veulent pas tomber en contradiction, il faut qu'ils avouent qu'il les a généralement aimés; avis que j'aurois plutôt attendu de la bouche de leurs adversaires. Les Remontrans ont au contraire prétendu, que le Decret d'envoyer le Sauveur étoit le prémier en ordre, que Dieu ne pouvoit aimer les hommes qu'en présuppossant le moyen qui les remet dans l'état de grace, & qu'ils n'auroient pas eu besoin de la mort de son Fils s'il les avoit auparavant aimés. Cet arrangement paroît favoriser le Système des Contre Remontrans, & néanmoins ils ne l'ont pas adopté, ils ont mieux aimé, pour ce qui regarde ce point, s'en te-

nir à l'Ecriture qui dit: *Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné ſon Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle. Dieu recommande entierement ſa dilection envers nous, en ce que lors que nous n'étions que pécheurs, Chriſt eſt mort pour nous. En ceci eſt manifeſtée la charité de Dieu envers nous, que Dieu a envoyé ſon Fils unique au monde, afin que nous vivions par lui.*

La Philanthropie de Dieu ou ſa bienveillance univerſelle pour les hommes eſt reconnue par quantité de Théologiens Réformés, & Martinius Député de Bremen au Synode de Dordrecht en fournit un exemple remarquable. Il met dans ſon avis ſur le deuxieme des cinq Articles controverſés, au nombre des erreurs qui ſont à condamner, les propoſitions ſuivantes: „ Chriſt n'eſt nullement mort pour ceux qui „ périſſent. Le Decret de l'élection & de la „ réprobation particuliere de certaines perſonnes eſt incompatible avec ce qu'on dit, que „ Jéſus-Chriſt eſt mort généralement pour tous. „ Dieu a ordonné ſon Fils pour être Médiateur, avant qu'il eût aucune affection ni deſir „ d'avoir pitié du Genre humain ". Voici au contraire des theſes qu'il approuve: *Dieu a une affection générale pour les hommes tombés, par laquelle il a aimé tout le Genre humain & ſérieuſement voulu le ſalut de tous les hommes. Dieu ne ſe propoſe pas proprement la condamnation des incrédules, elle arrive accidentellement par la faute de l'homme. Il y a une certaine exécution qui regarde indifferemment les élus & les réprouvés, & cette exécution commune de la grace dépena de quelque*

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0034
DFG

que commune dilection qui eſt en Dieu. Si l'on ne ſuppoſe la Redemption comme un bénéfice commun à tous les hommes, la prédication de l'Evangile commiſe aux Apôtres pour être portée ſans diſtinction à tous les Peuples, n'aura point de véritable fondement. Ce n'eſt pas aſſez de nommer la Redemption ſuffiſante, il faut qu'on poſe que Dieu & ſon Fils ont voulu qu'elle ſuffiſe par une vraye intention. Et il dit qu'il tient ceci, afin que les Ecritures puiſſent être conciliées ſans les tordre, qu'on n'eſtime pas que Dieu veuille ou faſſe les choſes autrement que ſes commandemens, ſes promeſſes & ſes menaces ne ſonnent, & qu'il ſoit évident que la faute de la perdition des méchans eſt en eux-mêmes, & non au remede par lequel ils euſſent pu être ſauvés. Il eſt vrai que ſes Collegues ne ſignerent pas ſon Ecrit, mais Iſelbourg confeſſa dans le ſien, que tous ſont indifferemment invités à la jouïſſance du ſalut; qu'il eſt ſérieuſement commandé à tous & à chacun de croire en Jéſus-Chriſt, & que pluſieurs dons ſont communs aux réprouvés à cauſe de ſon mérite; Et Crocius dans le ſien, que c'eſt le but & l'intention de Dieu le Pere & le Fils, de mériter & d'acquérir à tous les hommes & à chacun d'eux la remiſſion des péchés, moyennant la repentance & la foi, pour rendre indubitable ſa vérité dans la Vocation, ſon équité dans ſes commandemens, & ſa juſtices dans ſes menaces. Je n'examine pas, ſi cet aveu s'accorde avec le reſte de leurs principes, mais on doit être aſſuré de ſa ſincerité. Cela fait voir que la Grace générale a eu ſes défenſeurs parmi les Reformés avant l'Ecole de Saumur, & qu'elle en a eu parmi les Peres du

Synode de Dordrecht, lequel ne les a point flêtris, profitant à cet égard de la prudente remarque du Docteur Iſelbourg, quand il dit: „ Nous voyons des perſonnages excellens dans „ l'Egliſe orthodoxe qui parlent diverſement de „ ces matieres, & s'ils propoſent leur opinion „ modeſtement & ſans troubler la paix, nous „ ne les voulons pas condamner.

Ainſi, quoique le ſentiment des Réformés ſur la queſtion, Si Dieu veut le ſalut de tous les hommes, ne ſoit pas uniforme, il eſt certain que pluſieurs ont tenu l'affirmative. Le Synode de Dordrecht en corps déclara la Vocation commune, en décidant, que tous ceux qui ſont appellés par l'Evangile ſont ſérieuſement appellés; que Dieu montre très véritablement par ſa Parole ce qui lui eſt agréable, ſavoir que ceux qu'il appelle viennent à lui; qu'il promet ſérieuſement à tous ceux qui viendront la vie éternelle; & que ſi pluſieurs ne viennent pas, la faute n'eſt ni en l'Evangile, ni en Jéſus-Chriſt, ni en Dieu, qui diſpenſe divers dons à ceux-là mêmes qui rejettent ſa Parole ou qui ne la reçoivent pas comme il faut. Les Théologiens de la Grande Bretagne avoient en particulier donné cet avis: „ Il n'y a point „ d'homme qui ne puiſſe être ſérieuſement „ appellé à la participation de la remiſſion „ des péchés & de la vie éternelle par la mort „ de Jéſus-Chriſt; il n'y a rien de faux ou de „ feint en l'Evangile, tout ce qui y eſt offert „ & promis aux hommes par les miniſtres „ de Dieu, leur eſt en la même maniere „ offert & promis par l'Auteur de l'Evangile. „ La promeſſe eſt univerſelle, on la peut vé-

„ rita-

„ ritablemt annoncer à tous les hommes & à
„ un chacun; & là où l'Evangile eſt prêché,
„ Dieu l'accompagne ordinairement par ſon
„ Eſprit d'une grace ſurnaturelle, qui eſt ſuf-
„ fiſante par rapport à ceux-là mêmes qui pé-
„ riſſent, pour faire voir que c'eſt par leur pro-
„ pre faute qu'ils perdent le bienfait qui leur
„ eſt offert ". C'eſt ce qu'ils enſeignerent ſur le deuxieme Article; ils tinrent un ſemblable langage ſur le troiſieme & le quatrieme. Pluſieurs autres confeſſerent avec eux la ſincerité de la Vocation par une grace générale, non ſeulement extérieure, mais encore intérieure, nonobſtant qu'ils cruſſent l'efficace de la grace ſpéciale par rapport aux élus. Mais pluſieurs auſſi, qui n'avoient pas la tête aſſez forte pour accorder la Prédiſtination abſolue avec l'univerſalité de la Grace, uſerent d'une diſtinction qui rend leur confeſſion équivoque, en diſant que Dieu veut ſérieuſement la converſion & le ſalut de tous les hommes, d'une volonté de commandement & d'approbation, & non d'une volonté d'amour & de deſir: Et pluſieurs, pour ne ſe point ſervir d'une exception ſi foible, nierent tout à plat que Dieu veuille ſauver tous les hommes, ſous prétexte qu'il le feroit s'il le vouloit, & qu'il faudroit bien que la choſe arrivât; ils ne reconnurent donc ni l'amour général du Pere, ni la redemption générale du Fils, & donnerent aux paſſages de l'Ecriture qui leur paroiſſent contraires, des ſolutions, qui ſont véritablement de S. Auguſtin, mais qui ne ſont pas du goût de tout le monde.

Ce ſont ces rigides qui appuyent ſur la maxime: *Dieu fait grace à qui il veut, & endurcit qui*

qui il veut; en l'appliquant par-tout où il leur plait. Et ſi elle convient généralement à toutes les œuvres de Dieu, il eſt vrai qu'elle déſigne la Prédeſtination abſolue. Mais ce n'eſt pas le ſeul paſſage dont les Docteurs étendent le ſens au-delà des bornes de la raiſon. Comme Dieu s'eſt ſervi de cette règle en faiſant le choix entre Jacob & Eſaü, il s'en ſert auſſi dans les autres occaſions ſemblables & dans les matieres de la même nature, enfin toutes les fois qu'il veut; c'eſt ce que l'Apôtre nous enſeigne, & juſqu'ici la propoſition eſt générale. Mais s'il y a des cas où l'on peut préſuppoſer que Dieu ne veut pas agir de cette maniere, la maxime n'a plus lieu. Tels ſont les cas qui regardent l'ordre de la juſtice, comme S. Paul l'a ſuffiſamment inſinué en refuſant d'écouter la demande, *s'il y a de l'injuſtice en Dieu*. Ne l'avoue-t-on pas quand on fait entrer la conſideration du péché dans le Decret de réprobation? Pourquoi le fait-on, ſinon pour ſauver l'honneur de la juſtice de Dieu? Il faut donc convenir, qu'outre les diſpoſitions que Dieu fait avec cette pleine liberté, qui eſt exaltée dans le IX. Chapitre aux Romains, il y en a qui ſont aſtreintes aux loix de ſon Gouvernement équitable; & l'on doit nettement faire voir à quelle claſſe appartient la Prédeſtination, avant que d'alleguer S. Paul pour la prouver. Quand je diſtingue en diſant, qu'une ſorte d'action de Dieu eſt abſolument libre & qu'une autre ne l'eſt pas autant, je ne prétends pas ternir la gloire de ſa Souveraineté. Je reconnois que ſi Dieu eſt l'Etre néceſſaire par rapport à ſon exiſtence, il ne l'eſt pas par rapport à ſes opé-

opérations, que rien ne le gêne, que perſonne n'a le pouvoir de lui préſcrire, mais qu'il eſt lui-même l'auteur des règles qu'il ſuit. Je ſuis même choqué quand je lis, que ceux qui ſoutiennent que la néceſſité n'eſt pas toujours contraire à la liberté, oſent ſe couvrir de l'exemple du grand Dieu, qui ſelon eux eſt néceſſairement ſaint & juſte. Je n'appelle pas néceſſité, ce qui vient d'une inclination de nature ou d'un mouvement de vertu. Mais ſi Dieu eſt néceſſairement juſte, qu'on ne lui attribue donc pas une puiſſance & une volonté capable de faire des injuſtices.

La liberté de Dieu trouve une carriere beaucoup plus ample en accordant les graces, puis que l'homme n'a proprement point de mérite, qu'en refuſant les graces, où notre conduite juſtifie aiſément celle de Dieu. Cela ne nous empêche pas de diſtinguer entre deux ſortes de bienfaits, dont les uns ſont des graces toutes pures, & les autres ſervent de récompenſe à la piété; ceux-là préviennent nos efforts, & ceux-ci les ſuivent. C'eſt pourquoi on commet encore une mépriſe, quand on fait valoir indifferemment par-tout la maxime : *Ce n'eſt point du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait miſericorde.* On le peut généralement dire de toute l'œuvre de notre ſalut, entant que la gloire en appartient à la miſericorde divine. Mais ſelon l'intention de S. Paul, & ſelon l'uſage qu'il en fait en ce lieu, on ne le doit dire que des graces que l'homme reçoit avant que d'avoir agi ni voulu, ſavoir de la Grace prévenante, & non de la Grace ſubſequente. La diſtinction eſt reconnue par tous

chines. On accuſe en effet les Théologiens de transfigurer les hommes en autant de machines & de ſouches, par cette grace qui les trouve dans l'état paſſif; à quoi ils répondent, qu'une ſouche n'a point de volonté, que l'homme en a une, qu'il s'agit de la redreſſer & de la porter au bien, & que Dieu le fait au prémier inſtant par ſa ſeule operation ſans nos efforts, ce qu'on comprend aſſez: Mais s'ils ajoutent, que les hommes, avant que de préſuppoſer leur concurrence, ne laiſſent pas d'être librement & volontairement convertis, parce que la grace de la converſion réſide dans leur volonté, il me ſemble que ce n'eſt pas ainſi qu'on parle quand on veut être entendu. Les raiſons des Cartéſiens, pour y revenir, ſont belles; la juſtice & la bonté de Dieu ſont intereſſées en leur cauſe, ſi on les écoute; ils font voir que ſi les bêtes ont du ſentiment & de la connoiſſance, elles ont un eſprit, qu'elles ſont immortelles; il eſt difficile de réſoudre ces argumens: mais quand on examine en particulier les actions des bêtes, la machine diſparoit & il n'y a plus moyen de la ſoutenir. Les Défenſeurs rigoureux de la Grace particuliere veulent faire craindre pour la Puiſſance & pour la Sageſſe de Dieu, ſi l'on n'admet pas leur opinion, laquelle ils fortifient par un bon nombre de paſſages: leur Syſtême paroît magnifique dans la ſpéculation & dans ſes principes généraux; mais quand on le conſidere dans la pratique & en détail, il rencontre des difficultés inſurmontables.

La Prédeſtination s'exécute par la Vocation, laquelle eſt de deux ſortes, l'une Extérieure, &

& l'autre Intérieure. La Vocation extérieure eſt générale entant qu'elle ſe fait par la voix de la Nature, & commune entant qu'elle nous eſt adreſſée par la prédication de l'Evangile, de ſorte que pluſieurs ſont appellés qui ne ſont pas ſauvés; cela eſt hors de doute. La Vocation intérieure ou la grace intérieure, ſans laquelle l'extérieure ne ſeroit pas efficace, eſt ſouvent définie comme ſi elle étoit toujours ſalutairement efficace, & par conſéquent particuliere aux élus. Mais on équivoque en le diſant, puis que ceux qui n'arrivent pas au ſalut, ſentent certainement en pluſieurs occaſions les mouvemens de l'Eſprit de Dieu; & non ſeulement ils les ſentent, mais ils les ſuivent juſqu'à un point, qui rend la diſtinction entre les élus & les réprouvés presque imperceptible. Vu que la grace de la prédication de l'Evangile manque à pluſieurs Peuples, on repréſente aux Défenſeurs de la Grace univerſelle, qu'ils s'obligent à croire que la Vocation par la nature eſt ſuffiſante, d'où il s'enſuit qu'on peut ſe ſauver ſans la connoiſſance de Jéſus-Chriſt; & eux, effrayés de cette conſéquence, ont quelquefois pris le parti de ſoutenir, que les Aſtres prêchent le nom de Jéſus-Chriſt, & que les Americains l'y pouvoient lire avant que les Chrétiens les euſſent viſités; conception qu'on a eu ſujet de trouver étrange. Mais on ne doit pas de même ſe moquer de la triple Economie qu'ils établiſſent, l'une générale en vertu d'une Alliance faite avec Adam & avec Noé, l'autre particuliere aux Iſraëlites qui eſt celle de la Loi, & la troiſieme commune aux Juifs & aux Gen-

Gentils qui eſt celle de l'Evangile; ni de la ſuppoſition qu'ils font que ceux à qui la Loi n'eſt pas révélée, & à qui l'Evangile n'eſt pas prêché, demeurent ſous la diſpenſation de la prémiere Economie. Ceux qui aiment à contredire leurs adverſaires en tout, s'écrient là-deſſus: L'Ecriture ne nous parle que de deux Alliances, & vous en faites trois. Il eſt vrai, Jeremie ne nomme que deux Alliances, mais il commence l'ancienne par Moïſe, & tout ce qu'on peut faire de plus c'eſt de la commencer par Abraham. Comment nommerons-nous l'état des Patriarches précédens? n'ont-ils pas eu une grace ſuffiſante pour être ſauvés? n'ont-ils pas été ſauvés? n'ont-ils pas obtenu le témoignage d'avoir été agréables à Dieu par la foi? & quelle foi? prétend-on qu'elle ait été claire comme la nôtre? Ce ſeroit quelque choſe de plaiſant, d'introduire un Patriarche catéchiſant ſa famille ſur le Symbole des Apôtres. Il faut néanmoins avouer qu'ils ne furent pas ſimplement abandonnés aux lumieres naturelles, qu'ils eurent le ſecours de la Révélation, mais une révélation telle que Moïſe nous expoſe dans leur hiſtoire, & nullement telle que nous recevons par l'Evangile. La connoiſſance qu'ils eurent du ſalut n'étoit pas proprement la connoiſſance de Jéſus-Chriſt, puis qu'ils ne connoiſſoient diſtinctement ni ſa Perſonne ni la maniere dont il exécuteroit l'œuvre de la Rédemption; & leur foi qui étoit proportionnée à la connoiſſance, ne pouvoit s'étendre que jusqu'aux objets qui leur étoient révélés. Moïſe n'en ſavoit guere davantage, il plut à Dieu de lui cacher ce myſtère; ſon Eſprit en découvrit quelque choſe de plus aux Pro-

Prophetes ſuivans à meſure que le tems de l'accompliſſement approchoit, mais ce n'étoit pas encore l'illumination de la connoiſſance de la gloire de Dieu en la face de Jéſus-Chriſt. Nonobſtant tout cela, les Fideles de ces anciennes Economies furent ſauvés, & ne furent ſauvés que par la grace du Redempteur qui eſt le nôtre. Si l'on dit que les notions vagues & obſcures dont nous parlons étoient ſuffiſantes avant la publication de l'Evangile, mais qu'elles ne le ſont plus, la règle eſt pour les Peuples à qui l'Evangile eſt annoncé; mais en l'étendant aux autres, on rend ſans aucune raiſon leur condition pire qu'elle n'étoit auparavant, à peu près comme ceux qui tiennent l'abſolue néceſſité du Baptême, enveloppant abſurdement dans la condamnation ſous le regne de la Grace une infinité de perſonnes qui avant l'inſtitution d'un tel Sacrement ne risquoient pas d'y tomber. Suppoſé donc que les connoiſſances de Noé euſſent été conſervées par ſa poſterité, & qu'on en eût profité comme lui, ainſi qu'il eſt certain que du tems d'Abraham, & encore du tems de Moïſe & depuis la manifeſtation de la Loi, il y eut des gens craignans Dieu parmi les nations, on eſt en droit de ſoutenir que les moyens du ſalut auroient été généraux à tout le Genre humain. Il eſt vrai que les ténèbres du Paganiſme ont couvert le monde & y ont tellement fait diſparoitre les lumieres ſalutaires, qu'il étoit impoſſible de les retrouver ſans un nouveau ſecours, lequel a été offert à pluſieurs Peuples par la diſperſion des Iſraelites, qui a produit la converſion de quantité d'Idolatres, en attendant

que

que la Parole de Dieu fût prêchée par les Apôtres avec plus d'étendue & plus de clarté. Quant à ce que le reste paroit avoir été laissé dans un état desesperé, c'est un jugement impénétrable, une disposition dont les ressorts nous sont trop peu connus pour l'allèguer parmi les preuves des opinions qui peuvent être contestées.

Raisonnons sur la condition de ceux à qui l'Evangile est prêché; nous y voyons plus de jour. Il se fait d'abord un discernement manifeste entre ceux qui le rejettent avec incrédulité, & ceux qui l'embrassent avec foi. Ensuite, par rapport à ces derniers, qui sont quelquefois tous appellés Elus à cet égard, il se découvre avec le tems une distinction, en ce que les uns font naufrage sur la route, & que les autres arrivent au port du salut. Nos Réformateurs ont mis une difference essentielle entre la Foi de ceux qui persèverent, en la regardant seule comme vraie & justifiante, & la Foi de ceux qui font des chûtes finales, en la traitant d'illusoire & d'incapable par elle-même de sauver. S. Augustin n'a rien su de cela, ni aucun autre Pere de l'Eglise; ils ont constamment tenu, que des gens véritablement fideles, véritablement régénérés, véritablement justifiés, aujourd'hui réellement en état d'être sauvés, feront demain des fautes dans lesquelles ils périront; & par conséquent ils n'ont pas reconnu la force de la chaine du salut de *Rom.* VIII. 28. 29, dont on fait le principal rempart de la Prédestination. Selon S. Augustin, le don de la Foi ne distingue pas encore les élus des réprouvés, le don de la Persévérance les distingue, & il est vrai qu'il le fait émaner d'un De-

Decret absolu de Prédestination ; mais si on lui impute d'avoir cru que la Foi est la marque infaillible de l'Election & qu'elle est toujours persévérante, on l'a mal entendu. Que si l'on a pensé que son Systême avoit besoin de correction, c'est autre chose. En effet, la certitude du salut qu'on fonde sur la connoissance que nous avons de notre foi est ébranlée, s'il est possible que la vraie foi se perde ; c'est pourquoi on a cru qu'il étoit nécessaire d'enseigner, que le don de la persévérance est accordé à tous les véritables fideles, afin de les remplir d'une ferme & solide consolation. Mais afin de pouvoir faire quelque usage de ce principe, il faut qu'on sache sûrement discerner la foi permanente, de la foi périssable. Par quel moyen le Fidele connoit-il que la foi qu'il apperçoit en lui-même est d'une nature à demeurer jusqu'à la fin de ses jours? Si c'est simplement l'intention de Dieu qui fait la difference, la marque nous est inutile, puis qu'elle ne nous sauroit être connue que par une spéciale révélation; il faut que le caractere distinctif se fasse sentir dans l'homme. Dirons-nous donc, que la foi insuffisante se borne à la connoissance & à l'aveu de la vérité, au-lieu que la vraie foi se démontre par les bonnes œuvres? Oui, c'est ce que S. Jaques nous apprend. Mais cette foi operante par la charité ne loge-t-elle jamais chez ceux qui ne vont pas persévérer? N'en voit-on pas qui paroissent avoir eu des semences de vertu & quelque soin de règler leur vie par les commandemens de Dieu? Ou traitera-t-on tout cela de fard & d'hypocrisie? Certainement il y en a qui ont cru leurs efforts sincères,

cères, & supposé qu'on le leur puisse contester, ils se sont trompés eux-mêmes, & n'ont pas prétendu imposer aux autres. Si l'on dit, que la foi peu durable se fait connoitre par sa foiblesse, & la foi constante par sa force, on dit la vérité après le Seigneur, qui déclare que la prémiere n'est que pour un tems, parce qu'elle n'est pas bien enracinée. La force de la foi nous doit donc être connue; elle ne nous est pas connue par quelque qualité inhérente, mais par les fruits qu'elle produit. C'est pourquoi Dieu expose les fideles aux tentations & aux épreuves, afin que le sentiment de la grace qui leur fait remporter des victoires, leur donne l'esperance qui ne confond point. Cependant la foi des élus est foible dans ses commencemens, & ne gagne des forces que par degrés. Un tel, si Dieu ne l'épargnoit, succomberoit aujourd'hui dans une tentation, qu'un autre plus avancé peut soutenir. Plusieurs, après être sortis de plus d'une épreuve à leur avantage, à ce qu'il semble, vont faire des chutes dont ils ne se relevent pas. A cause de ces évenemens, que l'expérience rend incontestables, un Fidele ne sauroit se servir de l'argument consolatif qu'on lui veut fournir, s'il n'est sensiblement distingué du commun des fideles & près de la fin de sa carriere. Les fideles qui sont dans l'état ordinaire n'ont pas plus de consolation dans le Systême de la Persévérance, ils en ont même bien moins que ceux qui appellent la Foi véritable quand même elle n'auroit pas à persévérer, puis qu'en supposant qu'il y a deux sortes de Foi si ressemblantes, qu'on a de la peine à les discerner

avant

avant l'issue, celle qu'on a doit régulierement être suspecte; au-lieu que celui qui tient l'autre sentiment ose dire: J'ai la foi, je suis donc dans l'état de grace, & si je meurs tel je suis sauvé; c'est ce que je sai pour le présent; & quant à l'avenir, j'espere que Dieu me conservera, il n'abandonne jamais ceux qui le craignent. Au fond les Réformés ne disent rien de plus, & on leur impute faussement de se former une confiance à l'exclusion de leurs soins; que s'il paroit que leur principe porte plus loin dans la théorie, personne d'entre eux ne s'en sert dans la pratique; ils ne sont pas moins assidus à remplir les devoirs du Christianisme que les autres Religionnaires, ils ne se livrent pas davantage à la sécurité.

Pour ce qui regarde l'espece de Foi & de Conversion, qu'on voit en ceux qui ne persévérent pas, par des graces communes aux élus & aux réprouvés, & qui sont au moins des graces préparantes par rapport aux élus, les Théologiens de la Grande Bretagne assistans au Synode de Dordrecht en parlerent ainsi dans leur Avis, rangé par theses, sur le troisieme & le quatrieme des cinq Articles: „ 1. Quelques „ œuvres extérieures sont ordinairement requi„ ses des hommes avant que d'être régénérés „ ou convertis, comme d'aller à l'Eglise, d'en„ tendre la prédication, lesquelles sont en leur „ puissance pour les faire ou omettre librement „ selon qu'il leur plait. 2. Il y a aussi des effets „ intérieurs, qui précèdent la conversion, ex„ cités par la vertu de la Parole & de l'Esprit „ dans les cœurs de ceux qui ne sont pas en„ core régénérés, comme la connoissance de

* * *

„ la

„ la volonté de Dieu, le ſentiment du péché,
„ la crainte du châtiment, l'idée de la déli-
„ vrance, & l'eſperance du pardon; car la
„ grace de Dieu n'amène pas les hommes à la
„ juſtification par quelque ſubit enthouſiaſme,
„ mais en les préparant ſucceſſivement par plu-
„ ſieurs actions, & en ſe ſervant du miniſtère
„ des hommes comme d'un inſtrument, ce qui
„ ſeroit ſuperflu, s'il plaiſoit à Dieu de régé-
„ nérer immédiatement le pécheur. 3. Ceux
„ que Dieu touche ainſi par ſon Eſprit moyen-
„ nant la Parole, il les invite & les appelle
„ ſérieuſement & véritablement à croire & à
„ ſe convertir, de quoi nous devons juger par
„ la nature du bienfait & par la Parole de
„ Dieu qui eſt très claire, & non par l'abus
„ des hommes & par l'évenement; Dieu ne
„ fait rien ici par ſimulation, ſes prieres, ſes
„ exhortations, ſes plaintes, ſes promeſſes,
„ tout eſt pathétique. Que ſi l'invitation n'é-
„ toit pas ſérieuſe, Dieu tromperoit les hom-
„ mes par ſes Ambaſſadeurs, & ceux qui re-
„ fuſent d'obeïr ne ſeroient pas inexcuſables.
„ 4. Dieu n'abandonne pas ceux qu'il a tou-
„ chés en cette maniere, s'ils ne le délaiſſent
„ auparavant par un mépris volontaire; ni ne
„ leur ôte ſon talent & ſon ſecours, s'ils ne
„ manquent les prémiers en rejettant cette gra-
„ ce initielle. 5. Ces effets précédens, qui
„ ſont produits par la Parole & par l'Eſprit
„ dans l'entendement des hommes, peuvent
„ être totalement éteints par leur volonté rebel-
„ le, & le ſont ſouvent. 6. Les Elus mêmes ne
„ ſe comportent pas toujours en ces actions, en
„ ſorte que Dieu ne les puiſſe juſtement aban-
„ don-

„ donner à cauſe de leur négligence ou de leur „ réſiſtance, mais il les preſſe derechef & ne „ ceſſe juſqu'à ce qu'il les ait entierement ga- „ gnés ". Ils confirmerent cette doctrine par leur avis ſur le cinquieme Article, en déclarant: „ 1. Que des perſonnes non-élues ont quelque „ illumination ſurnaturelle, qui leur donne la „ connoiſſance de la vérité, un conſentement „ non feint, & une foi dogmatique non ſimu- „ lée. 2. Que cette connoiſſance & cette foi „ produit en eux quelque changement dans „ les affections & quelque correction dans les „ mœurs, ſans hypocriſie. 3. Qu'à cauſe de „ ces graces on les doit charitablement tenir „ pour des fideles juſtifiés & ſanctifiés ". Peut-on ajouter, que leur foi & leur repentance n'eſt jamais ſérieuſe, comme s'il y avoit de la difference entre ſérieux & non ſimulé? Je ne comprends pas non plus, comment la volonté des élus, qui a ſu cooperer à toutes ces Graces préparantes, devient tout d'un coup purément paſſive pour recevoir l'impreſſion qu'on appelle enfin la vraye foi & la régénération, & de laquelle ils diſent que Dieu la donne immédiatement, quoi qu'ils l'euſſent nié un peu plus haut, ni comment on peut faire voir qu'un tel effet n'eſt pas un enthouſiaſme. Il ſemble que ces deux langages ſont contradictoires, dont le prémier leur a été arraché par l'évidence de la raiſon, & le dernier par le préjugé, ou par la crainte du Pélagianiſme.

Les Paſteurs d'Embden, qui parurent au Synode plus animés contre les Remontrans que les Hollandois mêmes, ont totalement rejetté les œuvres préparatoires à la foi & à la régé-

nération, & ont ſoutenu touchant la foi, qu'il eſt bien vrai qu'elle s'augmente & s'accroit par la prédication de la Parole, mais qu'il en eſt bien autrement au prémier inſtant de ſa naiſſance. Si ces bonnes gens avoient penſé à la foi qu'on attribuoit autrefois aux petits enfans dans le ſein de leur mere, ils ſeroient en quelque maniere excuſables; mais en parlant de la foi des adultes, quel ſens trouverons-nous dans leur diſtinction? Pouvons-nous ignorer que *la Foi eſt de l'ouïe, & l'ouïe par la Parole de Dieu?* & n'eſt-il pas clair que cela ſe dit du commencement de la foi? La foi eſt le *don de Dieu*, il eſt vrai; mais c'eſt un don qui nous vient par le miniſtère de la Parole, moyen qui demande la coopération des hommes, de laquelle les rigides ſont trop effrayés. Et cependant non ſeulement eux, mais bien d'autres, traitent la foi de grace infuſe. Les Ecritures parlent du Saint Eſprit repandu, mais je doute fort qu'elles veuillent autoriſer le terme d'*habitude infuſe*, au ſens qu'on lui donne dans les Ecoles, où la ſuperſtition l'a introduit pour ſoutenir l'*œuvre ouvrée*, qui mérite d'être bannie du Chriſtianiſme raiſonnable. Nous enſeignons que l'efficace des Sacremens eſt morale. Pouvons-nous enſeigner après cela que l'efficace de la Parole eſt autre que morale? Mais la voye de l'infuſion la rend phyſique. On en peut même inferer, que la Prédication de la Parole eſt un moyen ſuperflu. Nous demandons quelquefois aux Défenſeurs de l'infaillibilité du Pape, pourquoi l'on s'eſt donné ſi ſouvent la peine d'aſſembles des Conciles pour décider les points conteſtés, puis que ſans aucun fracas l'Evêque de Rome

Rome en auroit jugé le plus ſurement & le plus nettement du monde. Ils répondent que c'eſt la vérité, mais une vérité que les Peuples prévenus d'une haute opinion pour les Conciles ne comprenoient pas, & qu'il a falu s'accommoder à leur foibleſſe pour les contenter. Si l'on nous demandoit, pourquoi Dieu fait-il tant travailler par la prédication, puis qu'il ſait bien mieux produire la foi par ſon opération immédiate? répondrions-nous auſſi, qu'il ne fait prêcher la Parole par aucune néceſſité, mais afin de flatter la fauſſe imagination que nous aurions conçue de la liberté de notre concurrence? A Dieu ne plaiſe! Nous ſoutiendrons plutôt, que Dieu ſe ſert du miniſtère de la Parole comme d'un moyen qu'il a trouvé dans ſon Conſeil, néceſſaire, & convenable tant à la nature des hommes qu'à la nature de l'œuvre qu'il veut produire dans les hommes, ſavoir la foi & la converſion, non ſeulement afin de donner à ces qualités de l'accroiſſement, mais afin de les faire naitre; & pour nous diſtinguer des Fanatiques, nous ajouterons, que la Grace intérieure ne rend pas la Vocation extérieure oiſive, & qu'elle ne choque point ſa maniere morale d'opérer.

Pour ce qui regarde le commencement de l'opération, il eſt aſſez facile d'en fixer l'époque par rapport à la Grace commune; mais ſi dans le cours de cette Grace les Elus reçoivent un caractere diſtinctif, il eſt non ſeulement impoſſible de le faire voir à leur prochain, mais eux-mêmes avec tout leur ſentiment intérieur, ils ne ſauroient bien s'appercevoir du moment auquel ils commencent de le porter, ni s'en aſſu-

rer avant que d'être sortis d'un état de foiblesse & d'imperfection qui les fait ressembler à ceux qui ne persèverent pas; ce n'est que par les progrès qu'ils font qu'ils en peuvent juger. En général, ce qu'il y a de passif dans leur conversion ne devient perceptible que par ce qu'il y a d'actif ensuite de leur côté, savoir leur coopération, laquelle après la régénération est reconnue par tous les Théologiens, excepté que quelques-uns la rendent douteuse par une nouvelle remarque qui leur est inspirée par l'horreur du Franc-arbitre. C'est que non contens d'enseigner avec les autres, que l'homme a besoin de l'assistance de la Grace durant tout le cours de sa vie, ils prétendent que la Grace prédétermine la volonté de l'homme à chaque bonne action. Le Systême de S. Augustin demandoit une Grace toujours déterminante, parce que la foi se pouvant perdre selon lui, si Dieu n'agissoit pas perpétuellement dans l'homme à la façon de la prémiere Grace, le Decret de l'Election pourroit être renversé. Mais ceux qui ont déclaré la vraie Foi inamissible, n'avoient aucun besoin de nier que la Persévérance est une Foi continuée, ni d'en faire à part un don infus de Dieu. La raison qu'on a de croire la prémiere Grace prédéterminante, savoir qu'elle trouve l'homme mort dans le péché, ne subsiste plus par rapport aux graces suivantes. L'homme est régénéré, il vit; sa volonté sera-t-elle toujours passive? ne sera-t-elle jamais capable d'une action vitale, sans y être spécialement poussée? Sur un tel pied, pourra-t-on dire avec vérité que les vertus sont des habitudes? pourra-t-on même dire que les actions des régénérés

sont

ſont moralement bonnes? Rien en nous n'a de la bonté morale, que par la liberté de notre conſentement & par notre activité. L'infuſion des dons eſt une œuvre de Dieu, mais ce n'eſt pas une vertu dans l'homme; c'eſt une capacité qu'il reçoit d'avoir la vertu, de croire la vérité, de faire le bien & d'y perſévérer. Ce n'eſt qu'abuſivement que la Foi & la Perſévérance ſont appellées graces infuſes, puis que ce ne ſont pas même des habitudes, mais des actes de la part de l'homme; & ſi l'on peut nommer la Converſion & la Sanctification infuſe, ce n'eſt pas celle que Dieu demande à l'homme comme un devoir, qui n'eſt pas paſſive, mais actuelle. Maintenons l'œuvre de Dieu en ſorte que l'homme ait auſſi ſon œuvre, ſans laquelle Dieu n'auroit rien produit; & prenons garde qu'à force de fuir le Pélagianiſme on ne nous rende Manichéens, qui eſt une héréſie pire & plus ruineuſe à la Religion.

On diſpute principalement ſur l'Irréſiſtibilité; c'eſt auſſi le vrai nœud de la controverſe. Les Remontrans firent beaucoup valoir cette queſtion, pour rendre la cauſe de leurs adverſaires odieuſe; & ceux-ci, qui en voyoient le mauvais côté, le voulurent d'abord eſquiver par des proteſtations qu'ils firent contre le terme, en le traitant de barbare, comme ſi l'on pouvoit obliger les Ecoles de Théologie à parler le Latin de Ciceron; ou en ſe plaignant qu'il eſt équivoque & qu'on ne ſait ſi ſa ſignification eſt active ou paſſive, comme s'il étoit difficile de la déterminer. Mais encore, que nous importe cela? car ſoit que je diſe, La volonté de Dieu eſt trop forte pour ſouffrir que celle de l'hom-

me lui réſiſte, ou la volonté de l'homme eſt trop foible pour réſiſter à celle de Dieu, je dis la même choſe. Après ces complimens inutiles ils ont avoué qu'ils reconnoiſſoient l'Irréſiſtibilité, ſavoir non par rapport à toutes ſortes de graces; on convient que tous les réprouvés réſiſtent à celles qui leur ſont faites, & que les élus mêmes y réſiſtent en quantité d'occaſions particulieres; mais on appelle irréſiſtible la Grace qui émane du Decret immuable d'Election pour les régénérer & pour les conduire infailliblement au ſalut. On prouve ce ſentiment par pluſieurs paſſages très emphatiques touchant la force de la Grace, ſi bien qu'il gagne par ce moyen un grand degré de probabilité, & qu'on ſeroit obligé de l'admettre, ſi après avoir donné à ces expreſſions le ſens le plus rigoureux, on pouvoit répondre à une autre ſorte de témoignages ſans les tordre & ſans ſe ſauver par des diſtinctions peu capables de ſatisfaire. Pluſieurs apportent les paroles, *qui peut réſiſter à ſa volonté?* comme un argument des plus déciſifs; & je ſuis ſurpris de voir que tant de Docteurs l'ayent ſérieuſement allegué, ſans prendre garde que l'Apôtre en a fait une objection; de maniere que vouloir prouver l'irréſiſtibilité par ſa demande, c'eſt comme ſi quelqu'un vouloit prouver que Dieu a tort de ſe plaindre, parce qu'il eſt écrit, *Pourquoi ſe plaint-il encore?* Ils auroient au moins dû tâcher de faire voir par la réponſe de S. Paul, qu'il reconnoiſſoit la vérité du principe dont on ſe ſervoit contre lui. Je ſouhaiterois encore, qu'ils n'euſſent pas trop intereſſé dans leur cauſe la Toutepuiſſance divine, dont ils ſavent très bien qu'elle ne juſti-

fie

ſie pas tout ce qu'il plait aux hommes d'avancer, Dieu ne faiſant pas tout ce qu'il pourroit faire. On dira, qu'on appelle en vain à ſa Puiſſance quand on ignore ſa Volonté, mais ſa Volonté étant declarée, qu'on eſt en droit d'en ſoutenir l'exécution de ſa Puiſſance, ſans laiſſer à l'homme la liberté de réſiſter. N'y a-t-il donc point de Volonté de Dieu qui ſouffre de la réſiſtance? Oui, la volonté de Commandement, mais non la volonté de Decret. C'eſt bien dit. Mais on n'eſt pas d'accord touchant la teneur & la forme des Decrets de Dieu, & ce ſujet étant plein d'obſcurité, il ſeroit juſte, ce ſemble, de vuider la querelle par ce que nous ſavons de la volonté de commandement, qui nous eſt révélée avec la derniere évidence, & qui nous met incomparablement mieux en état de juger des actions de l'homme que ce que nous apprenons des myſtères du Conſeil éternel. Le principal eſt de ſavoir, ſi ces deux ſortes de Volontés divines, qui ſubſiſtent parfaitement bien quand on donne à chacune ſon objet propre, peuvent jamais ſe contrarier par rapport à un même objet; ſi lors que Dieu exhorte les hommes à ſe convertir, il eſt poſſible, pendant que les uns ſont irréſiſtiblement convertis, que les autres ſoient empêchés de ſortir de leur réſiſtance par la volonté irréſiſtible du Decret immuable de leur Réprobation; & ſi le ſentiment de ceux qui tiennent, que la volonté de Dieu de convertir les hommes eſt très réelle, très ſincère & très ſérieuſe par rapport à tous ceux qu'il invite à la repentance, n'eſt pas préférable à l'opinion de ceux qui donnent à Dieu des intentions oppoſées par rapport à

ceux qui ne ſont pas élus, à cauſe que par une volonté antérieure, laquelle il ne peut pas ſouhaiter de caſſer, il auroit réſolu leur condamnation éternelle. Ne vaudroit-il pas mieux nier qu'il y ait un tel Decret de Réprobation, dont on n'a que très peu d'indices, que de révoquer en doute la ſincerité de tant de déclarations poſitives, puis qu'on ne trouve pas le moyen de concilier ces deux articles enſemble?

Les Défenſeurs d'une Prédeſtination rigoureuſe méritent pourtant qu'on les excuſe, parce que leur but eſt de combattre pour la gloire de Dieu contre une autre ſorte d'objections, & d'éviter d'autres embarras qui leur paroiſſent plus grands & plus dangereux que ceux qui naiſſent de leur principe. Ils craignent d'attribuer à Dieu des Volontés conditionnelles & des Conſeils fruſtrés, choſes qui ſemblent tout-à-fait indignes de ſa Grandeur, de ſa Sageſſe & de ſa Puiſſance. Pour ce qui regarde les conditions, depuis que Dieu a réſolu de créer le Monde & de donner à de certaines Créatures la liberté d'agir, on peut bien dire qu'il a fait indépendamment de leur conduite des loix générales pour règler la maniere de les gouverner; mais il n'eſt pas poſſible, par rapport au traitement ſpécial qu'elles ont à recevoir, d'exclurre toujours la conſideration de leur comportement, & il faut que ſa Preſcience le lui dicte quand il y fonde ſes ordres. Qui plus eſt, le Decret de la Prédeſtination eſt en ce ſens-là conditionel dans les Syſtémes les plus outrés. Par exemple, ce Decret qu'on met avant tous les autres; je n'en vois pas la néceſſité, mais enfin on le fait le prémier; le De-

Decret, dis-je, par lequel Dieu choisit de la masse corrompue du genre humain ceux qu'il lui plait pour les relever de leur chute, présuppose manifestement le péché d'Adam. Il faut donc opter entre deux sentimens, ou que Dieu a rendu la chute de l'homme nécessaire par un Decret absolu, ce qu'on ne sauroit dire sans impiété, ou que le Decret touchant la masse corrompue a été bâti sur une condition qui étoit dans le pouvoir de l'homme. Quel mal y a-t-il donc de faire marcher la prévision de l'incrédulité & de l'impénitence des méchans devant le Decret de leur Réprobation? Il en est autrement de la Foi, qui est un don de Dieu, je l'avoue; mais c'est une question à part; celle des volontés conditionnelles en Dieu ou des Decrets qui suivent la Prescience, est cependant vuidée par une preuve claire que les argumens tirés d'une Métaphysique abstruse ne peuvent obscurcir. Mais le Decret est frustratoire, s'il peut arriver que l'homme ne rempliſſe pas la condition. Je réponds, qu'en le mettant devant la Prescience on le rendroit frustratoire, au-lieu qu'en faisant entrer dans les Decrets des conditions prévues, c'est le moyen qu'ils ne soient jamais frustrés. Le Conseil de Dieu est immuable, cela est vrai; mais on demande, si son Conseil est toujours absolu. Il y a beaucoup de difference entre être immuable & être absolu; un Conseil divin qui n'est pas absolu ne laisse pas d'être immuable. La difficulté consiste néanmoins à concevoir, comment les changemens de la Créature, selon lesquels il semble que Dieu prend de nouvelles mesures de tems en tems, ne changent

rien

rien dans le Decret & dans la Volonté de Dieu. L'homme étant créé dans l'innocence & placé dans le Paradis, le ſalut éternel paroît lui avoir été préparé. L'homme étant étant tombé dans la corruption, le voilà condamné à la mort éternelle avec toute ſa race. Enſuite, ſi nous admettons la Volonté antécédente, par laquelle Dieu voudroit ſauver tous les hommes, tous ſeront encore une fois prédeſtinés à la vie. Mais comme cela ne ſe fait pas ſans condition, & que la condition ne ſe trouve pas en tous, il arrive que par une Volonté conſéquente Dieu veut ſauver les uns & non les autres, & c'eſt ſur ce dernier pied que ſe fait l'exécution. Quant au changement qui eſt arrivé par la chute, nous ſommes indiſpenſablement obligés de recourir à la préviſion, comme je l'ai déja dit; & puis qu'il eſt très vrai que ce même Dieu, qui avoit donné la vie à l'homme par ſa bonté, s'eſt porté par ſa juſtice à le livrer à la mort, les Decrets qu'il auroit auparavant faits ſur ce ſujet, ne pouvoient être que conditionels, ſavoir qu'il conſerveroit la vie à l'homme s'il demeuroit dans l'obeïſſance, & qu'il le condamneroit à la mort s'il venoit à pécher. Quiconque les fait abſolus, les rend contradictoires; & ſi quelqu'un dit, que Dieu n'avoit rien décreté ſur ces matieres, à cauſe de la révolution qu'il a prévue, que répondra-t-il à ceux qui lui nieront par la même raiſon les autres Arrêts éternels? La Nature de Dieu eſt toujours égale, & ſes Decrets touchant la maſſe corrompue n'ont pas beſoin d'être d'une autre ſorte, ſinon autant que le changement qui eſt arrivé aux hommes l'exige.

Le

Le changement eſt grand & fournit une raiſon conſiderable contre la Volonté antécédente. Je la produirai, après avoir dit un mot de quelques autres que je trouve moins convenables, quoi que j'en aye déja touché quelque choſe. L'on dit que l'invitation des pécheurs à la repentance ſe faiſant dans le tems & étant poſtérieure à la Réprobation, elle ne ſauroit marquer un deſir ſérieux de ſauver les réprouvés dont la perdition auroit dès auparavant été réſolue, ni un amour véritable pour ceux que Dieu auroit haï de toute éternité. C'eſt une raiſon qui prouve, que Dieu ne pouvoit pas aimer le genre humain dans la perſonne d'Adam durant l'état d'innocence, & qui ne ſert qu'à faire voir, avec quel inconvénient on allègue l'éternité des Decrets contre les évenemens du tems, & combien il ſeroit à ſouhaiter que cette maniere d'argumenter fût bannie de la Théologie. Mais encore, quelle imprudence, pour ne rien dire de plus, d'appuyer ſur la Réprobation devant ceux qui la nient, & qui ne trouvent rien de plus horrible que cette prétendue haine ſouveraine qu'on veut attribuer à Dieu, & de les vouloir perſuader que Dieu ne ſauroit aimer tous les hommes à cauſe d'un tel arrêt; pendant qu'ils tournent la médaille, en diſant que Dieu aimant les hommes & voulant leur ſalut, il n'eſt pas poſſible qu'il ait fait un Decret de cette nature, & qu'ils prouvent la bonne volonté de Dieu par des raiſons bien plus ſpécieuſes & des paſſages beaucoup plus clairs qu'on ne peut produire en faveur de la Réprobation! Si Dieu avoit un amour général pour les hommes, il s'enſuivroit, dit-on, qu'il

eſt

eſt fruſtré dans ſes intentions, qu'il ne réuſſit pas dans ſes deſſeins, qu'il ſe propoſe des fins auxquelles il ne ſauroit parvenir, que ſa volonté eſt réduite à des deſirs qui ne ſont pas accomplis & à des regrets que l'inexécution lui cauſe, idées qui choquent ſa Toutepuiſſance auſſi bien que ſa Sageſſe; car s'il veut, qui l'empêchera de faire ce qu'il veut? Ce raiſonnement préſuppoſe, que Dieu veut faire tout, & qu'il ne veut rien laiſſer faire aux hommes; ce qui, loin d'être glorieux à Dieu, renverſeroit tout l'ordre de ſa Providence. Qu'on penſe à la ſource du péché; la mettrions-nous dans la volonté de Dieu, ſous prétexte qu'elle eſt la prémiere cauſe de tout? A Dieu ne plaiſe! Il eſt manifeſte que le péché vient de la volonté de l'homme qui a reçu du Créateur la liberté de ſe conduire elle-même; & le péché étant ſurvenu, il eſt manifeſte que l'ouvrage du Créateur en eſt alteré, ce qui n'a pu arriver ſans lui donner une eſpece de déplaiſir. Les déclamations qu'on fait contre les ſouhaits & les plaintes de Dieu ſont donc inutiles, & même contraires à l'Ecriture Sainte qui les lui attribue. C'eſt par une figure d'Anthropologie, dit-on, en parlant de Dieu comme l'on parleroit d'un homme. J'en conviens; mais comme la main & les yeux de Dieu ſignifient très véritablement ce que la métaphore exprime, les deſirs & les regrets de Dieu ſont très réels, nonobſtant que les foibleſſes que ces termes marquent dans les hommes ne ſe trouvent pas en lui. Traiterons-nous de fantôme la colere de Dieu, & de chimere ſa miſericorde, parce que ce ſont mots de paſſions? Il eſt à craindre, que par

l'abus

l'abus de la doctrine de la ſimplicité de la Nature divine on ne faſſe Dieu ſi immuable qu'il en devienne immobile, c'eſt-à-dire, réduit à l'inaction.

Mais voici ce qu'on feroit bien de preſſer uniquement : C'eſt que l'homme étant par la chute dans l'impuiſſance de ſe porter vers le Ciel, & qu'une grace ſurnaturelle, qui leveroit généralement en tous cet obſtacle & les rendroit capables d'agir pour le bien, n'ayant pas aſſez de fondement ni dans l'expérience ni dans la Parole de Dieu, qui paroît plutôt enſeigner que les pécheurs ont beſoin d'une grace irréſiſtiblement efficace pour être convertis, ou du moins telle qu'on ne voit pas être conferée à tous; il s'enſuit que Dieu ne peut vouloir que le ſalut de ceux à qui il donne cette grace ſpéciale. A quoi l'on peut ajouter, que poſé la Grace générale ſuffiſante, qui laiſſe aux hommes le pouvoir de s'en ſervir ou non, l'Election ne ſeroit plus l'œuvre de Dieu, mais l'œuvre de l'homme, auquel on ne pourroit plus dire : *Qui eſt-ce qui met de la difference entre vous & un autre, & qu'eſt-ce que vous avez que vous ne l'ayez reçu?* Ces raiſons ſont le fort du Syſtême de la Prédeſtination abſolue, & ont porté tant de grands hommes à l'embraſſer. Il y a de l'injuſtice à les blâmer & à les condamner, quand même on trouveroit qu'ils ſe ſont trompés dans les meſures qu'ils ont priſes, ſoit en lâchant des paroles rudes dans l'obligation où ils ſe voyoient de ſoutenir ce qu'ils croyoient être la vérité, comme lors qu'ils mettent les réprouvés dans l'inévitable néceſſité de périr, ou en combinant des doctrines qui paroiſſent

roiſſent contradictoires, comme quand ils avouent que Dieu appelle ſérieuſement tous au ſalut, & ne laiſſent pas de revenir à la particularité de la grace ſalutaire. Ces derniers conſentent à reſter dans l'embarras; les prémiers ont rompu la glace pour en ſortir, & ont arrondi leur Syſtême, mais cela ne rend pas leur cauſe meilleure. On a vu en matiere de Philoſophie, que les Syſtêmes les plus travaillés ſe ſont trouvés faux, parce que leurs auteurs, qui alloient de conſéquence en conſéquence, en ont quelque part perdu le fil. Les plus grands raiſonneurs parmi les Medecins ſont ſouvent les moins heureux à guérir leurs malades. C'eſt ainſi que les Syſtêmes de Théologie gagnent un défaut notable, quand on veut ſuivre les principes les plus perſuaſifs jusques dans leurs conſéquences les plus incommodes; & dans ces ſujets obſcurs, quelque complaiſance qu'on ait en ſuivant, après avoir admis pluſieurs conſéquences d'une dure digeſtion, on ſe trouve enfin ſur le bord d'un précipice d'où l'on eſt obligé de retirer le pied de peur d'y être entrainé.

Quand on impugne la Prédeſtination par les difficultés qu'elle rencontre à ſon tour, je ſerois d'avis qu'on n'inſiſtât pas beaucoup ſur les queſtions, ſi toute ſorte de néceſſité eſt incompatible avec la liberté, ſi l'indifference eſt une qualité eſſentielle du franc-arbitre, ſi l'opération d'une grace irréſiſtible ſe peut faire ſans contrainte, ſi la contingence des actions des hommes peut ſubſiſter avec les Decrets abſolus de Dieu ou même avec ſa Preſcience infaillible, & ſur d'autres matieres ſcientifiques, ſur leſquelles on peut diſputer longtems ſans fruit & ſans édifica-

dification. Il vaut mieux se donner des bornes, où sans l'aide de la Philosophie on puisse s'éclaircir par les Saintes Ecritures. Il est bien difficile, en lisant ce divin Livre, de concevoir que ceux à qui Dieu parle n'ont pas la liberté de l'écouter; & en général, les moyens dont il se sert pour toucher les hommes, principalement celui de la prédication de sa Parole, sont d'une nature qu'il semble qu'on les rend illusoires, si l'on suppose que l'incapacité des hommes n'est pas levée. La Parole de Dieu rend témoignage aux instructions qui nous sont données par la raison, elle nous instruit plus pleinement elle-même; elle invite, exhorte, commande, elle fait des promesses, elle use de menaces. On a sans cesse recours à la distinction entre les Decrets & les Commandemens, en disant que les Decrets sont toujours exécutés & que les Commandemens ne le sont pas toujours, parce que Dieu exécute ses Decrets & charge les hommes d'exécuter ses Commandemens. Qui ne le sait? mais ce n'est pas répondre à ce qu'on demande. La question est, si ceux à qui Dieu adresse ses instructions, ses invitations, ses exhortations & ses ordres, sont laissés dans l'impossibilité d'en profiter, comme l'on dit que le sont les Réprouvés, c'est-à-dire, la plus grande partie de ceux que Dieu appelle, auquel cas ces moyens leur sont non seulement inutiles, mais très pernicieux, puis qu'ils ne tendent qu'à rendre leur condamnation plus rigoureuse, & Dieu exerceroit envers eux sa plus grande severité par des protestations d'amitié. Dieu peut exiger des enfans d'Adam des devoirs proportionnés aux forces qu'Adam reçut dans la

* * * *

créa-

création. Je ne le conteſte pas, mais je dis qu'il exige plus; il exige d'eux la converſion, dont l'homme n'eut pas beſoin dans le Paradis. Il les traite donc ſur un pied different; il ne les appelle pas comme des juſtes, mais comme des pécheurs à la repentance. Il leur adreſſe ſa Parole, non ſeulement comme pour demander le payement d'une dette contractée par leur pere commun, mais comme pour leur offrir un ſecours par lequel ils puiſſent ſe relever de leur chûte, & non ſeulement pour les convaincre de leur devoir, mais pour les attirer dans le chemin du ſalut. Ses plaintes, quand il en fait, ne roulent pas ſimplement ſur ce qu'ils ont beſoin d'être convertis, mais plus encore ſur ce qu'ils ne veulent pas ſe convertir; & la perdition qu'il leur reproche n'eſt pas tant celle qui vient d'Adam que celle qui vient d'Iſraël, c'eſt-à-dire, de leur propre mauvaiſe conduite. Au jour du jugement au-lieu de venger ſimplement en eux le péché d'Adam qui les fait tous égaux, il leur rendra ſelon leurs péchés actuels, & proportionnera les peines à la meſure de leurs talens, en demandant beaucoup à celui qui avoit beaucoup reçu, & en leur imputant comme le plus grand crime l'abus de ſes graces, ce qui préſuppoſe abſolument qu'ils en pouvoient faire un bon uſage. Enfin, des deux Syſtêmes entre leſquels il faut choiſir, celui de la Prédeſtination abſolue conſiſte presque tout en des ſpéculations, qui nous transportent comme dans une République de Platon, dont les loix ne conviennent pas à la nature des citoyens; au-lieu que le Syſtême oppoſé influe par-tout dans la pratique, ſi bien que les Prédicateurs du prémier parti

ſont

ſont obligés d'emprunter le langage des derniers pour rendre leurs exhortations raiſonnables.

Après tout, on rencontre des difficultés chez les uns & chez les autres, c'eſt pourquoi ils ſe reprochent mutuellement des contradictions & des abſurdités: Et il leur arrive ce qui eſt repréſenté par la Parabole de l'homme, qui porte le petit paquet des péchés d'autrui par devant, & le grand ſac de ſes propres péchés au dos; c'eſt-à-dire, qu'ils ſont clairvoyans pour s'appercevoir du foible de leurs adverſaires, & qu'ils retirent les yeux de celui de leur cauſe. Reſſerrés que nous ſommes entre deux ſortes d'embarras, ſi quelqu'un demeure en ſuſpens & ne ſe détermine à rien, on le doit excuſer. Que s'il choiſit ſon opinion ſur les raiſons qui lui paroiſſent les plus fortes, il doit conſiderer que les raiſons contraires ne ſont pas mépriſables, & par conſéquent traiter ſon ſujet avec moderation. En ces matieres épineuſes vouloir accuſer les gens d'héréſie & autoriſer des ſchiſmes, c'eſt trop s'éloigner de l'eſprit de notre Religion. Il eſt vrai que les conſéquences d'un principe tolerable peuvent paroître hérétiques, mais la charité veut qu'on n'impute pas aux defenſeurs du principe les conſéquences qu'ils desavouent. Je ſuis entierement de cet avis, & néanmoins je ſouhaiterois qu'aujourd'hui qu'on s'accoutume à raiſonner indépendamment des termes obſcurs ou captieux de l'ancienne Ecole, on examinât ſérieuſement & avec impartialité, ſi les principes qu'on nous enſeigne ſont ſuffiſamment établis pour nous obliger à les tenir nonobſtant les conſéquences fâcheuſes qu'on en peut ſpécieu-

sement tirer, & si les passages dont on les appuye les contiennent évidemment, ou s'ils souffrent un autre sens plus commode, & moyennant lequel nous nous pourrions épargner ce galimatias qui gâte plusieurs Livres de Théologie, & ces distinctions qu'on y trouve en nombre, manifestement inventées à cause du besoin qu'on en a eu, & sans lequel aucun homme sage n'y auroit jamais songé. La méthode seroit bonne, non seulement par rapport aux articles dont je viens de parler, mais en plusieurs autres occasions; & si ceux qui qui font profession de prendre l'Ecriture seule pour la règle de leur foi la vouloient suivre, ils appaiseroient aisément toutes leurs disputes.

J'ai cru que je devois m'étendre un peu sur les differens Systêmes touchant la Prédestination & sur les inconvéniens qui sont à leur suite, parce qu'on est communément dans la prévention que c'est le sujet du Chapitre que j'explique; afin que ceux qui n'aiment pas les sentimens rigoureux n'appréhendent pas de les trouver dans mes Sermons, & que ceux qui les y cherchent ne soient pas surpris de ne les y point trouver. L'interprétation des passages de l'Ecriture Sainte est laborieuse, quand ils demandent la connoissance de la critique, de la propriété des langues originales, des coutumes anciennes, des traits d'histoire, & de quelque chose semblable. Mais par-tout où il suffit de connoitre le but de l'Ecrivain sacré, je tiens qu'un Laïque qui a du bon-sens & de l'attention est plus capable d'entendre son langage qu'un Docteur, ce dernier étant imbu de quantité d'opi-

d'opinions que l'autre ignore ou qu'il regarde avec indifference. Je n'ai rien déferé aux principes que l'éducation m'a appris à embraſſer ou à rejetter, & ſans conſulter l'autorité de mes maitres parmi les hommes, j'ai tâché d'écouter S. Paul, & ſes vues m'ont ſervi de guide. Si l'on trouve que je ne les ai pas toujours aſſez heureuſement ſuivies, je conſens que le Lecteur corrige mes idées, ſelon qu'il penſera qu'il en eſt beſoin, en le priant de le faire avec un pur amour de la vérité & avec l'eſprit d'une ſincere charité, & en proteſtant que c'eſt dans ces mêmes ſentimens que j'ai écrit. Je reſpecte les déciſions publiques, comme un moyen que les auteurs ont cru néceſſaire pour l'appaiſement des troubles, & qu'il ont règlé conformément à leurs lumieres & ſuivant le mouvement de leur conſcience. Au reſte, je tiens que la multiplication des Articles de foi, & l'obligation d'avoir les mêmes opinions ſur les queſtions Théologiques, n'eſt pas le moindre des maux ſous lesquels l'Egliſe gémit. Si je me détermine, parmi les differentes voyes de ſortir des difficultés, à celle qui attribue à Dieu plus de clémence que de rigueur, nonobſtant qu'elle n'ait pas toujours eu la pluralité des ſuffrages, je le fais parce qu'en prenant un chemin contraire je craindrois de bleſſer l'honneur de l'Ecriture Sainte, qui exalte conſtamment la miſericorde de Dieu par deſſus ſa colere, & d'offuſquer la véritable gloire de la Grace qui nous y eſt louée avec tant de juſtice; Grace que je confeſſe avec humilité, que je croi des plus efficaces quoiqu'elle n'uſe pas de contrainte, & ſur laquelle ſeule je fonde

toute l'eſperance de mon ſalut. La grandeur infinie de Dieu ne l'empêche pas de vouloir que nous l'imitions, & j'aime à me figurer le traitement qu'il fait aux hommes tel qu'il nous puiſſe ſervir d'exemple. Plût à Dieu que nous euſſions de la douceur & de la tolerance comme lui, & que nous ne procedaſſions à la réprobation des doctrines & à la condamnation des perſonnes, qu'avec cette retenue qu'on lui donne dans les Syſtêmes qui moderent le plus ſa Prédeſtination!

TABLE
DES
SERMONS.

I. SERMON. SUR ROM. IX. 1–5.

JE dis la vérité en Christ, je ne mens point, ma conscience me rendant témoignage par le Saint Esprit; Que j'ai une grande tristesse & un continuel tourment en mon cœur. Car moi-même je souhaiterois d'être séparé de Christ pour mes freres, qui sont mes parens selon la chair: Qui sont Israëlites, de qui sont l'adoption, & la gloire, & les alliances, & l'établissement de la Loi, & le service divin, & les promesses: De qui sont les peres; & de qui est selon la chair, Christ, qui est Dieu sur toutes choses bénit éternellement. Amen. Pag. 1

II. SERMON. SUR ROM. IX. 1–5.

Je dis ..... pour mes Freres, qui sont

mes parens selon la chair, qui sont Israëlites, desquels sont l'adoption, & la gloire & les alliances, & l'ordonnance de la Loi, & le service divin, & les promesses..... 24

III. SERMON. SUR ROM. IX. 1–5.

Je dis..... pour mes freres..... desquels sont les peres, & desquels selon la chair est descendu Christ, qui est Dieu sur toutes choses bénit éternellement. Amen. 51

IV. SERMON. SUR ROM. IX. 6–13.

Toutefois il ne se peut pas faire que la parole de Dieu soit anéantie; Mais tous ceux qui sont d'Israël, ne sont pas pourtant Israël. Car pour être la semence d'Abraham, ils ne sont pas tous enfans: mais en Isaac te sera appellée semence. C'est-à-dire que ce ne sont pas ceux qui sont enfans de la chair, qui sont enfans de Dieu; mais que ce sont les enfans de la promesse, qui sont reputés pour semence. Car voici la parole de la promesse: Je viendrai dans cette même sai-

son,

son, & Sara aura un Fils. Et non seulement celui-ci, mais aussi Rebecca, quand elle eut conçu d'un fils, savoir de notre Pere Isaac. Car avant que les enfans fussent nés, & qu'ils eussent fait ni bien ni mal, (afin que le propos arrêté selon l'élection de Dieu demeurât: Non point par les œuvres, mais par celui qui appelle,) il lui fut dit: Le plus grand servira au moindre. Ainsi qu'il est écrit, J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü. 76

V. SERMON. SUR ROM. IX. 6—13.

Toutefois ..... Car pour être la semence d'Abraham, ils ne sont pas tous enfans; mais en Isaac te sera appellée semence. C'est-à-dire, que ce ne sont pas ceux qui sont enfans de la chair, qui sont enfans de Dieu; mais que ce sont les enfans de la promesse, qui sont reputés pour semence. Car voici la parole de la promesse: Je viendrai en cette même saison, & Sara aura un fils, &c. 101

VI. SERMON. SUR ROM. IX. 10–13.

Et non seulement cela, mais aussi Rebecca, lors qu'elle conçut d'un fils, savoir de notre Pere Isaac. Car avant que les enfans fussent nés, & qu'ils eussent fait ni bien ni mal, afin que le propos arrêté selon l'élection de Dieu demeurât, non point par les œuvres, mais par celui qui appelle, il lui fut dit: Le plus grand sera asservi au moindre, ainsi qu'il est écrit: J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü. 122

VII. SERMON. SUR ROM. IX. 14–18.

Que dirons-nous donc? Y a-t-il de l'iniquité en Dieu? Ainsi n'avienne! Car il dit à Moyse, J'aurai compassion de celui de qui j'aurai compassion: & je ferai misericorde à celui à qui je ferai misericorde. Ce n'est donc point ni du voulant, ni du courant, mais de Dieu qui fait misericorde. Car l'Ecriture dit à Pharaon, Je t'ai suscité à cette propre fin, pour faire voir en toi ma puissance, & afin que mon Nom soit publié

blié dans toute la Terre. Il a donc compassion de celui qu'il veut, & il endurcit celui qu'il veut. 152

VIII. SERMON. SUR ROM. IX. 14–18.

Que dirons-nous donc? ..... Car il dit à Moyse: J'aurai compassion de celui de qui j'aurai compassion, & je ferai miséricorde à celui à qui je ferai miséricorde. Ce n'est donc point ni du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait miséricorde, &c. 178

IX. SERMON. SUR ROM. IX. 17–18.

Car l'Ecriture dit à Pharaon: Je t'ai suscité à cette propre fin pour démontrer en toi ma puissance, & afin que mon Nom soit publié dans toute la Terre. Il a donc compassion de celui qu'il veut, & il endurcit celui qu'il veut. 202

X. SERMON. SUR ROM. IX. 19–24.

Or tu me diras: Pourquoi se plaint-il encore? Car qui est celui qui peut résister

à ſa volonté? Mais plutôt, ô homme, qui ès-tu, toi qui conteſtes contre Dieu? La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainſi faite? Le Potier de terre n'a-t-il pas la puiſſance de faire d'une méme maſſe de terre un vaiſſeau à honneur, & un autre à deshonneur? Et qu'eſt-ce ſi Dieu en voulant montrer ſa colere, & donner à connoitre ſa puiſſance, a toleré en grande patience les vaiſſeaux de colere préparés pour la perdition? Et pour donner à connoitre les richeſſes de ſa gloire, dans les vaiſſeaux de miſericorde, qu'il a préparés pour la gloire? Lesquels auſſi il a appellés, ſavoir nous, non ſeulement d'entre les Juifs, mais auſſi d'entre les Gentils. 226

XI. SERMON. SUR ROM. IX. 19–24.

Or tu me diras: Pourquoi ſe plaint-il encore? car qui eſt celui qui peut réſiſter à ſa volonté? Mais plutôt, ô homme, qui ès-tu, toi qui conteſtes contre Dieu? &c. 251

XII. SERMON. SUR ROM. IX. 20–21.

La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée: Pourquoi m'as-tu ainſi faite? Le Potier de terre n'a-t-il pas la puiſſance de faire d'une même maſſe de terre un vaiſſeau à honneur & un autre à deshonneur? &c. 277

XIII. SERMON. SUR ROM. IX. 22–24.

Et qu'eſt-ce, ſi Dieu en voulant montrer ſa colere, & donner à connoitre ſa puiſſance, a toleré en grande patience les vaiſſeaux de colere, préparés pour la perdition? &c. 303

XIV. SERMON. SUR ROM. IX. 22–24.

Et qu'eſt-ce ſi Dieu ..... Et afin de donner à connoitre les richeſſes de ſa gloire dans les vaiſſeaux de miſericorde, qu'il a préparés pour la gloire, & qu'il a appel-

pellés, c'eſt à ſavoir nous, non ſeulement d'entre les Juifs, mais auſſi d'entre les Gentils. 331

XV. SERMON. SUR ROM. IX. 24 27.

Il nous a appellés, non ſeulement d'entre les Juifs, mais auſſi d'entre les Gentils; ſelon ce qu'il dit en Oſée: J'appellerai mon Peuple celui qui n'étoit point mon Peuple, & la bien-aimée celle qui n'étoit point la bien-aimée. Et il arrivera qu'au lieu où il leur a été dit: Vous n'êtes point mon Peuple; là ils ſeront appellés les enfans du Dieu vivant. 358

XVI. SERMON. SUR ROM. IX. 27–29.

Auſſi Eſaïe crie touchant Iſraël: Quand le nombre des enfans d'Iſraël ſeroit comme le ſable de la mer, il n'y en aura qu'un petit reſte de ſauvé. Car le Seigneur conſomme & abrege l'affaire en juſtice; il fera, dis-je, une affaire abregée ſur la terre. Et comme Eſaïe avoit dit auparavant: Si le Seigneur des ar-

armées ne nous eût laissé quelque semence, nous eussions été faits comme Sodome, & eussions été semblables à Gomorrhe. 382

XVII. SERMON. SUR ROM. IX. 30–33.

Que dirons-nous donc? Que les Gentils, qui ne pourchassoient point la justice, ont atteint la justice, la justice, dis-je, qui est par la foi: Mais Israël pourchassant la Loi de la justice, n'est point parvenu à la Loi de la justice; Pourquoi? Parce que ce n'a point été par la foi, mais comme par les œuvres de la Loi. Car ils ont heurté contre la pierre d'achoppement. Ainsi qu'il est écrit: Voici, je mets en Sion la pierre d'achoppement & la pierre de trébuchement: & quiconque croit en lui ne sera point confus. 407

XVIII. SERMON. SUR ROM. IX. 31–33.

Mais Israël ..... Car ils ont heurté contre la pierre d'achoppement, selon ce qui est écrit: Voici, je mets en Sion la pierre

re d'achoppement, & la pierre de trébuchement; & quiconque croit en lui, ne sera point confus. 431

I. SERMON.

SUR ROM. IX. 1--5.

Je dis la vérité en Christ, je ne mens point, ma conscience me rendant témoignage par le Saint Esprit; Que j'ai une grande tristesse & un continuel tourment en mon cœur. Car moi-même je souhaiterois d'être separé de Christ pour mes freres, qui sont mes parens selon la chair: Qui sont Israëlites, de qui sont l'adoption, & la gloire, & les alliances, & l'établissement de la Loi, & le service divin, & les promesses: De qui sont les peres; & de qui est selon la chair, Christ, qui est Dieu sur toutes choses bénit éternellement. Amen.

LE neuvieme Chapitre de l'Epitre de S. Paul aux Romains, & les deux Chapitres suivans, sont regardés comme un écueil par plusieurs Chrétiens. Ils tombent d'accord que la Doctrine en est véritable & divine; mais ils pensent qu'elle est dangereuse pour les personnes foibles, qui l'entendant de travers, & prenant la Providence pour un Destin inévitable, sont jettés

dans le deſeſpoir, ou détournés de l'étude de la ſainteté. Il faut avouer que l'Apôtre y traite d'une diſpoſition peu pénétrable, & qui fait de la peine à tous ceux qui en font l'objet de leurs réflexions. Mais la matiere étant expoſée aux yeux de tout le monde, & S. Paul ne pouvant pas s'en taire, il faloit qu'il nous donnât des directions pour nous rendre ce Myſtère auſſi compréhenſible qu'on le peut rendre, & pour nous indiquer les conſéquences légitimes qu'on en doit tirer pour la gloire de Dieu. Qu'un Fidele ne fuye donc pas ſes inſtructions comme inutiles & périlleuſes, qu'il les recherche comme profitables & néceſſaires.

Mais voici un autre embarras. Les Chrétiens ont pouſſé leurs diſputes ſur la Prédeſtination & ſur la Grace juſqu'à la diviſion, & juſqu'à faire de cette Doctrine le ſujet d'un Schiſme; & il ſemble que c'eſt un ulcere qu'il n'eſt pas bon de toucher. Ils vont puiſer leurs argumens ou leurs objections dans les Chapitres que je viens de nommer; il en arrive que rien n'eſt plus oppoſé que les explications qu'ils en donnent. Les uns font valoir la force des expreſſions qu'on y trouve, les autres les exténuent, chacun ne ſongeant qu'à concilier avec ſon Syſtême les paroles de l'Apôtre. Outre qu'il eſt fâcheux de

de se mêler de ces querelles, il est à craindre qu'en voulant expliquer de tels Textes, on ne suive les préjugés plutôt que la vérité. Si quelqu'un avoit à donner un nouveau Commentaire sur ces Chapitres, il devroit sincerement professer, qu'il n'adopte aucun Systême, qu'il n'en regarde aucun comme le sien, & qu'il traitera ces matieres avec une parfaite impartialité. Ces points & plusieurs autres feroient le sujet d'une Préface, qu'il lui faudroit mettre à la tête de son Ouvrage.

Saint Paul, ce grand Apôtre, S. Paul lui-même a cru qu'il étoit obligé de préparer les esprits de ses Lecteurs par une Préface. Les paroles que je vous ai lues servent de Préface à ce Chapitre & aux deux Chapitres suivans. La matiere étoit odieuse aux Juifs; il s'agit de leur rejection. La personne de l'Apôtre ne leur étoit pas agréable, ils l'accusoient d'être trop contraire à la Loi & trop favorable aux Gentils. Il employe donc une sorte d'Exorde, qui tend à s'insinuer dans l'esprit des Auditeurs, à effacer leurs préventions & à gagner leur amitié, afin de captiver leur attention. Il commence par de grandes protestations qu'il les aime sincerement, & qu'il a pour eux une haute estime: *Je dis la vérité en Christ*, &c. Ces paroles contiennent plusieurs choses

très remarquables & dignes de la méditation d'un Chrétien. Nous les réduirons à deux Articles généraux: le premier regardera les assurances que S. Paul donne aux Juifs d'une affection extraordinaire ; le deuxieme renfermera les raisons que l'Apôtre eut de pousser si loin sa charité par rapport à ce Peuple.

Le premier Article nous occupera suffisamment aujourdhui ; nous le pouvons subdiviser: nous y trouvons 1. les expressions par lesquelles S. Paul engage les Lecteurs à lui ajouter foi, & en 2. lieu, les expressions par lesquelles il marque le degré d'affection qu'il portoit à la Nation Juive.

I. PARTIE.

IL ne suffit pas à S. Paul de déclarer les sentimens qu'il avoit pour les Juifs ; comme il avoit lieu de craindre qu'on ne voulût revoquer en doute ce qu'il alloit dire, il fait couler de sa plume une espece de serment: *Je dis la vérité . . . . . par le Saint Esprit.* Expressions très fortes: tout homme qui s'en sert doit être cru, s'il ne passe pas pour un scélérat. *Je dis la vérité, je ne mens point.* Une très belle vertu que l'Apôtre promet de pratiquer ; un vice fort laid qu'il proteste de fuir. La vérité, si auguste que Dieu la met

met au nombre de ſes plus excellentes proprietés, & qu'il en prend le titre de véritable, qui eſt certainement des plus glorieux. Le menſonge, que Dieu a tellement en abomination, qu'il fera périr ceux qui le proferent; le vrai caractère du Démon qui n'a point perſeveré dans la vérité, qui ne tient rien de la vérité, qui eſt *menteur & le pere du menſonge.* S. Paul conçoit une juſte idée de chacune de ces choſes oppoſées, & ſachant combien la vérité eſt précieuſe, & combien le menſonge eſt déteſtable, il ne pouvoit qu'être parfaitement réſolu à tenir ſa parole, quand il diſoit: *Je dis la vérité, je ne mens point.*

Mais afin de donner à ſa déclaration encore plus de force, il ajoute le terme, *en Chriſt: Je dis la vérité en Chriſt.* L'Apôtre fait de cette expreſſion un grand uſage; il s'en ſert quand il veut dire *Chrétien*, faiſant en même tems entendre, que les Fideles ont une étroite liaiſon avec Jéſus-Chriſt, & qu'ils en tiennent d'excellens avantages. Ainſi quand quelqu'un proteſte qu'il dit la vérité en Chriſt, il jure, pour ainſi dire, foi de Chrétien. Si les Nobles de ce monde prétendent qu'on ſe repoſe ſur leurs promeſſes, quand ils les font en perſonnes de qualité; ſi les Princes & les Rois ajoutent

du poids à leur parole, quand ils l'appellent parole de Prince & de Roi, pour insinuer qu'ils dérogeroient à leur caractère, si la vérité ne s'y trouvoit point; le titre de Chrétien ne mérite-t-il pas aussi qu'on en conserve la dignité? les Chrétiens que leur Redemteur a fait Rois & Sacrificateurs à Dieu son Pere, n'ont-ils pas à prendre garde de ne point ternir leur gloire par la tache d'un mensonge, principalement après avoir engagé leur parole en Christ? Si l'on pense dire beaucoup quand on jure, foi d'homme d'honneur, & si celui qui manque après cela ne peut plus refuser de passer pour malhonnête homme; quel soin ne doit pas être celui du Chrétien de rendre exactement véritable sa parole de Chrétien, puis qu'outre la probité que demande la Morale naturelle, on exige de lui par la lumiere de la Revelation une probité si exquise, & soutenue de tant de nouvelles considerations que l'autre ne la sauroit égaler? Celui qui ose dire qu'il est en Christ, ne peut éviter de se souvenir que son devoir est d'obeïr à celui qu'il reconnoit pour Chef & pour Maitre, & d'imiter celui auquel il croit être intimement uni. *Tout est Oui & Amen en Jésus-Christ.* Il ne s'est jamais servi en vain des termes, *En vérité, en vérité, je vous le dis*; ce début étoit tou-

toujours ſuivi d'une éminente vérité. Si ceux qui ſont en Chriſt, ou qui prétendent être en Chriſt, proferent le menſonge, ils ſe deshonorent non ſeulement eux-mêmes, ils affrontent encore le Fils de Dieu, dont le ſacré Nom leur ſert de couverture. *Si nous diſons que nous avons Communion avec lui, & que nous marchions dans les tenebres, nous mentons & nous n'agiſſons pas ſelon la vérité.* Celui qui voudroit confirmer un menſonge par le Nom de Chriſt, renonceroit à tous les avantages que nous trouvons dans la Communion de Jeſus-Chriſt. C'eſt donc un ſerment que S. Paul a fait. *Je ſuis en Chriſt*, dit-il, *j'en fais ma gloire, j'en fais le fondement de mes eſperances; je dis la vérité en Chriſt*; ſi je ne diſois pas la vérité, je m'engagerois, en abuſant de ce Nom divin, à n'être plus en Chriſt, à perdre la faveur de Jéſus-Chriſt, à perdre la vie éternelle qui m'eſt aquiſe par ſon ſang, à me rendre l'objet de ſa terrible colere; & lui qui connoit tout, & qui ſera le Juge de l'Univers, ne manqueroit pas un jour de me punir, & de confondre mon menſonge par une condamnation ſans reſſource.

L'Apôtre ne ſe contente pas d'avoir ſi ſolennellement juré; il ajoute une autre

expreſſion: *Ma conſcience*, dit-il, *me rend témoignage.* Les penſées par leſquelles les hommes s'accuſent ou s'excuſent, & qui forment le témoignage de la conſcience, ſont quelque choſe de très important. L'état le plus deſeſperé de l'homme eſt d'avoir la conſcience cauteriſée, d'avoir perdu ce ſentiment interieur qu'on peut appeller la vie de l'ame; un tel eſt véritablement mort dans le peché. Mais il a beau faire, la conſcience ſe réveillera, quand il en ſera tems, & le remplira par ſes remords d'une frayeur, à laquelle peut-être il ne trouvera plus de remede. Rien n'eſt plus à ſouhaiter qu'une conſcience tranquille; c'eſt la ſeule félicité de l'homme, le plaiſir du Paradis qu'on goute ſur la Terre; rien ne mérite mieux d'être conſervé que la bonne conſcience. *Quand on a le cœur gai, c'eſt un banquet perpetuel. Si notre cœur ne nous condamne point, nous avons aſſurance envers Dieu, & quoi que nous demandions, nous le recevrons de lui. C'eſt ici notre gloire,* dit S. Paul, *le témoignage de notre conſcience.* Puis que la conſcience lui étoit ſi chere, comme de raiſon, ce qu'il affirmoit ſur ſa conſcience, étoit certainement la pure vérité.

Prov. XV. 15. Jean III. 21, 22. 2 Cor. I. 12.

Mais comme il n'avoit pas ſimplement déclaré qu'il diroit la vérité, mais qu'il la diroit

diroit en Christ, il ne dit pas non plus simplement que sa conscience lui rendoit témoignage, mais qu'elle le lui rendoit *par le Saint Esprit*. Cela signifie non seulement, qu'il sentoit sa conscience éclairée & conduite par le S. Esprit, & que ce qu'il alloit déclarer procedoit d'un mouvement de cet Esprit divin, & non de quelque mouvement de la chair ou d'une inconsideration précipitée; il assure en même tems, que la résidence du S. Esprit dans son cœur, comme dans un Temple, lui étoit trop chere pour le vouloir contrister par une fausse déclaration. J'ai remarqué que la vérité nous est fortement recommandée par la Raison; mais que ce seroit encore un plus grand crime de la déguiser, quand on est en Christ. Il en est ainsi de la Conscience; tous les hommes l'ont naturellement, les Payens mêmes ont un grand interêt à la ménager; mais si le Chrétien la choque, il est bien plus coupable, parce qu'il offense le S. Esprit. Les consolations que l'homme se donne dans sa conscience sont alors solides, quand elles naissent de l'operation du S. Esprit, quand le S. Esprit rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfans de Dieu. Les reproches d'une conscience, où le S. Esprit parle, sont beaucoup plus à redouter que tous ces reproches, que le simple bon-sens

nous fait faire. On risque de bannir tout-à-fait cet Esprit de vérité, quand on charge la conscience par des mensonges. S. Paul allegue donc le S. Esprit dans sa protestation, pour faire entendre, que si elle n'étoit pas véritable, il renonceroit à tous les secours qu'il avoit reçus de ce Consolateur, & à toutes les graces qu'il pouvoit encore attendre de lui, & qu'il s'exposeroit à tous les châtimens les plus rigoureux, comme Ananias dont Satan avoit rempli le cœur pour oser mentir au S. Esprit. Le Nom divin du S. Esprit, comme celui de Jésus-Christ, a été employé par l'Apôtre pour revêtir son affirmation de la force d'un serment; il jure par le Fils de Dieu, il jure par l'Esprit de Dieu, *qui sonde les cœurs & les reins, qui convaincra le monde de peché, de justice & de jugement, qui rendra ses ennemis éternellement malheureux.*

Rom. I. 9. Saint Paul jure; il le fait souvent. *Dieu, que je sers en mon esprit dans l'Evangile de son Fils, m'est témoin.* 2 Cor. I. 23. *J'appelle Dieu à témoin sur mon ame.* Gal. I. 20. *Dieu sait que je ne mens point.* Ce sont ses façons de parler. Nous soutenons donc avec bon droit, qu'il est permis à un Chrétien de faire des sermens par le Saint Nom de Dieu. Mais de peur d'avilir ce Nom auguste, nous soutenons aussi qu'on ne doit faire des ser-

ſermens que lors qu'une grande néceſſité l'exige. Telle eſt la néceſſité qui nous eſt impoſée par les ordres de nos Superieurs. Telle eſt encore la néceſſité qui nait de l'importance du ſujet. S. Paul ſe trouvoit en ce dernier cas. Il alloit traiter d'un ſublime Myſtère, dont la connoiſſance étoit indiſpenſable à ſes Lecteurs, & qu'il étoit extrêmement important de leur perſuader. Il alloit aſſurer les Juifs de toute ſon affection, les Juifs qui par prévention le regardoient comme l'ennemi de leur Loi & de leur Peuple. Il faloit qu'il jurât pour effacer leur préjugé, & pour vaincre leur obſtination. *Dieu m'eſt témoin*, leur dit-il quelque part, *que je vous aime d'une cordiale affection en Jéſus-Chriſt.* Et plus fortement dans notre Texte: *Je dis la vérité*, &c.

II. PARTIE.

PEſons auſſi les expreſſions par leſquelles il nous marque quelle étoit ſa charité. *J'ai une grande triſteſſe*, dit-il, *& un continuel tourment en mon cœur.* Il y a de l'adreſſe dans le diſcours de l'Apôtre; il ſuppoſe un mal qu'il n'étoit pas à propos de nommer avant que les eſprits fuſſent préparés. Il le voudroit paſſer ſous ſilence, ce ſemble, il voudroit n'être pas obli-

obligé de dire que les Juifs ſont rejettés: mal qui lui faiſoit une peine extrême, loin d'être un ſujet de joye pour lui, comme ſes ennemis l'en avoient calomnié. La perſonne qui aime prend part au ſort des perſonnes aimées, elle ſe réjouït de leur bonheur, elle compâtit avec leur miſere. Ainſi quand S. Paul ſe repréſentoit la Nation Juive, qui étoit l'objet de ſa plus tendre charité, dans l'état malheureux dont il va parler, il ne pouvoit qu'être touché de compaſſion. Et quoi que leur infortune conſiſtât dans l'aveuglement & dans l'endurciſſement, en ſorte qu'ils étoient inſenſibles à leurs propres maux, le mal n'étant pas pour cela moins réel, l'Apôtre qui en connoiſſoit toute l'étendue, en avoit auſſi tout le ſentiment que le cas méritoit. Il témoigne aux Juifs une compaſſion ſincere; il les avoit déja aſſurés de la pureté de ſes intentions par les ſermens qu'il venoit de faire, il les en aſſure encore en déclarant qu'il avoit les mouvemens dont il parle dans le fond de ſon cœur. Il témoigne pour eux une compaſſion grande & forte; il l'appelle *triſteſſe & grande triſteſſe*, il l'appelle *douleur & tourment*, & proteſte qu'il en étoit continuellement penetré. Le mal étoit extrême; les Juifs donnoient, par le mépris & la haine qu'ils eurent pour Jéſus-

ſus-Chriſt & pour ſon Evangile, & par les perſécutions qu'ils firent ſouffrir aux Chrétiens, de terribles marques de leur déplorable chute. Le mal étoit durable, on ne les voyoit point revenir de leur égarement, leur incrédulité ſe montroit obſtinée & deſeſperée, & l'Apôtre prévoyoit par l'eſprit de Prophetie, que cette Nation perſiſteroit dans ſon endurciſſement beaucoup de ſiecles. C'eſt pourquoi, proportionnant ſa compaſſion au mal, il ſentoit en ſon cœur une vehemente triſteſſe & une douleur continuelle.

Il exhorte en un endroit les Fideles à ſe réjouïr ſans ceſſe en Jéſus-Chriſt, & ſans doute il pratiquoit ce qu'il enſeignoit aux autres. Mais la ſituation des affaires de ce monde eſt telle, que la joye n'y ſauroit être pure & ſans trouble, que l'on y rencontre tour à tour des ſujets de réjouïſſance & des ſujets d'affliction; que ceux qui ſont heureux par rapport à leur propre état, ont toujours devant les yeux des malheureux qui leur doivent faire pitié; & que les Fideles au milieu des conſolations, dont ils trouvent une ſource inépuiſable en leur Redemteur, ont le regret de voir que ce ſalut n'eſt pas commun à tous les hommes, la plus grande partie s'en rendant indigne. Et quoi que nous reconnoiſſions en ces choſes un ordre de Dieu

au-

auquel nous devons notre soumission, il est toujours du devoir de la charité de plaindre les malheureux. Quand nous regardons Dieu, nous louons ses jugemens; quand nous regardons les hommes, leurs maux nous sont sensibles. Jésus dit avec joye: *Je te rends graces, ô Pere, Seigneur du Ciel & de la Terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages & aux entendus, & que tu les as revelées aux petits enfans; il est ainsi, ô Pere, par ce que tel a été ton plaisir.* Jésus dit les larmes aux yeux à la ville de Jerusalem: *O si tu eusses connu, au moins en cette tienne journée, les choses qui appartiennent à ta paix! mais maintenant elles sont cachées devant tes yeux.* Non, l'Évangile ne nous enseigne pas l'indolence, sous prétexte qu'il faut laisser faire à Dieu ce qu'il veut. Nous ne résistons point à sa volonté, lors que nous sommes affligés de voir les effets de sa justice, pourvu que nous le soyons sans murmure. Au contraire, puis que la charité nous ordonne de participer aux maux de notre prochain, si nous demeurions sans tristesse & sans douleur, nous contreviendrions à la volonté de Dieu.

Une compassion sincere passe de l'émotion à l'œuvre, & donne tout le secours possible aux infortunés. S. Paul travailloit sans cesse à la conversion des Juifs, & n'é-

n'épargnoit aucun de ſes efforts pour les ſauver. Quand nos forces ne ſauroient arriver juſqu'à tirer de la peine ceux qui ſouffrent, il faut au moins que nous nous y portions avec tous nos deſirs; & c'eſt alors que la compaſſion devient d'autant plus douloureuſe, que le mal eſt ſans remede. C'eſt ce qui cauſoit à l'Apôtre la grande triſteſſe & le continuel tourment dont il parle; termes très forts, & qui marquent un haut degré de charité. Mais après tout, on la peut nommer ordinaire: ordinaire, dis-je, non parce qu'on la remarque réellement par-tout; elle eſt rare, mais elle devroit ſans contredit être commune aux Chrétiens, commune même à tous les hommes.

Mais voici quelque choſe d'extraordinaire, une expreſſion incomparablement plus forte, & qui attire notre admiration. *Moi-même*, dit S. Paul, *je ſouhaiterois d'être ſéparé de Chriſt pour mes freres.* Comparons d'abord ce ſouhait de S. Paul avec la priere de Moyſe que nous liſons Exod. XXXII. *Pardonne leur*, dit-il à Dieu, *en faveur des enfans d'Iſrael, ſinon, efface moi maintenant de ton livre que tu as écrit.* Un même zèle animoit le Prophete & l'Apôtre; l'étrange vœu qu'ils firent leur étoit inſpiré par les mêmes raiſons, la gloire de Dieu, & le ſalut du Peu-

Peuple. *Je consumerai ce Peuple*, dit l'Eternel à Moyse, *mais je te ferai devenir une grande Nation*, lui offrant de le mettre lui seul en la place de tout le Peuple, en la place d'Abraham, pour verser sur lui & sur sa posterité toutes les bénédictions de l'Alliance, à l'exclusion de tous les autres Israelites. Mais, non, dit le genereux Moyse, le digne Médiateur de l'Ancien Testament; *pourquoi ta colere, ô Eternel, s'embraseroit-elle contre ton Peuple que tu as retiré du païs d'Egypte par une grande puissance? Pourquoi diroient les Egyptiens: Il les a retirés à mauvais dessein, pour les tuer sur les montagnes?* Il t'est bien plus glorieux de sauver tout ce Peuple, que de me sauver moi seul. Et ce Peuple m'est si cher, que s'il le faut faire pour sa conservation, je suis prêt à renoncer à tous mes avantages. *Pardonne leur leur peché, si-non, efface moi de ton livre.* Si cette renonciation ne regardoit que les avantages temporels, le sacrifice que ces grands hommes offrirent de faire seroit déja très considerable, mais il ne seroit pas mal-aisé de le justifier. Par exemple, Moyse auroit renoncé à la longue & heureuse vie, à la possession de l'héritage de Canaan, à l'esperance d'une posterité nombreuse & florissante, clauses les plus claires de l'Alliance traitée avec

avec Abraham ; & il ſemble que nonobſtant que Dieu eût rejetté ſa propoſition, en lui répondant : *Qui aura péché contre moi, je l'effacerai de mon livre*, Moyſe ait demeuré chargé en quelque ſorte du péché d'Iſraël, & qu'il ait ſouffert une partie de la peine méritée par le Peuple, puis que l'entrée de la Terre promiſe lui fut fermée, & que ſa race a reſté dans l'obſcurité, ſi elle n'eſt pas tout à fait éteinte.

Mais Jéſus-Chriſt étant le Médiateur du Nouveau Teſtament & le Souverain-Sacrificateur des biens à venir, on ne peut pas réduire la ſéparation de Chriſt à la ſimple perte du temporel. S. Paul pouvoit renoncer à la dignité d'Apôtre, à la gloire d'être l'inſtrument d'élite pour porter le Nom du Seigneur devant les Peuples, & à tous les dons extraordinaires du Saint Eſprit ; il pouvoit offrir de ſe contenter du, rang d'un ſimple Fidele, du moindre des Fideles ; mais cela ne s'appelleroit pas être ſéparé de Chriſt. Vouloit-il encore s'engager à porter les flêtriſſures les plus ignominieuſes dont l'Egliſe peut marquer ſes membres ici-bas ſur la Terre, l'excommunication majeure avec les effets les plus terribles qu'elle peut produire en ce monde, pourvû qu'elle n'emportât pas la perte de la vie éternelle? En effet, il s'eſt ſer-

vi du terme d'*Anatheme* ; *je ſouhaiterois d'être anatheme* ; & l'anatheme ſignifioit parmi les Juifs une excommunication rigoureuſe, par laquelle les gens étoient déclarés exécrables & maudits. Mais encore une fois, l'Apôtre ne parle pas de l'anatheme de la Synagogue, il parle de l'anatheme de Chriſt. L'Egliſe de Jéſus-Chriſt ne ſe ſert pas du glaive de la Loi pour retrancher les excommuniés du milieu du Peuple par la mort ; elle leur déclare qu'ils ſont déchus du droit que les Fideles ont aux graces de leur Sauveur. Regardera-t-on cette Sentence donnée ſur la Terre comme ratifiée dans le Ciel, ou non ? Si la ratification céleſte lui manque, ce n'eſt qu'un mal temporel, elle ne ſépare pas de Chriſt ; & l'engagement où S. Paul ſeroit entré par ſes deſirs n'auroit rien de ſurprenant. Il faut donc qu'il ait conſideré l'anatheme comme réel, comme prononcé de la part de Jeſus-Chriſt, comme ratifié par le Seigneur, comme exécuté ; & de cette maniere, être ſéparé de Chriſt, c'eſt être exclus de ſon Royaume de gloire. L'Apôtre avoit fini le Chapitre précédent, par l'aſſurance qu'il donne aux Fideles, que rien n'eſt capable de les ſéparer de la dilection de Dieu en Jeſus-Chriſt notre Seigneur ; il paroit qu'il parle à preſent d'une ſéparation de la même nature.

ture. On le voit encore par l'échange qu'il propoſe en diſant: *Je ſouhaiterois d'être anatheme pour mes freres.* Il veut être mis en la place des Juifs, pourvu que les Juifs fuſſent mis en ſa place, & ſe charger de leurs maux, pourvu qu'on leur accordât ſon bonheur. Mais les Juifs étoient réellement ſéparés de la Communion de Jéſus-Chriſt, hors de laquelle il n'y a point de ſalut. L'Apôtre offre donc de ſacrifier le ſalut de ſa propre ame, pourvu que ce fût le moyen de procurer la félicité céleſte à tout le Peuple d'Iſraël. Il eſt bien difficile de donner à ſes paroles un ſens moins rigoureux.

Cette explication étant reçue, on demande ſi S. Paul a légitimement pu faire un ſemblable vœu, ou s'il a fait une faute. Quelques Interpretes ont oſé mettre le ſouhait de l'Apôtre au nombre des foibleſſes des ſaints hommes, dont l'Ecriture nous fournit de tems en tems des exemples dans leur hiſtoire. Et il eſt vrai que nous avons à diſtinguer entre la doctrine des Apôtres, & leurs actions: Leur doctrine eſt divine, elle eſt la règle de notre foi & de nos mœurs; parmi leurs ſentimens & leurs actions, il y en peut avoir qui ne ſont pas dans l'ordre, il n'eſt pas toujours ſûr de les imiter. Mais pour ce qui regarde le vœu de S. Paul, nous au-

rions tort de le blâmer; il paroit paſſer les bornes, mais c'eſt l'effet d'une vertu héroïque & tranſcendante. Peſons les raiſons qui ont pouſſé l'Apôtre à parler: la Gloire de Dieu plus éclatante dans la conſervation d'un grand Peuple que dans la conſervation d'un particulier, & la Charité envers un grand Peuple, à qui Dieu lui-même avoit donné tant de marques d'affection. Tous les Théologiens conviennent que la gloire de Dieu nous doit être plus précieuſe que notre ſalut. S. Paul aimoit les Iſraelites en Dieu, & deſiroit leur ſalut pour la gloire de Dieu, qui ne trouve point d'équivalent, & qui ne ſauroit être trop cherement achetée. Il joignoit à cette conſideration certainement celle du bien qu'il vouloit au Peuple, puis qu'il fait ce ſouhait exprès pour aſſurer les Juifs de la grandeur de ſon amitié. Mais ne traitons pas ſa charité de mal-ordonnée, quoi qu'elle ne commençât pas par lui-même, & qu'il ſemblât haïr ſa propre chair. Elle étoit légitime, puis qu'elle étoit proportionnée, & que le bien qu'il vouloit procurer aux Juifs, valoit amplement le mal qu'il offroit de ſouffrir. S. Jean nous exhorte à ſuivre les traces de Jéſus-Chriſt, en diſant: *A ceci nous avons connu la charité, c'eſt qu'il a mis ſa vie pour nous; nous devons donc*

1 Ep. III. 16.

donc auſſi mettre nos vies pour nos freres. La vie temporelle, me direz-vous; mais Jéſus a ſacrifié pour nous beaucoup plus que la vie, & ſi nous voulions imiter toute ſa charité, nous en pouſſerions les effets auſſi loin que S. Paul a pouſſé ſon ſouhait.

Je le limite pourtant par deux remarques. La premiere, que l'Apôtre ne pouvoit pas ſouhaiter de mériter la ſéparation de Chriſt comme les Juifs l'avoient méritée. Il ſéparoit en ſa penſée le mal de la coulpe, du mal de la peine; & libre du premier, craignant toujours Dieu, aimant toujours Jéſus-Chriſt, il conſentoit d'être exclus de la joye du Seigneur, & d'endurer le châtiment dont les Juifs étoient menacés, pourvu qu'ils fuſſent retirés de leur endurciſſement,& garantis de la malédiction. Je remarque en ſecond lieu, que S. Paul ne prétendoit point témoigner du mépris pour les eſperances que nous avons en Jéſus-Chriſt, & vendre legerement ſon ame, comme il arrive tous les jours aux pécheurs de le faire; au contraire, pénétré de l'excellence de la Grace du Seigneur, lui donnant ſon juſte prix, l'eſtimant infiniment plus que tout le monde, & tenant tous les avantages du monde pour de fumier, afin de gagner Jéſus-Chriſt, par la raiſon même

qu'il ne reconnoiſſoit rien de plus précieux, il offroit de le perdre, pour donner la plus grande marque poſſible de la véhémence de ſa charité. Je ne reconnois donc point de faute dans le vœu de S. Paul, non pas même de la précipitation; je ne dis point que l'Apôtre s'eſt oublié; ce n'eſt pas une parole lâchée dans le premier mouvement; on peut corriger dans un Ecrit ce qu'on auroit avancé de trop; j'y reconnois un zèle très ardent & une charité très ſublime, qui mérite toute notre admiration & toutes nos louanges. Et quoique S. Paul ſût bien que Dieu n'accepteroit pas l'offre, & qu'il ne le rendroit pas une perſonne dévouée à porter la malédiction du Peuple, la compaſſion qui lui dictoit un tel ſouhait, ne laiſſoit pas d'être très ſincere; il étoit prêt d'en ſouffrir l'accompliſſement, s'il avoit été poſſible, & que Dieu l'eût agréé.

Le fruit que nous pouvons recueillir de cette méditation, c'eſt d'apprendre à combiner perpetuellement ces deux vertus, la Vérité & la Charité, & à les regarder comme inſéparables. Gardons la foi, & non ſeulement lors que nous l'avons jurée, mais que notre langage ſoit toujours ſincere; nous ſommes toujours en Chriſt, nous avons toujours à craindre le témoignage de la conſcience, nous avons toujours

jours à ménager le Saint Esprit. Et où seroit la charité, si nous voulions tromper nos freres par de fausses protestations? *Dépouillons le mensonge, parlons en vérité chacun à son prochain, car nous sommes membres les uns des autres.* La charité se réjouït de la vérité; on nous demande une charité qui ne soit pas feinte. *Mes enfans, n'aimons pas de parole, ni de la langue, mais par des effets & en vérité.* Nous ne vous demandons pas le sacrifice que S. Paul a voulu faire. Plût à Dieu que tous les Chrétiens portassent les fruits ordinaires de la charité! Que si notre zèle n'a pas assez de vivacité pour faire des souhaits semblables à celui de l'Apôtre, ayons du moins une compassion qui produise de la tristesse & de la douleur, à la vue des maux que nos freres souffrent, & qui tâche de leur attirer du Ciel les secours qu'il ne nous est pas possible de leur prêter. Ne regardons point chacun à son interêt particulier, mais que chacun ait égard aussi à ce qui concerne les autres. C'est le sentiment qui a été en Jésus-Christ; que ce sentiment soit de même en nous.

II. SERMON.

SUR ROM. IX. 1--5.

Je dis ..... pour mes Freres, qui ſont mes parens ſelon la chair, qui ſont Iſraëlites, desquels ſont l'adoption, & la gloire & les alliances, & l'ordonnance de la Loi, & le ſervice divin, & les promeſſes.....

L'Amitié dont S. Paul aſſuroit les Juifs paroît forte, quand il leur dit: *J'ai une grande triſteſſe & un continuel tourment en mon cœur.* Mais elle paroit étonnante, quand il ajoute: *Je ſouhaiterois d'être moi-même ſéparé de Chriſt pour mes freres.* J'ai remarqué, que de quelque côté qu'on ſe tourne, on eſt enfin obligé d'avouer, que l'Apôtre s'engageoit par ce vœu, par cet anatheme, dont il ſe vouloit charger, à la perte du ſalut éternel, perte inévitable quand on eſt ſéparé de Chriſt. Et quoi qu'il ſoit étrange de concevoir une telle penſée, qu'on n'en doit point blâmer S. Paul, puis qu'il reconnoiſſoit tout le prix du bien qu'il offroit de ſacrifier, qu'il l'offroit parcequ'il n'avoit rien de plus grand

à sacrifier pour la gloire de Dieu & pour le salut du peuple, & qu'il agissoit par le mouvement d'un zèle ardent & généreux, comme Moyse quand il dit : *Pardonne leur, Eternel, sinon, efface moi de ton livre.* Mais comme peu de gens sont capables de pousser les efforts de la vertu jusques dans cette extremité héroïque, S. Paul a cru qu'il étoit nécessaire de soutenir sa protestation, par les plus fortes expressions qui se trouvent, & par une espece de serment solennel, en alleguant, outre sa conscience, les Noms divins de Jesus-Christ & du Saint Esprit, afin qu'on ne puisse en aucune maniere douter de la sincérité de son témoignage. Cela ne lui suffit pas encore, & de peur qu'on ne fît passer ses sentimens pour les fruits d'un caprice, il en voulut produire les raisons ; il fait voir que si sa charité est grande, elle est aussi fondée sur des considerations extrêmement importantes. J'ai traité dans le premier Sermon, de la premiere des parties générales du Texte, savoir des assurances que S. Paul donnoit aux Juifs d'une affection extraordinaire. La deuxieme partie contient les raisons que l'Apôtre eut, de porter sa charité jusqu'au suprême degré, & c'est ce que nous examinerons aujourd'hui, moyennant la Grace du Seigneur. Qui sont ceux pour lesquels S.

Paul se voulut sacrifier ? *Ce sont*, dit-il, *mes freres*, *qui sont* &c.

Avant que d'entrer dans le détail, remarquons que l'Apôtre eut plusieurs vues en alleguant ces raisons. La premiere, de rendre sa déclaration plus croyable, puisqu'on la voit appuyée de tant de puissans motifs; la seconde, de justifier ses sentimens, & de faire voir que son souhait, tout étrange qu'il paroit, est très raisonnable; la troisieme, de gagner la faveur de ses Lecteurs, en leur donnant toutes les louanges possibles; la quatrieme, de fermer la bouche à ses colomniateurs, & d'effacer les préjugés qu'ils avoient inspirés aux Juifs contre lui, en le faisant passer pour l'adversaire de leur Loi, & pour l'ennemi de leur Nation, & en l'accusant, que jaloux de la gloire des Israëlites, il ne songeoit qu'à la ternir, afin de leur égaler les Gentils en toutes choses, ou même de les leur préférer. C'est pourquoi, dès le troisieme Chapitre, se faisant lui-même l'objection qu'on avoit coutume de lui faire contre la Vocation des Gentils: *Quel est donc l'avantage du Juif, ou quel est le profit de la Circoncision?* sa réponse fut: *Il est grand en toute maniere.* Présentement aussi, s'il rapporte les prérogatives que les Juifs avoient préférablement à tous les Peuples, c'est pour convenir qu'el-

qu'elles leur appartiennent, & pour témoigner qu'il les en eſtime, & que ce qu'il diſoit quelquefois au préjudice de leurs pretentions, ne venoit pas d'un mépris ou d'une mauvaiſe volonté qu'il eût pour eux, mais de la néceſſité qui lui étoit impoſée de ſoutenir la juſtice des ordres du Seigneur, & d'empêcher que les Juifs ne tiraſſent des conſéquences outrées, de l'honneur que Dieu leur avoit voulu faire.

L'Apôtre chériſſoit les Juifs à cauſe de leurs avantages, dont il fait une longue énumeration; mais avant que d'alleguer cette raiſon, qui étoit la principale, il en allegue une autre, qui eſt forte auſſi, ſavoir la parenté. Diſons quelque choſe de cette premiere raiſon, & puis nous paſſerons à la ſeconde, pour en parcourir toutes les branches, ſelon l'ordre que l'Apôtre à tenu.

I. PARTIE.

JE *ſuis prêt*, dit-il, *à me ſacrifier pour mes freres, qui ſont mes parens ſelon la chair*. Tous les hommes ſont parens entre eux, Dieu ayant fait d'un ſeul ſang tout le genre humain, pour habiter ſur toute l'étendue de la Terre. Mais la conſideration de cette parenté s'évanouït, à meſure qu'on monte plus haut dans la Ge-

Généalogie, & qu'on compte plus de degrés d'éloignement. Et ſur-tout depuis que les hommes ſe ſont partagés en Nations, il arrive ordinairement que les differens Peuples ſe regardent mutuellement comme des étrangers, ſans penſer à la ſource commune dont ils ſont tous ſortis; au-lieu que les membres d'une même Societé, ont fréquemment l'occaſion de ſe ſouvenir qu'ils ſont d'une même race. S. Paul s'appelle parent des Juifs, non ſeulement parce qu'il étoit enfant d'Adam comme eux, mais encore parce qu'il étoit fils d'Abraham comme eux, de la race d'Iſraël, Hébreu né d'Hébreux. Les Juifs ſe donnent le nom de frere les uns aux autres, coutume établie du tems de S. Paul, établie depuis le commencement de la Nation, autoriſée par le langage des Saintes Ecritures, & recommandée aux Chrétiens. Si quelqu'un avoit voulu penſer, qu'après tant de ſiecles & de générations, il n'y avoit plus de parenté, par exemple, entre la Tribu de Benjamin & la Tribu de Juda, ou qu'une parenté ſi vague ne devoit plus être miſe en compte, on le rappelloit de cette diſtraction, ou on l'empêchoit de ſe faire cette illuſion, par le titre de Frere qu'on lui mettoit dans la bouche & dont on lui frappoit les oreilles, afin qu'il re-

regardât comme très étroite la conſanguinité qui paroiſſoit être finie, & qu'il fût qu'il devoit à tous ſes parens les plus éloignés, tous les ſentimens & tous les offices d'une amitié fraternelle.

Mes parens ſelon la chair, dit l'Apôtre. Pourquoi, *ſelon la chair?* Quand on parle ainſi de Jéſus-Chriſt, la raiſon en eſt évidente ; on diſtingue entre ſes deux Natures. *Il a été fait de la ſemence de David ſelon la chair, & pleinement déclaré Fils de Dieu ſelon l'Eſprit.* Et dans notre Texte : *C'eſt d'eux que ſelon la chair eſt deſcendu Chriſt, qui eſt Dieu ſur toutes choſes béni éternellement.* Mais S. Paul, quelle raiſon avoit-il de dire *ſelon la chair?* C'eſt que tous les fideles ont une extraction ſpirituelle, outre l'extraction naturelle, non par rapport à l'eſſence, comme Jéſus-Chriſt, mais par rapport aux qualités. Saint Paul étoit bienaiſe de faire entendre aux Juifs, qu'avec la naiſſance viſible qu'il avoit reçue parmi eux, Dieu lui avoit fait la grace de le faire renaitre par le don de ſon Eſprit. Et quant à la liaiſon qu'il avoit avec les Juifs mêmes, il vouloit qu'ils penſaſſent, que s'il étoit leur frere ſelon la chair, il étoit auſſi leur frere ſelon l'adoption, la gloire, les alliances, & tous les autres avantages, qu'il alloit nommer, & qui cons- Rom. I. 3. 4.

constituoient entre les Israëlites une parenté spirituelle. Mais quoique cette parenté spirituelle fût la plus estimable, & la plus digne d'y fonder une solide amitié, la parenté charnelle n'est pas oubliée: elle entre en quelque consideration, elle est parmi les causes & les motifs de la charité que S. Paul eut pour les Juifs, auxquels il pouvoit dire ce que Laban dit à Jacob: *Certainement vous êtes de mes os & de ma chair*; chose qu'il ne pouvoit pas également dire aux Gentils. L'Apôtre vouloit encore que les Juifs fûssent, qu'il ne prenoit point à honte d'être leur parent selon la chair, nonobstant que ce ce titre le pût exposer au mépris des Peuples; & quelque conversation qu'il eût avec les étrangers, qu'il ne dissimuloit jamais son extraction, mais plutôt qu'il en avertissoit le monde, tant pour l'honneur de l'Evangile qui devoit sortir de Sion, que pour son propre honneur; puisque la Nation des Juifs ayant plusieurs glorieux avantages, personne ne devoit rougir d'en être issu, ni s'arrêter à l'injuste jugement que les Payens en avoient porté.

Cependant il y a des endroits où l'Apôtre témoigne, d'avoir renoncé à toute la gloire qui lui auroit pu revenir de sa naissance. *Nous n'avons point de confiance en la chair*, dit-il, *quoique je pourrois bien*

Phil. III.

bien avoir auſſi confiance en la chair, moi qui ai été circoncis le huitieme jour, qui ſuis de la race d'Iſraël, & ce qui ſuit; *mais pour l'amour de Jéſus-Chriſt je me ſuis privé de toutes ces choſes, & je les eſtime comme du fumier, afin que je gagne Jéſus-Chriſt.* Et, *Dès à préſent nous ne connoiſſons perſonne ſelon la chair, même quoique nous ayons connu Chriſt ſelon la chair, toutefois nous ne le connoiſſons plus ainſi maintenant.* Comment donc peut-il faire valoir dans notre Texte la parenté ſelon la chair? Je réponds, qu'il écrit dans l'Epitre aux Philippiens contre ceux qui non ſeulement eſtimoient beaucoup leur extraction charnelle, mais qui y mettoient leur confiance d'une maniere charnelle, en prétendant que la qualité d'Iſraëlite les devroit juſtifier devant Dieu par leur mérite, ſans le ſecours de la Grace de Jéſus-Chriſt. Cette ſotte vanité, cette confiance téméraire miſe à part, il laiſſe à la parenté d'Iſraël ſon prix. *Sont-ils Hébreux?* dit-il, *je le ſuis auſſi; ſont-ils Iſraëlites? je le ſuis auſſi; ſont-ils de la race d'Abraham? je le ſuis auſſi.* Il eſt vrai qu'il ajoute, que c'eſt *ſe vanter ſelon la chair,* & qu'il y a de l'imprudence à ſe vanter. C'eſt une imprudence, parce qu'on risque de choquer ceux qui l'entendent, & de paſſer pour vain dans leur eſprit. C'eſt une

2 Cor. V. 16.

2 Cor. XI.

une erreur & une faute réelle, quand on regarde cette sorte d'avantages, comme les principaux & les plus excellens, & la gloire qui en résulte, comme la plus digne de nos recherches & le plus ferme appui de nos espérances. Mais c'est une action nullement blâmable, qui a son utilité, & qui est même nécessaire, quand on la fait, comme l'Apôtre, pour la défense de son ministere & pour faire éclater la gloire de Dieu.

Saint Paul déclare qu'il aimoit les Juifs, parce qu'ils étoient ses parens & ses freres; ce fondement de sa charité étoit très raisonnable, & conforme aux sentimens de la nature & aux ordres de Dieu. Entre plusieurs grands vices, dont les Payens sont accusés, celui d'avoir été sans affection naturelle n'est pas le dernier. L'Evangile approuve cette affection & la demande. Quand Jésus-Christ dit en un endroit, qu'il faut haïr ses parens & ses proches pour être son digne Disciple, à Dieu ne plaise qu'il l'ait entendu d'une haine formelle ou même d'un défaut d'amour. Il s'explique en un autre endroit par ces paroles: *Qui aime ses parens plus que moi, n'est pas digne de moi.* On peut donc aimer ses parens, on les doit aimer, mais d'une affection inferieure à l'amour de Dieu. Quand nos parens demandent que

que nous leur donnions de notre attachement des marques qui offenseroient le Seigneur, alors, en gardant toujours pour eux des sentimens charitables, nous avons à leur refuser cette sorte de preuves, parce que la préférence est due au Seigneur. C'est ainsi que S. Paul n'eut aucun égard aux liaisons qu'il avoit avec les Juifs, quand on exigeoit en leur faveur des choses qui ne s'accordoient pas avec la volonté de Dieu & les règles de l'Evangile; dans tout le reste, il se tenoit prêt à leur montrer qu'il étoit leur bon parent & leur parfait ami.

II. PARTIE.

L'Amitié de l'Apôtre étoit d'autant plus forte qu'elle étoit fondée sur l'estime, & qu'outre la parenté selon la chair, il voyoit les Juifs comblés de la part de Dieu de plusieurs précieuses graces, & ornés de plusieurs glorieux avantages, que nous allons examiner, après avoir fait encore en général cette remarque: Quand S Paul considéroit ces avantages en sa propre personne, il les exténuoit au lieu de les exagerer, parce qu'il ne croyoit pas qu'il fût à propos de les faire servir à sa propre gloire: Quand il les considéroit dans son prochain & dans

toute la Nation, la charité le portoit à les exalter autant que l'humilité les lui avoit fait dissimuler, & de dire: *L'avantage des Juifs est grand en toute maniere.*

1. Premierement, ils sont *Israëlites.* L'on dit d'un certain Grec, qu'il mettoit au rang des plus grandes faveurs du Ciel, celle d'avoir reçu le jour en Grece, & non parmi les Barbares: Dans le langage des Grecs tout ce qui n'étoit pas de leur Païs étoit Barbare, comme les Juifs traitoient tous les autres Peuples de Gentils. Quand Lysias eut appris que S. Paul étoit Romain; *J'ai acquis*, dit-il, *cette bourgeoisie à grand prix d'argent*; il n'y avoit en ce tems-là selon le monde point de plus grand avantage que celui d'être Citoyen de Rome. Mais avec tout l'éclat de ces Nations, il valoit encore beaucoup mieux être Israëlite, nous le verrons par les privileges qu'Israël possede. Cependant pour ce qui regarde le nom, il est à remarquer, que le Partiarche qui l'a laissé à ses Descendans s'appelloit Jacob par sa naissance, & que Dieu le voulut ensuite distinguer par le nom d'Israël, qui est plus estimable: Premierement à cause de l'Auteur: Les hommes avoient donné le premier au Patriarche, Dieu lui donna le dernier, afin qu'il fût parmi les marques de sa faveur, parmi les témoignages de

son

ſon alliance, & qu'il l'en fît ſouvenir tous les jours, comme Abraham avoit reçu un changement en ſon nom dans la même vue. Le nom d'Iſraël eſt, en ſecond lieu, meilleur que l'autre par ſa ſignification, & par rapport à l'occaſion qui l'avoit fait naitre. *N'eſt-ce pas avec raiſon*, dit Eſaü en pleurant, *qu'on a appellé le nom de mon frere, Jacob, car il m'a déja ſupplanté deux fois?* C'eſt ce que le nom de *Jacob* ſignifie; il ne nous donne pas une idée avantageuſe de celui qui le porte. Mais après que le Patriarche eut lutté avec un Ange, on lui dit: *Ton nom ne ſera plus Jacob, mais Iſraël, car tu as été le maitre en luttant avec Dieu & avec les hommes, & tu as été le plus fort.* Le nom d'Iſraël faiſoit beaucoup d'honneur au Patriarche; c'eſt pourquoi ſes Deſcendans aimoient mieux qu'on les appellât enfans d'Iſraël qu'enfans de Jacob. *Ils ſont Iſraëlites*; en portant ce nom, ils devroient être en état de dire: *En toutes choſes nous ſommes plus que vainqueurs, par celui qui nous a aimés*; ils devroient avoir *la foi qui ſurmonte le monde*, & qui nous en fait remporter la victoire. Il en eſt de même du nom de Juif; le Peuple eſtime auſſi qu'il lui eſt honorable, parce qu'il ſignifie louange. Oui, ſi l'on obſerve la règle de Saint Paul, *celui-là eſt Juif, qui l'eſt*

au dedans, & dont la louange n'eſt point des hommes, mais de Dieu. Faiſons des réflexions ſemblables ſur le nom de Chrétien que nous nous donnons, & prenons garde qu'on ne nous reproche de l'avoir inutilement porté.

2. L'honneur des Iſraëlites ne conſiſtoit pas ſimplement dans le nom; il y avoit des réalités, l'adoption, la gloire, les alliances, &c. On auroit pu dire en un mot, que les Iſraëlites étoient le Peuple de Dieu, titre dont toutes les autres graces étoient les ſuites. Mais l'Apôtre a voulu employer beaucoup de termes, afin que les avantages des Juifs paruſſent plus grands, & qu'on les connût chacun en particulier. Il leur attribue *l'adoption.* Il y a des endroits où l'adoption eſt miſe au nombre des prérogatives du Nouveau Teſtament. *Dieu a envoyé ſon Fils, afin qu'il rachetât ceux qui étoient ſous la Loi, & que nous reçuſſions l'Adoption des enfans.* Mais l'Apôtre entend peut-être par les dernieres paroles les Gentils, qui n'ayant pas eu l'adoption par le paſſé, la reçurent en Jéſus-Chriſt auſſi bien que ceux qui ont été rachetés de la Loi; ou plutôt, il entend par l'adoption les fruits de l'adoption, plus riches & plus éclatans ſous la Nouvelle Alliance que ſous l'Ancienne, où les Iſraëlites furent les enfans de Dieu,

Gal. IV. 5.

mais

mais semblables aux petits enfans, & traités avec une rigueur qui inspire de la crainte & dont on use envers les esclaves. *Nous étions des enfans*, venoit-il de dire, *mais nous étions asservis sous la Loi, nous n'étions en rien differens de l'esclave.* C'est dans le même sens qu'il dit, *Vous n'avez point reçu un esprit de servitude pour être encore dans la crainte, mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption par lequel nous crions, Abba Pere.* Au reste, Dieu avoit adopté les Israëlites. Moyse eut ordre de dire à Pharaon : *Ainsi a dit l'Eternel; Israël est mon fils premier-né; laisse aller mon fils afin qu'il me serve.* Et à eux-mêmes : *Vous êtes les enfans de l'Eternel votre Dieu.* On entend par cette adoption le choix que Dieu a fait de ce peuple préférablement à tous les autres, pour être son peuple particulier, & pour lui témoigner des soins & des bontés qui ressemblens aux effets de l'amour paternel. *Ephraïm ne m'a-t-il pas été un cher enfant? Ne m'a-t-il pas été un enfant de plaisir? Car toutes les fois que j'ai parlé de lui, je n'ai pas manqué de m'en souvenir; c'est pourquoi mes entrailles se sont émues à cause de lui, & j'aurai certainement pitié de lui, dit l'Eternel.* Dans cette confiance, le Peuple lui pouvoit dire : *Certes tu ès notre Pere, encore qu'Abraham ne*

Rom. VIII. 15.

Ex. IV. 22. 23.

Deut. XIV. 1.

Jer. XXXI. 20.

Es. LXIII. 16.

nous reconnût point & qu'Israël ne nous avouât point ; Eternel, c'est toi qui ès notre Pere, & ton nom est notre Redempteur de tout tems. Ils pouvoient, dis-je, tenir ce langage, pourvu qu'ils rendissent à Dieu le respect & l'obeïssance dûe à un pere, & qu'ils ne l'obligeassent pas à se plaindre: *J'ai nourri des enfans & les ai élevé, mais ils se sont rebellés contre moi.* Qui ne ménageroit, qui n'aimeroit, qui ne serviroit un Pere céleste, un Pere capable de donner à ses enfans pour héritage, non seulement un païs découlant de lait & de miel, mais les biens incorruptibles & éternels qui sont conservés pour eux dans le Ciel même?

3. Quoi que le choix que Dieu a fait des Israëlites soit un effet de sa pure grace, il est toujours très glorieux à ce peuple. *Si vous gardez mon alliance*, leur dit-il, *vous serez d'entre tous les peuples mon plus précieux joyau, quoi que toute la terre m'appartienne & vous me serez une nation sainte & un Royaume de Sacrificateurs.* C'est pourquoi S. Paul leur attribue *la gloire.* Les Juifs étoient l'objet du mépris des autres nations, mais le jugement des nations étoit aveugle. Le peuple d'Israël est le plus illustre de tous les peuples, quand on considere combien Dieu lui-même l'a voulu honorer ; & tout ce

Ex. XIX. 5. 6.

qui

qui a donné de la renommée aux nations les plus fameuſes eſt peu de choſe au prix des ſujets qu'on a d'accorder aux Iſraëlites la gloire. Mais il paroit, qu'outre l'idée générale qu'on ſe peut former de la gloire du peuple d'Iſraël ſur l'amas de tous ſes magnifiques avantages, l'Apôtre a voulu déſigner en cet endroit par la gloire quelque faveur particuliere. Et comme l'on trouve que l'Arche de l'alliance porte le nom de gloire dans la Sainte Ecriture, pluſieurs croyent que S. Paul y a porté ſa réflexion. Quand on l'eut perdue dans la guerre des Philiſtins, on dit: *La gloire de l'Eternel eſt tranſportée d'Iſraël, car l'Arche de Dieu eſt priſe.* Et David dit: *Eternel, j'aime la demeure de ta maiſon, & le lieu dans lequel eſt le pavillon de ta gloire.* Ce qui a fait dire à l'Apôtre, qu'*au deſſus de l'Arche étoient les Chérubins de gloire.* Il eſt vraiſemblable que l'Arche ne ſe trouvoit plus dans le ſecond Temple; mais ſi le ſigne de la Majeſté du Seigneur & le ſymbole de ſa gloire y a manqué, la choſe ſignifiée ſubſiſtoit encore, ſavoir la préſence de Dieu & ſon habitation au milieu de ſon peuple. *Quelle eſt la Nation ſi grande qui ait ſes Dieux près de ſoi, comme nous avons l'Eternel notre Dieu en tout ce pour quoi nous l'invoquons?* La demeure de Dieu étoit la

Pſ. XXVI. 8.

Hebr. IX. 5.

Deut. IV. 7.

source de toutes les délivrances merveilleuses, de toutes les victoires éclatantes, de tous les Triomphes pompeux, que quelques-uns entendent par la gloire d'Israël, & donnoit tout le relief à la dignité du Royaume & du Sacerdoce que d'autres désignent par ce terme. Quoi qu'il en soit, Israël étoit comblé de gloire. Heureux s'ils ne l'avoient jamais changée en opprobre par une conduite peu digne de leur Vocation, & qu'ils eussent toujours consenti que Dieu fût leur gloire, sans en chercher le fondement en eux-mêmes, fondement aussi ruïneux que celui de la gloire des autres nations.

4. *Les Alliances* appartiennent aux Israëlites. Personne n'ignore que Dieu traita une Alliance solemnelle avec Abraham: *Chemine devant ma face*, lui dit-il, *& sois entier; j'établirai mon alliance entre moi & toi, & ta posterité après toi en leurs âges, pour être une alliance perpetuelle, afin que je te sois Dieu, & à ta posterité après toi.* Cette Alliance fut réiterée avec Isaac & avec Jacob, & déterminée aux enfans d'Israël, avec lesquels elle fut renouvellée aux pieds de la montagne de Sina. Rien n'étoit plus glorieux aux Israëlites, rien ne leur étoit plus avantageux; toutes les autres graces étoient comprises dans cette divine Alliance. Mais on de-

man-

mande, pourquoi l'Apôtre nomme les Alliances en pluriel, comme s'il y en avoit eu plus d'une? Les uns le rapportent aux fréquentes répétitions de la même Alliance; les autres y trouvent l'excellence de ce Traité, la Langue des Hébreux marquant quelquefois une choſe ſinguliere par le nombre pluriel pour en déſigner la grandeur; d'autres y reconnoiſſent la multiplicité des ſignes que Dieu avoit attaché à ſon Alliance pour la confirmer, & particulierement les deux Tables de la Loi, qui étoient appellées Tables de l'Alliance; enfin, quelques-uns rapportent l'expreſſion de l'Apôtre à la double Alliance dont parle Jeremie au XXXI. Chapitre: *Les jours viennent*, dit l'Eternel, *que je traiterai une nouvelle alliance avec la maiſon d'Iſraël, non ſelon l'alliance que je traitai avec leurs peres: mais c'eſt ici l'alliance que je traiterai avec la maiſon d'Iſraël; je mettrai ma Loi au dedans d'eux & l'écrirai dans leur cœur, je leur pardonnerai leur iniquité, & je ne me ſouviendrai plus de leur peché.* L'Apôtre entend dans l'Epitre aux Hébreux le Nouveau Teſtament par cette derniere Alliance, & c'eſt effectivement ce qu'il veut dire aux Juifs dans l'Epitre aux Romains, ſavoir, que par la grace de Dieu ils ont un droit acquis à la Nouvelle Alliance auſſi bien qu'à l'Ancien-

ne; principe qu'il suppose par-tout dans les Chapitres suivans, nonobstant qu'il parle de leur rejection. *Vous qui étiez autrefois Gentils*, dit S. Paul aux Ephesiens, *vous étiez en ce tems-là hors de Christ, n'ayant rien de commun avec la République d'Israël, étant étrangers des alliances de la promesse, n'ayant point d'esperance, & étant sans Dieu dans le monde.* Etat tout opposé à celui des Israëlites. C'est un terrible malheur, d'être exclus de l'Alliance de Dieu. Heureux est au contraire le peuple engagé avec ce Dieu, qui ne se sert jamais de sa puissance pour opprimer ses foibles Alliés, mais toujours pour les proteger, moyennant qu'ils gardent aussi de leur côté l'Alliance, & qu'ils ne l'obligent pas par leurs contraventions à les traiter en perfides & en ennemis.

5. L'Apôtre ajoute, *l'ordonnance de la Loi* ou la Législation, s'il est permis d'employer ce terme; par lequel on n'entend pas le droit que Dieu auroit accordé aux Israëlites de faire des Loix comme il leur sembleroit bon, mais l'honneur qu'il leur avoit fait de leur donner lui-même la Loi, tant par sa voix qui retentit sur le mont de Sina, que par le ministere de Moyse qui la leur laissa par écrit. Athènes vantoit son Solon, & Lacedemone son Lycurgue, par rapport aux Loix qu'ils établi-

blirent dans ces Républiques; mais quand ces personnages auroient été encore plus grands qu'on ne les fait, c'étoient des hommes aussi bien que les autres Législateurs des Nations, & leurs règlemens sont le fruit d'une sagesse purement humaine. Israël est le seul peuple qui ait reçu ses Loix immédiatement de Dieu. Nous ne parlons pas de la Loi naturelle & gravée dans les cœurs; nous parlons d'une Loi revelée, exposée dans un Livre, plus expresse & plus complete que celle que la Nature inspire; c'est un don que les Israëlites tenoient de leur Dieu. *Il a établi le témoignage en Jacob, & mis la Loi en Israël, il a déclaré ses paroles à Jacob & ses statuts & ses ordonnances à Israël; il n'a pas ainsi fait à toutes les nations, c'est pourquoi elles ne connoissent point ses ordonnances.* Il s'ensuit que la Loi des Israëlites devoit être incomparablement plus parfaite que celles des autres Nations. *C'est là votre sagesse & votre intelligence,* dit Moyse aux enfans d'Israël, *devant tous les peuples, qui entendant ces loix diront: Cette grande nation est le seul peuple sage & intelligent; quelle est la nation si grande qui ait des statuts & des ordonnances justes comme est toute cette Loi?* Quand nous bornerions le privilege que S. Paul exprime aux seules Loix Politiques, & à l'ordre

Ps. CXLVII. 19. 20.

Deut. IV. 6--8.

dre que Dieu prescrivit pour le Gouvernement & pour l'administration de la Justice, nous y trouverions une ample matiere de louanges; rien n'est plus équitable, rien plus proportionné à la situation du peuple, ni plus capable de le rendre tranquille & heureux, sur-tout en consideration que Dieu s'étoit reservé le caractère de Roi à lui-même, & qu'il avoit promis d'en faire les fonctions. Mais disons plus généralement: *La Loi de l'Eternel est parfaite & restaure l'ame, le témoignage de l'Eternel est assuré & donne la sagesse au simple; les commandemens de l'Eternel sont droits & purs, ses jugemens ne sont que vérité; ils sont plus desirables que l'or & plus doux que le miel.* Après cela, n'étoit-il pas juste qu'on observât religieusement une Loi dont l'Auteur est si puissant & si majestueux, une Loi dont la perfection est si éminente & si inconteſtable, & que tout Israëlite prît tout son plaisir en la Loi de l'Eternel pour la méditer jour & nuit?

6. *Le Service divin* étoit aussi parmi les prérogatives d'Israël. Ce terme porte directement sur le Culte Lévitique & Cérémoniel, que Dieu voulut instituer au milieu de son ancien peuple, pour lui être rendu dans le Tabernacle, & ensuite dans le Temple par le ministere des Sacrificateurs. Les Cérémonies nous sont souvent re-

représentées par les Apôtres comme de foibles élémens, comme les rudimens de ce monde, comme un pesant fardeau dont les Juifs furent chargés pour les réduire à la condition des esclaves, comme une bride qui servoit à réfréner leur naturel indomtable. Comment donc les peut-on mettre parmi les avantages de la Nation? Ne voyons-nous pas qu'on félicite les Chrétiens sur ce qu'ils sont délivrés d'un joug, que ni les peres ni les enfans n'ont jamais pu porter? Le Culte public du Vieux Testament est traité d'ombre par S. Paul, & accusé d'inefficace: le Sanctuaire est appellé mondain, les cérémonies charnelles. En quoi donc consiste le prix qu'il leur accorde dans notre Texte? Est-ce dans l'apparence pompeuse qui entouroit cette maniere de servir Dieu, & dont il semble que David étoit ébloui quand il dit: *J'ai demandé une chose à l'Eternel & je la requerrai, c'est que j'habite en la maison de l'Eternel tous les jours de ma vie, pour contempler la magnificence de l'Eternel & pour visiter soigneusement son Palais:* Et Esaïe quand il flate les gens de bien du bonheur de pouvoir *contempler le Roi en sa beauté, & regarder Sion la ville de leurs fêtes solemnelles, Jerusalem où l'Eternel leur est magnifique.* Mais non; ces grands hommes qui de tous Ps. XXVII. 4. Es. XXXIII.

tous les Prophetes ont le plus clairement enſeigné & le plus fortement preſſé la néceſſité du Culte ſpirituel, ne portoient pas les yeux ſur l'exterieur pour y arrêter leurs penſées. Encore moins S. Paul étoit-il capable d'admirer le brillant du Service divin & de l'eſtimer ſolide. Mais ce qu'il y trouve d'avantageux pour les Juifs, c'eſt la permiſſion que ce peuple avoit de ſervir le grand Dieu, & la conſolation de ſavoir que ce Culte lui pouvoit être agréable, puis qu'il étoit autoriſé par ſon inſtitution. Les vrais Iſraëlites ne ſe contentoient pas de ces pratiques & de ces obſervations viſibles; ils en accompliſſoient la ſignification, en dreſſant à Dieu des autels dans leur cœur, pour lui offrir de vrais ſacrifices de juſtice & de reconnoiſſance; ils y étoient tous appellés, & leur Loi ne leur avoit point caché que ce ſont de tous les ſacrifices les meilleurs & les plus indiſpenſables.

7. Les Iſraëlites avoient auſſi *les Promeſſes*. Puis que l'Apôtre paroit diſtinguer entre les Alliances & les Promeſſes, quoique les clauſes de l'Alliance conſiſtent en promeſſes, il y en a qui entendent par ces dernieres promeſſes celles qui ſont répandues par-tout dans l'Ecriture Sainte, quoiqu'elles ne ſoient pas contenues, au moins en termes exprès, dans

dans le Traité d'alliance. Mais il n'eſt pas néceſſaire qu'on diſtingue avec tant d'exactitude. Comme l'adoption a été nommée à part, nonobſtant qu'elle ſoit le grand article de l'Alliance, les promeſſes peuvent être alleguées à part, quoiqu'on ait ſujet de les comprendre ſous l'idée générale de l'Alliance. Tout les avantages, que l'Apôtre accumule en employant pluſieurs termes, ont une liaiſon mutuelle; & ſi S. Paul s'eſt ſervi de tant de differens mots, ce n'eſt pas parce qu'il en eût beſoin abſolument pour faire entendre ſa penſée, mais afin qu'elle fût plus diſtinctement exprimée. Les Iſraëlites avoient les promeſſes, des promeſſes en grand nombre, des promeſſes très excellentes. La promeſſe du païs de Canaan, qui fut appellé *la Terre de la Promeſſe*, ſaute ici particulierement aux yeux. Mais S. Paul n'ayant pas ignoré, que les Juifs en ſeroient chaſſés, il ne pouvoit réflechir ſur ce type ſans penſer à l'antitype, & ſans adjuger à ce peuple, dont il étale les droits, la promeſſe de la Cité que Dieu a bâtie, de la Patrie qui eſt aux Cieux, ainſi que les Patriarches ont eſperé cette riche acquiſition en vertu de la promeſſe que leur race poſſederoit le païs dans lequel ils demeurerent comme étrangers. La promeſſe du Meſſie n'eſt

pas

pas moins illuſtre, elle l'eſt même davantage; S. Paul l'a ſans doute eu en vue, il l'approprie aux Iſraëlites. *A vous & vos enfans eſt faite la promeſſe*, leur dit S. Pierre auſſi, en leur annonçant le Nom de Jéſus-Chriſt. Ils en pouvoient jouïr, mais moyennant la foi, & en même tems, pour ne point équivoquer, moyennant la pieté *qui eſt profitable a toutes choſes, ayant les promeſſes de la vie préſente & de celle qui eſt à venir.*

Act. II. 39.

1 Tim. IV. 8.

Enfin, l'Apôtre remarque, que les Iſraëlites ſont illuſtres par les Patriarches qui ont été leurs peres, & plus encore par Jéſus-Chriſt, *qui deſcendu d'eux ſelon la chair, eſt Dieu ſur toutes choſes beni éternellement.* Mais le tems s'écoule, & ces articles, principalement le dernier, méritent une attention toute particuliere; c'eſt pourquoi je les reſerve pour en faire le ſujet d'une autre Action.

Admirons cependant ce nombre d'excellentes faveurs que Dieu a voulu verſer ſur les enfans d'Iſraël, & déplorons avec S. Paul la pitoyable chute d'une Nation ſi comblée de graces. Ne nous étonnons plus que l'Apôtre en ait conçu une grande triſteſſe & ſenti un continuel tourment, & qu'il ait pouſſé ſes ſouhaits juſqu'à devenir anathème pour ſes freres, s'il

s'il les avoit pu racheter par ce moyen. Il eſt généralement injuſte d'imputer à tout un Païs les vices qu'on voit regner chez une partie des Habitans, & d'en faire tomber le blâme ſur la Nation entiere; encore moins le doit-on faire par rapport à un Peuple que Dieu a tant cheri. Pluſieurs Juifs, le plus grand nombre, s'étoient rendus indignes par leur ingratitude de tous les avantages qu'ils avoient reçus; & S. Paul ne laiſſoit pas d'aimer en commun les Iſraëlites & de les honorer, à cauſe des dons de Dieu qui gardent leur prix nonobſtant l'impiété des hommes, & que leurs vices ne ſauroient ſouiller. Que leur mauvaiſe conduite ne nous empêche pas d'eſtimer en eux les dons de Dieu, ſi nous voyons qu'ils en ſont pourvus. Mais auſſi, le deſſein de S. Paul n'a point été d'enorgueillir les Juifs par l'encens qu'il leur donne, & de leur fournir le prétexte de perſeverer dans l'incrédulité. C'eſt ſans flaterie qu'il les loue; & il aſſaiſonne par ces louanges une leçon ſalutaire qu'il leur va donner. Il parle de leur bonheur, pour leur inſpirer le deſir d'en profiter. Nous participons aujourd'hui à ces avantages, Chrétiens; l'adoption, la gloire, les alliances, les promeſſes nous ont été communiquées, une Loi plus claire que celle de

Moyſe, un culte plus pur que l'ancien ſervice divin. Ne nous en fruſtrons point par notre négligence. Tout Iſraëlite, tout Chrétien, qui deshonore ſon caractère, ſe charge d'une ignominie proportionnée à l'honneur qu'il avoit reçu. *Vous êtes la génération élue, la Sacrificature Royale, la Nation ſainte, le Peuple aquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appellés.*

1 Pierre II. 9.



SER-

III. SERMON.

SUR ROM. IX. 1--5.

Je dis ..... pour mes freres ..... desquels sont les peres, & desquels selon la chair est descendu Christ, qui est Dieu sur toutes choses béni éternellement. Amen.

QUand on lit les Ecrits de S. Paul, on remarque que cet Apôtre avoit conçu une affection extrême pour le Seigneur Jésus. *La charité de Christ nous étreint*, dit-il, *l'amour de Jésus-Christ nous presse. Je repute toutes choses m'être un dommage pour l'excellence de la connoissance de Jésus-Christ mon Seigneur, je m'en prive pour l'amour de lui, & je les estime comme du fumier, afin que je gagne Christ. Mon desir tend à deloger, & à être avec Christ, qui m'est gain à vivre & à mourir. S'il y a quelcun qui n'aime point le Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème maranatha.* Il est donc étonnant qu'il ait pu porter son amitié pour les Juifs jusques

2. Cor. V. 14. Phil. III. 8. Phil. I. 21. 23. I. Cor. XVI. 22.

à souhaiter d'être séparé de Christ, d'être anathème de Christ afin de les sauver. L'on diroit même qu'on le peut accuser d'avoir aimé ses freres, ses parens selon la chair, plus que Jésus-Christ, ce qui seroit contraire à la règle de l'Evangile quand le Seigneur dit: *Celui qui aime son pere ou sa mere plus que moi, n'est pas digné de moi; celui qui aime son fils ou sa fille, son frere ou sa sœur plus que moi, ne sauroit être mon disciple.* Mais S. Paul considerоit dans les Israëlites quelque chose de plus que la parenté charnelle; il considerоit en eux l'adoption, la gloire, les alliances, les promesses, toutes les graces qu'ils tenoient de Dieu en Jésus-Christ; de sorte qu'il les aimoit, non seulement pour eux, mais pour l'amour de Christ, & qu'il aimoit Jésus-Christ en leurs personnes & en leur Nation. Et afin qu'on connût encore mieux qu'il avoit ce sentiment, il ajoute à leurs avantages celui d'être les parens de Jésus-Christ selon la chair: *Desquels sont les peres*, dit-il, *& desquels &c.*

L'assurance que l'Apôtre donna par serment aux Juifs d'une sincère & forte compassion, & le haut degré de charité qu'il eut pour eux, fit le sujet d'un premier Sermon. Nous examinames dans un deuxième les raisons qu'il eut de chérir si

pas-

passionnément les Juifs : la prémiere, qu'ils étoient ses freres & ses parens selon la chair ; la seconde, qu'ils étoient Israëlites, un Peuple que Dieu avoit comblé de faveurs, à qui appartenoit l'adoption, la gloire, les alliances, l'ordonnance de la Loi, le service divin, les promesses ; & c'est ici que nous avons été obligés de nous arrêter. Voici encore quelques avantages qu'on attribue aux Israëlites, celui d'être descendus des Patriarches, & celui d'avoir procréé selon la chair Jésus-Christ, qui est Dieu sur toutes choses béni éternellement. Grands avantages, principalement le dernier. Nous destinons cette heure à vous les représenter l'un & l'autre. Je dirai prémierement quelque chose de l'honneur qui revient aux Juifs de la part de leurs Peres ; & je m'étendrai ensuite, autant que le tems le permettra & que j'en suis capable, sur l'honneur immense qui leur revient d'un Fils le plus admirable & le plus auguste qu'on puisse nommer.

I. PARTIE.

L'on conçoit communément, que la gloire des hommes illustres se répand sur toute la famille dont ils sont sortis, sur leur parenté, sur leur posterité, & même

me sur toute la Nation parmi laquelle ils ont reçu le jour. Tous les Peuples de le Terre se sont piqués de cette sorte de réputation, quand ils ont eu le moyen de le faire; & si l'Histoire ne leur en fournissoit pas le sujet, ils ont eu recours à la Fable pour se tirer de l'obscurité. On court par plusieurs divers chemins à la gloire.

La renommée s'aquiert premierement par l'épée, en prenant des Villes, & conquerant des Provinces, en détrônant les Rois, en subjuguant les Peuples, en remportant des victoires, en cueillant des lauriers, en menant des triomphes. Ces actions ont beaucoup d'éclat, elles font beaucoup de bruit, elles rempliſſent toutes les pages des livres. Ces Nations s'eſtiment les plus glorieuses, qui peuvent se vanter d'un plus grand nombre de Héros armés. Les Assyriens ont voulu avoir une Semiramis, comme si Ninus ne leur pouvoit pas suffire. La Grèce nous étourdit avec son *Hercule & son Bacchus qui n'ont jamais existé; elle se pouvoit contenter d'avoir produit quantité de Guerriers dont les faits sont mieux averés, & un Alexandre qui a su renverser en peu d'années le plus grand des Empires. Les Annales Romaines nous apprennent que la Ville de Rome a nourri plus de grands Capitaines qu'au-

qu'aucun autre Païs du monde. Cette ſorte de gloire ne manquoit pas aux Iſraëlites ; ils ont eu leur Joſué le Conquerant du Païs de Canaan, leurs Juges dont les victoires ſont merveilleuſes, leur David qui par quantité de combats étendit ſon Royaume depuis les frontières d'Egypte juſqu'à l'Euphrate, leurs autres Rois dont pluſieurs ſe ſont diſtingués par des actions héroïques, leurs Maccabées dont les exploits ſont immortels. Les Juifs s'en applaudiſſent ſans doute quand ils liſent leurs livres, quoiqu'ils paroiſſent avoir entierement oublié l'art de manier les armes, & qu'eſclaves qu'ils ſont partout des autres Peuples de la Terre, ils n'ayent nulle-part le courage de ſe délivrer nonobſtant leur multitude prodigieuſe, dont ils pourroient inonder & couvrir une des grandes parties de l'Univers.

Si les Guerres ne ſe faiſoient jamais qu'avec juſtice & pour le bien du genre humain, la gloire qu'on y gagne ſeroit plus ſolide. Mais comme elles tendent le plus ſouvent à l'oppreſſion des peuples & à leur deſtruction, pluſieurs ont jugé que les Conquerans méritent moins de louanges que les perſonnes qui ſe diſtinguent par leur ſavoir, qui ſervent le Public par des inventions utiles, ou qui preſcrivent à

la Société des Loix raisonnables, ou qui enseignent dans les Ecoles des Sciences dignes d'estime, ou qui consignent les faits mémorables, qui sans ce secours demureroient ensevelis dans l'oubli. Et c'est ici que les Grecs ont prétendu la préférence sur tous les autres Peuples, n'y ayant point de païs qui ait été plus fertile en Philosophes, & en Auteurs; & comme si ce n'étoit pas assez d'avoir les Homeres & les Herodotes, les Socrates & les Platons, & parmi les Légisslateurs les Minos, les Lycurgues & les Solons, ils ont supposé des fables pour persuader que tous les beaux Arts ont eu leur naissance à Athènes, quoi que leurs propres Ecrivains attestent qu'ils en étoient ordinairement redevables à l'Egypte. Les Israëlites ont aussi dequoi briller par cette espece de renommée. Nous ne disons point qu'Abraham a appris l'Astronomie aux Egyptiens, ni que Moyse est le fameux Mercure qu'on surnomme trois fois très grand, ni que Joseph est le divin Osiris à qui l'Egypte attribuoit tout son bonheur. Mais Joseph a certainement excellé dans le métier de gouverner les Etats; Moyse est le plus grand des Légisslateurs; David plus illustre encore par ses Cantiques que par ses victoires; Salomon fut le plus savant de son siècle, d'une sagesse plus étendue que celle des Egyptiens & de tous

tous les Orientaux, plus ſage que quelque homme que ce fût, de ſorte que ſa réputation ſe répandit dans toutes les Nations d'alentour ; pour ne rien dire des autres Prophètes & Ecrivains ſacrés, dont nous reſpectons encore les Ouvrages qui contiennent une lumiere toute céleſte.

Mais quoique ce mérite paroiſſe élever les hommes juſqu'au Ciel, il y en a un autre qui a plus de prix, ſavoir celui qui nait de la vertu & de la piété. Les Payens ne l'ont pas tout-à-fait ignoré ; ils ont ſu reconnoitre que la vertu devoit avoir la préférence ſur la valeur & ſur l'érudition. Un Solon a pu décider que des gens de probité, dont la vie avoit d'ailleurs été très obſcure, étoient plus heureux & plus louables que tout ce qu'il y a de plus éclatant parmi le reſte des hommes. Il étoit bien juſte que la vertu & la piété ſe fiſſent principalement remarquer chez les Iſraëlites, qui comme un Peuple de Dieu ne devoient pas manquer de produire un grand nombre de perſonnes vertueuſes, par les moyens efficaces qui leur étoient fournis ; il étoit juſte qu'un Apôtre qui loue les Juifs à cauſe de leurs Ancêtres, eût principalement égard à la réputation qui eſt aquiſe par la ſainteté. Il le fait auſſi. *Les Peres*, dit-

il, c'eſt à dire les Patriarches, *ſont parmi les ornemens de cette Nation*; ces hommes vénérables qui ont tant été chéris de Dieu, & dont l'exemple ſert de lumiere perpétuelle à l'Égliſe; Abraham, Iſaac, Jacob, noms illuſtres, que les Juifs ont continuellement dans la bouche, & avec raiſon, puis que Dieu a voulu particulierement s'appeller leur Dieu. Ce n'eſt pas par les armes, ce n'eſt pas par la plume, qu'ils ſe ſont rendus recommandables, c'eſt par la foi & par la piété. Voilà le fondement de leur renommée, auſſi bien que de celle de ces autres fameux Iſraëlites, qui ont marché ſur leurs traces, amis de Dieu, & ſouvent Prophètes, deſquels la mémoire eſt en honneur & le nom en bénédiction. A cauſe de ces Peres, S. Paul attribue aux Juifs une nobleſſe qu'il ſe ſentoit obligé de reſpecter.

Mais, dira-t-on, de quoi ſert la gloire des Peres à une poſterité qui eſt tombée en décadence? de quoi ſert la vertu des Ancêtres a ceux de leurs deſcendans qui n'ont point de propre mérite? Qu'importoit-il aux Iſraëlites incrédules que les Auteurs de leur race ayent obtenu un bon témoignage par la foi? Je demande pour réponſe à mon tour: N'y a-t-il pas de l'avantage d'avoir eu des parens illuſtres? Ne ſentons-nous pas tous les jours

que

que la mémoire de la vertu d'un pere nous porte à favoriſer ſes enfans, lors même que leur mérite perſonel nous eſt inconnu, ou que nous voyons qu'il ne répond pas à celui de leurs Ancêtres ? Et ce ſentiment eſt raiſonnable, il y a de la juſtice, c'eſt une des récompenſes de la vertu, Dieu nous en donne l'exemple ; le Traité d'alliance qu'il avoit fait avec les Patriarches le porte : *Je ſerai*, dit-il à Abraham, *le Dieu de ta poſterité, à laquelle je donnerai le païs de Canaan en poſſeſſion perpetuelle.* Et parmi les promeſſes de la Loi : *Je fais miſericorde en mille générations à ceux qui m'aiment & qui gardent mes commandemens.* Quand donc la conduite des enfans d'Iſraël étoit dérèglée, Dieu les épargnoit en conſideration de la piété de leurs peres, & continuoit à répandre par ce canal ſur eux des bénédictions qu'ils ne ſe ſavoient par attirer. Moyſe cria : *Souvien-toi d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob tes ſerviteurs ; & l'Eternel ſe repentit du mal qu'il avoit dit qu'il feroit à ſon Peuple.* Ex. XXXII. 13. 14.

Sachez, dit Moyſe aux Iſraëlites, *que ce n'eſt point pour votre juſtice ni pour la droiture de votre cœur, que l'Eternel votre Dieu vous donne ce bon païs pour le poſſeder ; car vous êtes un Peuple de cou roide, & vous avez toujours été rebelles;* Deut. IX. 5. 6.

mais

mais c'eſt afin de ratifier la parole que l'Eternel a jurée à vos peres. Et ceci regarde les bénédictions temporelles. Pour ce qui concerne l'éternité, *le juſte vivra de la foi*, de ſa propre foi. Cependant la piété des peres eſt parmi les moyens dont Dieu ſe ſert pour travailler au ſalut des enfans. Pluſieurs ſe perdent faute d'inſtruction, pluſieurs ſont ſauvés par l'éducation. Dieu dit d'Abraham : *Je le connois, & je ſai qu'il commandera à ſes enfans & à ſa maiſon après lui, de garder la voye de l'Eternel pour faire ce qui eſt juſte & droit, afin que l'Eternel faſſe venir ſur Abraham tout ce qu'il lui a promis.* L'exemple des Peres a beaucoup de poids, s'il eſt mauvais, pour corrompre les enfans, & s'il eſt bon, pour les détourner du mal & pour les accoutumer à la piété. Un Iſraëlite tire un grand profit de la lecture de l'hiſtoire de ſes Peres, quand il les conſidere avec leur éclatante vertu comme une épaiſſe nuée de témoins qui lui recommande d'une voix unanime de rejetter le fardeau du péché, & de pourſuivre conſtamment la courſe de la foi. Mais auſſi, s'il ne les écoute pas, il eſt malheureux; ce ſont autant de témoins qui ſe leveront au jour du jugement contre lui. Il criera en vain, *Pere Abraham*; il ne ſera pas reçu dans le ſein de ce Patriar-

Gen. XVIII. 19.

triarche. Moyſe, en qui il a ſon eſperance, eſt celui qui l'accuſera. L'avantage des Juifs ne laiſſe pas d'être grand : *Vous êtes*, leur dit St. Pierre, *les enfans des Prophètes & de l'Alliance que Dieu a traitée avec nos Peres, diſant à Abraham : En ta ſemence ſeront bénies toutes les familles de la Terre ; C'eſt pour vous prémierement que Dieu ayant ſuſcité ſon Fils Jeſus, l'a envoye pour vous bénir, en retirant un chacun de vous de vos méchancetés.* Act. III. 25. 26.

II. PARTIE.

QUand la gloire des Nations ſeroit comparable à celle des Iſraëlites, par rapport à ces diverſes ſortes de grands Perſonages dont je viens de parler, voici un avantage inouï que les Juifs ont préférablement à tous les autres Peuples de la Terre. *Chriſt leur appartient, il eſt deſcendu d'eux ſelon la chair*, ce *Chriſt qui eſt Dieu ſur toutes choſes béni éternellement.* Examinons de notre mieux la grandeur de cet avantage, dans le reſte de notre Diſcours. Le Fils de Dieu eſt entré par ſon Incarnation dans la parenté de tout le genre humain, puiſqu'on fait monter ſa Généalogie juſques à Adam le prémier des hommes & le Pere commun de tous.

Mais

Mais depuis le partage des Nations celle des Israëlites a été distinguée par quantité de faveurs, & spécialement par les promesses de la venue d'un Redemteur, connu sous le nom de Christ, qui devoit prendre la semence d'Abraham, sortir de la Tribu de Juda, naitre de la race de David. L'honneur de l'avoir produit appartient donc en particulier à la maison d'Israël; c'est pourquoi après l'avoir appellé la lumiere pour éclairer les Nations, on ajoute qu'il l'est aussi pour être la gloire de son Peuple d'Israël. Et avec raison; car qui est Christ? S'il en faut juger par les victoires, c'est le Monarque le plus triomphant; s'il en faut juger par le savoir, c'est le Docteur en qui sont cachés tous les trésors de sapience; s'il en faut juger par la vertu, c'est le seul modèle parfait qui nous en ait été donné. Et puis qu'avec tous ses talens il s'est entierement employé à l'œuvre de notre salut, c'est le vrai & suprême Bienfaiteur du genre humain. C'est la personne la plus glorieuse & la plus incomparable; rien de pareil n'est jamais sorti d'aucune autre Nation, quand nous n'envisagerions que ce qu'il a fait en qualité d'homme. Mais afin qu'on en soit mieux convaincu, S. Paul le tire infiniment de la foule, en nous le montrant du côté de sa Divinité.

Il

Il remarque donc que Jéſus-Chriſt eſt deſcendu des Iſraëlites, mais ſelon la chair, ce qui ſuffit pour combler ſon Peuple de gloire, mais qui fait entendre qu'outre la nature humaine, qu'on déſigne par le mot de chair, & à l'égard de laquelle il eſt Iſraëlite d'origine, il faut qu'il y ait en lui une autre nature, par rapport à laquelle on ne peut pas avec vérité dire le même. J'avoue que, s'il n'y avoit que les paroles, *ſelon la chair*, on auroit tort de les preſſer, puisque l'Apôtre venoit de dire, que les Juifs étoient ſes parens ſelon la chair; & qu'il s'eſt ſervi de cette reſtriction, quoiqu'il n'ait pas prétendu donner deux natures, ni aux Juifs, ni à lui-même. Mais comme il eſt certain, que l'Apôtre n'eût pas appellé les Juifs ſes parens ſelon la chair, s'il n'avoit pas reconnu quelque parenté ſpirituelle, qui méritoit d'être diſtinguée de la parenté charnelle; il n'eſt pas moins certain par rapport à Jéſus-Chriſt, que la clauſe, *ſelon la chair*, préſuppoſe néceſſairement en lui quelque choſe qui n'eſt pas chair, une origine ſpirituelle. Pour ſavoir enſuite quelle eſt cette origine, & quelle idée on s'en doit former, il eſt juſte que nous ſuivions les traces que S. Paul nous a marquées dans les endroits mêmes où il s'eſt ſervi de ſa diſtinction. Voyons donc comment il s'en ex-

explique dans notre Texte : *Desquels selon la chair est Christ, qui est sur toutes choses Dieu béni éternellement.* C'est-là donc la qualité ou la nature opposée à la chair, & c'est à cause de ce caractère bien different de celui des autres enfans d'Abraham, que la naissance terrestre du Seigneur est limitée & déterminée par les paroles *selon la chair. Christ est sur toutes choses, il est Dieu, il est Dieu béni éternellement.*

Les adversaires de la Divinité de notre Sauveur, qui font néanmoins profession de croire à l'Évangile, conviennent que Jésus-Christ peut être appellé Dieu, & qu'il est réellement nommé Dieu dans les Ecritures; ils ne le nient point, ils ne sauroient le nier : mais leur exception est, que le nom de Dieu se donne aux Créatures qui ont une grande excellence, aux Anges, aux Princes, & à plus forte raison au Messie qui est le plus auguste des Rois. Mais quand leur remarque pourroit donner quelque atteinte à la force des passages où Jésus-Christ est simplement nommé Dieu, elle ne feroit rien à celui-ci où on l'appelle *Dieu béni éternellement*; épithete par laquelle le seul & vrai Dieu souverain & éternel se distingue constamment dans le langage des Juifs, que S. Paul imite, de tous les autres Etres qui portent le nom

nom de Dieu, soit en vertu de quelque participation de pouvoir, soit abusivement, comme quand on donne ce titre aux faux Dieux des Payens. *Ils ont adoré la Créature, en délaissant le Créateur béni éternellement.* La chose est si claire & si indubitable que nos adversaires en tombent d'accord, ils confessent que *le Dieu béni, le Béni*, comme Caïphe l'appelle absolument, est le grand Dieu, la source de toute bénédiction, & celui qu'on doit louer & bénir sans cesse. Rom. I. 25. Marc. XIV. 61.

Mais, forcés à cet aveu, ils prennent le subterfuge de dire, que les paroles, *Dieu béni éternellement*, sont ajoutées par voye de parenthèse & d'exclamation, & qu'elles ne se rapportent pas au Fils, mais au Pere. *Christ qui est sur toutes choses*; ils veulent bien qu'on l'entende de Jésus-Christ jusques là, ce que les termes, *qui est*, rendent inconteſtable. Et comme l'on pourroit aussi traduire, *qui est sur tous*, ils prétendent que le sens en est, que Jésus-Christ est plus grand que les Peres dont l'Apôtre venoit de parler. Nous consentons qu'on reconnoisse dans le discours de S. Paul une espece de gradation, pourvu qu'on lui donne toute son étendue. Les Israëlites ont les Peres, mais bien plus ils ont dans leur race Jésus-Christ, qui est au dessus de tous. Ajoutons

qu'il eſt auſſi ſur toutes choſes, ſelon le paſſage aux Coloſſ. I. 15. 18. *Il eſt l'image de Dieu inviſible, le prémier-né de toute créature; par lui ont été créées toutes les choſes qui ſont aux Cieux & en la Terre, les viſibles, & les inviſibles, toutes choſes ont été créées par lui & pour lui; il eſt avant toutes choſes, & toutes choſes ſubſiſtent par lui; & c'eſt lui qui eſt le Chef du corps de l'Egliſe, & qui eſt le commencement & le prémier-né d'entre les morts, afin qu'il tienne le prémier lieu en toutes choſes.* Remarquons qu'on attribue à Jéſus-Chriſt deux ſortes de Superiorité, & qu'outre celle qu'il a reçue en qualité de prémier-né d'entre les morts par ſon élevation à la droite de Dieu, on parle d'une autre qu'il a poſſedée de tout tems en qualité de prémier-né de toute créature. Ce qu'on voit encore par ce qui eſt dit aux Hebreux, Chap I. 2. 3. *Le Pere a fait les ſiecles par le Fils, qu'il a établi héritier ſur toutes choſes, & qui étant la ſplendeur de ſa gloire & la marque engravée de ſa perſonne, & ſoutenant toutes choſes par ſa parole puiſſante, ayant fait par ſoi-même la purification de nos péchés, s'eſt aſſis à la droite de la Majeſté dans les lieux très hauts.* La qualité de ſoutenir toutes choſes par ſa parole puiſſante, lui eſt attribuée avant qu'il eût fait la purification de nos pé-

péchés & qu'il se fût assis à la droite de Dieu. Qu'on ne nous objecte point, que Jésus a été fait Seigneur & Christ par l'exaltation qui a suivi son abbaissement ; que Dieu l'a souverainement élevé & lui a donné un Nom qui est au dessus de tout nom, *afin qu'au Nom de Jésus tout genou se ploye, & que toute langue confesse que Jésus-Christ est le Seigneur à la gloire de Dieu le Pere ; Que le Pere l'a fait asseoir à sa droite dans les lieux célestes, au dessus de toute Principauté, Puissance, Dignité & Seigneurie, au dessus de tout nom qui se nomme, non seulement en ce siecle, mais aussi en celui à venir ; qu'il a assujetti toutes choses à ses pieds, & qu'il l'a établi sur toutes choses.* Nous confessons cette partie de la puissance de Jésus-Christ & de sa grandeur ; mais nous serions incrédules, nous serions aveugles, si nous ne reconnoissions pas en lui une autre grandeur anterieure, naturelle & éternelle. Nous avons tantôt entendu, que l'Ecriture dit, *que Jésus a été fait Seigneur & Christ* ; mais lisons-nous jamais, qu'il ait été fait Dieu ? Au contraire, nous lisons, *qu'au commencement étoit la Parole, que la Parole étoit avec Dieu, & que cette Parole étoit Dieu, & que la Parole a eté faite chair.* Ne confondons donc point la grandeur, qui a été donnée à Jésus depuis son

anéantiſſement, avec la grandeur qu'il a eue avant ſon Incarnation, grandeur que S. Paul a confeſſée en diſant: *Chriſt eſt ſur toutes choſes Dieu béni éternellement.*

Si nous détachions ces dernieres paroles de ce qui précède, pour en faire une parenthèſe, nous le ferions ſans raiſon légitime, puis que le titre de Dieu béni éternellement convient à Jéſus-Chriſt ſuivant la doctrine des Apôtres; nous troublerions l'ordre, puis que l'exclamation, *Dieu ſoit béni éternellement*, ne ſeroit pas trop bien placée en cet endroit; nous ferions une violence manifeſte au Texte, puis qu'il eſt évident que S. Paul a voulu oppoſer à la chair de Jéſus-Chriſt qu'il venoit d'exprimer, ſa Nature divine; à peu près comme il eſt dit du Seigneur, *qu'il a été fait de la ſemence de David ſelon la chair, & qu'il a été pleinement déclaré Fils de Dieu en puiſſance ſelon l'Eſprit de ſanctification.* La difference entre ces deux paſſages conſiſte en ceci: Celui du Chapitre premier parle de la déclaration de la Divinité de Jéſus-Chriſt, & celui de notre Texte de la Divinité même. Que ſi nous l'en voulions exclurre, nous perdrions le ſecond membre de la diſtinction. Voilà la chair d'un côté; que lui oppoſerons-nous de l'autre? La qualité d'être ſur toutes cho-

Rom. I. 3. 4.

choſes ? Non, ce n'eſt pas encore cela ; c'eſt *la gloire d'être Dieu béni éternellement.* Mais comme quand il eſt dit, *que toutes choſes ſont aſſujetties au Fils*, il eſt évident que celui qui lui a aſſujetti toutes choſes eſt excepté ; ainſi, le Pere & le Fils étant un à l'égard de l'Eſſence, nous ne dérogeons pas à l'autorité du Pere, en appliquant cet auguſte titre au Fils, nous ne diviſions pas la Divinité en deux, nous n'adorons *qu'un ſeul Dieu béni éternellement. Amen*, dit l'Apôtre, ce qui ne prouve pas que les paroles, *Dieu béni éternellement*, ſont auſſi hors d'œuvre : il en avoit uſé de même après les paroles, *le Createur qui eſt béni éternellement*, qui ſont conſtamment de la ſuite du diſcours. Mais il ajoute le terme d'*Amen* à ſa confeſſion, tant par un mouvement de zèle, que pour déclarer qu'il l'a faite de tout ſon cœur, & pour inviter les Juifs à la faire conjointement avec lui, comme ceux qui entendent une priere, (on finit en effet ſouvent par ces mots, *béni éternellement*, les formulaires des prieres,) témoignent le conſentement qu'ils y donnent, en répondant, *Amen.*

1. Cor. XVI. 27.

Rom. I. 25.

Après avoir expliqué les paroles de l'Apôtre, il faut que nous revenions à ſon deſſein, qui étoit d'étaler le nombre & l'excellence des faveurs de Dieu que le Peu-

ple d'Iſraël a reçues, & dont la plus grande eſt ſans contredit celle d'avoir fait naître parmi eux & de leur race, ſon propre Fils unique. Grande étoit la gloire des Iſraëlites ; & quelle gloire ? La gloire de la face de Moyſe & du miniſtere de la mort ? Oui, & plus encore celle de nous avoir donné l'Auteur du miniſtere de l'Eſprit, qui eſt incomparablement plus glorieux. Grande étoit la gloire des Iſraëlites, d'avoir au milieu d'eux le Temple de l'Eternel des Armées, & l'Arche de ſon Alliance qu'ils avoient coutume d'appeller leur gloire ; d'avoir été pendant pluſieurs ſiecles ſeuls le Peuple de Dieu, ſeuls honorés de ſes Alliances. Grande étoit leur gloire, d'avoir produit quantité de grands hommes, dont les noms ſont immortels, un Abraham, un Moyſe, un Joſué, un David, un Salomon, un Elie, & tant d'autres, préférables à toutes les perſonnes illuſtres qui ont donné de l'éclat aux autres Nations. Mais, ô que tout cela eſt peu de choſe au prix de la gloire d'avoir donné la chair, la nature humaine, au Fils de Dieu, au Chriſt *qui eſt Dieu ſur toutes choſes béni éternellement* ! Que les Egyptiens ſe retirent avec leur Oſiris, les Babyloniens avec leur Bel, les Grecs avec leur Hercule ; ou il eſt faux que ces Dieux ayent reçu chez eux la naiſſance, ou

ou ce ne ſont pas des Dieux. Il n'y a que la Nation des Iſraëlites qui ait produit ſelon la chair un Dieu, un vrai Dieu, le Dieu ſur toutes choſes béni éternellement. Sort digne d'envie! Ne les imitons pas; ils nous envient la part que Dieu nous a voulu donner à ſon Alliance, la lumiere & le ſalut, que le Meſſie nous a voulu communiquer; ne leur envions pas l'honneur d'être ſes plus proches parens ſelon la chair; Dieu leur a donné cette préférence, Dieu leur a accordé cette gloire.

Mais, hélas! que leur ſort eſt peu digne d'envie d'un autre côté! Seigneur, d'où vient que tu as laiſſé tomber dans le mépris & dans l'ignominie, ceux que tu avois couronnés de tant de glorieux avantages, tes parens, qu'on voit ſans Roi, ſans Sacrificateur, ſans République, ſans Patrie, diſperſés ſous la domination des Etrangers par toute la Terre? Ne diroit-on pas, que le Seigneur a voulu faire voir, qu'il n'y a point de Nepotiſme à ſa Cour, & que loin de préférer ſes parens ſelon la chair, il leur refuſe les dignités? Ne nous veut-il pas au moins apprendre par ſon exemple à renoncer aux amitiés charnelles, à renoncer à nous-mêmes? Aſſurément il nous enſeigne, qu'on ne lui eſt agréable par l'alliance de ſang qu'on pourroit avoir avec lui, ſi l'on n'y ajoute des liaiſons ſpirituelles. *Heureuſes les entrail-*

Luc. XI. 27. 28. *trailles qui t'ont porté*, lui dit un jour quelqu'un, *heureuſes les mammelles qui t'ont allaité*; *Mais plutôt*, répondit-il, *heureux ſont ceux qui entendent la Parole de Dieu & qui la pratiquent*. Le Meſſie appartient aux Juifs, ils n'en jouïſſent pas, ils l'ont méconnu, ils l'ont rejetté. Mais pourquoi Dieu a-t-il abandonné ſon Peuple juſqu'à permettre qu'ils le rejettaſſent? Il y a des raiſons cachées dans le Conſeil de Dieu; en voici quelques autres qui ont éclaté aux yeux du monde. Les Juifs ont d'abord vu Jéſus-Chriſt dans un état de baſſeſſe; leur orgueil ne leur a pas permis qu'ils reconnuſſent un parent de cette ſorte. Enſuite, quand ils virent que l'Evangile étoit prêché aux Nations, ce fut pour eux un nouveau ſcandale; leur envie ne leur permit pas de partager un parent glorieux avec les autres Peuples. Aujourd'hui, ce qui devroit flater le plus leur vanité, ſavoir d'avoir donné la chair au vrai Fils de Dieu, met le plus grand obſtacle à leur converſion, les ſentimens qu'ils ont du Meſſie étant ſi charnels qu'ils refuſſent à ſon caractere la nature divine.

Mais la gloire d'avoir donné le Sauveur du monde, n'eſt-ce pas pour eux une vaine gloire? Que ſert-il aux Atheniens d'aujourd'hui d'habiter une Ville, où Socrate & Platon ont reçu le jour, noms cé-

célèbres parmi nous, & chez eux presque inconnus, tant il est vrai que leur ignorance & leur barbarie est devenue grande? Que sert-il aux Macedoniens d'avoir un Alexandre le Conquerant pour compatriote, eux qui ne sont à présent que de miserables esclaves qui gémissent sous la rude domination des Ottomans? Les Juifs de même, quel avantage ont-ils de la naissance de Jésus-Christ, puis que son Evangile leur est caché? Nous pouvons faire l'éloge de cette Nation, nous qui connoissons le prix infini du salut qui nous est venu de leur source; pour eux, ils ne sauroient s'en vanter. La naissance de l'Auteur divin de notre sainte Religion donne un grand éclat au Peuple d'Israël; mais il faut l'avouer, c'est une gloire qui n'a véritablement de la solidité que pour ceux qui sont éclairés & qui croyent en son Nom, pour les Israëlites qui sont le résidu selon l'élection de grace. Et les rayons de cette gloire sont parvenus jusqu'à nous, qui sommes recueillis dans l'Eglise d'Israël par la même grace, en sorte que nous pouvons dire avec autant de consolation que si nous étions enfans d'Abraham selon la chair: *L'Enfant nous est né, le Fils nous a été donné, l'Empire a été posé sur son épaule; on appelle son nom l'Admirable, le Conseiller, le Dieu*

puissant, le Pere d'éternité, le Prince de paix. Nous le pouvons dire, moyennant un ferme attachement à la sainte racine où nous sommes entés, & au vrai sep céleste, pour porter en lui beaucoup de fruit, en marchant sur les traces vertueuses des Peres, & principalement en imitant le grand exemple que Jésus-Christ lui-même nous a donné; en respectant son caractere divin, en craignant la foudre qu'il tient d'une main, nous pouvons esperer l'abondance de graces qu'il répand de l'autre. Nous serons du nombre de ces enfans qu'il amène à la gloire, parmi ceux qu'il a sanctifiés & qu'il ne dédaigne pas d'appeller ses freres; *Car comme les enfans participent à la chair & au sang, lui aussi pareillement a participé aux mêmes choses, afin que par sa mort il détruisit celui qui avoit l'empire de la mort, savoir le Diable, & qu'il en délivrât tous ceux qui pour la crainte de la mort étoient assujettis toute leur vie à la servitude.* En le connoissant d'une maniere si consolante du côté de son Incarnation, que le voile de la chair ne nous empêche pas de le reconnoitre aussi du côté de sa Divinité, afin qu'en honorant le Fils, comme nous honorons le Pere, nous honorions véritablement le Pere, & que nous soyons un jour parmi les bien-

bienheureux qui le célèbreront éternellement par les acclamations : *Saint, Saint, Saint le Seigneur Dieu tout-puissant ! A celui qui est assis sur le Trône, & à l'Agneau, soit louange, & honneur, & gloire, & force, aux siecles des siecles, Amen.*



SER-

IV. SERMON.

SUR ROM. IX. 6--13.

Toutefois il ne ſe peut pas faire que la parole de Dieu ſoit anéantie; Mais tous ceux qui ſont d'Iſraël, ne ſont pas pourtant Iſraël. Car pour être la ſemence d'Abraham, ils ne ſont pas tous enfans: mais en Iſaac te ſera appellée ſemence. C'eſt-à-dire que ce ne ſont pas ceux qui ſont enfans de la chair, qui ſont enfans de Dieu; mais que ce ſont les enfans de la promeſſe, qui ſont reputez pour ſemence. Car voici la parole de la promeſſe: Je viendrai dans cette même ſaiſon, & Sara aura un Fils. Et non ſeulement celui-ci, mais auſſi Rebecca, quand elle eut conçu d'un fils, ſavoir de notre Pere Iſaac. Car avant que les enfans fuſſent nés, & qu'ils euſſent fait ni bien ni mal, (afin que le propos arrêté ſelon l'élection de Dieu demeurât: Non point par les œuvres, mais par celui qui appelle,) il lui fut dit: Le plus grand ſervira au moindre. Ainſi qu'il eſt écrit, J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Eſaü.

APrès avoir employé quelques Sermons à l'explication des cinq premiers verſets du Chapitre IX aux Romains, qui ſervent de Préface à tout ce Chapitre & aux deux Chapitre ſuivans, je me trouve engagé à continuer cette matiere, à cauſe d'une contradiction apparente qu'on y remarque, & qu'il eſt beſoin de lever. S. Paul y repréſente les Juifs en deux ſituations bien differentes : prémierement comme plongés dans un abîme de malheurs, puis qu'il ſentoit pour l'amour d'eux une grande triſteſſe & un continuel tourment, étant obligé de les regarder comme ſéparés de Chriſt & frappés d'anathème ; enſuite comme comblés de bonheur & de bénédiction, puis qu'il leur attribue l'adoption, la gloire, les alliances, les promeſſes, & Jéſus-Chriſt même, *Dieu ſur toutes choſes béni éternellement*. Il ſeroit aiſé de réſoudre le nœud de la difficulté, s'il nous étoit permis de diſtinguer entre les tems, & de dire, que ce que l'Apôtre dit des avantages des Juifs regarde leur état tel qu'il étoit par le paſſé, & que ce qu'il dit de leur miſere regarde leur état préſent. La condition des Iſraëlites étoit des plus heureuſes, lors que le Culte établi parmi eux étoit agréable à Dieu, & que le Peuple s'aquitoit de ſon devoir avec un zèle

zèle convenable. Mais depuis qu'ils ont méconnu le Messie que Dieu leur a envoyé, nous voyons leur Loi abolie & leur République renversée; nous les voyons chassés de leur héritage, & privés de toutes les faveurs dont leurs Ancêtres ont joui en vertu de l'Alliance divine; nous les voyons devenus l'objet d'une commiseration aussi grande que S. Paul a conçue. C'est ainsi que nous répondrions, si l'Apôtre ne nous en avoit ôté le moyen, en faisant entendre, que les avantages qu'il accorde à Israël ne sont pas perdus pour ce Peuple. Non seulement l'adoption & les autres graces ont appartenu à Israël, mais elles lui appartiennent encore.

S. Paul s'en explique dans les paroles de notre Texte. Il soutient, que les Israëlites sont encore dans la possession de tous ces glorieux avantages, par la maxime, qu'*il ne se peut pas faire que la parole de Dieu soit anéantie*; & c'est le prémier Point que nous allons éclaircir. Ensuite, afin qu'on comprenne comment Israël peut en même tems être heureux & malheureux, il distingue entre deux sortes d'Israël, l'un enveloppé dans la chute, l'autre toujours environné de gloire: *Tous ceux qui sont d'Israël, ne sont pas pourtant Israël*; & ce sera notre second Article. Enfin, il prouve la solidité de sa distinction, par l'exemple

xemple des deux fils d'Abraham, qui n'étoient pas également compris dans l'Alliance, & encore une fois par l'exemple des deux fils d'Isaac, entre lesquels Dieu fit un choix très remarquable. Voilà notre troisieme Article, mais nous serons obligés de le renvoyer à quelque autre occasion, puis que les deux prémiers nous vont suffisamment occuper durant cette heure.

I. PARTIE.

SAint Paul traite de l'étrange révolution qu'on a vu arrriver dans l'Eglise de Dieu par la prédication de l'Evangile. Quoi que les promesses de la Grace du Messie eussent particulierement été faites à la posterité d'Abraham, on remarquoit avec étonnement que peu de Juifs embrassoient la Foi, & que la plus grande partie de ce Peuple l'abhorroit, en sorte qu'au-lieu de se trouver heureux par la venue du Messie, suivant les Oracles des Prophetes, sa condition étoit beaucoup plus triste qu'auparavant, & qu'il sembloit que Dieu avoit entierement rejetté son ancien Peuple, pour mettre en sa place les Gentils, qui selon l'opinion des Juifs ne devroient avoir aucune part à l'Alliance divine. Encore aujourd'hui, les Juifs se confirment dans leur incrédulité par la consideration de ce changement, qu'ils nous objectent com-

comme une preuve que le Seigneur Jésus n'est pas le vrai Messie que Dieu avoit promis à leurs Peres, puis que l'événement ne paroit pas conforme à ces promesses, que Jésus de Nazareth à fait le contraire de ce qu'on devoit esperer du Christ, & qu'il a désolé son Peuple au-lieu de le sauver. On peut aisément juger, que c'étoit la grande pierre d'achoppement pour eux dès le tems de S. Paul, que c'étoit la matiere de leurs murmures, & des calomnies qu'ils répandoient contre la doctrine des Apôtres, pour ébranler la foible foi de leurs freres qui l'avoient écoutée, & pour empêcher même la conversion des Gentils, en les remplissant de doutes par les contradictions qu'ils tâchoient de faire reconnoitre entre la Loi & l'Evangile. Les Apôtres étoient donc indispensablement obligés d'expliquer le Mystère de la Rejection des Juifs & de la Vocation des Gentils, comme S. Paul le fait dans ce Chapitre & dans les deux Chapitres suivans, & de faire voir pour la gloire de leur Maitre & pour la démonstration de la vérité de son Evangile, que tout ce qu'on voyoit arriver, le petit nombre d'Israëlites fidèles, le grand nombre de Payens convertis, étoit fondé dans la Parole de Dieu, afin qu'il parût que toutes les promesses sont accomplies en Jé-

Jésus - Christ notre Seigneur.

Mais parce que la matiere étoit délicate & choquante pour les oreilles des Juifs, l'Apôtre use de beaucoup de circonspection & d'une grande retenue, & la traite avec une adresse singulière & une prudence admirable, en faisant seulement entrevoir sa pensée, pour y conduire insensiblement ses lecteurs, par un discours qui prépare leurs esprits à pouvoir gouter patiemment une déclaration ouverte. A peine avoit-il lâché des paroles qui semblent supposer que les Juifs sont rejettés, qu'il ajoute de grandes louanges en faveur de leur Nation, & des assurances qu'il respectoit en eux quantité d'excellentes prérogatives. Il demeure ensuite comme arrêté dans ses réflexions, comme embarrassé lui-même des difficultés dont sa matiere étoit entourée, & rompant enfin le silence, il recommence tout d'un coup, comme s'il répondoit à ses propres pensées: *Toutefois il ne se peut pas faire que la parole de Dieu soit anéantie.* S'il avoit suivi la méthode ordinaire, il auroit commencé par la proposition qu'il avoit à soutenir, savoir, que Dieu avoit la pleine liberté d'appeller non seulement les Juifs, mais encore les Gentils, & de former une Eglise où il y eût peu de Juifs & beaucoup de Gentils; ce qu'il soutient

& qu'il prouve dans la ſuite. Une telle propoſition étant fort deſagréable aux premiers, S. Paul la paſſe pendant quelque tems ſous ſilence. Il aime mieux commencer par l'objection qu'on entendoit ſouvent ſortir de la bouche des Juifs: *S'il en étoit ainſi, la Parole de Dieu ſeroit anéantie.* Et pour repréſenter encore mieux le combat des mouvemens de ſon eſprit, il ne commence pas directement par l'objection, il l'enveloppe dans la réponſe; il commence ſa diſſertation par la réponſe qu'il avoit à donner, pour réſoudre la plus forte des objections qu'on lui pourroit faire, & comme ſi quelqu'un lui avoit demandé: *La Parole de Dieu eſt-elle donc anéantie? Non*, répond-il, *il ne ſe peut pas faire que la Parole de Dieu ſoit anéantie.* Ces paroles ont auſſi beaucoup de relation avec les paroles précédentes. S. Paul venoit de faire le dénombrement des privileges des Iſraëlites, qui ſont l'adoption, la gloire, les alliances, les promeſſes, le Meſſie. Mais helas! diſoit-il enſuite en lui-même, cet éclat a diſparu; je vois le corps de ma Nation déchu de ſes droits, ce qui me cauſe un extrême regret, je le vois plongé dans l'aveuglement & dans l'incrédulité, je le vois devenu anathème; car enfin, puisque la juſtice ne s'obtient que par la foi en Jéſus-Chriſt, & que Jéſus-Chriſt

eſt

est opiniâtrément rejetté par les Juifs, quel moyen y a-t-il d'esperer leur salut? En infererai-je, que l'Alliance que Dieu avoit contractée avec la posterité d'Abraham, & qui contient les promesses principalement adressées à ce Peuple touchant la justification & le salut qui leur devoit être procuré par le Messie, que cette Alliance est annullée, que ces promesses sont vaines, & que Dieu nous a manqué de parole, chose qu'on ne sauroit penser sans blasphème? Non, quoi que les apparences soient si tristes, il n'est pas possible que la Parole de Dieu soit anéantie.

C'est une vérité qui se justifie d'elle-même, & qui reste indubitable quand on la considere dans la Nature de Dieu. Toute-puissance, sagesse souveraine, constante & immuable fidelité, ce sont les perfections de ce grand Etre; il en résulte qu'il ne se peut pas faire que la parole de Dieu soit anéantie. Mais il est besoin d'éclaircir cette vérité, par rapport aux événemens qui sont capables de causer de l'embarras dans nos esprits. Nous soutenons donc, par rapport à cette sorte d'événemens, que la parole de Dieu n'est pas anéantie. Nous soutenons, que quelque disgrace que les Juifs ayent essuyée, l'Alliance que Dieu avoit traitée avec eux n'est pas rompue, que les promesses que Dieu leur avoit faites ne sont point tombées à terre, qu'elles n'ont point demeré vaines, sans

effet & ſans exécution. Et nous le pouvons ſoutenir en deux manieres: prémierement, en regardant l'Alliance comme conditionelle; & enſuite en la conſiderant indépendamment de ſes conditions. Il eſt prémierement ſans difficulté, qu'on ne ſauroit accuſer Dieu d'avoir retiré ſa parole, quand même il auroit abſolument rejetté tout le Peuple Juif, ſuppoſé que ce Peuple ait manqué le prémier aux conditions de l'Alliance, lors que nous la regardons comme conditionelle. Elle étoit telle ſelon la nature de tous les Traités mutuels, où les contractans s'obligent chacun de ſon côté. Quand Dieu a promis ſa grace au Peuple, il a ſtipulé de la part du Peuple l'obeïſſance; rien n'eſt plus évident. *Chemine devant ma face*, dit-il à Abraham, *& ſois entier*; *& je mettrai mon alliance entre moi & toi*; *tu garderas donc mon alliance toi & ta poſterité après toi. Je le connois*, dit-il du même, *je ſai qu'il commandera à ſes enfans de garder la voye de l'Eternel, pour faire ce qui eſt juſte, afin que l'Eternel faſſe venir ſur Abraham tout ce qu'il a dit*. Qu'on liſe le XXVI. Chapitre du Levitique & le XXVIII. du Deuteronome: *Si vous marchez dans mes ordonnances*, dit Dieu aux enfans d'Iſraël, *& ſi vous gardez mes commandemens, je vous ſerai Dieu & vous me ſerez Peuple; mais ſi vous ne m'écoutez point*,

Gen. XVII.

Gen. XVIII. 19.

point, ſi vous rejettez mes ordonnances, ſi vous avez mes jugemens à contre-cœur, pour ne point faire tous mes commandemens & pour enfreindre mon alliance, je vous ferai tout le mal poſſible, je déſolerai votre Païs, je vous diſperſerai parmi les Nations, vous périrez. On peut même remarquer que les menaces ont beaucoup plus d'étendue que les promeſſes. L'exécution en devoit être diſpenſée ſuivant le comportement du Peuple ; on ne pouvoit s'attendre à l'accompliſſemens des promeſſes, qu'au cas qu'on eût été fidèle à Dieu ; le cas étant contraire, on devoit s'attendre à l'accompliſſement des menaces. La malédiction étoit miſe devant le Peuple auſſi bien que la bénédiction, la mort auſſi bien que la vie. S'il arrivoit aux Iſraëlites de ſouffrir des maux après leurs péchés, la parole de Dieu n'étoit pas anéantie, Dieu ne faiſoit rien qui ne fût conforme à ſes déclarations ; il ne s'étoit jamais engagé envers un Peuple rebelle ; l'infidelité du Peuple le dégageoit pleinement de toutes ſes promeſſes ; ce n'étoit pas Dieu qui violoit l'Alliance, c'étoit le Peuple. *Pourquoi l'Eternel a-t-il fait ainſi à ce Païs?* dira celui qui voit la Judée déſolée ; *quelle eſt l'ardeur de cette grande colere ? On répondra : C'eſt à cauſe qu'ils ont abandonné l'alliance de l'Eter-* Deut XXIX.

nel le Dieu de leurs peres. La colere de l'Eternel s'eſt donc embraſée contre ce Païs, pour faire venir ſur lui toutes les malédictions écrites dans le livre de la Loi. La parole de Dieu n'eſt point anéantie, au contraire, elle ſeroit anéantie, ſi Dieu ne puniſſoit pas les criminels ſelon qu'il les en avoit menacés. Vous tous, pécheurs, ſi Dieu vous châtie, s'il vous condamne, aurez-vous l'audace de dire qu'il a manqué à ſes promeſſes, qui ne vous ont été faites que pour vous appeller à la repentance, & qui portent en termes exprès qu'elles ne vous regardent point, à moins que vous ne ſoyez convertis?

Cette maniere de répondre à la difficulté du Texte eſt populaire & plauſible, & tout homme qui n'a pas approfondi la matiere ne manquera pas de s'en ſervir. Mais S. Paul ne s'en ſert point, il s'en abſtient pour diverſes raiſons. Prémierement, il ne vouloit pas aigrir les eſprits des Juifs, par des reproches qu'on leur pouvoit faire ſur leur rebellion; il tâchoit plutôt de les gagner par la douceur, & de les amener à la foi par l'eſperance de trouver la porte du ſalut encore ouverte. En ſecond lieu, il ne trouvoit pas la réponſe ſatisfaiſante; il voyoit qu'on lui pouvoit oppoſer la qualité d'Alliance perpetuelle qui avoit été donnée à ce Traité, le ſerment ſolemnel que Dieu avoit fait pour le confirmer, & quel-

quelques autres circonſtances dont on peut conclurre qu'il ne devoit jamais expirer. Il conſideroit principalement que ce ſeroit une choſe indigne de la Majeſté divine, de faire dépendre l'exécution de ſa parole de la conduite des hommes, en ſorte qu'il puiſſe arriver par leur faute que le Conſeil de Dieu ne ſoit pas accompli. Il regarde donc l'Alliance que Dieu avoit faite avec ſon Peuple, comme abſolue, & en un certain ſens indépendante des conditions. A Dieu ne plaiſe, que nous vouluſſions enſeigner, que l'Alliance eſt réellement ſans condition, & que les hommes peuvent arriver à la poſſeſſion des biens promis, par une autre voye que par l'obſervation des règles qui leur ſont preſcrites! Nous voulons ſeulement dire, que l'Alliance étant faite, il devoit arriver que les conditions fuſſent ſuffiſamment accomplies pour atteindre la fin que Dieu s'eſt propoſée. Si Dieu n'avoit point fait de diſtinction entre les Peuples de la Terre, s'il s'étoit contenté de les appeller tous par la voix de la Nature, & par les autres moyens généraux; j'ajoute, s'il avoit rendu la Révélation commune à tous, ſans prendre avec qui que ce ſoit des engagemens particuliers; & qu'il fût alors arrivé que nul Peuple, nul homme, n'eût été touché pour ſe convertir, on pourroit bien s'étonner de l'endurciſſement des

hommes, mais on auroit tort de s'étonner de la conduite de Dieu. Mais voilà Dieu qui fait exprès une Alliance avec un homme, avec une Nation, Alliance accompagnée de plusieurs promesses précises, de quantité de graces particulieres, de divers moyens extraordinaires, qui tendent à la sauver; marque d'un plan fait, d'un dessein concerté; ouvrage considerable, bâtiment magnifique qu'il veut élever, Empire merveilleux qu'il veut établir. Seroit-il sujet au même danger que les hommes, qui échouent souvent dans leurs desseins? Manque-t-il de sagesse pour prévoir l'inutilité d'une entreprise? manque-t-il de puissance pour surmonter les obstacle qui se peuvent rencontrer? L'entreprendroit-il s'il avoit su qu'il ne réussiroit point? Se laissera-t-il vaincre par les empêchemens? Souffrira-t-il qu'on juge par l'événement qu'il n'a rien avancé? Il faloit donc juger que la parole, que Dieu a donnée, seroit accompagnée d'une efficace capable de porter le Peuple à remplir les conditions de l'Alliance, en sorte que les promesses de Dieu ne manquassent pas d'être accomplies. C'est ce qui fait dire à S. Paul, non pas simplement que la parole de Dieu n'est pas anéantie, mais se servant d'une expression plus forte: *Il ne se peut pas faire que la Parole de Dieu soit anéantie.* Il

Il faut encore remarquer, que l'Apôtre se sert en sa Langue du terme de *tomber: la Parole de Dieu ne sauroit tomber*; ce qui exclud non seulement la fausseté, mais aussi l'inefficace, & qui porte non seulement que la Parole est véritable, mais aussi qu'elle produit son fruit. Quand tous les Israëlites, quand tous les hommes demeureroient dans l'état de damnation, nous pourrions toujours soutenir que la Parole de Dieu a demeuré véritable. *Car qu'est-ce si les hommes n'ont pas cru? leur incrédulité anéantira-t-elle la fidelité de Dieu? ainsi n'avienne! mais Dieu soit véritable, & tout homme menteur, selon ce qui est écrit: Afin que tu sois trouvé juste en tes paroles, & que tu ayes gain de cause quand tu ès jugé.* Mais ce *car* suppose, on pourroit dire que la Parole de Dieu a demeuré sans effet. S. Paul ne veut pas qu'on le dise, ni qu'on le croye possible: *Il ne se peut pas faire que la Parole de de Dieu soit anéantie.* Puis donc que l'Alliance avoit été faite avec la posterité d'Abraham, & que la grande promesse de l'Alliance étoit le don du Messie, il s'ensuit que le Messie devoit venir pour sauver le Peuple d'Israël, & qu'il faloit que le Peuple d'Israël fût effectivement sauvé, afin que la parole de Dieu fût accomplie. C'est le Systême que S. Paul entre-

Rom. III. 3. 4.

prend de soutenir; il avoue que ce seroit une absurdité de dire, que la grace de Dieu s'est retirée du Peuple & que l'Alliance ne subsiste plus, après tant de peines prises, & après tant d'assurances données. *Dieu a-t-il rejetté son Peuple? Ainsi n'avienne! Dieu n'a point rejet-*
Rom. XI. *té son Peuple. Les dons & la vocation de Dieu sont sans repentance.*

II. PARTIE.

MAis en se tirant par ce moyen d'une difficulté, il semble qu'on s'enlace dans une autre, qui est même plus frappante, puis que selon toutes les apparences, le Peuple d'Israël étoit réellement rejetté. N'est-ce pas le Peuple, dont l'Apôtre déplore l'incrédulité dans tout ce discours? le Peuple, dont il dit, qu'il n'a point atteint la justice, qu'il a heurté contre la pierre d'achoppement, qu'il a fait une chute funeste, qu'il est tombé dans l'aveuglement, dans l'endurcissement, dans la rebellion? ne parle-t-il pas en termes exprès de leur retranchement, de leur rejection? Comment peut-il soutenir d'un autre côté, que le Peuple est debout, & que la parole de Dieu n'est point anéantie? L'Apôtre pouvoit dire l'un & l'autre, qu'Israël est rejetté, & qu'Israël

raël n'eſt pas rejetté ; il n'y a point de contradiction, par ce qu'il y a deux ſortes d'Iſraël. C'eſt la diſtinction qu'il apporte, en diſant: *Mais tous ceux qui ſont d'Iſraël, ne ſont pas pourtant Iſraël. Ceux qui ſont de la race d'Iſraël ſelon la chair, ne ſont pas tous un Iſraël ſpirituel & véritable. Celui-là n'eſt point Juif qui l'eſt au dehors, mais celui-là eſt Juif qui l'eſt au dedans, & dont la louange n'eſt pas des hommes, mais de Dieu.* C'eſt ce qu'il appelle *l'Iſraël de Dieu.* Rom II. 29. Gal. VI. 16.

Les Iſraëlites ont été de tout tems partagés en deux claſſes, celle des vicieux, & celle des gens de bien. Le même partage ſe fit remarquer à l'occaſion de l'Evangile, les uns ont été incrédules, les autres ont embraſſé la foi. Il y eut des Juifs convertis par la prédication des Apôtres, l'Egliſe de Jeruſalem étoit toute compoſée de Juifs, & en pluſieurs autres endroits *Dieu a operé avec efficace par Pierre en la charge d'Apôtre envers la Circonciſion.* Gal. II. 8. C'étoit un Iſraël. *Dieu n'a donc point rejetté ſon Peuple, lequel il a auparavant connu, & qui étoit le réſidu ſelon l'élection de grace.* Il eſt vrai que cet Iſraël étoit petit en comparaiſon des branches retranchées ; mais l'Apôtre va prouver en ſon lieu, que le nombre ne fait rien à l'affaire ; il va faire voir encore, que les conver-

vertis d'entre les Gentils appartiennent à l'Iſraël de Dieu, & que Dieu ſe conſerve par leur moyen un grand Peuple. En effet, s'il a toujours été permis aux Juifs de recevoir les Payens dans leur corps par la Circonciſion, & de leur faire part de tous leurs meilleurs droits; pourquoi ne ſeroit-il pas permis à Jéſus-Chriſt de les recevoir de même dans ſon Egliſe par la foi de l'Evangile, & de les déclarer participans de tous les privileges du Peuple de Dieu? *Vous êtes tous enfans de Dieu par la foi en Jéſus-Chriſt, vous avez revêtu Chriſt, vous êtes tous un en Chriſt, vous êtes donc la ſemence d'Abraham & les héritiers ſelon la promeſſe.*

Gal. III.

Saint Paul ajoute dans notre Texte: *Pour être la ſemence d'Abraham, ils ne ſont pas tous enfans.* C'eſt préciſément ce qu'il venoit de dire: *Pour être de la race d'Iſraël, ils ne ſont pas tous Iſraël.* Les Juifs faiſoient extrêmement valoir le nom d'Abraham, en ſe glorifiant ſans ceſſe, que cet illuſtre Patriarche étoit leur pere. Le Seigneur en convint: *Je ſai,* leur dit-il, *que vous êtes de la poſterité d'Abraham; faites donc les choſes que vous avez vues chez votre pere. Mais non,* ajouta-t-il, *ſi vous étiez enfans d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham.* Cela prouve, qu'il ne ſuffit pas d'être

Jean. VIII.

d'être issu d'Abraham selon la chair, pour être du nombre de ses véritables enfans. Au contraire, si ceux qui sont naturellement d'une autre race, imitent les vertus d'Abraham, ils deviennent ses fils. *Abraham est le pere de ceux qui ne sont pas seulement de la Circoncision, mais qui suivent aussi les traces de la foi, afin que la promesse soit assurée à toute la semence, non seulement à celle qui est de la Loi, mais aussi à celle de la foi d'Abraham, qui est le pere de nous tous, le pere des croyans.* Rom. IV.

La distinction entre deux sortes d'Israëlites, entre deux sortes d'enfans d'Abraham, étant établie, l'Apôtre soutient, que nonobstant l'incrédulité & la chute des uns, la Parole de Dieu conserve sa vérité, & non seulement sa vérité, mais aussi son efficace par rapport à la partie fidèle; ce qui suffit, parce que l'exécution des promesses étoit destinée au seul Israël spirituel moyennant la foi, & non à tout cet Israël qui l'est simplement par la naissance charnelle. Ceux qui demeurent dans l'aveuglement & dans le péché, périssent avec justice, & leur perte ne porte aucun préjudice à la Parole de Dieu, dont les promesses sont faites, non pas aux méchans, mais aux fidèles; desorte que les seuls fidèles, prémierement

ment ceux d'entre les Juifs, & enſuite ceux qui leur ſont aggregés de la part des Gentils, ſont en droit de ſe les approprier, comme étant les vrais Iſraëlites, les vrais enfans d'Abraham, le vrai Peuple de Dieu. Et pourvu que Dieu ſe conſerve toujours un tel Peuple, nous ſommes aſſez convaincus de l'efficace de ſon Alliance éternelle. En effet, la corruption d'Iſraël n'a jamais été ſi totale qu'il n'y ait reſté quelque nombre de gens de bien, comme l'Apôtre le va remarquer dans la ſuite de ſon diſcours. Et c'eſt ainſi que Dieu s'eſt en tout tems conſervé une race de Fidèles, lors même que l'Egliſe a paru s'être livrée à une revolte générale, & ſe la conſervera juſquà la fin des ſiecles, afin de maintenir l'inébranlable vérité de ſa Sainte Parole. Il eſt évident d'un autre côté, qu'il y eut toujours des Iſraëlites rebelles aux loix de Dieu, & leur Hiſtoire nous prouve que le grand nombre fut le plus ſouvent engagé dans la rebellion. N'a-t-on pas vu, après la mort de Salomon, dix Tribus contre deux ſe détacher de la Maiſon de David & du légitime ſervice divin? ne fut-il pas manifeſte du tems de ce déplorable Schiſme, qu'il y avoit deux Iſraëls, qui n'étoient pas également agréables à Dieu? Et celui qui par les apparences extérieures prétendoit être le vrai Peuple,

ple, ne donnoit-il pas perpétuellement occaſion aux plaintes des Prophetes, qui furent obligés de le traiter de Nation péchereſſe & de race de gens malins? Au lieu donc de l'appeller poſterité d'Abraham, Ezechiel lui dit: *Tu as tiré ton extraction & ta naiſſance du païs des Cananéens, ton pere étoit Amorrhéen, & ta mere Hethienne.* Ezech. XVI. 3. Il eſt évident encore, & c'eſt l'autre maxime que S. Paul avance & ſur laquelle il inſiſte dans la ſuite de ſon diſcours, que ce faux Iſraël a toujours été diſtingué du véritable aux yeux de Dieu, & traité ſur un pied different; que ces rebelles ont toujours été l'objet de la colere de Dieu, qui loin de leur accorder les bénédictions promiſes aux autres, leur a conſtamment fait ſentir les terribles effets de ſa juſte vengeance. *Je ſuis ennuyé de cette génération*, dit-il: *C'eſt un Peuple dont le cœur s'égare, ils n'ont point connu mes voyes; c'eſt pourquoi je jure en ma colere, s'ils entrent dans mon repos.* Pſ. XCV. Ce malheur leur arriva dès le tems de Moyſe & après quantité d'autres châtimens, qu'ils eurent à ſouffrir dans le Païs de Canaan. *L'Eternel fut fort irrité contre Iſraël à cauſe de leurs crimes, & les rejetta, en ſorte qu'il n'y eut que la ſeule Tribu de Juda qui reſtât. Et même Juda ne garda point les commandemens de l'Eternel ſon Dieu, c'eſt*

c'eſt pourquoi l'Eternel rejetta toute la race, en les affligeant & en les livrant entre les mains de ceux qui les pilloient, juſqu'à ce qu'il les eût rejettés de devant ſa face.

2. Rois XVII.

On ne ſauroit revoquer en doute la juſtice de la diſtinction que S. Paul fait entre deux ſortes d'Iſraël, quand on la conſidere en elle même. Mais elle paroit être expoſée à quelque objection, quand on la confronte avec les termes de l'Alliance, qui ſemble avoir été contractée généralement avec tous les Iſraëlites, par la ſeule raiſon qu'ils ſont la poſterité d'Abraham; auquel cas il faudroit avouer, que la parole de Dieu eſt tombée, du moins en partie. Afin donc de faire voir, que la Parole de Dieu n'a reçu aucune atteinte, il faut plus amplement prouver, que tous ceux qui ſont d'Iſraël ne ſont pas Iſraël, & que pour être de la ſemence d'Abraham ils ne ſont pas tous enfans; c'eſt à dire, que Dieu ne s'eſt jamais engagé à regarder en Iſraël tous ceux qui portent ce nom, & en enfans d'Abraham tous ceux qui le ſont ſelon la chair, & qu'il s'eſt toujours reſervé de faire la diſtinction qu'on le voit faire; en ſorte que les promeſſes de l'Alliance, quant à l'accompliſſement, n'ont jamais appartenu aux enfans ſimplement charnels, mais aux enfans

fans ſpirituels. L'évenement nous le montre aſſez, puis qu'il faut bien que Dieu ait réſolu d'exécuter les choſes de la maniere qu'il les exécute. Mais pour lever entierement le doute, l'Apôtre remonte juſqu'à l'origine de l'Alliance, & prouve par le prémier établiſſement, par l'exemple des fils d'Abraham, & puis par celui des fils d'Iſaac, que l'intention de Dieu n'a jamais été que tous les enfans y fuſſent compris. Nous les examinerons une autre fois.

Pour finir aujourd'hui, fixons l'application du principe de l'Apôtre. *Il n'eſt pas poſſible que la Parole de Dieu ſoit anéantie.* Le croyez-vous, ô Juifs? oui, vous le croyez. Mais vous donnez à l'Alliance de Dieu un ſens ſi charnel, que ſelon vous il faudroit dire, que la Parole de Dieu eſt anéantie. Car ſi le droit d'être le Peuple de Dieu eſt ſuffiſamment établi ſur votre naiſſance, ou ſi le deſſein de Dieu a été d'avoir toujours un Peuple habitant dans la Terre Sainte, & le ſervant ſelon les rites de la Loi de Moyſe, ſi c'eſt-là le vrai ſens des promeſſes de ſon Alliance, que pouvez-vous juger, en vous voyant depuis tant de ſiecles dans la diſperſion, ſinon que Dieu n'a plus de Peuple, ou qu'il ne le traite pas en qualité de ſon Peuple, c'eſt à dire, qu'il lui a manqué de parole? Pour é-

viter donc une conſequence ſi blaſphematoire, reconnoiſſez que les voyes de Dieu ſont ſpirituelles, & qu'il y a hors de votre Communion un Iſraël qui jouït encore de toute l'efficace des promeſſes divines.

Egliſe Univerſelle, vous croyez qu'il ne ſe peut pas faire que la Parole de Dieu ſoit anéantie par votre entiere deſtruction. Oui, S. Paul établit la Perpétuité de l'Egliſe, mais une Perpétuité qui ne s'attache pas aux apparences, qui ne s'attache pas au nom. Il ne ſuffit pas de s'appeller l'Egliſe Catholique, pour l'être en effet. Ecoutons ce que l'Apôtre ajoute : *Ceux qui ſont d'Iſraël ne ſont pas tous Iſraël.* Croyez-vous que la Perpétuité ſuive le grand nombre? mais combien de fois le Peuple de Dieu a-t-il été le petit Troupeau? Croyez-vous qu'elle ſuive l'éclat & la ſplendeur? mais combien de fois le Peuple de Dieu a-t-il gémi ſous de longues oppreſſions? Croyez-vous qu'elle ſuive les charges Eccléſiaſtiques & leur ſucceſſion? mais combien de fois eſt-il arrivé que les Sacrificateurs & les Lévites ont été les plus engagés dans l'erreur & dans le vice? Otons donc ces vains maſques, & cherchons l'Egliſe là où elle eſt, dans la pureté de la foi, ſoutenue par la piété des Fidèles. C'eſt pourquoi

quoi, Membres des Egliſes Réformées; afin de vous conſoler ſolidement par la maxime, qu'il n'eſt pas poſſible que la Parole de Dieu ſoit anéantie; afin de ne vous point tromper dans l'application des promeſſes, ne bornez pas vos ſoins à la Communion exterieure. Nous vous dirons au milieu de l'Egliſe la plus Evangelique qui ſoit au monde: *Tous ceux qui ſont d'Iſraël ne ſont pas pourtant Iſraël.* Que ſi vous penſez en vous-mêmes, qu'afin que le Paradis ne reſte pas vuide, il faut que Dieu vous y reçoive tels que vous êtes, ſachez que Dieu prendra des pierres pour en ſuſciter des enfans à Abraham, plutôt que d'ouvrir l'entrée de ſon Royaume à ceux qui font le métier d'iniquité. *Le fondement de Dieu demeure ferme, ayant ce ſceau: Le Seigneur connoit ceux qui ſont ſiens.* 2. Tim. II. 19. Belle aſſurance! Mais quel eſt encore ce ſceau, quelle eſt la marque? La voici: *Quiconque invoque le Nom de Chriſt, qu'il ſe retire de l'iniquité.* Jer. XXXI. XXXII. Voici l'Alliance, que les portes de l'Enfer ne ſauroient ébranler; Dieu l'explique par la bouche de Jeremie: *Je traiterai une nouvelle Alliance avec la maiſon d'Iſraël, non ſelon l'Alliance que je traitai avec leurs peres, & qu'ils ont enfreinte, mais c'eſt ici mon Alliance: je mettrai ma Loi au dedans d'eux, & l'écrirai dans leur*

cœur; je leur donnerai un même cœur, afin qu'ils me craignent toujours, qu'ils ne se retirent jamais de moi, comme je ne me retirerai non plus jamais d'eux; je me réjouïrai toujours sur eux pour leur faire du bien de tout mon cœur & de toute mon ame; ce sera une Alliance éternelle. Si jamais les règlemens du Soleil & de la Lune disparoissent, la race d'Israël cessera d'être une Nation devant moi, dit Eternel. Heureux Peuple!

Nombres XXIII. 19-21. *Dieu n'est point homme pour mentir, ni fils d'homme pour se repentir; il a dit, & ne le fera-t-il point? il a parlé, & ne le ratifiera-t-il point? il a donné la parole pour bénir, il ne la revoquera jamais. Il n'a point apperçu d'iniquité en Jacob, ni vu de perversité en Israël: l'Eternel son Dieu est avec lui, & il y a en lui un chant de triomphe royal.*



V. SER-

V. SERMON.

SUR ROM. IX. 6--13.

Toutefois ..... Car pour être la semence d'Abraham, ils ne sont pas tous enfans; mais, en Isaac te sera appellée semence. C'est à dire, que ce ne sont pas ceux qui sont enfans de la chair, qui sont enfans de Dieu; mais que ce sont les enfans de la promesse, qui sont reputés pour semence. Car voici la parole de la promesse: Je viendrai en cette même saison, & Sara aura un fils, &c.

JE ne veux pas que vous ignoriez, mes freres, que nos peres ont tous été sous la nuée, & qu'ils ont tous passé par la mer; & qu'ils ont tous été baptisés par Moyse en la nuée & en la mer, & qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle, & qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel; car ils buvoient de la pierre spirituelle qui les suivoit, & la pierre étoit Christ: Mais Dieu n'a point pris plaisir en plusieurs deux, c'est pourquoi ils ont été accablés au Desert. C'est ain- 2 Cor. X. 1. & suiv.

ainſi que S. Paul commença le reproche qu'il avoit à faire aux Corinthiens, ſur ce qu'ils apportoient ſi peu d'ordre & de dévotion à la Table du Seigneur, que Dieu avoit été obligé de les en punir par une maladie populaire, qui couchoit pluſieurs membres de leur Egliſe dans le tombeau. Il compare les Sacremens des Iſraëlites avec les nôtres, tant par rapport à la ſignification que par rapport à l'uſage, & fait voir par la triſte experience des Anciens, que la ſimple perception des Sacremens ne produit pas le ſalut; au contraire, qu'elle ne fait qu'allumer davantage la colere de Dieu, quand on a la témérité de les profaner en les recevant avec de mauvaiſes diſpoſitions. Nos Sacremens ſont pour les Chrétiens, comme ceux du Vieux Teſtament furent pour les Iſraëlites; ceux à qui on les adminiſtre ſont cenſés Chrétiens, ils ſont eſtimés tels aux yeux des hommes; mais s'ils ſont hypocrites, s'ils ſont ſans foi, ſans repentance, ſans ſanctification, ils ne le ſont pas aux yeux de Dieu. *Car tous ceux qui ſont d'Iſraël, ne ſont pas pourtant Iſraël; & pour être de la ſemence d'Abraham, ils ne ſont pas tous enfans.* C'eſt la maxime que S. Paul ſoutient, pour confondre la confiance que les Juifs mettoient en leur naiſſance charnelle. Et pour prouver, que

que Dieu n'a jamais entendu que tous ceux qui ſont de la race d'Iſraël ſelon la chair, appartiennent à ſon vrai Peuple élu, que tous ceux qui ſont enfans d'Abraham ſelon la chair ayent part aux promeſſes & à l'héritage, comme une ſemence véritablement bénie, il allegue l'exemple des propres fils d'Abraham, qui ne furent pas tous compris dans l'Alliance. Iſmaël n'y fut point compris, les enfans de Ketura n'y entrerent pas non plus; ils n'étoient que des enfans de la chair. *Iſaac en a été l'héritier; c'eſt la vraye ſemence, l'enfant de la promeſſe, l'enfant de Dieu.*

J'expliquerai prémierement les paroles de mon Texte par rapport à la perſonne d'Iſaac; & j'examinerai dans une ſeconde Partie la diſtinction que S. Paul fait en général entre les enfans de la chair, & les enfans de la promeſſe.

I. PARTIE.

EN *Iſaac te ſera appellée ſemence.* Ce ſont les paroles que Dieu dit à Abraham, lors que ce Patriarche ne pouvoit pas ſe réſoudre à chaſſer Iſraël, ſelon que Sara l'avoit demandé. *N'aye point de chagrin*, lui dit-il, *acquieſce à la parole de Sara, car en Iſaac te ſera appellée ſemence.* Gen. XXI. 12. Dieu avoit promis à Abraham, qu'il le

feroit devenir une grande Nation, qu'il rendroit sa posterité innombrable comme la poussiere de la terre, & qu'il lui donneroit le Païs de Canaan à posseder. Cependant le Patriarche se voyoit sans lignée; il résolut donc d'adopter son esclave Elieser de Damas. *Voici*, dit-il à Dieu, *tu ne m'as point donné d'enfans, & voilà le serviteur né dans ma maison qui sera mon héritier.* *Non*, répondit l'Eternel, *celui-ci ne sera point ton héritier, mais un autre qui sortira de tes entrailles. Leve les yeux au Ciel, & compte les étoiles, si tu les peux compter; ainsi sera ta posterité, à laquelle je donnerai tout ce païs.* Quand ensuite Abraham eut d'Agar son fils Ismaël, & que Dieu lui vint renouveller la promesse, qu'il établiroit son Alliance avec lui & avec sa posterité, qui seroit très abondamment multipliée & deviendroit une multitude de Nations, pour être leur Dieu & pour leur assigner le Païs de Canaan en possession perpetuelle; le Patriarche crut que ces promesses regardoient Ismael, & le crut d'autant mieux, que la Circoncision, le signe de l'Alliance, fut en même tems instituée, à laquelle Ismael eut part. Et quoique Dieu lui déclarât immédiatement après, qu'il lui donneroit un fils de Sara, la stérilité & l'âge avancé de cette épouse retinrent Abraham

Gen. XV.

ham dans le doute, en ſorte qu'il continua à deſtiner ſa ſucceſſion à Iſmaël, en diſant à Dieu: *Ah! je te prie qu'Iſmaël vive devant toi.* Mais Dieu lui répondit: *Certainement Sara ta femme aura un fils, & tu appelleras ſon nom Iſaac, & j'établirai mon Alliance avec lui, une Alliance perpetuelle pour ſa poſterité après lui.* Et encore une fois dans la célèbre apparition, quand Dieu le vint viſiter ſous la forme d'un homme, accompagné de deux Anges qui avoient pris la même figure: *Je viendrai*, dit-il, *en cette même ſaiſon, & Sara aura un fils.* Paroles que S. Paul inſere auſſi dans notre Texte, pour prouver qu'Iſaac étoit l'enfant de la promeſſe. Gen. XVII. Gen. XVIII. 14.

Il porte avec juſtice ce titre, pour deux raiſons. Prémierement, parce que ſa naiſſance étoit le fruit de la promeſſe. La naiſſance d'Iſmaël n'avoit été précédée d'aucune promeſſe qui le regardât en particulier, au-lieu qu'Abraham reçut de Dieu une promeſſe préciſe & réiterée touchant Iſaac. Voici la parole de la promeſſe: *Sara aura un fils.* Promeſſe d'autant plus remarquable, que l'eſperance d'avoir un fils étoit perdue pour Sara ſelon l'ordre de la nature, elle étoit ſtérile, elle étoit âgée; Promeſſe qui ſervit d'épreuve à la foi d'Abraham, & la fit éclater. Ce Patriarche, après avoir ſurmonté les dou-

tes crut à l'Eternel ; *il espera contre*
Rom. IV. 18 & suiv. *toute esperance, & crut qu'il deviendroit pere de plusieurs Nations, selon qu'il en avoit reçu la promesse ; & n'étant pas foible en la foi, il n'eut point d'égard à son corps amorti, ni à l'amortissement de la matrice de Sara ; il ne fit point de doute sur la promesse de Dieu par défiance, mais il fut fortifié par la foi, donnant gloire à Dieu, & étant pleinement persuadé que celui qui lui avoit fait la promesse, étoit puissant aussi pour l'accomplir. C'est pourquoi cela lui a été imputé à justice, & par la foi il devint le pere de tous les croyans.* La promesse, dans les circonstances que je viens de marquer, produisit un effet qui peut passer pour miraculeux, & puis qu'il faloit que Dieu la rendît efficace par une bénédiction toute particuliere, on avoit à regarder Isaac comme un fils de Dieu. Ce ne sont pas les enfans de la chair, qui sont enfans de Dieu, mais les enfans de la promesse.

La seconde raison, pour laquelle Isaac est appellé fils de la promesse, c'est qu'il étoit l'héritier de la promesse, l'héritier des promesses que Dieu avoit attachées à son Alliance ; on l'exprime quand on dit, *qu'il a été reputé pour semence : En Isaac te sera appellée semence.* Celui-là n'est pas regardé comme enfant, qui n'est pas reconnu héritier. L'hé-

L'héritage d'Abraham ne fut point partagé; Iſmaël ne le recueillit point, Iſaac fut l'unique héritier, il fut à cet égard le fils unique. Abraham, après avoir chaſſé Iſmaël de bonne heure, fit des préſens aux fils de Ketura, & les envoya au païs d'Orient; mais il donna tous ſes biens à Iſaac. Et quand Iſmaël auroit eu part aux richeſſes temporelles de ſon pere, comme il paroît qu'il n'en fut pas totalement disgracié, puis qu'il aſſiſta paiſiblement avec Iſaac aux funerailles d'Abraham; quand il en auroit recueilli toute la ſucceſſion par rapport aux biens préſens, il n'auroit pas été le véritable héritier, parce qu'il n'étoit pas l'héritier de la Promeſſe. Il ne demeura pas privé de toutes ſortes de bénédictions. *Je t'ai exaucé touchant Iſmaël*, dit Dieu à Abraham, *voici je l'ai béni, je le ferai croître, je multiplierai très abondamment ſa poſterité, il naitra de lui douze Princes, je le ferai devenir une grande Nation.* La promeſſe étoit conſiderable; mais ce n'eſt pas encore ce qu'on appelle promeſſe par excellence, la grande promeſſe, la promeſſe qui portoit, *Je lui donnerai tous le païs de Canaan; & qui plus eſt, j'établirai mon Alliance perpetuelle avec lui, & je ſerai ſon Dieu & le Dieu de ſa poſterité*; & plus encore, *toutes les familles de la terre ſeront bénies en lui, toutes les nations de la terre ſeront bé-*

bénies en ſa ſemence. Le vrai héritage d'Abraham étoit renfermé dans cette promeſſe ; Iſmaël ne l'eut point ; Iſaac l'eut, c'étoit le fils de la promeſſe.

II. PARTIE.

LE fruit de cette Hiſtoire conſiſte à la conſiderer comme un Type, & c'eſt ſous ce point de vue que S. Paul nous la repréſente. Il veut que cet exemple nous ſerve de leçon, & que nous jugions que comme le ſort des propres fils d'Abraham a été different, il en eſt ainſi du reſte de la poſterité de ce Patriarche, qu'il en eſt ainſi du Peuple d'Iſraël, que ceux qui ſont d'Iſraël ne ſont pas tous Iſraël, & que pour être enfant d'Abraham on n'eſt pas toujours de ſa vraye ſemence ; que l'Egliſe a en tout tems deux ſortes d'enfans, des enfans de la chair comme Iſmaël, & des enfans de la promeſſe comme Iſaac ; qu'ils ſont diſtingués aux yeux de Dieu, quand même ils ſe confondroient aux yeux des hommes ; & que comme la promeſſe que Dieu fit à Abraham de continuer ſon Alliance en ſa lignée, n'appartenoit pas indifferemment à toute ſa race, mais au ſeul Iſaac, les promeſſes de la Grace de Jéſus-Criſt n'appartiennent pas à tous les deſcendans d'Iſraël, mais à ceux dont la condition reſſemble à celle d'Iſaac.

Iſmaël

Ismaël né d'Abraham selon la chair, mais exclus de l'héritage de la bénédiction, est la figure des Israëlites charnels qui prétendent en vain aux privileges du Peuple. Isaac est la figure de la génération élue, de l'Israël de Dieu, qui a un droit bien acquis, & qui parvient à la jouïssance de tous les fruits de la promesse. Nous n'avons point de meilleur Commentaire sur cette comparaison, que celui que S. Paul lui-même nous a donné. *Il est écrit*, dit-il, *qu'Abraham eut deux fils, l'un de la servante, & l'autre de la libre; mais celui qui étoit de la servante nâquit selon la chair, & celui qui étoit de la libre nâquit par la promesse. Or ces choses doivent être entendues par allégorie, car ce sont les deux Alliances: l'une du mont de Sina qui fait naitre à la servitude, comme fait encore la Jerusalem terrestre; l'autre de la Jerusalem d'enhaut, qui est libre & la mere de nous tous.* Gal. IV. L'opposition qu'il établit entre l'Ancien Testament & le Nouveau, n'est pas celle que nous avons ordinairement dans la pensée; il oppose l'Alliance extérieure, qui renferme quantité d'Ismaëlites charnels par la Vocation commune, à l'Alliance spirituelle qui s'accomplit avec efficace en faveur des vrais Fideles. *Or pour nous, mes Freres*, ajoute-t-il, *nous sommes enfans de la promesse ainsi qu'I-*

qu'Isaac. Ce qu'il entend non seulement des Juifs, mais aussi des Gentils appellés à la foi de l'Evangile, en sorte néanmoins, que comme il ne prétend pas nier qu'il n'y ait eu des enfans de la promesse parmi les enfans de la chair dans l'Eglise du Vieux Testament; il ne prétend pas non plus assurer que dans l'enceinte visible de l'Eglise de Jésus-Christ, il n'y a point d'enfans de la chair parmi les enfans de la promesse. Qu'il y ait deux sortes d'Israëlites, deux sortes de Chrétiens, les uns titulaires, les autres attachés à leur profession, c'est ce que chacun est obligé de reconnoitre. On comprend aussi sans peine ce que c'est qu'un enfant de la chair, principalement quand on rapporte ce nom aux membres de l'Eglise d'Israël, où il n'y en eut toujours que trop qui se reposoient sur l'avantage de leur naissance, & qui prétendoient à l'héritage des promesses, par la raison qu'ils étoient de la posterité d'Abraham selon la chair. Mais il est besoin d'éclaircir deux articles: Prémierement, le caractere qui distingue les enfans de la promesse, des enfans de la chair: Secondement, la vérité que les seuls enfans de la promesse sont enfans de Dieu.

1. Il y a peu de personnes qui soient enfans de la promesse au même sens que le fils de Sara, c'est-à-dire, dont la nais-

ſance ait été ſpécialement annoncée par un Oracle, & entourée de ces obſtacles que la Providence à ſurmontés par un effort extraordinaire. Jean Baptiſte eſt de tous les ſimples hommes celui qui reſſemble à ces égards le plus à Iſaac; Eliſabeth ſa mere étoit ſtérile & avancée en âge comme Sara; Zacharie reçut par un Ange une promeſſe pareille à celle qu'Abraham avoit reçue: *Ta femme aura un fils, tu appelleras ſon nom Jean, tu en auras beaucoup de joye, & pluſieurs ſe réjouïront de ſa naiſſance, car il ſera grand devant le Seigneur.* La conformité eſt grande. Mais Jean n'étoit pas lumiere; il étoit une lumiere, mais il n'étoit pas la grande & véritable lumiere; il étoit un enfant de la promeſſe, mais il n'étoit pas le grand Fils de la promeſſe. Vous comprenez bien que j'entends par le vrai enfant de la promeſſe, notre Seigneur Jéſus-Chriſt. Combien de promeſſes ont précédé ſa naiſſance? il n'eſt pas néceſſaire de les rapporter, tous les Chrétiens en ſont inſtruits. Combien de miracles ont entouré ſa naiſſance? & ſur-tout celui qui avoit été marqué dans la promeſſe que nous liſons chez Eſaïe: *Une Vierge ſera enceinte, elle enfantera un fils, & on appellera ſon nom Emanuel.* C'eſt en lui auſſi qu'a été prémierement accompli le Eſ. VII, 14.

type

type d'Isaac, & S. Paul soutient en un endroit, que Jésus-Christ seul est reputé pour semence. *Les promesses ont été faites à Abraham & à sa semence; il n'est pas dit, aux semences, comme si l'on parloit de plusieurs, mais comme parlant d'une seule, à sa semence, qui est Christ.* C'est la remarque que l'Apôtre fait. Jésus-Christ est en effet l'unique base de l'Alliance. *Toutes les promesses de Dieu sont Oui en lui & Amen en lui. Jésus-Christ est le seul vrai Fils de Dieu, le seul vrai héritier, qui possede universellement tout l'héritage. & qui le possede parce qu'il lui est dû. Dieu nous a parlé par son Fils, qu'il a établi héritier sur toutes choses*; & pourquoi? Prémierement, parce qu'il est la marque engravée de sa personne & la splendeur de sa gloire; & puis, parce qu'ayant fait par soi-même la purification de nos péchés, il s'est assis à la droite de la Majesté au Ciel.

Gal. III. 16.

Mais il est parlé dans notre Texte de plusieurs enfans, & c'est le deuxieme emploi qu'on fait du type d'Isaac. Nous entendons par les enfans de la promesse tous les Elus de Dieu, & la premiere signification sert de fondement à la derniere, parce que le Peuple élu est consideré comme la race du Messie, selon les paroles d'un Prophete: *Après qu'il aura mis son ame*

Es. LIII. 10. 11.

ame en oblation pour le peché, il ſe verra de la poſterité, en juſtifiant pluſieurs par la connoiſſance qu'ils auront de lui; Et celles d'un Apôtre: *Dieu amène pluſieurs enfans à la gloire, ayant conſacré le Prince de leur ſalut par les afflictions; car celui qui ſanctifie, & ceux qui ſont ſanctifiés, ſont tous d'un*; *c'eſt pourquoi il ne prend point à honte de les appeller ſes freres, & encore ſes enfans, en diſant, Me voici, moi & les enfans que Dieu m'a donnés.* Tous les Fidèles ſont donc enfans de la promeſſe, quoi que la naiſſance d'aucun d'eux n'ait été le fruit d'une promeſſe particuliere, parce qu'ils ſont tous compris en Jéſus-Chriſt le fils de la promeſſe, & qu'ils ſont les membres de ſon corps par la foi. Et c'eſt-ce qui a porté S. Paul à diſtinguer la foi des œuvres, & à ſoutenir que ce n'eſt pas par les œuvres, mais par la foi, que nous ſommes juſtifiés. Il n'entend pas, en cette matiere, par la foi une qualité qui eſt dans l'homme, auquel ſens il n'y auroit point de diſtinction à faire entre la foi & les œuvres; mais la liaiſon que le Fidèle a avec Jéſus-Chriſt. *Etre juſtifié par la foi*, veut dire, *être gratuitement juſtifié par la grace de Dieu, & par la redemtion qui eſt en Jéſus-Chriſt.* Ce qui arrive, quand *nous renonçons à toutes choſes, afin de gagner Chriſt & d'être trouvés en lui, ayant non point notre juſtice qui*

Hebr. II. 10-13.

Rom. III. 23.

Phil. III. 9.

eſt de la loi, mais celle qui eſt par la foi en Jéſus-Chriſt. Ceux qui ſont de la foi, ſont enfans d'Abraham, quand ils ne le ſeroient pas ſelon la chair; & ils le ſont non ſeulement parce qu'ils ſuivent les traces d'Abraham, mais plus encore parce qu'ils ſont réunis dans la vraye ſemence d'Abraham. *Vous êtes tous un en Jéſus-Chriſt; or ſi vous êtes de Chriſt, vous êtes donc la ſemence d'Abraham & héritiers ſelon la promeſſe.* Il s'enſuit que le grand caractere d'un enfant de la promeſſe eſt d'être de Chriſt & en Chriſt, & l'Evangile ne nous laiſſe pas ignorer ce que cela ſignifie. *En Jéſus-Chriſt rien n'a de la vertu que la nouvelle Creature, & la foi operante par la charité.* On ne ſauroit être en Chriſt, ſi l'on ne *meurt avec lui pour vivre avec lui*, ſi l'on ne *meurt au péché pour vivre à Dieu en Jéſus-Chriſt notre Seigneur. Nous ſommes créés en Jéſus-Chriſt pour les bonnes œuvres, que Dieu a preparées, afin que nous marchions en elles.* C'eſt le caractere des enfans de la promeſſe, il comprend tous les autres.

Gal. III. 28. 29.

Que ſi l'on cherche encore quelque autre reſſemblance entre Iſaac & les Fidèles, nous pouvons dire, prémierement, qu'il y a la parole d'une promeſſe, qui ne regarde pas nommément tel ou tel Fidèle, il eſt vrai, mais qui les regarde tous

tous en commun, & qui se manifeste par l'accomplissement en chaque particulier. Car nous pouvons dire en second lieu, que c'est une promesse efficace, & qu'elle est même d'une efficace merveilleuse. En vertu de la promesse, Isaac naquit outre l'ordre & le cours de la Nature, Dieu ayant effectué contre l'attente des hommes ce qu'il avoit promis. Le miracle operé par la promesse gratuite de Dieu dans les Fidèles est plus grand encore ; *Il les engendre de sa propre volonté par la parole de la verité, afin qu'ils soient les prémices de ses creatures.* Jaq. I. 18. *Il les régénere, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par sa Parole vivante & permanente à toujours.* I. Pier. I. 23. Et c'est ce qui les rend troisiemement semblables à Isaac, en les distinguant des enfans de la chair, & non seulement semblables, mais préférables ; car Isaac ne fut pas si parfaitement l'enfant de la promesse, qu'il ne pût aussi porter le nom d'enfant selon la chair, au-lieu que les Fidèles sont purement enfans de la promesse. *La Parole éternelle ayant été faite chair, elle a donné le droit d'être faits enfans de Dieu à tous ceux qui croyent en son nom, lesquels ne sont point nés de sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais ils sont nés de Dieu.* Jean. I. 12. 13. Cette maniere de naitre leur ap-

prend un devoir, qui fait en même tems leur caractere. *Ceux qui ſont en Jeſus-Chriſt, ont crucifié la chair avec ſes affections & ſes convoitiſes; ils ne ſe conduiſent point ſelon la chair, mais ſelon l'Eſprit. Vous n'êtes point en la chair*, leur dit-on, *mais en l'Eſprit. Marchez ſelon l'Eſprit, & vous n'accomplirez point les deſirs de la chair. Les œuvres de la chair ſont manifeſtes, ſavoir les vices & les crimes; les fruits de l'Esprit ſont les vertus & les bonnes actions.*

2. Reconnoiſſons préſentement la vérité de la propoſition, Que les enfans de la promeſſe ſeulement ſont reputés pour ſémence, c'eſt-à-dire, reputés enfans de Dieu, & que les enfans de la chair ne le ſont point. Les Juifs s'opiniâtroient quelquefois à ſoutenir, qu'ils étoient tous enfans de Dieu, parce qu'ils étoient tous de la poſterité d'Abraham ſelon la chair. Après avoir dit; *Notre pere c'eſt Abraham*; ils ajouterent: *Nous avons un Pere qui eſt Dieu*; quoi que le Seigneur les trouvât en ſi mauvais état, qu'il ne pût pas s'empêcher de leur dire: *Le Pere dont vous êtes iſſus c'eſt le diable, le pere du meurtre & du menſonge, que vous imitez.* Puis que les impies, qui ſe vantent en foule d'être de la race d'Abraham, ne ſont pas véritablement enfans de ce Patriarche, car c'eſt ce que le Seigneur leur conteſte auſſi; com-

Jean VIII.

comment ſeront-ils enfans de Dieu? Tous les peuples, tous les hommes pourroient dire qu'ils ſont enfans de Dieu, parce qu'ils ſont ſes créatures, & on les nomme quelquefois effectivement enfans de Dieu en cette conſideration. Mais il s'agit ici d'une ſorte d'enfans qui ſont reputés pour ſemence, c'eſt-à-dire, qui ſont reconnus & traités en enfans, & qui jouïſſent de l'amour de leur Pere céleſte; qui reçoivent non ſeulement ces marques de ſa bonté & cette partie de ſes faveurs qu'Ismaël reçut auſſi, & qui ſont diſpenſées en ſorte que les hommes en général s'en reſſentent, mais ſes plus excellentes bénédictions qui forment le vrai héritage, & qui ſont à la ſuite de la principale promeſſe. Que ſi les peres de notre chair ôtent quelquefois leurs titres à leurs fils, & ne pouvant pas tout-à-fait effacer la qualité d'enfans qui leur adhère naturellement, ils les privent au moins de tous les avantages qui y ſont attachés, lors qu'ils s'en rendent trop indignes; comment placerons-nous des fils dénaturés dans la maiſon de Dieu, où les enfans ne ſauroient entrer que par la grace de l'adoption? Et ſi la règle, que pour être la ſemence d'Abraham ils ne ſont pas tous enfans, & que ceux qui ſont d'Iſraël ne ſont pas tous Israël, a eu lieu dans les familles des Pa-

triarches & dans la République d'Israël, lors que l'Alliance sembloit être continuée de pere en fils, comment ne seroit-elle pas observée à présent que l'Alliance est positivement déclarée spirituelle? *Ce qui est né de la chair, est chair; & ce qui est né de l'Esprit, est Esprit. Si quelqu'un n'est né de nouveau, il ne peut point voir le Royaume de Dieu; s'il n'est né de l'Esprit, il ne peut point entrer dans le Royaume de Dieu. L'affection de la chair est inimitié contre Dieu; ceux qui sont en la chair ne peuvent point plaire à Dieu; mais tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, sont enfans de Dieu; & si nous sommes enfans, nous sommes héritiers, savoir héritiers de Dieu & cohéritiers de Christ.* La Terre de Canaan, la Jerusalem d'enbas, fut habitée par beaucoup de méchans; il n'en est pas ainsi de la Jerusalem céleste, *il n'entrera en elle aucune chose souillée, ni qui commette abomination & fausseté, mais seulement ceux qui sont écrits au Livre de vie de l'Agneau. Ne vous abusez point; ni les Idolâtres, ni les impurs,* I. Cor. VI. *ni les injustes, ni les avares, ni les yvrognes, ni les médisans, n'hériteront point le Royaume de Dieu*; s'il y en a de tels, *il* faut qu'ils soient *lavés*, qu'ils soient *sanctifiés*, qu'ils soient *justifiés au nom du Seigneur Jésus & par l'Esprit de notre Dieu.* C'est ainsi qu'ils deviennent enfans de la promesse, & par conséquent enfans de Dieu.

Quand

Quand nous méditons cette matiere, il n'eſt pas poſſible que nous ne faſſions deux refléxions. La prémiere, qui ſaute d'abord aux yeux & que j'ai déja inſinuée, c'eſt que nous ſommes redevables de notre ſalut à la Grace de Dieu. Nous en ſommes indignes par nous-mêmes, & nous ſommes incapables de l'acquérir. L'état où nous met la naiſſance ſelon la chair, attire la damnation ſur nous; il faut que Dieu nous régénere par ſon Eſprit pour nous conduire à la poſſeſſion du bonheur éternel. C'eſt le grand but que l'Apôtre ſe propoſe dans toute l'Epitre aux Romains; c'eſt ſon but dans notre Texte, de nous convaincre que nous ſommes ſauvés par grace. Dieu eſt-il notre débiteur? il l'eſt, me direz-vous, puiſqu'il eſt engagé par une promeſſe. Je l'accorde à cet égard. Mais quelle eſt cette promeſſe? Etoit-il obligé de la faire? lui en avons-nous fourni le motif? Non, la promeſſe eſt gratuite; *nous ſommes les enfans de la promeſſe*, c'eſt-à-dire, nous ſommes les enfans de la grace, devenus la poſterité d'Abraham parce que nous avons reçu la bénédiction en Jéſus-Chriſt qui en eſt la vraye ſemence, enfans de Dieu en Jéſus-Chriſt ſans notre mérite. L'héritage du Pere céleſte nous eſt dû, puiſque nous ſommes ſes enfans; je l'avoue, la conſéquence eſt néceſſaire.

Mais encore une fois, *de notre nature nous étions enfans de colere*; & *notre fin alloit être la mort*; *nous ſommes les héritiers de Dieu par la foi en Jéſus-Chriſt le vrai fils de Dieu. Lors que nous étions morts en nos fautes, Dieu qui eſt riche en miſericorde, par ſa grande charité de laquelle il nous a aimés, nous a donné la vie en Jeſus-Chriſt, par la grace auquel nous ſommes ſauvés, & nous a reſſuſcités enſemble, & nous a fait aſſeoir dans les lieux céleſtes en Jéſus-Chriſt, afin qu'il montrât dans les ſiecles à venir les abondamment excellentes richeſſes de ſa grace par ſa bénignité envers nous en Jéſus-Chriſt.* Ce qui nous oblige premiere-
Eph. II. ment à l'humilité; *Car vous êtes ſauvés par grace, par la foi; & cela non point de vous, c'eſt le don de Dieu; non point par les œuvres, afin que perſonne ne ſe glorifie.*

La même conſideration enſuite nous oblige à la reconnoiſſance; & c'eſt la ſeconde réflexion que je voulois faire. La meilleure marque que nous puiſſions donner de notre reconnoiſſance, que nous ne ſaurions jamais témoigner aſſez grande à ce ſouverain bienfaiteur, pour une grace qui eſt d'un prix ſi infini, c'eſt de faire le devoir d'un enfant de Dieu. S'il eſt notre Pere pour avoir ſoin de nous, nous ſommes ſes enfans pour lui rendre obeïſſance.

sance. Nous y trouvons notre propre interêt. C'est le plus haut avantage que nous puissions esperer, c'est le plus grand honneur qui nous puisse être fait, que d'être enfans de Dieu ; puis donc que les enfans de la chair ne le sauroient être, dépouillons la robe tachée de la chair, & revêtons le noble caractere auque nous sommes appellés, *la sanctification sans laquelle nul ne verra le Seigneur.* En cela même nous nous montrerons soumis à notre Pere céleste ; *la volonté de Dieu est notre sanctification.* S'il est requis *qu'on fasse les œuvres d'Abraham, pour être enfans d'Abraham;* ne faut-il pas aussi faire les œuvres de Dieu pour être enfant de Dieu ? assurément. Imitons les perfections de ce Pere souverainement saint, imitons le beau modèle de vertus qu'il nous a donné en la personne de son Fils notre Seigneur. Attirons chez nous l'Esprit de Dieu, retenons l'Esprit de Dieu, afin qu'il rende témoignage avec notre esprit que nous sommes enfans de Dieu. Ismaël fut chassé de la maison de son pere; Dieu ne nous rejettera point; il nous admettra, comme les enfans de la promesse, dans le tems de l'accomplissement de toutes les promesses, à la jouïssance des biens de sa maison céleste, à la possession de l'héritage incorruptible & éternel.

VI. SERMON.

SUR ROM. IX. 10--13.

Et non seulement cela, mais aussi Rebecca, lors qu'elle conçut d'un, savoir de notre Pere Isaac. Car avant que les enfans fussent nés, & qu'ils eussent fait ni bien ni mal, afin que le propos arrêté selon l'élection de Dieu demeurât, non point par les œuvres, mais par celui qui appelle; il lui fut dit: Le plus grand sera asservi au moindre, ainsi qu'il est écrit: J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü.

I. Jean. IV.

NOus aimons Dieu, *par ce qu'il nous a aimés le prémier. Car en ceci est la charité, non que nous ayons aimé Dieu, mais en ce que lui nous a aimés, & qu'il a envoyé son Fils unique au monde, afin qu'il fût la propiciation pour nos pechés, & que nous eussions par lui la vie éternelle.* L'amour que le Pere céleste nous démontre est infini, le bienfait que nous recevons de lui est immense, & quelque reconnoissance que nous

nous lui témoignions, en la pouſſant juſqu'au plus haut degré où nous pouvons atteindre, nous ne la ſaurions jamais proportionner au prix de ſes faveurs. Mais la circonſtance qui rend notre obligation plus forte encore, & qui rendroit notre ingratitude plus noire, ſi nous en étions coupables, c'eſt que nous n'étions nullement aimables, & que Dieu nous a aimés par le motif de ſa propre miſericorde; qu'il ne nous devoit rien, & que les biens qu'il nous a accordés ſont les fruits de ſa pure grace; que nous n'avons pas reçu de Dieu après lui avoir donné, auquel cas nous nous pourrions eſtimer quittes, mais que nous avons à rendre après avoir reçu: ce qui nous doit faire redoubler nos efforts, afin de nous acquiter fidèlement des devoirs auxquels l'amour de Dieu nous engage. Aimons Dieu, *car il nous a aimés le premier*.

C'eſt la réflexion que Jacob a eu ſujet de faire, comme nous l'apprenons par notre Texte. L'allégation de ces paroles a été rendue fort commune par les Controverſes qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on n'eût jamais remuées dans l'Egliſe de Jéſus-Chriſt. Pluſieurs ſaiſiſſent ce Texte avec ardeur, en le croyant propre à prouver les propoſitions qu'ils avancent; les autres en détournent volontiers les yeux, étant

étant effrayés des conséquences qu'on en voudroit tirer. Le pieux dessein qui nous assemble ne souffre pas l'aigreur des disputes, mais il nous permettra de rechercher le sens de ces paroles avec un esprit de paix. Véritablement je ne dissimulerai point les difficultés qui nous entourent, je les représenterai selon mes forces dans toute leur grandeur, mais en même tems je ferai tous les efforts possible pour les applanir; en quoi j'espere d'autant plus de réussir, que les difficultés les plus fâcheuses ne naissent pas du discours de l'Apôtre, mais des explications interessées qu'on apporte pour l'embrouiller. Je tâcherai de faire voir d'un côté, qu'on ne doit pas affoiblir les expressions de S. Paul par des Gloses qui détruiroient son raisonnement; & de l'autre, qu'on doit éviter dans l'application qui s'en fait, des écueils où l'on risqueroit de faire naufrage. Nous les éviterons, en suivant toujours avec exactitude les vues de l'Apôtre, & par ce moyen nous arriverons finalement à son grand but, qui est de publier la gloire de Dieu pour le salut de nos ames. Attachons-nous à nous éclaircir de trois choses: Prémierement, de l'occasion dans laquelle S. Paul parle du choix que Dieu fit autrefois entre Jacob & Esaü. En second

cond lieu, du ſens que les paroles de l'Apôtre & les paſſages allegués ont par rapport à ces deux fils d'Iſaac & de Rebecca. Et enfin, de l'uſage qu'il veut que nous faſſions de cet exemple.

I. PARTIE.

LOrs qu'il parut, que la plus grande partie des Juifs rejettoient opiniâtrément la foi de l'Evangile, & que les Apôtres furent obligés de leur déclarer qu'ils ſe privoient de la bénédiction de Dieu par leur incrédulité, ils eurent l'audace de ſoutenir que cela ne ſe pouvoit, & que Dieu leur feroit tort, puis qu'ils étoient Iſraëlites, la poſterité d'Abraham, avec laquelle Dieu avoit fait une Alliance ſolennelle qui ne devoit jamais expirer. Saint Paul oppoſe à cette plainte la maxime, *que ceux qui ſont d'Iſraël ne ſont pas tous Iſraël, & que pour être de la race d'Abraham ils ne ſont pas tous enfans*; c'eſt-à-dire, que Dieu n'entendoit point que l'accompliſſement des promeſſes de l'Alliance s'étendît à toutes ſortes d'Iſraëlites, à toutes ſortes d'enfans d'Abraham, ſans aucune diſtinction, & que nonobſtant le Traité d'Alliance, il s'étoit reſervé la liberté de rejetter du nombre de ceux qui ſont les enfans d'Abraham ſelon la chair, tous ceux qui

qui ne lui plairoient point, pour répandre les plus précieuses de ses faveurs uniquement sur les vrais enfans d'Abraham selon l'esprit, sur le vrai Israël de Dieu. Et que tel ait été le dessein de Dieu, S. Paul le prouve aux Juifs par l'histoire des Patriarches, & prémierement par l'exemple des deux fils d'Abraham. Ismaël en étoit, mais il ne fut pas compris dans l'Alliance, parce que Dieu mettoit une difference entre les enfans de la chair & les enfans de la promesse; l'Alliance fut continuée avec Isaac, parce que c'étoit le fils de la promesse. L'Apôtre prouve dans notre Texte encore une fois la même vérité par l'exemple des deux fils d'Isaac. *Et non seulement cela*, dit-il, *mais aussi Rebecca, &c.*

Cet exemple est plus convainquant que le prémier, & met sur-tout en grande évidence que le choix est l'effet de la grace. Pour ce qui regarde Isaac & Ismaël, on pourroit allèguer l'inégalité de leurs meres; on pourroit dire, qu'il étoit juste que Dieu préférât le fils de la Femme légitime au fils de la Concubine, le fils de la libre au fils de la servante. L'Ecriture dit: *Chasse la servante & son fils, car le fils de la servante ne sera point héritier avec le fils de la libre.* Mais voici deux autres fils, mis au monde par la même mere

Gal. IV. 30.

mere, nés le même jour, freres jumeaux, entre lesquels la Nature ni la Loi ne mettent aucune difference, & que nous voyons dans une parfaite égalité. Leur pere Isaac étoit dans l'Alliance; pourquoi ses deux fils n'y sont-ils pas de même? Est-ce que l'héritage en est indivisible? Mais Jacob eut douze fils, & tous les douze eurent part à l'Alliance, les fils des servantes aussi bien que les enfans des Epouses légitimes. N'y auroit-il pas eu plus de justice d'y retenir Esaü? Il nous le semble; mais Dieu fit le choix selon son bon-plaisir, pour faire voir qu'il auroit pu faire un choix semblable entre les fils de Jacob, s'il l'eût voulu, & qu'il le peut toujours faire entre les Israëlites, en sorte que ceux qu'il ne choisit point n'ont rien à lui reprocher. Quand Dieu déclara sa volonté touchant Isaac & Ismaël, ce dernier étoit âgé de treize ans, & l'on pourroit penser, qu'ayant fait éclater son mauvais naturel, il avoit fourni à Dieu le motif de sa rejection. Mais voici deux enfans dans le sein de leur mere, quand le choix entre eux fut fait, lequel par conséquent ne pouvoit pas être fondé sur le mérite ou le démérite; ce fut un choix libre, & purement gratuit. Il n'y avoit point de bien, point de mal actuel, que l'un eût fait plutôt que l'autre, pour causer cette distinction; & c'est une nou-

nouvelle vérité que S. Paul étoit bien-aise de faire sentir aux Juifs, savoir, que Dieu avoit d'autant plus de liberté de les priver de ses graces, qu'il les leur avoit gratuitement accordées. Les Juifs osoient quelquefois se vanter qu'ils en étoient les plus dignes, & quand le mérite personnel leur manquoit trop manifestement, ils allèguoient le mérite de leurs Peres, & prétendoient que Dieu blesseroit non seulement sa vérité, mais encore sa justice, s'il venoit à les rejetter, puis que non seulement il s'étoit engagé par des promesses, mais qu'il avoit dû prendre cet engagement, pour recompenser la vertu des Patriarches dont ils avoient l'honneur d'être les enfans. S. Paul abbat leur orgueilleuse prétention en soutenant que dans ce choix Dieu n'avoit point eu égard à la dignité des objets, & que par rapport à ces deux freres Esaü & Jacob, il étoit impossible qu'il eût égard au mérite, puis qu'*avant que les enfans fussent nés & qu'ils eusseut fait ni bien ni mal*, le choix fut fait par ces paroles: *Le plus grand sera asservi au moindre.* L'histoire se trouve au XXV. Chapitre de la Genese. *Rebecca consulta* dans sa grossesse *l'Eternel*, & *l'Eternel lui dit: Deux Nations sont dans ton sein, & deux Peuples sortiront de tes entrailles; un Peuple sera plus fort que l'autre Peu-*

Peuple, & le plus grand ſera aſſervi au plus petit. L'Apôtre joint à ces paroles celles du Livre de Malachie, quand Dieu dit: *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Eſaü*; parce que le but en eſt le même.

II. PARTIE.

MAis il eſt beſoin que nous fixions plus poſitivement le ſens de ces paſſages allegués, & de la remarque que S. Paul y fait, par rapport aux fils d'Iſaac & de Rebecca, pour nous rendre capables de juger de la nature de la doctrine qu'il en recueille. Prémierement la déclaration, ſur laquelle le choix eſt établi, ces paroles, *Le plus grand ſera aſſervi au moindre*, ne ſe rapportent pas aux perſonnes d'Eſaü & de Jacob: mais à leurs deſcendans, aux Nations, aux Peuples qui en alloient ſortir; ce que les termes de la Geneſe portent avec clarté, & qui ſe prouve encore par l'événement. Eſaü n'a jamais été aſſujetti à Jacob: il vendit ſon droit de Primogéniture, faute qui eut de l'influence ſur ſa poſterité; mais Jacob n'a point exercé de ſuperiorité ſur Eſaü, ces deux freres ont paru égaux, Eſaü a même paru plus puiſſant que Jacob. Mais la Prophetie fut accomplie, quand les enfans d'Iſraël commencerent à jouïr des

fruits de la bénédiction, que Jacob leur Pere avoit reçue préférablement à Esaü, & ensuite quand le païs d'Edom fut conquis par les Rois d'Israël; alors de ces deux Peuples le plus grand, c'est à dire, celui qui étoit sorti du frere ainé & qui avoit le prémier eu de l'éclat, puis qu'il y eut des Rois en Edom avant que les enfans d'Israël fussent delivrés de la servitude d'Egypte, fut asservi au moindre, c'est à dire, au Peuple qui tiroit son origine du cadet & qui avoit d'abord paru plus foible que l'autre. Le passage de Malachie, que S. Paul produit aussi, s'accorde parfaitement avec le sens de cet Oracle: *Esaü n'étoit-il pas frere de Jacob? dit l'Eternel. Or j'ai aimé Jacob & haï Esaü.* Paroles qui posent, qu'il n'y avoit point eu de difference entre ces deux freres, puis qu'on ne les considere point par rapport à leur conduite, mais simplement par rapport à leur naissance qui étoit égale, & que la difference que Dieu y mit étoit l'effet de son bon-plaisir; ce que l'Apôtre est occcupé à démontrer. Et puis, il est évident par l'occasion dans laquelle le Prophete parle, & par les circonstances qu'il ajoute, que ce passage, non plus que le prémier, ne traite pas des personnes de Jacob & d'Esaü, mais qu'il regarde leurs descendans, les Peuples qui portoient

toient les mêmes noms avec les Auteurs de leur race. Ce ſeroit une erreur téméraire de vouloir décider par cette voye du ſort éternel de ces Patriarches, & de mettre au nombre des réprouvés celui qui eſt appellé le haï. Rien n'empêche qu'Iſmaël, Eſaü, & leurs ſemblables, n'ayent été ſauvés, ſelon le ſentiment de pluſieurs Théologiens parfaitement orthodoxes.

Nous avons enſuite à remarquer, qu'on ne doit pas prendre, en cet endroit, le terme de *haine* dans ſa ſignification rigoureuſe. Quand les Hébreux oppoſent la haine à l'amour, ils l'entendent quelquefois d'un moindre degré d'amour, comme on nous le rend indubitable par le paſſage de l'Evangile: *Si quelqu'un ne hait pas ſon pere & ſa mere, ſa femme & ſes enfans, ſes freres & ſes ſœurs, & même ſa propre vie, il ne peut pas être mon diſciple.* Luc. XIV. 26. Paroles du Seigneur qui ſont expliquées par ces autres: *Celui qui aime ſon pere ou ſa mere, & ſon fils ou ſa fille, plus que moi, n'eſt pas digne de moi.* Matth. X. 37. *J'ai haï Eſaü, dit l'Eternel des Armées*; c'eſt à dire, je l'ai moins favorablement traité que Jacob, & quand je lui ai fait ſentir les effets de ma colere, je n'ai pas guéri ſi efficacement ſa playe comme j'ai guéri celle d'Iſraël, que j'ai rappellé de la captivité.

Vous voilà, enfans de Jacob, vous rebâtissez Jerusalem, & vos soins réussiront; Edom tâchera bien aussi de se rétablir, mais je detruirai leur ouvrage, & on les appellera païs de méchanceté & le Peuple contre lequel l'Eternel est indigné à toujours. C'est ainsi que Malachie l'explique. Et si nous remontons à la source du partage de la haine & de l'amour de Dieu entre ces deux freres & ces deux Peuples, il est évident encore que ce n'est pas une haine qui répand la malédiction, une haine proprement ainsi nommée, mais un sentiment qui arrête en partie le cours de la bénédiction. Ismaël & Esaü ne reçurent pas la principale des bénédictions promises à Abraham: mais loin d'être maudits, ils reçurent une bénédiction d'un second ordre par la volonté de Dieu.

Gen. XVII. 20. *Je t'ai exacé touchant Ismaël*, dit-il à Abraham; *Voici je l'ai béni, & je le ferai croitre & multiplier très abondamment; il sera le pere de douze Princes, & je le ferai devenir une grande Nation.* Et quand Esaü dit à Isaac: *N'as-tu qu'une bénédiction, mon pere? Béni moi aussi, mon pere*; il en reçut une en ces termes: *Voici, ton habitation sera en la graisse de la Terre & en la rosée des Cieux d'enhaut, & tu vivras par ton épée; tu seras asservi à ton frere, mais il arrivera qu'étant devenu maitre*

Gen. XXVII. 38-40.

tu

tu briſeras ſon joug de deſſus ton cou. Lors que les Iſraëlites furent arrivés aux frontieres des enfans d'Edom, Dieu leur dit: *N'ayez point de démêlé avec eux, car je ne vous donnerai rien de leur païs, parce que j'ai donné à Eſaü la montagne de Seïr en héritage.* Deut. II. 5. Ainſi, quoi que Dieu n'eût pas diſpenſé à Eſaü autant de faveurs qu'à Jacob, il avoit toujours pris quelque ſoin de lui; preuve qu'en diſant, *j'ai haï Eſaü*, il ne lui a pas abſolument déclaré ſa haine, mais fait entendre comparativement qu'il lui vouloit moins de bien qu'à Jacob.

La plus conſiderable des préférences, que le choix de Dieu donna à Jacob, fut la continuation de l'Alliance de grace, héritage incomparablement plus riche que les autres bénédictions, bénédiction beaucoup plus éminente, grande bénédiction qu'Eſaü deſira d'hériter, mais trop tard, car il fut rejetté; & puis qu'il en fut exclus avec ſes deſcendans, ne les doit-on pas auſſi regarder comme privés de l'eſperance du ſalut éternel? Je réponds, que comme Dieu n'a pas entendu que les Iſraëlites fuſſent indifferement ſauvés en vertu de l'Alliance faite avec Abraham, n'y ayant en tout tems que trop de perſonnes, qui pour être d'Iſraël n'étoient pas Iſraël; il n'a pas non plus entendu que les Peuples

exclus de cette Alliance fuſſent entierement dans l'impoſſibilité de ſe ſauver. L'Alliance du Vieux Teſtament étoit ſymbolique, elle ſervoit de figure ; il ne la faut pas confondre avec la choſe ſignifiée, avec cette Alliance ſecrete que Dieu fait avec ſes vrais enfans. Il y eut toujours des reprouvés parmi les Iſraëlites, il y eut ſouvent des élus parmi les autres Nations. La Vocation des Gentils accomplie par le miniſtere des Apôtres, n'étoit pas un établiſſement tout-à-fait nouveau ; c'étoit la manifeſtation plus claire, plus ſolemnelle & plus étendue d'une grace, qui avoit été plus obſcure, plus rare & moins éclatante par le paſſé. Quoi que la Révélation ne fût pas rendue commune aux Nations comme aux Iſraëlites, les Nations ne reſtoient pas entierement abandonnées. Dieu ſe ſouvint quelquefois d'elles, pour leur envoyer des Prophetes comme Jonas à ceux de Ninive, ou pour leur donner d'autres avertiſſemens capables de les conduire à ſa connoiſſance ſalutaire. Il y eut pluſieurs Veuves en Iſraël du tems de la grande famine, & toutefois Elie ne fut envoyé vers aucune d'elles, mais ſeulement vers la veuve de Sarepta dans le païs de Sidon. Il y eut pluſieurs Lépreux en Iſraël du tems d'Eliſée le Prophete, & toutefois par un d'eux ne fut guéri, mais ſeu-

seulement Naaman qui étoit Syrien. Il est vrai que Dieu employoit envers les Israëlites des moyens particuliers qui leur facilitoient beaucoup le chemin du Ciel, mais on ne doit pas s'imaginer que ce chemin étoit coupé sans remede à tous les autres Peuples de la Terre. *En vérité*, dit S. Pierre, *je reconnois que Dieu n'a point d'égard à l'apparence des personnes, mais qu'en toute Nation celui qui le craint & qui s'adonne à la justice lui est agréable.* Règle qui n'est propre au Nouveau Testament que par la multitude des conversions. Act. X. 34. 35.

Puis donc que la difference que Dieu mit entre Esaü & Jacob ne décidoit pas nécessairement de leur destinée éternelle, ni de celle de leurs personnes, ni de celle de leurs descendans, nous ne devons pas trouver étrange d'entendre dire, que le choix fut fait entre eux avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal. Ces paroles paroissent rudes, quand on les applique à ce que les Théologiens appellent communément Election, & plus encore quand on les applique à la Réprobation. Mais si nous nous arrêtons à notre exemple, comme il est évident que ces termes, *avant que les enfans fussent nés, & qu'ils eussent fait ni bien ni mal*, se rapportent directement à Jacob & Esaü, & au choix que Dieu fit entre ces deux freres; nous rencontrons

véritablement dans cette disposition les profondeurs d'un Mystère impénétrable; mais nous n'avons aucun sujet d'être choqués, & de vouloir détourner par des restrictions le sens ouvert que les expressions nous représentent. Je consens aux adoucissemens qu'on donne au langage des Ecritures conformément aux Ecritures, comme je viens de le faire par rapport aux paroles, *J'ai haï Esaü*; mais je ne saurois goûter les distinctions qui énervent les raisonnemens des Ecrivains sacrés, comme quand on voudroit en cet endroit substituer la prévision des œuvres pour suppléer au defaut de leur actualité. Il est certain, que S. Paul donne l'exclusion, non seulement aux œuvres déja faites, mais encore aux œuvres prévues. Un enfant pourroit renverser l'argument de l'Apôtre, s'il étoit permis de répondre, qu'il est vrai que Jacob & Esaü n'avoient fait ni bien ni mal, puis qu'ils étoient encore à naitre; mais que Dieu avoit prévu que Jacob se conduiroit mieux qu'Esaü, & qu'il lui avoit donné la préférence par ce motif. Le motif tiré des œuvres, & celui qui est tiré de la prévision des œuvres, est précisément le même; il n'y a point là de difference; celui qui rejette l'un, rejette aussi l'autre. Et chacun voit aisément, combien peu de raison

ſon on auroit d'ajouter, *afin que le propos arrêté ſelon l'élection de Dieu demeurât, non point par les œuvres, mais par la grace de celui qui appelle*, ſi la préviſion étoit miſe en compte. Les Théologiens, qui n'admettent pas le mérite des œuvres, conviennent qu'on ne doit pas établir l'Election ſur la préviſion des œuvres, par ce qu'en le faiſant on attribueroit aux œuvres un mérite; une œuvre à faire étant, dans la préviſion infaillible de Dieu, équivalente à une œuvre faite. Seroit-ce donc la préviſion de la foi de Jacob, qui a déterminé Dieu à faire le choix en ſa faveur? J'avoue que l'Ecriture diſtingue entre la foi & les œuvres, quand elle traite de la Juſtification, & que c'eſt une diſtinction que S. Paul fait beaucoup valoir dans tous ſes Ecrits, principalement dans l'Epitre aux Romains, & même dans le Chapitre d'où notre Texte eſt pris. Mais quand j'examine les paroles que nous avons en main, je ne les puis entendre autrement que d'une entiere excluſion de toutes les conſiderations qui pourroient être fournies de la part de celui qui eſt choiſi. Je parle de Jacob & d'Eſaü, & je dis, que S. Paul ſoutient aux Juifs, que leur pere Jacob, du nom duquel ils avoient coutume de ſe vanter, n'étoit en rien diſtingué de ſon frere aux yeux de Dieu, lors qu'il reçut

la préférence, & que Dieu avoit fait ce choix avec une telle liberté, qu'il auroit pu choisir Esaü, s'il l'eût voulu. Il faut, pour suivre la pensée de l'Apôtre, que nous mettions à côté la prévision de la foi aussi bien que la prévision des œuvres, au moins pour ce qui regarde cet exemple. Et puis que le choix fait entre ces deux freres, devoit principalement éclater sur leur posterité, comme nous l'avons prouvé, quel moyen y a-t-il de l'attribuer à la prévision de la foi ou à la prévision des œuvres? Où est la foi des Israëlites, pour en parler généralement & par rapport au grand nombre, où sont leurs bonnes œuvres? Comment Dieu pouvoit-il agir par le motif de la prévision d'une chose qu'il n'avoit pas prévue, & qu'il ne pouvoit pas prévoir, puis qu'elle n'alloit pas exister? *Ce n'est point pour ta justice*, dit-on à ce Peuple, *ni pour la droiture de ton cœur, que tu entres dans le Païs de Canaan pour le posseder, car tu ès un Peuple de cou roide. Souvien-toi que tu as fort irrité l'Eternel ton Dieu, & que depuis le jour que vous êtes sortis du Païs d'Egypte, jusqu'à ce que vous êtes arrivés en ce lieu, vous avez été rebelles à l'Eternel.* C'est une plainte que les Prophètes ont été obligés de reiterer sans cesse.

Deut IX. 5–7.

III. PAR-

III. PARTIE.

NOus avons traité juſqu'ici de Jacob & d'Eſaü, & vu, que les paroles qui déclarent la liberté du choix que Dieu fit entre eux, conſervent à leur égard leur plus rigoureuſe ſignification, ſans aucune difficulté. Mais puis qu'il eſt vrai que S. Paul allegue cet exemple pour en tirer des conſéquences, on pourroit croire qu'il le veut faire ſervir plus généralement de règle, & l'appliquer ſur-tout à l'Election des particuliers pour la vie éternelle, qui ſeroit par ce moyen rendue auſſi gratuite que l'étoit le choix de Jacob. Ce qu'on n'eſt pas en droit de juger ſimplement par le terme d'*Election* de Dieu, qui ſignifie dans notre Texte naturellement le choix de Jacob & de ſes deſcendans, lequel eſt different de la Prédeſtination. Mais on pourroit établir la reſſemblance entre ces deux œuvres divines, ſur la conformité de ce paſſage avec quelques autres endroits de la Sainte Ecriture; Et pour ne point employer ceux qui ſont répandus dans les autres Livres, où l'Apôtre traitant une autre matiere pouvoit auſſi faire un different uſage de ſes expreſſions; pour ne produire que ceux qui ſont dans le voiſinage de notre Tex-

Texte & enlacés dans le même discours, en sorte qu'il paroît qu'ils s'expliquent mutuellement & qu'ils tendent à prouver une même vérité, nous en avons deux, l'un dans le Chapitre huitieme, & l'autre dans le Chapitre onzieme, sur lesquels il nous faut faire quelques réflexions.

Le prémier de ces passages porte: *Nous savons que toutes choses aident ensemble en bien à ceux qui aiment Dieu, à ceux qui sont appellés selon son propos arrêté; car ceux qu'il a préconnus, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils; & ceux qu'il a prédestinés il les a aussi appellés, & ceux qu'il a appellés il les a aussi justifiés, & ceux qu'il a justifiés il les a aussi glorifiés. Qui intentera accusation contre les Elus de Dieu? qui les condamnera? qui les séparera de la dilection de Jésus-Christ?* On ne peut pas se dispenser de convenir, que cela s'entend de la Prédestination, qui fait un Lieu-commun dans les Systêmes de Théologie; & puis qu'il est dit, que *Dieu a appellé ses Elus selon son propos arrêté*, qu'en pouvons-nous juger, sinon que *le propos arrêté selon l'élection de Dieu par celui qui appelle*, signifie aussi dans notre Texte le Conseil de Dieu qui regarde les Prédestinés? Comme donc les paroles, *avant que les enfans fussent nés & qu'ils eussent*

fait

fait ni bien ni mal, afin que le propos arrêté selon l'élection de Dieu demeurât, non point par les œuvres, mais par celui qui appelle, Jacob fut choisi, ſont touchant ce Patriarche d'une vérité inconteſtable, & portent en cette occaſion, que Dieu a diſpoſé de ces deux freres, en ne recevant que Jacob en ſon Alliance, par une volonté ſouveraine & très libre, & que l'arrêt touchant la préférence de l'un ſur l'autre étoit uniquement fondé ſur ſon bon-plaiſir immuable, & non ſur la conſideration d'aucune condition dépendante de leur volonté, laquelle étant variable auroit rendu l'arrêt incertain & mis en danger d'être renverſé; Cela, dis-je, étant ainſi, eſt-ce que S. Paul veut enſeigner de même, que ſi les œuvres ou quelque autre qualité de l'homme entroient comme motifs dans le choix que Dieu en a fait pour les ſauver, il pourroit arriver que le propos arrêté ſelon l'élection de Dieu ne demeurât point, & que pour éviter cet inconvénient, il a réſolu de n'avoir aucun égard à tout ce qui vient de nous? Que ſi nous voulions dire, comme c'eſt la vérité, que le choix de Jacob n'eſt pas la Prédeſtination, que c'en eſt ſeulement le type, & qu'en matiere de type & de comparaiſon on ne doit pas étendre la reſſemblance à toutes ſortes de qualités & de circonſ-

conſtances, mais ſeulement à celles qui répondent à la vue de celui qui propoſe le type & qui ſe ſert de la comparaiſon; nous ne ſerions pas ſortis d'embarras, parce que la comparaiſon tombe ici préciſément ſur ce qui forme la difficulté, ſavoir, que l'élection eſt déclarée gratuite.

Le ſecond paſſage eſt déciſif là-deſſus; & la difference qu'on peut mettre entre le huitieme Chapitre où S. Paul conſole les Fideles, & le neuvieme où il juſtifie la conduite de Dieu, ceſſe par rapport à l'onzieme où il continue le dernier ſujet. *Dieu*, dit-il, *n'a point rejetté ſon Peuple, lequel il a auparavant connu; il y a un reſidu ſelon l'élection de grace. Or ſi c'eſt par la grace, ce n'eſt plus par les œuvres, autrement la grace n'eſt plus grace; mais ſi c'eſt par les œuvres, ce n'eſt plus par la grace, autrement l'œuvre n'eſt plus œuvre. L'élection l'a obtenu, les autres ont été endurcis.* Voilà l'Election de Dieu dont l'arrêt demeure non point par les œuvres, mais par la grace de celui qui appelle. A la vérité, ce n'eſt pas l'Election des prédeſtinés en général, c'eſt l'Election particuliere des Iſraëlites, dans l'onzieme Chapitre auſſi bien que dans le neuvieme: Mais ce n'eſt plus, dans l'onzieme, la diſtinction faite entre Jacob & Eſaü, c'eſt la diſtinction faite entre les Juifs fideles & les

les Juifs incrédules; & par conſéquent ce n'eſt plus le Conſeil de Dieu qui s'exécute par la Vocation extérieure, c'eſt celui qui s'exécute par la Vocation interne, ce qui ſe fait de la même maniere en tous ceux que Dieu appelle, non ſeulement d'entre les Juifs, mais auſſi d'entre les Gentils. Après cela, il ſemble que les Théologiens ont eu raiſon de dire, que la Prédeſtination eſt faite, avant que les hommes ayent fait ni bien ni mal, c'eſt à dire, non ſeulement avant l'exiſtence réelle de leurs œuvres, mais encore indépendamment de la préviſion de leur conduite; & c'eſt ce qu'ils appellent le Decret abſolu.

Mais nous ſommes arrêtés par le témoignage que S. Paul rend, vers la fin de l'onzieme Chapitre, aux Juifs rebelles & endurcis, en les appellant encore *les bien-aimés de Dieu quant, à l'élection.* Il eſt manifeſte par ces paroles, que l'élection, dont l'Apôtre parle dans la diſpute qu'il commence par le IX. Chapitre, & qu'il finit par l'onzieme, eſt capable de renfermer les endurcis & ceux qu'on voit mourir dans leur endurciſſement. Ce n'eſt donc pas celle qu'on explique dans les Ecoles; & quelque liaiſon qu'on puiſſe remarquer entre l'une & l'autre, il eſt juſte qu'on faſſe un uſage ſobre des expreſſions de S. Paul, quand on les veut appliquer à un

à un ſujet qui eſt different de celui qu'il traite. Si nous ne gardions pas ici des meſures, nous ſerions portés dans le Syſtême des Supralapſaires, lequel ayant été avancé par des particuliers, a conſtamment été rejetté par l'Egliſe Réformée, comme il eſt en effet incompatible avec tout ce qu'il y a de plus clair dans la Révélation. On pourra remarquer, que non ſeulement Jacob a été élu avant qu'il eût fait du bien, mais encore qu'Eſaü a été rejetté avant qu'il eût fait du mal; il faudroit donc dire, en l'interpretant de la Prédeſtination, non ſeulement que l'Election eſt gratuite, mais auſſi que la Réprobation eſt non méritée; ce qui eſt inſoutenable. Je ſai bien, que les Théologiens ſuppoſent, que comme Jacob & Eſaü pouvoient être conſiderés dans le ſein de leur mere avec la tache du péché originel, qui les rendoit tous les deux indignes de l'Alliance, les hommes en général ſont conſiderés dans leur chute, en ſorte que ſi Dieu en a laiſſé une partie dans la maſſe corrompue, il ne leur a fait aucune injuſtice, puis qu'ils ont mérité d'être abandonnés; quoi qu'on ne puiſſe pas dire qu'ils l'ayent mérité plus que les autres qui ſont élus, étant tous également pécheurs, & n'y ayant rien qui les faſſe differer les uns des autres

avant

avant le Conseil de grace. Ils veulent donc qu'à la demande absolue, Pourquoi sont-ils réprouvez? on réponde, Parce qu'ils sont pécheurs: mais quand on demande comparativement, Pourquoi ce pécheur n'a-t-il pas été élu aussi bien que l'autre, Nous demeurons court, disent-ils, nous n'avons point de motif à allèguer de la part de l'homme, nous sommes obligés d'avouer avec S. Paul, que cela se fit avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal. Je ne m'ingere pas à juger du mérite de cette distinction, mais je ne la trouve pas suffisante pour parer les objections que l'Apôtre forme lui-même contre son Système, encore moins pour résoudre les nouvelles difficultés qui naissent de ses réponses, par lesquelles il établit une distribution de graces qui dépend uniquement & dans toute son étendue du seul bon-plaisir de Dieu. On ne sauroit dire de toutes les graces, qu'elles sont distribuées sans avoir aucun égard à la conduite de celui qui les reçoit. Dieu déclare par une infinité de passages de sa Sainte Parole, qu'il y a de très grands égards dans la dispensation de ses faveurs, & qu'il y a toujours égard dans la dispensation de ses châtimens; il assure quelquefois, qu'il conserve le souvenir du mérite ou du démérite des peres, pour le faire re-

jaillir sur les enfans. Et principalement la destinée éternelle, qui peut douter, après avoir lu les Ecritures, qu'elle ne soit rendue differente par la difference de la conduite des hommes, puis que *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres au jour de la déclaration de son juste jugement?* Cependant il y a un ordre de graces purement libres; telle étoit l'élection de Jacob & des Israëlites, pour en faire le Peuple de Dieu préférablement aux autres Nations. C'est par rapport aux graces de cette nature, que S. Paul soutient dans notre Chapitre avec force l'Economie de l'entiere liberté de Dieu. La Prédestination est un Conseil qui s'éxecute, non par le don d'une seule grace, mais par plusieurs graces; les unes préviennent l'homme, les autres sont une suite de son comportement. Nous ne la pouvons donc pas faire entrer sans partage dans la classe des œuvres de Dieu, auxquelles rien qui soit hors de lui ne le détermine; ce n'est pas par rapport à la derniere sorte de graces, mais seulement par rapport à la prémiere sorte, que nous pouvons appeller l'Election absolue. Ainsi l'application totale des paroles, *avant que les enfans fussent nés, & qu'ils eussent fait ni bien ni mal, afin que le propos arrêté selon l'élection de Dieu demeurât*, doit être laissée au discernement que Dieu

Dieu fit entre Jacob & Esaü, qu'elles regardent directement, & l'on n'en doit pas faire influer les conséquences sur la Prédestination, qu'autant que la nature de ce Mystère le peut permettre.

J'ai encore deux réflexions à faire. Je remarque prémierement, que S. Paul nous représente l'élection de Jacob, non comme cachée dans le Conseil éternel de Dieu, mais comme publiée dans le tems par une Prophetie. Il seroit à souhaiter qu'on ne nous offrît jamais les Decrets de Dieu sous un autre point de vue ; ou, puis que l'Ecriture nous instruit de leur éternité, que contents de le savoir en général, nous ne raisonnassions jamais en particulier de ces Arrêts éternels indépendamment de leur exécution, puis que nous ne pouvons ni ne devons les concevoir d'une autre maniere que comme on les voit accomplir. Et si, au-lieu de faire dans les Cours de Théologie un Article exprès des Decrets de Dieu, & de le mettre à la tête de ses Oeuvres, sous prétexte que c'en est la prémiere, on renvoyoit à chacune des autres Oeuvres, selon l'ordre de leur manifestation, la remarque sur l'Arrêt éternel qui la regarde, on ne risqueroit pas de confondre les diverses branches de la Grace, & l'on s'épargneroit l'embarras de quelques ques-

tions abſtraites qui ſont d'une ſpéculation inutile, & ſur leſquelles aucun Syſtême ne nous peut ſuffiſamment éclairer.

Je remarque en ſecond lieu, que l'Apôtre n'allègue pas ici l'Election, comme la doctrine principale qu'il auroit eu deſſein d'expliquer, mais comme une raiſon par laquelle il défend les Droits de Dieu dans la Rejection des Juifs & dans la Vocation des Gentils, qui ſont le grand ſujet de ſon discours. Quant à la Rejection des Juifs, il n'a garde de ſoutenir qu'elle eſt ſemblable à celle d'Eſaü; au contraire, après avoir aſſuré qu'elle n'eſt pas totale, qu'elle ne s'étend pas à la partie du Peuple qui compoſe le vrai Iſraël, & qu'on reconnoit dans la conſervation de ce reſte de Fidèles la fermeté de l'Alliance divine, il déclare que les autres ont été retranchés à cauſe de leur incrédulité, & qu'on reconnoit dans leur rejection la juſtice de Dieu, qui ne l'a réſolue que par le motif du mal de leur rebellion. Mais avec le reproche qu'on leur pouvoit faire, qu'ils avoient amplement mérité leur disgrace, S. Paul appelle la liberté de leur Election à ſon ſecours, afin d'étouffer encore mieux leurs murmures & leurs plaintes, qui étoient d'autant plus palpablement injuſtes, que la Grace, dont ils ſouffroient par leur faute la privation & la perte, leur avoit été

été accordée sans obligation, par le pur bon-plaisir de Dieu.

Pour ce qui regarde la Vocation des Gentils, l'Apôtre se proposoit de vérifier deux choses: la prémiere, que Dieu ne faisoit aucune injustice aux Juifs en appellant les Gentils: la seconde, que la Vocation des derniers étoit gratuite. Voilà, ce semble, Esaü & Jacob mis au niveau par la Vocation des Gentils; cela étoit-il juste, après la difference que Dieu avoit établie entre eux? S'il ne s'agissoit que de la posterité d'Esaü, on pourroit dire aux Juifs: Prenez-vous-en à vous-mêmes; c'est vous qui avez aggregé les Iduméens à votre corps & qui les avez reçus au rang des Israëlites, avant que Jésus-Christ fût venu. Mais Jacob avoit eu la préférence sur toutes les autres Nations qui sont appellées par l'Evangile. Les Apôtres ont-ils eu le droit de les appeller? N'ont-ils pas dérogé sans raison à l'ancienne Alliance? Je réponds: Outre qu'Israël conserve sa prérogative, puis que Jésus-Christ est de la race d'Israël, & que c'est en cette semence d'Abraham que les Peuples de la Terre reçoivent la bénédiction; je réponds, dis-je, avec S. Paul, que Jacob avoit été choisi par une grace toute pure: comment peut-il donc murmurer, & *pourquoi son œil est-il malin*, de ce que Dieu appelle

les autres avec la même bonté & par une pareille grace? Mais quand S. Paul reprime ainsi l'orgueil des Juifs, il entend que les Gentils demeurent aussi dans les sentimens d'humilité. *Ne vous glorifiez pas*, leur va-t-il dire dans l'onzieme Chapitre, *ne vous élevez pas par orgueil.* Il leur représente donc par l'exemple de Jacob, que leur Vocation est émanée d'une grace parfaitement libre, aussi bien que le choix de ce Patriarche; ce qui est très certain. Aucune œuvre, aucune foi, aucune prévision d'œuvres ou de foi, n'a été le motif qui eût porté Dieu à adresser la Vocation de l'Evangile aux Gentils; & dans le tems qu'on remarque de l'inégalité dans la dispensation de cette grace, en sorte que les uns sont traités en Jacobs & les autres en Esaüs, je dis encore une fois, qu'aucune œuvre, aucune foi, aucune prévision d'œuvres ou de foi, n'a porté Dieu à nous donner, par exemple à nous, la prédication de l'Evangile plutôt qu'aux Peuples qui en manquent. Si je pensois le contraire, je croirois me rendre coupable d'une terrible arrogance devant Dieu. Appliquons hardiment à ce cas les paroles de S. Paul dans toute la rigueur de leur signification: *Avant que nous fussions nés, avant que nous eussions fait ni bien ni mal, cette grace nous fut pré-*

préparée, afin que le propos arrêté selon l'élection de Dieu demeurât, non point par les œuvres, mais par celui qui appelle.

Publions cette vérité avec les autres qui en dépendent, & qui font voir que *Dieu nous a prédestinés pour nous adopter à soi par Jésus-Christ selon le bon-plaisir de sa volonté*; publions-les *à la loüange de la gloire de sa grace.* Béniſſons le Pere céleſte, *qui selon son bon-plaisir nous a donné à connoitre le secret de sa volonté, lequel il avoit prémierement arrêté en soi-même, afin qu'en la dispensation de l'accomplissement des tems il recueillît ensemble tout en Christ, en qui nous sommes faits son héritage, ayant été prédestinés suivant le propos arrêté de celui qui accomplit avec efficace toutes choses, selon le conseil de sa volonté, & selon les richesses de sa grace.* Souvenons nous, *qu'il nous a élus en Jésus-Christ avant la fondation du monde, afin que nous fussions saints & irrépréhensibles devant lui en charité.* Travaillons ſérieuſement à remplir ſes vues; ce ſera le vrai moyen de lui témoigner notre juſte reconnoiſſance. Eph. I.

VII. SERMON.

SUR ROM. IX. 14--18.

Que dirons-nous donc? Y a-t-il de l'iniquité en Dieu? Ainsi n'avienne! Car il dit à Moyse, J'aurai compassion de celui de qui j'aurai compassion: & je ferai misericorde à celui à qui je ferai misericorde. Ce n'est donc point ni du voulant, ni du courant; mais de Dieu qui fait misericorde. Car l'Ecriture dit à Pharao, Je t'ai suscité à cette propre fin, pour faire voir en toi ma puissance, & afin que mon Nom soit publié dans toute la Terre. Il a donc compassion de celui qu'il veut, & il endurcit celui qu'il veut.

SAint Pierre a remarqué dès son tems, qu'il y avoit dans les Lettres de S. Paul des choses difficiles à entendre, lesquelles les ignorans & les mal-assurés tordoient, de même que les autres Ecritures, à leur propre perdition. Nous pouvons ajouter, que s'il y en a qui tordent les Ecritures pour soutenir malicieusement l'erreur,

reur, & qui avancent par ce péché leur ruïne, il arrive auſſi ſouvent, qu'on s'écarte du vrai ſens des Ecritures ſans aucune malice, principalement en maniant les paſſages obſcurs & difficiles; & que c'eſt une faute pour laquelle Dieu ne nous voudra pas damner. Aſſurés de cette bonté divine, nous entreprendrons ſans danger l'explication de ces paſſages, dont nous ne ſommes pas toujours en état de nous diſpenſer, puis qu'il a plu aux Auteurs ſacrés de nous donner cette ſorte d'occupation. Et quand nous n'en pénétrerions pas toutes les vues, de peur que les Fidèles auxquels la lecture de ces Livres eſt recommandée n'y trouvent quelque obſtacle, il faut toujours éloigner les mauvais ſens dont les expreſſions paroiſſent ſuſceptibles, & les mauvaiſes conſéquences qu'on en voudroit tirer. Mais comme il eſt poſſible de s'égarer dans l'obſcurité, il ſeroit à ſouhaiter, lors qu'il plait aux Interpretes de fixer le ſens des paſſages de cette nature, qu'ils le fiſſent avec retenue, & qu'ils ne nous donnaſſent pas leurs explications pour des oracles infaillibles & pour des articles de foi. Ils ont, au reſte, deux écueils à éviter, entre leſquels il faut prendre un juſte milieu. Le prémier eſt notre propre ſens: que ce ſoit préjugé ou apparence de raiſon, nous ne

lui devons jamais tant déférer, que de rejetter la signification des paroles, naturelle & conforme à l'intention de l'Ecrivain sacré, pour l'amour de nos idées & de nos principes qui ne s'y accorderoient point; il est juste que nos *pensées* soient *amenées prisonnieres à l'obeïssance* de l'Evangile *de Jesus-Christ*. L'autre écueil est la force des termes, qui considerés en eux-mêmes & comme détachés, présentent dans toute sorte de discours des sens incommodes; il faut qu'on en borne la signification par la nature du sujet & par le dessein de l'Auteur, qui se découvre par les circonstances, par ce qui précède & par ce qui suit. *Celui qui presse trop le nez, fait sortir le sang*, dit le Sage.

Le Texte que je viens de lire demande toutes ces précautions. Il est du nombre de ces matieres difficiles à entendre, qu'on trouve répandues dans les Epitres de S. Paul. L'Apôtre sentoit lui-même les difficultés auxquelles il étoit exposé; il se les objecte, il y répond; mais il y donne des réponses, qui semblent augmenter les difficultés au-lieu de les applanir: ce qui nous doit rendre d'autant plus attentifs à ne le point perdre de vue dans ses raisonnemens, de peur qu'il ne nous arrive de rapporter ses paroles à des sujets auxquels

il

il n'a jamais penſé. *Que dirons-nous donc?* demande-t-il ; *y a-t-il de l'iniquité en Dieu?* S'enſuit-il de ce que je viens de dire, que Dieu commet une injuſtice? *Ainſi n'avienne!* Non, ce ſeroit une grande abſurdité, un cruel blaſphème, que je rejette avec horreur. S'il naiſſoit de mon principe par une conſéquence légitime, mon principe ſeroit tout à-fait damnable. Mais je nie qu'on en puiſſe tirer cette abominable conſéquence. Il répond enſuite à l'objection en continuant : *Dieu dit à Moyſe : J'aurai compaſſion*, & ce qui ſuit. Pour découvrir le ſens de la réponſe, il faut examiner quelle eſt la difficulté qui donne lieu à l'objection ; & c'eſt toute la tâche que nous prendrons aujourd'hui, puis qu'elle peut ſeule remplir le tems qui eſt preſcrit à ces Exercices.

La maniere la plus palpable de réfuter un principe, eſt de faire voir qu'en le poſant on s'engageroit à ſoutenir des choſes abſurdes & impoſſibles, par la force des conſéquences. Dire, que Dieu eſt capable d'injuſtice, eſt de toutes les propoſitions la plus abſurde & la plus impoſſible. Mais il nous ſemble quelquefois, qu'une certaine conſéquence nait d'un certain principe, & quand nous regardons la choſe de près, il ſe trouve que nous nous ſommes trompés. Il eſt indubitable, que

le

le blaſphème que S. Paul déteſte n'eſt point la conſéquence de ſon principe, & qu'on lui feroit un tort inſigne de le lui imputer. Ce n'eſt que ſous quelque faux prétexte, ſous quelque vaine ombre, en prenant de travers ſa penſée, en entendant ſes paroles tout autrement qu'il ne veut qu'on les entende, qu'on en peut tirer une ſi méchante conſéquence. Mais le raiſonnement de ceux qui la font naitre ayant dequoi éblouïr, quelque mauvais qu'il ſoit, l'Apôtre a cru qu'il ne le devoit pas négliger, & prévoyant que ſes Lecteurs pourroient être arrêtés par cette difficulté, il ſe la fait lui-même: *Que dirons-nous donc? y a-t-il de l'injuſtice en Dieu?* Quel eſt l'article, qui fournit ce doute, & ſur lequel on eſt ſaiſi de la crainte d'une pareille conſéquence?

C'eſt la doctrine, que *tous ceux qui ſont d'Iſraël, ne ſont pas pourtant Iſraël; & que ceux qui ſont de la ſemence d'Abraham, ne ſont pas tous réputés enfans*, principalement telle que S. Paul venoit de l'établir ſur l'exemple des deux fils d'Iſaac, en diſant: *Avant que les enfans fuſſent nés, & qu'ils euſſent fait ni bien ni mal, afin que l'arrêt de l'élection de Dieu demeurât, non point par les œuvres, mais par celui qui appelle, il fut dit, que le plus grand ſeroit ſoumis au moindre, ainſi qu'il eſt écrit:*

crit: J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü, avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal; c'est-à-dire, sans aucune consideration de leurs œuvres, soit bonnes ou mauvaises, non seulement faites, puis qu'il étoit impossible qu'ils en fissent n'étant pas encore nés, mais aussi sans aucune consideration des œuvres qu'ils pourroient faire. Il est évident à tous ceux qui se donnent la peine de peser le raisonnement de S. Paul, que telle a été sa pensée; car s'il avoit voulu permettre de supposer, que le choix entre ces deux freres avoit été fait à cause qu'on avoit prévu la bonne conduite de l'un & la mauvaise conduite de l'autre, son argument ne seroit pas concluant, il ne prouveroit pas ce qu'il veut prouver. Il veut prouver, que la préférence que Dieu avoit donnée à Jacob sur Esaü, c'est-à-dire, aux Israëlites sur les Iduméens & par conséquent sur tous les autres Peuples qu'on appelle Gentils, n'étoit nullement méritée, qu'elle étoit purement gratuite, entierement libre, & indépendante des qualités de l'homme, vues ou prévues, n'importe; car si la prévision des œuvres l'avoit causée, il en seroit tout de même comme si les œuvres déja faites en étoient le motif, ce seroit une élection par les œuvres, & non par la misericorde de celui qui appellé.

pelle. *Dieu a aimé Jacob, & haï Esaü, avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal*; il a partagé son amour & sa haine entre deux objets indifferens & parfaitement égaux, sans avoir le moindre égard à la distinction qui alloit éclater dans leur conduite. Voilà qui paroît étrange, & même choquant; il est naturel de penser: Si cela étoit, n'y auroit-il pas de l'injustice en Dieu? Afin de diminuer la surprise, il faut qu'on se souvienne, que le terme de *haine* opposé à celui d'*amour*, ne marque pas toujours chez les Hébreux une haine proprement ainsi nommée, mais quelquefois un amour plus foible. Témoin le passage du Deuteronome, XXI. 15. *Quand un homme aura deux femmes, l'une aimée, & l'autre haïe*, (c'est-à-dire moins aimée) *il traitera les enfans de celle qui est haïe, comme les enfans de celle qui est aimée.* Témoin encore les paroles du Seigneur, selon S. Luc, allèguées dans le Sermon précédent. *J'ai aimé Jacob & j'ai haï Esaü*, veut donc seulement dire: J'ai traité Esaü moins favorablement que Jacob, j'ai répandu plus de bénédictions sur la posterité de Jacob que sur celle d'Esaü. Dieu l'ayant fait sans aucune consideration du mérite, en peut-on inferer qu'il y a de l'injustice en lui? Qu'appelle-t-on injustice?

ce? Ne rendre pas à chacun ce qui lui appartient, retenir le bien d'autrui, ne payer pas ce qu'on doit, ne donner pas la récompense à celui qui l'a gagnée, punir celui qui n'est pas coupable, maltraiter celui qui n'a point fait de mal, ou lui faire un plus mauvais traitement qu'il n'a mérité. De toutes les especes d'injustice, il est impossible que Dieu en fasse aucune, non seulement parce qu'il est souverainement juste, mais encore parce que l'homme est si mal conditionné qu'on ne lui sauroit faire tort. Dieu n'a pas de la rigueur pour les hommes, il a de l'indulgence pour eux; & quand il les afflige, c'est toujours au dessous de leur péché. Les hommes ne sont dignes d'aucune des graces que Dieu leur fait; les Chrétiens sont convaincus de cette vérité par la Parole de Dieu, & les Payens mêmes en sont convaincus par le témoignage de leur conscience.

Il est vrai, me direz-vous, que Dieu ne doit rien aux hommes, excepté sa colere; ils ont tous péché, & sont entierement destitués de la gloire de Dieu; Dieu leur peut refuser jusqu'à la moindre de ses faveurs, & s'il les laissoit tous sous la condamnation, ils ne sauroient s'en plaindre, il ne leur feroit aucune injustice: il en seroit ainsi, si Dieu avoit laissé les choses dans l'état où il les a trouvées par la chu-

te

te d'Adam & par notre corruption. Mais depuis qu'il a réſolu d'uſer de miſericorde, & qu'il a déclaré qu'il feroit grace aux pécheurs repentans préférablement à ceux qui demeureroient dans l'impénitence, bornant ainſi ſa liberté par une loi qu'il a voulu s'impoſer lui-même, on ne doit plus ſuppoſer qu'il diſpenſe ſes biens indépendamment de la conduite de l'homme; on doit plutôt croire, qu'il les accorde, ſelon ſes promeſſes, à ceux qui le ſervent, & par conſéquent en conſideration de leur ſervice, & qu'en agiſſant autrement il bleſſeroit ſa juſtice, parce qu'il bleſſeroit ſa vérité. Cette réflexion ne nait pas du cerveau de l'homme; elle eſt clairement fondée dans les Saintes Ecriture. Nous y trouvons en une infinité d'endroits, que Dieu a égard à la conduite des hommes pour traiter chacun ſelon mérite, que les yeux de l'Eternel ſont ſur les juſtes pour les bénir, & que la face de l'Eternel eſt contre ceux qui font le mal pour les exterminer; c'eſt le fondement des exhortations & des conſolations, des promeſſes & des menaces. Et l'on ne doit point ſe ſervir de l'exception, que cela s'entend des juſtes, ſuppoſé qu'il y en ait qui le fuſſent parfaitement; mais que n'y en ayant point de cette ſorte, Dieu n'eſt engagé à faire du bien à perſon-

ſonne. Le défaut général des hommes eſt remarqué par l'Ecriture, afin de les humilier & de les convaincre de la néceſſité de la Redemption ; mais le Gouvernement de Dieu ne laiſſe pas d'être proportionné à la conſtitution actuelle du genre-humain. Les juſtes que Dieu aſſure de ſa bienveillance ſont tels qu'on les peut trouver ſur la Terre dans l'état préſent d'imperfection, ce ſont les gens de bien. C'eſt leur repentance, leur foi, leur piété, que Dieu veut bien regarder : La ſuite de la repentance eſt le pardon, la fin de la foi eſt le ſalut des ames, le fruit de la ſanctification eſt la vie éternelle ; *la piété eſt profitable à toutes choſes, & a les promeſſes de la vie préſente & de la vie à venir.* Ce Syſtême étant inconteſtable, comment S. Paul peut-il produire un autre Syſtême, qui porte que Dieu décide de la deſtinée des hommes avant qu'ils ayent fait ni bien ni mal, & qu'il diſtribue ſes faveurs ſelon ſon bon-plaiſir, indépendamment de toutes les qualités des hommes, & ſans conſiderer ni leurs diſpoſitions, ni leurs œuvres, ſoit bonnes ou mauvaiſes, préſentes ou prévues? Car c'eſt en effet le Syſtême qu'il établit, & vouloir y mêler la préviſion, comme je l'ai déja dit, c'eſt ruïner abſolument la force de ſon discours & le

rendre inutile. Mais ce Syſtême n'eſt-il pas directement oppoſé à cet autre que je viens d'indiquer, & ſi Dieu ſuivoit ce dernier Syſtême, ne s'enſuivroit-il pas qu'il refuſeroit d'adminiſtrer la juſtice conformément à ſon premier Syſtême, & que par conſéquent il y auroit de l'injuſtice en lui?

Je ne vois point d'autre moyen de concilier deux plans ſi contraires, mais qui ſont tracés l'un & l'autre par l'Eſprit de Dieu, que celui de diſtinguer entre deux ſortes de graces, ou entre deux manieres de les diſtribuer. Il eſt certain que Dieu diſtribue une bonne partie de ſes graces, par rapport à la bonne conduite des hommes en vertu de ſes promeſſes: ce n'eſt pas de ces graces-là que S. Paul traite en ce lieu; il traite ſeulement de certaines graces que Dieu diſpenſe avec une entiere liberté. Ne perdons point cette diſtinction de vue: il y a des graces promiſes, il y a auſſi des graces libres. Comme il eſt très vrai de dire des graces que Dieu promet au bout de ſes commandemens, qu'il les donne aux uns parce qu'ils font le bien, & qu'il les refuſe aux autres parce qu'ils font le mal; il eſt très vrai de dire des graces que j'appelle libres, qu'elles ſont accordées aux hommes avant qu'ils ayent fait ni bien ni mal. Et c'eſt la règle qu'on

qu'on doit rapporter à la Prédeſtination, que l'Apôtre paroît rendre ſi embaraſſante. Le conſeil de Dieu n'eſt en rien different de l'exécution. Quand on voit donc par l'exécution, que Dieu donne un bien à un homme en conſideration de ſa foi & de ſa piété, il faut néceſſairement juger, que ſi Dieu a réſolu de toute éternité de le lui donner, ce n'eſt que de la maniere qu'il le lui donne, ſavoir en conſideration de ſa foi & de ſa piété, dont la préviſion eſt juſtement alleguée en cette rencontre. Mais quand on apprend, que Dieu a accordé à quelqu'un une grace indépendamment de ſa conduite, on eſt obligé d'avouer, que Dieu a réſolu de toute éternité de la lui accorder en cette maniere, c'eſt-à-dire, qu'il a pris cette réſolution indépendamment de la préviſion de la conduite de l'homme. Les biens que Dieu nous fait en vertu de ſes promeſſes, pour ſervir de récompenſe, excèdent infiniment la proportion des nos mérites, en ſorte qu'il eſt vrai que nous recevons ces biens par grace, & non point par mérite: nous le devons avouer de toutes les graces; & puis que Dieu ne nous devroit rien s'il ne l'avoit promis, & que ſes promeſſes ſont l'effet de ſa Grace, encore une fois, tout doit être attribué à la Grace. Mais ce principe général, que l'Ecri-

criture établit en plusieurs endroits, n'autorise point la confusion qu'on voudroit faire des graces, en les estimant toutes également libres, & en prétendant qu'elles sont toutes destinées aux hommes avant qu'ils ayent fait ni bien ni mal, parce qu'il y en a qui leur sont destinées sur ce pied-là. Et comme on se tromperoit beaucoup en faisant ce jugement, ce seroit de même une grande erreur de penser, que toutes les graces sont dispensées par rapport à la conduite de l'homme, sous prétexte qu'il est ordinaire à Dieu d'en dispenser selon cette règle, & de prétendre qu'aucune grace ne prévient la consideration de notre conduite. Il y a des graces qui sont si purement graces & si parfaitement libres, qu'elles sont anterieures à tout ce que nous pouvons faire & à tout ce que Dieu peut prévoir en nous. Par exemple, cette résolution pleine d'une merveilleuse bonté, que Dieu a prise de s'approcher de nous, de nous retirer de nos malheurs, de nous donner son Fils unique, de nous ouvrir la porte de son Royaume, quel homme peut se vanter d'avoir fourni à Dieu la raison de cette immense charité? Quelle cause en pouvons-nous alleguer, sinon le bon-plaisir de sa volonté? C'est certainement une grace qui nous a été faite avant que nous eussions

fait

fait ni bien ni mal. Enſuite, puis que nous ſommes incapables de faire le bien de nous-mêmes, incapables d'avoir aucun bon mouvement ſans le ſecours des moyens que Dieu nous offre, ce ſecours qu'il nous préſente eſt encore une grace toute pure, & qui ne ſauroit être attirée par nos diſpoſitions, puis que toutes nos bonnes diſpoſitions en ſont le fruit, & qu'il n'y en a aucune en nous ſinon par le moyen de ce ſecours qui les précède. Il eſt vrai que lors que l'homme profite de ce ſecours & qu'il en fait un bon uſage, Dieu ſe porte par cette conſideration à lui continuer ſa grace & à l'augmenter, comme il retire au contraire ſon ſecours de ceux qui ont négligé de s'en ſervir ou qui en ont mal uſé. Mais en remontant de grace en grace, ſi la grace que nous recevons aujourd'hui eſt la récompenſe du fruit que nous avons porté de celle d'hier, quand nous ſommes venus à la prémiere grace, il faut convenir que la raiſon priſe de notre conduite ceſſe, & que cette grace eſt une grace abſolue, une grace qui nous a été faite avant que nous ayons fait ni bien ni mal.

Je ne penſe pas que perſonne puiſſe contredire à ce Syſtême, & je ſuis même perſuadé que perſonne n'y trouveroit la moindre difficulté, ſi Dieu accordoit ces

graces libres également à tous, ou s'il les refuſoit à tous. Mais les hommes étant conſiderés dans l'égalité, dans laquelle la Nature ou le péché les a mis, nous ſommes ſurpris de voir que la diſtribution des graces eſt inégale, & que les uns en reçoivent plus, les autres moins, ſans aucune raiſon apparente, par le pur bon-plaiſir de Dieu. Je parle des graces libres, car pour ce qui regarde les graces promiſes pour récompenſe aux hommes, ſuivant leur conduite, puis que la conduite des hommes eſt inégale, la meſure de ces graces ne ſauroit être égale; l'inégalité ne nous choque point, nous y reconnoiſſons manifeſtement la juſtice & la fidelité de Dieu. Mais quant aux graces prévenantes, aux graces qui paſſent devant la diſtinction que les hommes font entre eux par la difference de leur comportement, d'où vient l'inégalité? Pourquoi ne point donner une telle grace à celui-ci, & la donner à cet autre qui ne l'a pas mieux méritée? Ou pourquoi donner la grace à un tel, & ne la point donner à celui-là qui n'en eſt pas plus indigne? *Que dirons-nous* quand cela ſe fait? *Y a-t-il de l'iniquité en Dieu?* Ou dirons-nous que cela ne ſe fait jamais? Mais jettons les yeux ſur ce qui ſe paſſe autour de nous; combien d'exemples de

de cette inégalité dans la distribution des faveurs divines, dont la raison n'est pas fondée dans la diversité de la conduite des hommes? Et puis que nous pouvons mieux juger de notre propre conscience que de celle du Prochain, voyons si quelqu'un de nous a la hardiesse de penser, que les bienfaits de Dieu n'ont jamais prévenu nos efforts? Mais principalement, quand nous nous confrontons ensemble, quand nous comparons notre état avec celui des autres, combien de fois sommes-nous obligés d'avouer, que Dieu nous a donné des préférences, dont plusieurs auroient été plus dignes ou du moins aussi dignes que nous? Pourquoi celui-ci reçoit-il le jour dans un Palais, & l'autre dans une Cabane? Je ne doute nullement, que ceux de ce Troupeau qui possedent des richesses par la bénédiction de Dieu, ne pensent souvent en eux-mêmes, qu'ils ne les ont pas mieux méritées que plusieurs gens de bien qui demeurent dans la pauvreté, & qu'ils n'admirent dans leurs avantages rien que la misericorde divine. Et afin qu'on ne dise pas, que cette inégalité se fait seulement remarquer dans la dispensation des bénédictions temporelles, portons la vue sur les moyens par lesquels Dieu travaille au salut de nos ames. Il en a plusieurs en sa main, les uns plus efficaces que les autres.

tres. Peut-on soutenir, qu'il fournit tous ces moyens à tous les hommes? & quand l'inégalité de la distribution éclate, peut-on soutenir qu'elle se règle toujours par leur conduite?

La Vocation sur-tout, & c'est la grace que S. Paul a principalement en vue dans la difficulté qu'il se forme; La Vocation, de laquelle il est dit: *Comment croiront-ils si quelqu'un ne leur prêche?* afin de nous en faire sentir la nécessité; Cette Vocation est-elle également adressée à tous les hommes, ou ceux qui la reçoivent en sont-ils toujours plus dignes que ceux qui ne la reçoivent pas? Nous, qui l'avons par la grace de Dieu, valons-nous mieux que les Turcs & les Payens qui en manquent? Ce fut ici le choix fait entre Jacob & Esaü, l'amour porté à Jacob plutôt qu'à Esaü, c'est-à-dire, aux Israëlites plutôt qu'aux autres Nations. La grande bénédiction que Dieu répandit sur les Israëlites, grace incomparablement plus estimable que la possession de la terre de Canaan, fut celle-ci: *Dieu a déclaré ses paroles à Jacob, & ses statuts à Israël; il n'a pas fait ainsi à toutes les Nations, c'est pourquoi elles ne connoissent point ses ordonnances.* C'est la Vocation; non pas cette Vocation générale, obscurcie & affoiblie par notre chute, qu'on peut attribuer

buer à la voix de la Nature & à la lumiere de la Raiſon; mais une Vocation ſpéciale, claire & preſſante, & qui facilitoit ſans doute aux Juifs le ſalut, en ſorte que le nombre des ſanctifiés doit avoir été beaucoup plus grand chez eux que parmi les autres Peuples. Mais d'où venoit cette diſtinction? Eſt-ce du mérite & de la dignité des Iſraëlites? Pluſieurs ſe repaiſſoient en effet de cette vaine penſée, pluſieurs d'entre eux formoient cette orgueilleuſe prétention. S. Paul, qui s'en appercevoit, la refute: *Non*, dit-il, *avant que les enfans fuſſent nés, & qu'ils euſſent fait ni bien ni mal, Jacob fut préféré.* Un Peuple élu, un Peuple ſaint à l'Eternel; beau titre! *L'Eternel ton Dieu t'a choiſi, afin que tu lui ſois un Peuple précieux d'entre tous les Peuples qui ſont ſur l'étendue de la Terre.* Et pourquoi? *Ce n'eſt pas que vous fuſſiez en plus grand nombre qu'aucun des autres Peuples, & qu'à cauſe de cela l'Eternel vous ait aimés & vous ait choiſis. Ce n'eſt pas non plus à cauſe de votre juſtice & de la droiture de votre cœur, car vous êtes un peuple de cou roide.* Deut. VII. & IX. Voilà le mérite de l'homme abbattu, & la liberté de Dieu établie. Que ſi l'on vouloit ſuppoſer que l'endurciſſement du Peuple avoit été la cauſe de la diſtinction, & que Dieu lui avoit adreſ-

sé une Vocation plus efficace, parce qu'il n'auroit pas été possible de le gagner par la Vocation commune, laquelle pouvoit suffire aux autres Peuples plus dociles, on feroit trop de tort à la réputation des enfans d'Israël; & encore aujourd'hui on feroit le même tort aux Nations Chrétiennes, on seroit obligé de dire qu'elles sont naturellement beaucoup plus méchantes que les autres Nations de la Terre, puis que Dieu employe pour notre conversion des moyens beaucoup plus forts & plus vigoureux. Dirons-nous donc, que la difference de la dispensation vient de ce que Dieu a prévu que sa Parole seroit bien reçue par les Peuples auxquels il l'adresse, & que les autres Peuples ne la recevroient point, de sorte qu'étant inutile de la faire prêcher chez eux, il s'est épargné cette peine superflue? Ce seroit encore une supposition déraisonnable. Sous quel prétexte prétendrions-nous que les Americains auroient été moins susceptibles de la Grace que les Européens, & qu'aucun d'eux n'auroit su profiter de la prédication de l'Evangile, si les Apôtres l'avoient portée dans leur Païs? Et si Dieu se règle sur sa prévision, pourquoi fait-il souvent prêcher sa Parole en des endroits où elle demeure sans fruit. *J'ai tout le jour*, dit-il, *étendu mes mains vers un Peuple*

Es. LXV. 2.

ple rebelle & contrediſant. Malheur à toi, Corazin, malheur à toi, Bethſaïda! car ſi les miracles qui ont été faits au milieu de vous euſſent été faits à Tyr & à Sidon, il y a longtems que ces villes ſe ſeroient repenties avec le ſac & la cendre; s'ils euſſent été faits à Sodome & à Gomorrhe, ces villes ſeroient encore debout. Matth. XI.

Dirons-nous enfin, que Dieu ſe gouverne ſelon que les hommes en uſent avec la Grace commune, & que s'ils en profitent il leur accorde la Grace ſpéciale; & nous confirmerons-nous dans cette penſée par l'exemple de Corneille de Ceſarée, dont les prieres & les aumônes, montant en mémoire devant Dieu, lui attirerent l'envoi de S. Pierre, afin que les foibles lumieres qu'il eut juſques-là fuſſent fortifiées par la claire connoiſſance de l'Evangile? Mais ce que Dieu a pratiqué en une occaſion, n'eſt pas une règle appliquable par-tout. La peut-on appliquer aux Nations? Peut-on dire, par exemple, que les Grecs & les Romains, qui reçurent les prémiers le meſſage des Apôtres après les Juifs, ayent mérité cette préférence ſur les habitans du Nouveau Monde, & qu'ils ayent attiré cette grace chez eux par leurs bonnes diſpoſitions, par leur Philoſophie, par les ſentimens de piété & de probité qu'ils en au-

auroient puisés? N'étoient-ce pas les peuples, qui se mêloient le plus de raisonner, il est vrai, mais en même tems les plus dissolus de la Terre? Toutes nos imaginations sont creuses, toutes les conjectures nous abandonnent; il faut revenir au principe de S. Paul: *La distinction ne vient pas des hommes, elle vient du bon-plaisir de Dieu, elle est faite avant que nous ayons fait ni bien ni mal; c'est une élection, non point par les œuvres, mais par celui qui appelle.*

Tel fut le choix de Jacob, telle l'élection des Israëlites: mais vous remarquerez, que ce n'est pas ce qu'on appelle Election parmi les Théologiens; c'est la Vocation, une grace donnée à plusieurs, dont les uns sont sauvés, & les autres ne le sont pas. *Il y a beaucoup d'appellés, & peu d'élus.* Il faut prendre garde, en lisant les Saintes Ecritures, qu'on n'entende pas toujours par les Elus ceux qui sont choisis pour arriver réellement à la possession de la vie éternelle; on désigne quelquefois par ce terme, des personnes choisies pour avoir quelque autre sorte de préférence. Les enfans d'Israël étoient en général le Peuple élu; ils ne furent pas tous sauvés; mais ils étoient élus pour avoir la connoissance de la Loi, & pour jouïr par ce moyen d'une Vocation spéciale. C'est ce que S. Paul

Paul appelle *Election* dans notre Chapitre, comme il s'en explique lui-même, en ajoutant, que *c'eſt la Grace de celui qui appelle.* J'avoue que nous avons en même tems beſoin d'une Vocation interieure, & d'une operation du Saint Eſprit, qui donne à la Parole l'efficace ſalutaire dans nos ames. C'eſt un ſecret dont les reſſorts ne nous ſont pas aſſez connus; mais autant que nous en pouvons juger, c'eſt une grace prévénante dans ſes commencemens; une grace qui accompagne régulierement les moyens exterieurs, & qui participe par conſéquent à l'inégalité de leur diſpenſation; une grace qui produit ſon effet plus tôt ou plus tard, ſelon que l'homme en écoute la voix dans le cours ordinaire, mais où il arrive extraordinairement des cas qui émanent du bon-plaiſir de Dieu. Pour ne point diſputer de ces choſes cachées, la diſtinction qui éclate à nos yeux, que nous ne ſaurions ignorer, dont nous ne ſaurions douter, ſavoir, que la Parole de la Révélation n'eſt pas prêchée à tous, & que ceux qui ſont ſecourus par ce moyen ne l'ont pas mieux mérité que les autres, nous ſuffit. La liberté de Dieu s'y fait manifeſtement appercevoir; & à cauſe des influences que la Vocation exterieure a ſur la Vocation interieure, & de-là ſur la Prédeſti-

destination, nous sommes obligés de reconnoitre en un certain sens la liberté de Dieu jusques dans la derniere. Car la prédication de la Parole n'étant pas commune ni donnée aux œuvres, il s'ensuit que la grace qui fait les Fideles & les Elus, n'est pas commune ni donnée aux œuvres; ou du moins qu'elle n'est pas également commune ni proportionellement au mérite, puis que les uns reçoivent la Vocation, sans laquelle la Foi ne sauroit naitre ni l'Election s'exécuter, d'une maniere beaucoup plus éminente & plus efficace que les autres, indépendamment de leur conduite, ou avant que d'avoir fait ni bien ni mal.

Après tout cela, *dirons-nous qu'il y a de l'injustice en Dieu? Ainsi n'avienne!* Toutes les fois qu'on peut attribuer à l'homme une espece de mérite, Dieu a égard à ce mérite, quoi qu'il soit improprement ainsi nommé; il a égard à la conduite des hommes, & si elle est bonne il ne la laissera pas sans recompense. *Dieu n'est pas injuste*, dit l'Apôtre aux Hébreux, *pour oublier votre œuvre & le travail de votre charité.* Mais en attendant qu'il donne à chacun selon ses œuvres par sa justice, qui le peut empêcher de distribuer librement le surplus de ses graces par sa bonté? *Ne m'est-il pas permis de fai-*

Hebr. VI. 10.

faire ce que je veux de mes biens? dit le Maitre de la vigne à ceux qui en recevant leur payement, selon qu'il leur avoit été promis, murmuroient de ce qu'on leur avoit égalé les autres, qui n'avoient pas porté comme eux le faix & la chaleur du jour. Sur une objection, par laquelle on voudroit intereſſer la juſtice de Dieu, S. Paul ſe contente de nier avec un mot la conſéquence, & de la déteſter en diſant, *A Dieu ne plaiſe!* Marque évidente, que dès qu'un cas demande que la juſtice intervienne, il n'eſt pas du nombre de ceux dont l'Apôtre traite, & qu'il n'appartient plus à l'Economie qu'il explique, qui eſt l'Economie de la pure liberalité. Il appuye ſon Syſtême par de nouvelles raiſons, & ne prend pas la peine de le concilier avec celui de la juſtice, comme nous le pouvons faire par deux remarques. Prémierement, il y a des graces accordées ſelon l'ordre de la juſtice, outre celles qui ſont libres, ainſi que je l'ai déja dit; & non ſeulement cela, mais les graces, qui étoient au commencement libres, ſont continuées ou non continuées, ſelon que l'homme en uſe bien ou mal. Enſuite, ſi la proportion manque en des endroits qui ne ſont pas du département de la juſtice, elle ne manquera pas lors qu'il ſera tems de faire éclater la juſtice de Dieu. Les hom-

hommes ne passeront pas par le même jugement sans distinction, ils seront jugés selon la mesure de graces qu'ils ont reçue.

Luc. XII. 48. *A celui à qui il aura été beaucoup donné, il lui sera beaucoup redemandé.* Louons la justice de Dieu, elle est parfaite, elle est sans tache, elle ne reçoit aucune atteinte. Admirons la liberté de Dieu, elle convient à l'Etre Souverain, elle est même nécessaire. Il est nécessaire que l'orgueil des hommes soit confondu, qu'on les convainque hautement que les biens de Dieu ne sont pas le fruit de leur mérite, & qu'on les oblige à la plus humble reconnoissance, par les marques manifestes que Dieu donne d'une bonté gratuite. Si quelqu'un n'a pas reçu ce qui lui est dû, qu'il se plaigne; mais où est l'homme à qui Dieu ne fasse beaucoup plus de bien qu'il n'oseroit prétendre? Et si c'est une injustice, de faire du bien à celui qui ne le mérite pas, oui, qu'on me permette de le dire, c'est l'injustice que Dieu nous fait, une injustice qui nous est infiniment avantageuse. Mais cela ne se doit appeller ni justice ni injustice. Voici le Seigneur, assis sur le Trône en glorieux Monarque, & distribuant à pleines mains ses faveurs; il les donne à qui il veut, il en est le maitre. Quand il paroitra sur le Tri-

Tribunal pour faire l'office de Juge, ſa balance ſera juſte, & *chacun remportera ſelon ce qu'il aura fait, ſoit bien, ſoit mal.* Remercions-le cependant de la portion de graces qui nous eſt tombée en partage, & faiſons valoir le talent qu'il nous a confié, *afin qu'étant un jour trouvés fideles ſerviteurs, nous entrions dans la joye de notre Seigneur.*



VIII. SERMON.

SUR ROM. IX. 14--18.

Que dirons-nous donc? ..... Car il dit à Moyse: J'aurai compassion de celui de qui j'aurai compassion, & je ferai misericorde à celui à qui je ferai misericorde. Ce n'est donc point ni du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait misericorde, &c.

Ps. CXXXV. L'*Eternel est grand, notre Seigneur est au dessus de tous les Dieux; l'Eternel fait tout ce qu'il lui plait.* C'est l'idée que l'Israëlite conçoit de la grandeur de son Dieu. *L'Eternel fait tout ce qu'il lui plait dans les Cieux & sur la Terre, dans la Mer & dans tous ses abîmes*; paroles qui nous marquent non seulement la force immense de Dieu, mais encore son Pouvoir absolu; *il fait les choses selon son bon-plaisir.* Et pour le prouver par des exemples, le Prophete allègue non seulement les merveilles de la Nature: *C'est lui qui fait monter les vapeurs du bout*

de

de la terre, qui fait les éclairs pour la pluye, qui tire le vent hors de ſes tréſors; on allègue auſſi les œuvres miraculeuſes qui concernent le Genre-humain: *L'Eternel s'eſt choiſi Jacob pour ſon plus précieux joyau; & c'eſt lui qui a frappé les premiers-nés d'Egypte, Pharaon & tous ſes ſerviteurs.* Saint Paul ſe ſert de ces mêmes exemples pour prouver la même vérité, ſavoir, que *Dieu fait ce qu'il lui plait, qu'il fait miſericorde à qui il veut, & qu'il endurcit qui il veut.* Ne ſoyons pas effrayés de voir le Pouvoir arbitraire entre les mains de Dieu. Qui le peut diſputer au Créateur de toutes choſes? Mais auſſi, qui en eſt plus digne? Souverainement ſage, ſouverainement juſte qu'il eſt, peut-on craindre qu'il en abuſe jamais? *Que dirons-nous donc?* dit l'Apôtre, après avoir allègué un trait de la liberté avec laquelle Dieu diſpoſe des hommes; *y a-t-il de l'injuſtice en Dieu? Ainſi n'avienne!*

Il s'agit du choix que Dieu avoit fait entre Jacob & Eſaü, & que S. Paul ſoutient avoir été fait avant que ces freres euſſent fait ni bien ni mal, c'eſt à dire, ſans aucune conſideration de leurs œuvres, par le pur motif de ſa propre volonté. Par ce ſeul motif Dieu a accordé la préférence à Jacob, pour répandre ſur ſa poſteri-

té des faveurs très particulieres, dont les descendans d'Esaü ni les autres Peuples de la Terre n'ont point joui. Ceux qui remarquent cette inégalité de traitement, où l'on assure que la consideration de la bonne ou mauvaise conduite des hommes n'entre en aucune maniere, se font l'objection: *Y a-t-il donc de l'injustice en Dieu?* L'Apôtre fait à cette difficulté une réponse courte & générale, savoir, qu'étant impossible qu'il y ait de l'injustice en Dieu, il ne consent point que cette conséquence blasphematoire soit tirée de son principe. Il a cru que cela pouvoit suffire en ce lieu; il ne travaille pas à concilier son Systême avec la justice, il continue seulement à soutenir la liberté de Dieu. Ce n'est pas qu'il veuille qu'on pense, que Dieu est tellement libre, qu'il ne s'oblige pas lui-même par sa propre nature à être juste; mais S. Paul suppose toujours une distinction, que nous pouvons aisément faire, & qu'il n'étoit pas besoin de répéter, savoir, que les hommes sont considerés, dans la matiere qu'il traite, comme les objets de la liberalité de Dieu, & non comme les objets de sa justice. Quand il s'agit d'administrer la justice, Dieu traite chacun selon ses œuvres, il ne dispose pas des personnes avant qu'elles ayent fait ni bien ni mal, il destine ses récompenses à ceux

ceux qui font le bien, & ſes châtimens à ceux qui font le mal. Mais tous ces égards ceſſent par rapport aux choſes qui dépendent de la pure liberalité de Dieu, & c'eſt de ces choſes qu'il eſt à préſent queſtion. L'Apôtre y reconnoit le regne du bon-plaiſir de Dieu, & le prouve. Sa preuve a deux branches: la prémiere regarde ceux à qui les graces ſont faites, & la ſeconde ceux à qui elles ne ſont pas faites. Nous traiterons diſtinctement de chaque claſſe, aujourd'hui de la prémiere, & une autre fois de la ſeconde, s'il plait au Seigneur.

Par rapport aux perſonnes auxquelles Dieu diſpenſe ſes faveurs de ſa pleine liberalité, voici ce que S. Paul déclare: *Dieu dit à Moyſe: J'aurai compaſſion de qui j'aurai compaſſion, & je ferai miſericorde à qui je ferai miſericorde. Ce n'eſt donc point du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait miſericorde.* Nous trouvons dans ces paroles, prémierement un paſſage de l'Ecriture Sainte, & en ſecond lieu une concluſion qui en eſt recueillie. Ce ſeront les deux Articles de l'Action préſente.

I. PARTIE.

CHacun peut remarquer, que ce Chapitre eſt tout chargé d'allégations,

aussi bien que les deux Chapitres suivans. Preuve évidente, que l'Apôtre dispute avec les Juifs qui reconnoissent l'autorité des Ecritures du Vieux Testament. Il leur allègue donc sans cesse Moyse & les Prophetes, afin qu'accablés par le poids de ces témoignages, ils reçussent les vérités dont il les veut convaincre. Et cette circonstance entre les autres me persuade, qu'il ne s'agit point en cet endroit de la Prédestination, ainsi que plusieurs Interpretes l'ont cru à cause des termes d'Arrêt & d'Election qu'on y voit employés. S. Paul n'avoit point de different avec les Juifs touchant la Prédestination; il ne plaide pas la cause des Pharisiens, qui tenoient une opinion semblable, contre les Sadducéens qui la nioient: il n'étoit pas necessaire; les Sadducéens ne se trouvoient pas en grand nombre, & le Peuple s'en rapportoit presque généralement à la doctrine des Pharisiens. Le démêlé regardoit les avantages que les Juifs s'attribuoient sur les autres Peuples. On mettoit en doute, si l'Evangile pouvoit étendre jusqu'aux Gentils cette Alliance Divine, qui avoit été bornée à la posterité d'Abraham durant plusieurs siecles; si l'Evangile pouvoit confondre Jacob avec Esaü, que la Loi avoit exactement distingués; si la haine de Dieu de-

devoit ceſſer par rapport à Eſaü ; ſi l'amour de Dieu pouvoit ceſſer par rapport à Jacob ; c'eſt à dire, ſi Dieu pouvoit adopter les Gentils pour en faire ſon Peuple ; s'il pouvoit rejetter Iſraël & ne le plus reconnoître pour ſon Peuple. La lecture de tous ces Chapitres fait clairement voir que c'étoit-là l'état de la queſtion. Les Juifs ſe plaignoient de ce que les Gentils leur étoient égalés & même préférés dans l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, à eux qui avoient hautement eu la préférence devant Dieu depuis le tems d'Abraham, & par un droit ſi bien acquis qu'il leur ſembloit qu'on ne les en pouvoit pas priver ſans injuſtice. Toute la diſpute regarde les Peuples, elle ne regarde pas ſpécialement les perſonnes ; on ne s'informe pas, ſi chaque Iſraëlite eſt élu, ni ſi chaque Payen eſt réprouvé, ni comment Dieu diſtingue chez les uns & les autres les Elus des Reprouvés ; & quand on allègue quelquefois les noms des perſonnes, comme Iſaac & Iſmaël, Jacob & Eſaü, c'eſt pour les faire ſervir de figures, ce n'eſt pas pour décider de leur propre ſort. Il faut donc toujours entendre, que la diſpenſation des graces, dont on traite directement, eſt Nationale, pour ainſi dire, comme l'eſt la Vocation, & non pas Perſonnelle, comme l'eſt la Pré-

destination; & que les passages ne sont applicables à la derniere, qu'autant que la Vocation y peut avoir des influences.

Mais voyons quel est le passage allègué dans notre Texte, & jugeons par l'endroit d'où il est tiré, quel usage on en peut faire dans la matiere que l'Apôtre veut expliquer. *Dieu dit a Moyse: Je ferai grace à qui je ferai grace, & j'aurai compassion de celui de qui j'aurai compassion.* Nous le lisons Exod. XXXIII. 19. Le Peuple d'Israël étoit en ce tems-là disgracié à cause de l'adoration du Veau d'or. Dieu leur avoit ordonné de faire pénitence, en commandant à Moyse de dire aux enfans d'Israël: *Otez vos ornemens de dessus vous, & je saurai ce que je vous ferai.* Moyse, se sépara d'eux, tendant son pavillon à part hors du Camp, & la Colomne de nuée le suivit; car Moyse étoit en faveur, l'Eternel lui parloit face à face, comme un homme parle avec son intime ami; il lui avoit dit: *Je te connois par ton nom, & tu as trouvé grace devant mes yeux.* Ce fidèle Médiateur de l'Ancien Testament se servit de l'occasion pour demander à Dieu la vue de sa Gloire, & en même tems le pardon du Peuple. *Je te prie,* dit-il, *si j'ai trouvé grace devant tes yeux, fai-moi connoitre ton chemin, & considere que cette Nation est ton Peuple; je te prie aussi,*

aussi, fai-moi voir ta gloire. Et là-dessus Dieu lui répondit: *Je ferai grace à qui je ferai grace, & j'aurai compassion de qui j'aurai compassion.* On peut rapporter la réponse à l'une & à l'autre des demandes. On la peut rapporter à l'interceſſion de Moyse, qui tendoit à obtenir la grace du Peuple. Sa cause étoit très differente de celle du Peuple; mais la charité de Moyse mêloit adroitement ces deux causes dissemblables, afin que la bienveillance que Dieu lui témoignoit se pût étendre sur le Peuple. *En quoi connoitra-t-on*, dit-il à Dieu, *que nous ayons trouvé grace devant tes yeux, moi & ton Peuple? Ne sera-ce pas quand tu marcheras avec nous? & alors nous serons, moi & ton Peuple, en admiration plus que tous les Peuples qui sont sur la Terre.* Dieu lui pouvoit donc répondre: Pourquoi te confonds-tu avec le Peuple, en me demandant ma grace toujours conjointement pour toi & pour eux? Ne t'ai-je pas ordonné de te retirer du Camp, afin que chacun voye que je t'aime, & que ma colere n'est allumée que contre le Peuple? Tu as trouvé grace devant moi, n'ayant pas trempé dans le crime; mais comment le Peuple qui est coupable trouvera-t-il grace? *Je ferai grace à qui je ferai grace*; c'est à dire, à celui à qui il est à propos de la faire. Mais la réponse entendue de

cette maniere ne conviendroit pas au but de S. Paul; elle supposeroit que la cause de la difference de la dispensation des faveurs divines se trouve dans la conduite des hommes, au-lieu que l'Apôtre soutient, qu'elle se trouve en cette occasion uniquement dans le bon-plaisir de Dieu. Il étoit évident, que Moyse avoit conservé la bienveillance de Dieu par sa persévérance dans la crainte de Dieu, & que les Israëlites avoient mérité par leur rebellion le refus de la grace. Dieu n'avoit pas voulu accepter l'échange proposé par Moyse, quand il dit: *Pardonne-leur leur péché, si-non, efface moi de ton livre*, parce qu'il ne s'accordoit pas avec sa justice: il lui avoit répondu: *Qui aura péché contre moi, je l'effacerai de mon livre.* Il ne pouvoit donc pas déclarer à cet égard, qu'il feroit les choses sans distinction & purement comme il lui plairoit; qu'il feroit pleuvoir ses faveurs sur le Peuple nonobstant leur crime, & tomber la malédiction sur Moyse nonobstant son innocence, s'il lui en prenoit envie.

Mais en mettant Moyse à part, & en rapportant la réponse seulement à la question, s'il faloit pardonner le Peuple ou non? nous y trouvons parfaitement le sens que le but de S. Paul demande.

mande. Il ne s'agiſſoit plus d'un acte de juſtice; en refuſant le pardon au Peuple, Dieu ne lui faiſoit aucune injuſtice: il s'agiſſoit d'un acte de clémence, de pardonner, ce qui dépendoit abſolument du bon-plaiſir de Dieu. Il avoit dit auparavant, comme un Prince qui ſeroit en ſuspens, & qui n'auroit pas encore pris ſa réſolution: *Je ſaurai ce que je ferai.* Il proteſte encore, qu'il ne voit rien qui le détermine, & qu'il ſe ſent entierement libre au ſujet du pardon qui lui étoit demandé. *Je ferai grace*, dit-il, *à qui je ferai grace, & j'aurai compaſſion de qui j'aurai compaſſion.* Et c'eſt ce que S. Paul vouloit prouver. Le paſſage eſt en particulier très fort pour renverſer les injuſtes prétentions des Juifs, que l'Apôtre réfute. Enfans d'Abraham, vous penſez avoir mérité d'être le Peuple de Dieu, & ſi bien mérité, qu'on ne vous ſauroit ôter cet avantage ſans vous faire un tort inſigne. Je viens de vous dire, qu'Iſmaël fut fils d'Abraham & qu'il ne fut pas élu, & que le choix entre Jacob & Eſaü fut fait *avant que les enfans fuſſent nés & qu'ils euſſent fait ni bien ni mal.* Mais je le veux; puis que Dieu s'étoit engagé par des promeſſes avec vos Peres, il étoit obligé de vous faire ſon Peuple: il le fit en vous retirant de la ſervitude d'Egypte.

te. Qu'eſt-il arrivé ? les enfans d'Iſraël perdirent leur droit par leur Idolatrie, Dieu rentra dans les droits de ſa liberté ; il dépendit de ſon bon-plaiſir de reprendre le Peuple, ou de le laiſſer dans la rejection : il le déclara lui-même en diſant : *Je ferai grace à qui je ferai grace.* Si donc vos Peres ont été reçus en grace, s'ils ont continué d'être le Peuple de Dieu, ce ne fut plus pour aucune conſideration du monde, mais parce que Dieu l'a miſericordieuſement voulu. Moyſe avoit auſſi demandé quelque faveur pour lui-même, il avoit demandé de voir la Gloire de Dieu ; & la réponſe de Dieu ſuit immédiatement cette demande. Elle porte : *Je ferai paſſer toute ma bonté devant ta face, & je crierai le Nom de l'Eternel devant toi ; je ferai grace à qui je ferai grace, & j'aurai compaſſion de qui j'aurai compaſſion.* Que font ces paroles à la demande de voir la Gloire de Dieu ? ou y font-elles quelque choſe ? Il ſemble qu'elles ne ſervent qu'à déſigner le Nom de l'Eternel, dont il avoit été dit : *Je crierai le Nom*, les titres *de l'Eternel devant toi*, comme les Rois font proclamer leurs titres par des Herauts d'armes. Les titres de Dieu ſe trouvent dans le Chapitre ſuivant : *L'Eternel, Dieu plein de compaſſion, miſericordieux, tardif à colere, abondant en bon-*

bonté & en gratuité; ce qui s'accorde avec la déclaration, *Je ferai grace à qui je ferai grace, & j'aurai compassion de qui j'aurai compassion*, où Dieu se dépeint aussi comme un Etre très miséricordieux, & qui même dispense ses graces sans obligation selon son bon-plaisir. C'est une vérité générale; mais si l'on veut que la maxime ait une relation particuliere avec la personne de Moyse, & avec la demande qu'il venoit de faire de voir la Gloire de Dieu; sans m'arrêter au sentiment de ceux qui paraphrasent la réponse en cette maniere: „ Je continuerai de faire grace à „ celui à qui j'ai commencé à faire grace; „ puisque je t'ai déja fait tant de graces, j'a„ jouterai aux autres celle que tu me demandes; " explication qui n'est pas conforme aux vues de S. Paul, lequel ne prouve pas en cet endroit la constance de Dieu, mais sa liberté: nous pouvons plutôt dire, que le sens en est, que Moyse avec toute sa vertu n'avoit aucun droit de demander une faveur de cette nature. *Tu ne pourras pas voir ma face*, lui dit l'Eternel, *car nul homme ne peut me voir & vivre:* Si je t'accordois ta demande, tu serois mort. J'aurai néanmoins pour toi toute la condescendance possible, je te ferai voir de ma Gloire tout ce qu'un Mortel en peut voir sans périr, & je te couvrirai de ma main,

main jusqu'à ce que l'éclat que tu ne saurois soutenir soit passé. Mais sache que c'est une grace que personne ne peut prétendre, une indulgence toute pure, l'effet de mon bon-plaisir : *Je ferai grace à celui à qui je ferai grace, & j'aurai compassion de celui de qui j'aurai compassion.*

Quoi qu'il en soit, les termes de *grace* & de *misericorde*, qui sont employés dans ce passage, déterminent le sens de la déclaration de Dieu. Il se réserve la liberté de faire grace & misericorde, c'est à dire, de remettre les peines méritées aux hommes, ou de leur dispenser des dons qu'ils n'ont pas mérités, des gratifications que la compassion & la charité font faire, & qu'on fait librement & de bon gré, de son propre mouvement & de sa propre volonté, gratuitement & sans aucun prix, sans aucun motif & sans aucune cause, excepté l'affection & la tendresse du Donateur. Mais ceci fait naitre une objection. Si la Grace est libre en ce qu'elle n'a point de cause hors de Dieu, & qu'elle vient d'un motif intérieur, il semble que cette cause interne, la Misericorde, devroit rendre la grace générale. Dieu peut dire : Je fais grace parce que je la veux faire. Mais comment dit-il : *Je ferai grace à qui je ferai grace* ; c'est à dire, je ferai grace à celui-ci, & non à celui-là? Est-ce que les hommes

mes, étant conſiderés ſans œuvres, ne ſont pas également l'objet de ſa compaſſion? il fera donc grace à tous. Je réponds, que la bonté de Dieu s'étend en effet ſur tous les hommes, & ſe démontre par des graces générales, comme la ſuſpenſion de l'Arrêt de mort, les ſoins de la Providence, la lumiere de la Raiſon, les avertiſſemens qui leur ſont donnés dans la Nature, la patience avec laquelle leur Converſion eſt attendue. Mais comme Dieu veut déployer davantage les richeſſes de ſa clémence, & qu'il conſidere que les graces communes ſont ordinairement mépriſées, il rend de certaines faveurs particulieres & extraordinaires, afin de les rendre plus eſtimables. Il ne craint pas d'épuiſer ſes Tréſors par la prodigalité; il craint d'animer l'orgueil des hommes s'ils ſe voyoient tous enrichis. Si les graces étoient uniformes, les hommes penſeroient qu'elles leur ſont dues: pour les empêcher d'en avoir cette idée, Dieu ne les donne pas toutes à tous, & avertit ceux à qu'il en donne le plus, qu'ils n'ont pas eu la préférence à cauſe de leur dignité. Enfin, il faut que la liberté de Dieu éclate, & elle ne peut éclater que par l'inégalité de la diſtribution. S'il faiſoit également grace à tous, on jugeroit qu'il faut qu'il le faſſe. Mais il n'y eſt point forcé; *Je ferai grace*, dit-

dit-il, *à qui je ferai grace, & j'aurai compassion de qui j'aurai compassion.*

Saint Paul allègue ce passage très à propos. On lui demandoit, si Dieu n'étoit pas juste? Sans doute, dit-il; *il n'y a point d'injustice en Dieu*, il n'y en sauroit avoir. Deut. XXXII. 4. *L'œuvre du Rocher d'Israël est parfaite, toutes ses voyes sont jugement; le Dieu fort est vérité & sans iniquité, il est juste & droit. A Dieu ne plaise qu'il y ait de la* Job XXXIV. 10. 11. *méchanceté dans le Dieu Fort, & de la perversité dans le Tout-puissant! Il rendra à l'homme selon son œuvre, & il fera trouver à chacun selon sa voye.* Mais remarquez, que nous ne parlons pas ici de l'homme revêtu de ses œuvres, nous parlons d'un homme sans œuvres: la Justice n'est pas occupée avec lui; on ne peut pas demander, s'il faut condamner un tel homme, ou s'il le faut récompenser. Si nous voyons qu'il a reçu une faveur, cette faveur ne pouvant pas être une récompense, c'est en-vain que nous en cherchons la cause dans la Justice de Dieu, il faut que nous la cherchions dans sa Misericorde: Et si nous voyons que de deux personnes également indignes, l'une a reçu la faveur & non l'autre, il ne faut pas que nous demandions, si Dieu est juste, il suffit que nous y reconnoissions une autre perfection divine, savoir sa souveraine liberté, &

le

le droit qu'il a de dire: *Je ferai grace à qui je ferai grace, & j'aurai compassion de qui j'aurai compassion.* La Maxime est fort bien rapportée aux prérogatives de l'ancien Peuple de Dieu. Les avantages que les Juifs reçurent par l'Alliance de la Loi sont constamment du nombre de ces faveurs libres, qu'aucun mérite, qu'aucun effort de la part de l'homme n'a précedé, & où l'on ne sauroit même faire entrer la consideration d'aucun mérite prévu, ni d'aucun effort prévu. Les Israëlites & les Gentils étoient parfaitement egaux aux yeux de Dieu, lors qu'il fit le choix en faveur des prémiers pour en faire son Peuple; il auroit pu choisir tel autre Peuple de la Terre qu'il auroit voulu, avec la même liberté. Pourquoi avez-vous été élus, ô Enfans de Jacob, quelle raison allèguerez-vous? Ne m'allèguez point votre dignité. Dieu en allègua la véritable raison, quand il dit à Moyse: *Je ferai grace à qui je ferai grace.* La Maxime se rapporte avec une pareille force à la Vocation des Gentils. C'est encore une grace toute pure, une faveur entierement libre, qu'aucun mérite, qu'aucun effort de la part des hommes n'a précedé, qu'aucune prévision de mérite ou d'effort ne nous a procurée. Dieu n'appella pas par le passé les Gentils par

la voye de la Révélation, parce qu'il ne le vouloit pas & qu'il n'étoit pas obligé de le faire; à préſent il les appelle, non pas qu'il y ſoit obligé, mais parce que c'eſt ſon bon-plaiſir. En pouvez-vous allèguer une autre raiſon, Peuples du monde? Et dans le tems que nous entendons prêcher l'Evangile, & que pluſieurs Nations ne l'entendent pas prêcher, quelle raiſon en apporterons-nous? Oſons-nous dire, que la préférence nous étoit due? Non, avant que nous fuſſions nés & que nous euſſions fait ni bien ni mal, tous les Peuples étant égaux devant Dieu, il lui a plu de nous appeller plutôt que les autres. C'eſt un don que nous avons reçu par cette miſericorde arbitraire qu'il s'attribue en diſant: *Je ferai grace à qui ferai grace, & j'aurai compaſſion de qui j'aurai compaſſion.*

II. PARTIE.

SAint Paul ſoutient l'allègation de ce paſſage par une réflexion, qui nous apprend la conſéquence qu'on en doit tirer: *Ce n'eſt donc point*, dit-il, *ni du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait miſericorde.* Examinons le ſens de cette concluſion. La courſe, exercice uſité dans les Jeux des anciens Grecs pour rem-

remporter un certain prix, ſignifie ici, comme chacun voit, le travail & l'œuvre de l'homme. Pluſieurs rapportent le principe de l'Apôtre généralement à tous les biens que nous recevons de la main de Dieu, aux récompenſes promiſes auſſi bien qu'aux graces purement libres; & cet uſage général a réellement lieu lors qu'il s'agit de nous faire concevoir des ſentimens d'humiliation. Mais pour avoir l'intelligence des paroles, il faut diſtinguer. Nous reconnoiſſons en Dieu la liberté: nous y reconnoiſſons auſſi la juſtice. Ses operations émanent tantôt de la prémiere de ces propriétés, tantôt de l'autre. Quand Dieu dit: *Je ferai grace à qui je ferai grace*, c'eſt la liberté qui parle. Quand il dit: *Je ferai miſericorde à ceux qui m'aiment & qui gardent mes commandemens*; c'eſt la juſtice. Vous voyez, que Dieu fait miſericorde en deux manieres; il la fait quelquefois ſelon ſon bon-plaiſir, & une autre fois à cauſe de l'obeïſſance qui lui eſt rendue; il la fait là ſans aucune conſideration de nos œuvres, & ici pour récompenſer les bonnes œuvres. Il y a des graces qui précèdent tous nos efforts, & des graces qui ſuivent nos efforts; ce ſont deux ſortes de diſpenſation qu'on ne doit jamais confondre. On peut appliquer la règle de l'Apôtre à l'une & à l'autre;

mais il faut qu'on le faſſe d'une maniere differente. Les paroles ont un autre ſens quand on les rapporte aux graces prévenantes, & un autre ſens quand on les rapporte aux graces qui ſont la conſéquence de notre conduite. Il eſt même à remarquer, qu'en ſuivant exactement les vues de S. Paul, nous ne les pouvons entendre que des prémieres, de ces graces qui préviennent tous nos efforts, & dont la deſtination précède la préviſion de nos efforts; ce n'eſt que de celles-là que l'Apôtre traite. Le vouloir & le courir de l'homme ſont en cet endroit totalement exclus. Il s'agit de l'homme qui n'a pas encore couru, ni même voulu, & qu'on ne peut conſiderer ni comme voulant ni comme courant. C'eſt Dieu qui veut, c'eſt Dieu qui court après ceux qui ſont éloignés de lui, il n'y a point encore de cooperation de la part des hommes, c'eſt Dieu qui fait tout lui leul par ſa miſericorde. Quand on applique les paroles de S. Paul aux graces du ſecond ordre, on ne donne plus l'excluſion au vouloir & au courir de l'homme par rapport à l'œuvre, mais bien par rapport à la gloire de l'œuvre; c'eſt à dire, qu'on ſuppoſe que l'homme a la volonté & qu'il court dans la carriere, mais qu'on ne veut pas qu'il s'en glorifie, qu'on veut qu'il ait la modeſtie d'attribuer

le

le ſuccès à la miſericorde de Dieu. Le commencement de l'œuvre de notre ſalut eſt entierement de Dieu ; la fin, qui eſt l'admiſſion à l'héritage de la vie éternelle, demande nos efforts, elle n'eſt plus du pur bon-plaiſir, elle eſt de la juſtice, en donnant au terme de juſtice une ſignification étendue, ſavoir celle que l'Apôtre lui donne en diſant aux Hébreux: *Dieu n'eſt pas injuſte pour oublier votre œuvre.* S. Paul attribue très certainement un Pouvoir Arbitraire à Dieu ; mais puis qu'il déclare que ſon Syſtême ne choque pas la juſtice divine, il eſt très certain auſſi, que la règle n'eſt pas rigoureuſement applicable aux graces que Dieu diſtribue en vertu de ſes promeſſes, & qui préſuppoſent indubitablement de notre part l'accompliſſement des conditions. Dieu nous appelle ; rien ne le porte à cela que ſa pure miſericorde, *ce n'eſt pas du voulant ni du courant* en aucune maniere. Dieu nous introduit dans le Paradis ; c'eſt autre choſe, il faut que l'homme ait voulu & couru. Mais, comme je l'ai dit, ſi l'on a égard, non ſimplement à l'œuvre, mais à la gloire de l'œuvre, nous dirons encore: *Ce n'eſt pas du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait miſericorde.*

C'eſt pourquoi l'Ecriture Sainte attribue quelquefois généralement & ſans

distinction tout au bon-plaisir & à la miséricorde de Dieu, en un sens qui est très véritable. Prémierement, nous ne pouvons rien sans la Grace prévenante, c'est la base de l'édifice; elle émane de la pure miséricorde, du pur bon-plaisir; il est donc juste qu'on attribue toute l'œuvre au bon-plaisir & à la miséricorde. Secondement, nous ne pouvons rien sans la Grace coopérante; *C'est Dieu qui produit en nous avec efficace & le vouloir & le parfaire selon son bon-plaisir.* Il est donc encore une fois juste d'attribuer le succès à la miséricorde & au bon-plaisir de Dieu. En troisieme lieu, dans ce concours de nos efforts avec la grace, notre vouloir & notre courir est si peu de chose, & la force de la grace si éclatante, que si nous voulions partager la gloire avec Dieu, il en seroit comme si les enfans d'Israël, pour avoir hâté leur marche au travers de la Mer Rouge, avoient voulu s'attribuer la gloire de la défaite de Pharaon. Les étoiles ne se voyent plus quand le Soleil vient à paroître, nos efforts disparoissent devant la lumiere de la Grace; le voulant & le courant n'est rien, la miséricorde divine triomphe seule. En quatrieme lieu, quand nous disons que les graces seront finalement distribuées en vertu des promesses, & à cet égard selon les règles de la justice, nous avouons en mê-

Phil. II. 13.

même tems que les promeſſes ſont gratuites ; & les promeſſes étant du bon-plaiſir de Dieu, tout ce qui eſt à la ſuite des promeſſes s'attribue avec raiſon à ſon bon-plaiſir. *Je vous pardonne*, dit Dieu aux pécheurs: il eſt vrai qu'il ajoute la condition, *ſi vous vous convertiſſez*; de ſorte que le pardon eſt le fruit de notre repentance: mais cette ouverture pour obtenir le pardon nous étant donnée par pure miſericorde, le pardon eſt à cet egard uniquement l'effet de la miſericorde divine. En cinquieme lieu, ce que Dieu veut bien appeller la récompenſe de notre foi & de notre piété, ſavoir le ſalut éternel de nos ames, excède ſi démeſurément la valeur de nos efforts, que le mérite n'y trouve aucune place; encore une fois donc, notre vouloir & notre courir ne ſauroit être mis en compte. *Ce n'eſt ni du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait miſericorde.*

Toutes ces circonſtances conſiderées, nous diſons, que *Dieu nous a ſauvés en nous appellant par une ſainte Vocation, non ſelon nos œuvres, mais ſelon ſon propos arrêté & ſelon la grace qui nous a été donnée en Jeſus-Chriſt, avant les tems éternels.* Que *Dieu nous a élus en Jéſus-Chriſt avant la fondation du monde, & prédeſtinés pour nous adopter à ſoi par Jéſus-* 2 Tim. I. 9.

Christ selon le bon-plaisir de sa volonté, à la louange de la gloire de sa grace; & tout ce qui suit dans le prémier Chapitre aux Ephesiens. Que *Dieu, qui est riche en*
Eph. II. 4-9. *misericorde, par sa grande charité de laquelle il nous a aimés, nous a ressuscités en Jésus-Christ, afin qu'il montrât dans les siecles à venir les abondamment excellentes richesses de sa grace par sa bénignité envers nous en Jésus-Christ. Vous êtes sauvés par grace*, nous dit-on, *par la foi; & cela non point de vous, c'est le don de Dieu; non point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie.* Voilà tout le but le de la doctrine de S. Paul: *afin que personne ne se glorifie.* Ne pensons pas, qu'il veuille nous détourner de la volonté, & nous arrêter dans la course. Voulons, il est juste; courons, il est nécessaire. *Ne*
1. Cor. IX. 24. *savez-vous pas, qu'il faut courir dans la lice quand on veut remporter le prix? courez donc en sorte que vous le rem-*
Phil. III. 14. *portiez. Je cours*, dit l'Apôtre, *je cours vers le but au prix de la céleste Vocation de Dieu en Jésus-Christ.* Si quelqu'un est dans la carriere, qu'il ne se relâche point; si quelqu'un n'y est pas, qu'il commence par le vouloir, la Vocation de Dieu l'y invite; Et si la volonté se met en mouvement par la grace, qu'on ne l'étouffe pas par les affections de la chair; qu'on se porte

à

à courir, & qu'on *acheve la courſe en gardant la foi.* Mais après avoir voulu & couru, ne diſons point: C'eſt par la force de notre bras que nous avons gagné ce laurier. Recevons-le avec remerciment comme un don de Dieu, & louons uniquement ſa bonté & ſa miſericorde. Il en eſt de l'ouvrage des Fidèles comme de l'ouvrage de ceux qui travaillent à leur ſalut par le miniſtere de la Parole, qui eſt une eſpece d'agriculture où il faut qu'on plante & qu'on arroſe. *J'ai planté*, dit S. Paul, *Apollos a arroſé*; *mais*, ajoute-t-il, *c'eſt Dieu qui donne l'accroiſſement. Or ni celui qui plante ni celui qui arroſe ne ſont rien, mais Dieu qui donne l'accroiſſement.* Ainſi lors que nous répondons à la Vocation de Dieu par la foi & l'obeïſſance, lors que nous voulons & que nous courons, nous faiſons notre devoir & nous prenons le vrai & unique chemin qui nous puiſſe conduire à la vie éternelle; mais puis que c'eſt Dieu qui donne l'heureuſe iſſue, nous dirons: Ni celui qui veut, ni celui qui court, ne ſont rien, mais Dieu qui donne le ſuccès; *Ce n'eſt point du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait miſericorde.* 1. Cor. III. 6. 7.

IX. SERMON.

SUR ROM. IX. 17--18.

Car l'Ecriture dit à Pharaon: Je t'ai suscité à cette propre fin pour démontrer en toi ma puissance, & afin que mon Nom soit publié dans toute la Terre. Il a donc compassion de celui qu'il veut, & il endurcit celui qu'il veut.

LA Doctrine de la Prédestination seroit reçue sans peine, si l'on pouvoit envisager l'Election seule, & qu'on ne fût pas obligé de penser à la Réprobation. Tant qu'on ne parle que d'Election, les Théologiens s'accordent assez, nonobstant leurs differens Systêmes; ils admettent à peu près les mêmes principes, ils donnent à peu près les mêmes décisions. Mais quand la Réprobation se présente, plusieurs retirent le pied, à ce qu'il semble, & s'ils entreprennent de l'expliquer, ils le font d'une maniere qui paroit détruire les principes qu'ils avoient posés en expliquant l'Election. Et quand ils entendent l'explication la plus ordinaire des

des Réformés, qui paroît être fondée sur les mêmes principes, ils l'accusent d'être trop crûe, d'être choquante, d'être intolerable. Les Réformés, quand on les attaque là-dessus, se plaignent quelquefois de ce qu'on trouble la paix de l'Eglise pour l'amour des Réprouvés, qui n'en valent pas la peine. Mais, leur dit-on, il ne s'agit pas de la cause des Réprouvés, il s'agit de la cause de Dieu, de sauver l'honneur de sa miséricorde, de sa justice & de sa sainteté. Ils ont coutume de répondre, qu'ils rejettent de bon cœur toutes les conséquences qui choquent les perfections divines, & qu'ils n'admettent que celles qui tendent à la gloire de Dieu.

Notre Texte ne traite pas de la Réprobation, à mon avis, quoique plusieurs l'entendent de la Réprobation; mais il traite d'un sujet qui lui ressemble. S. Paul est occupé à justifier le changement fait à l'Alliance de Dieu par la Vocation des Gentils, changement que les Juifs ne pouvoient pas digerer. Lors qu'on supposoit, qu'eux étoient pour la plupart rejettés, & que les Gentils étoient appellés en leur place, ils crioient qu'on leur faisoit tort. Et pourquoi? leur dit l'Apôtre, quand Jacob votre Pere fut choisi, valoit-il mieux que son frere Esaü? le choix

choix fut fait *avant que les enfans fussent nés, & qu'ils eussent fait ni bien ni mal.* Etiez-vous plus dignes d'être un Peuple de Dieu, que les autres Nations de la Terre? Si Dieu a autrefois daigné établir son Eglise au milieu de vous, & non parmi les autres Peuples, en pouvez-vous allèguer d'autres raisons que son bon-plaisir? L'empêcherez-vous d'appeller selon le même bon-plaisir les Gentils à la communion de son Eglise? Il est manifeste à tout homme, qui n'est pas prévenu, que c'est la question sur laquelle S. Paul dispute. Il est manifeste encore, que Dieu traite les hommes, lors même qu'il n'a rien à considerer dans leur conduite, avec beaucoup d'inégalité, & qu'ayant devant lui des personnes également indignes, il accorde aux uns des graces qu'il n'accorde pas aux autres. Mais quoique ce ne soit pas ce que les Théologiens appellent Prédestination, & qu'en donnant aux paroles de l'Apôtre un sens conforme à ses véritables vues, il ne nous enseigne ici ni l'Election ni la Réprobation, suivant la signification que ces termes ont dans les Ecoles; nous rencontrons à peu près le même embarras. Je veux dire, que si l'on nous demandoit seulement, pourquoi Dieu accorde ses faveurs à des indignes, nous répondrions avec une grande facilité, que c'est

c'eſt l'effet de ſa miſericorde; mais que nous ne ſavons que répondre, quand on nous demande, pourquoi Dieu n'accorde pas ſes faveurs à d'autres qui n'en ſont pas plus indignes.

Saint Paul enſeigne, que Dieu diſpenſe les Graces prévénantes, & ſur-tout la Grace de la Vocation, uniquement ſelon le bon-plaiſir de ſa volonté. Il le prouve prémierement par rapport à ceux qui reçoivent la grace. *Dieu dit à Moyſe: J'aurai compaſſion de qui j'aurai compaſſion, & je ferai miſericorde à qui je ferai miſericorde. Ce n'eſt donc point du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait miſericorde.* Ce fut la matiere du Sermon précédent; elle n'étoit pas trop épineuſe. L'Apôtre prouve la même Thèſe par rapport à ceux qui ne reçoivent pas la grace. *L'Ecriture dit à Pharaon: Je t'ai ſuſcité à cette propre fin pour démontrer en toi ma puiſſance, & afin que mon Nom ſoit publié par toute la terre. Il a donc compaſſion de qui il veut, & il endurcit qui il veut.* Et c'eſt ici que réſide la difficulté, qui devient encore plus grande par l'apparente dureté des termes. On eſt tenté de dire de ce Texte & de quelques verſets ſuivants: *Ce ſont des paroles rudes, qui les peut entendre?* Mais ce ſont des paroles divines qui renferment

ſans

ſans doute un ſens très excellent. Nous tâcherons de le découvrir dans la crainte de Dieu. S. Paul avoit auparavant allègué un paſſage de l'Ecriture, pour en tirer la conſéquence qui lui étoit néceſſaire. Il ſe ſert encore une fois de la même méthode; il allègue prémierement un paſſage: *L'Ecriture dit à Pharaon: Je t'ai ſuſcité*, &c. il en forme enſuite une concluſion: *Dieu a donc compaſſion*, &c. Nous examinerons en prémier lieu le ſens du paſſage touchant Pharaon, avec les raiſons que l'Apôtre eut de l'allèguer; & ſecondement le ſens de la Maxime, que non ſeulement Dieu a compaſſion de qui il veut, mais qu'il endurcit auſſi qui il veut.

I. PARTIE.

LE paſſage ſe lit Exod. IX. 16. *Certainement je t'ai fait ſubſiſter pour ceci, afin de faire voir en toi ma puiſſance, & afin que mon Nom ſoit célèbré par toute la Terre.* Moyſe étoit venu pour dire à Pharaon de la part de l'Eternel le Dieu des Hébreux: *Laiſſe aller mon Peuple.* Le Roi répondit fierement: *Qui eſt l'Eternel, pour que j'obeïſſe à ſa voix, & que je laiſſe aller Iſraël? Je ne connois point l'Eternel.* Dieu réſolut donc de ſe faire con-

connoitre. *Je multiplierai*, dit-il, *mes ſignes & mes miracles au païs d'Egypte, & les Egyptiens ſauront que je ſuis l'Eternel; en même tems j'endurcirai le cœur de Pharaon, & il ne vous écoutera point.* En effet, le cœur de Pharaon s'endurcit ſelon que Dieu en avoit parlé. Une playe ſurvint après l'autre. Le Roi parut quelquefois touché: *Fléchiſſez l'Eternel par vos prieres*, dit-il à Moyſe & à Aaron; mais quand il avoit du relâche, il aggravoit de nouveau ſon cœur. Quelquefois vaincu, ce ſemble, *J'ai péché*, dit-il, *l'Eternel eſt juſte, & nous ſommes méchans, moi & mon Peuple; que mon péché me ſoit pardonné, que ce ſoit aſſez, je vous laiſſerai aller*; & néanmoins, un moment après, le cœur de Pharaon s'endurcit encore. Ce fut dans ces circonſtances que Moyſe lui vint dire: *Ainſi a dit l'Eternel: Je m'en vais faire venir toutes mes playes ſur ton Peuple, afin que tu ſaches qu'il n'y a nul ſemblable à moi en toute la Terre; & maintenant que j'avois étendu ma main, je t'euſſe frappé de mortalité, & tu euſſes été effacé de la Terre, mais certainement je t'ai fait ſubſiſter pour ceci, afin que mon Nom ſoit célèbré par toute la Terre.* Dieu dit enſuite encore une fois de Pharaon: *J'ai aggravé ſon cœur, afin que je mette au devant de lui quantité de ſignes, &*

qu'on

qu'on les raconte parmi les enfans d'Iſraël; vous ſaurez que je ſuis l'Eternel. L'Eternel endurcit le cœur de Pharaon, & il ne laiſſa point aller les enfans d'Iſraël; c'eſt le langage continuel de l'Auteur ſacré. Enfin, *l'Eternel endurcit le cœur de Pharaon, qui pourſuivit les enfans d'Iſraël juſques dans la Mer Rouge, où il périt avec ſon Armée.*

Je ne ramène de l'Hiſtoire que ce qui nous peut conduire à l'intelligence du Texte, & je ne donnerai l'éclairciſſement du Texte qu'entant que S. Paul le fait ſervir à ſes vues. Nous y trouvons plus d'une difficulté. La prémiere regarde l'intention qui eſt attribuée à Dieu. Cette intention eſt clairement exprimée, quant à la fin que Dieu ſe propoſoit de démontrer ſa puiſſance, & de publier la gloire de ſon Nom par toute la Terre; mais quant au moyen de parvenir à la fin, il ſemble que S. Paul ne s'accorde pas avec Moyſe. L'Apôtre dit, que *Pharaon avoit été ſuſcité pour cette fin*; & Moyſe, qu'*il avoit été conſervé pour cette fin*; il y a entre ces deux manieres d'agir une difference notable. Le terme, dont Moyſe s'eſt ſervi, ſignifie quelquefois, *établir*, ce qui pourroit autoriſer la traduction qui ſe trouve chez S. Paul; mais il eſt évident par ce qui précède chez Moyſe, qu'on doit traduire,

duire, *conſerver*, *faire ſubſiſter*, *maintenir debout*. *Je t'euſſe déja frappé de mort*, dit Dieu à Pharaon, & *tu euſſes été effacé de la terre*; *mais je t'ai fait ſubſiſter pour ceci*, *afin de faire voir en toi ma puiſſance*; c'eſt à dire, Je n'ai pas permis que mes playes t'accablaſſent tout-à-fait, toi & ton Peuple, je vous ai laiſſé la vie, afin que vous me fourniſſiez l'occaſion de faire encore plus de miracles. Cela ne choque pas trop les idées que nous avons de la nature de Dieu. Mais quand on dit avec S. Paul, que *Dieu a ſuſcité Pharaon exprès pour donner de l'exercice à ſa puiſſance*, il ſemble qu'on veut avancer, que Dieu fait naitre exprès des gens pour les rendre malheureux. Je réponds, que la traduction dont S. Paul s'eſt ſervi ne doit pas être priſe en un ſens different de celui de l'original de Moyſe, & qu'on les peut aiſément concilier enſemble. *Dieu a ſuſcité Pharaon*; c'eſt à dire, qu'il l'a mis ſur le Trône, qu'il l'a maintenu dans ſa dignité, qu'il lui a conſervé la vie au milieu de toutes les playes, & quand il paroiſſoit menacé d'une mort inévitable, qu'il l'a comme reſſuſcité. Ce ſont autant de bienfaits; Pharaon avoit-il dequoi s'en plaindre? Oui, dira peut-être quelqu'un, parce qu'il les reçut à cette propre fin. Et quelle fin? *la démonſtration de la puiſſance*

de Dieu, & la manifestation de sa gloire. Y a-t-il quelque chose de mauvais dans ces fins? Non pas du côté de Dieu, dira-t-on; mais ces fins n'accommodoient pas Pharaon qui y trouva sa ruïne. Nous pourrions répondre, que la dilation de la ruïne étoit du dessein de Dieu plutôt que la ruïne de ce Prince, ce qui le feroit devenir acte de misericorde; mais puis que l'Apôtre le distingue des effets de la misericorde, & qu'il allègue Pharaon comme le modèle de ceux à qui Dieu ne fait pas misericorde, la question est encore de savoir si le malheur des hommes peut entrer dans l'intention & dans les vues de Dieu. Et pourquoi non, dira quelqu'un, quand ils l'ont mérité? N'étoit-il pas juste que ce Pharaon, le plus impitoyable & le plus impie des Tyrans, fût destiné à tous les fleaux qui l'ont frappé, & à la fin épouvantable qu'on l'a vu prendre?

Mais qu'on s'arrête, & qu'on considere, qu'il ne s'agit pas en cet endroit de l'ordre de la justice, qu'il s'agit des choses que Dieu fait indépendamment de la conduite & des œuvres de l'homme. Or comme en ces choses Dieu ne peut pas avoir le dessein de punir, il ne peut pas non plus avoir le dessein de faire du mal à l'homme, le Créateur ne faisant jamais du mal à la Créature que lors qu'il est obligé de

la

la punir. On ne ſauroit trop éviter de confondre le Syſtême du bon-plaiſir avec le Syſtême de la juſtice, ce ſont deux Syſtêmes, qui ſubſiſtent parfaitement bien l'un à côté de l'autre, chacun par rapport aux objets qui le concernent; mais dès qu'un ſujet eſt du reſſort de la juſtice, il n'eſt plus du reſſort du bon-plaiſir. Saint Paul traite dans ce Chapitre de l'Economie du bon-plaiſir, & non pas de l'Economie de la juſtice; & c'eſt ce qui me perſuade qu'il n'y traite pas de la Réprobation. S'il en traitoit, il établiroit les principes des Supralapſaires, qui rapportent la Réprobation au Pouvoir abſolu de Dieu, au-lieu que tous les bons Théologiens la rapportent à ſa juſtice. Car quoi que pluſieurs avouent, qu'à la queſtion, pourquoi de deux pécheurs l'un eſt élu & non l'autre, nous n'avons pas des raiſons ſpéciales à produire, ils poſent que le péché eſt généralement la raiſon de la Réprobation, & qu'aucun ne ſeroit réprouvé s'il n'avoit mérité de l'être. Ils ſe figurent donc une maſſe commune des pécheurs, qui devoient tous périr, mais que Dieu ſauve en partie. Et il eſt vrai que S. Paul va parler dans notre Chapitre, d'une maſſe d'où les vaiſſeaux de colere & de miſericorde ſont tirés; mais elle n'eſt pas conſiderée comme maſſe de

pécheurs, elle eſt regardée comme maſſe indifferente, & par conſéquent ce n'eſt pas la maſſe qu'on demande pour la Prédeſtination. Je ne dis pas, que les hommes ſont une maſſe indifferente ; je dis que par rapport aux affaires dont S. Paul traite, ils ſont regardés comme une maſſe indifferente, qu'ils ſont conſiderés comme n'ayant fait ni bien ni mal, ainſi que l'Apôtre s'en étoit expliqué touchant les deux freres jumeaux. La pure grace a donc abſolument lieu par rapport à ceux à qui la grace eſt accordée ; & pour ce qui regarde ceux qui n'ont pas part à la grace, ſans intereſſer en rien la juſtice de Dieu, il faut ſimplement dire, que c'eſt le refus d'une grace qui n'étoit pas dûe. Car quoi qu'il ſoit arrivé à Pharaon d'être ſubmergé dans la Mer Rouge pour la punition de ſes crimes, ce n'eſt pas ſous ce point de vue qu'on nous l'offre ; & quoi que l'extinction de ce Roi ait été très remarquable parmi les démonſtrations de la puiſſance de Dieu, on ne traite pas preſentement des preuves de puiſſance qui ſont en même tems preuves de juſtice, mais des démonſtrations de puiſſance où la juſtice n'a pas beſoin d'entrer. Quand on parle de juſtice, on parle auſſi d'œuvres: *Au jour de la colere & de la déclaration du juſte jugement*

de

de Dieu il ſera rendu à chacun ſelon ſes œuvres. Ici les œuvres ne viennent point en conſideration, les mauvaiſes œuvres non plus que les bonnes œuvres. Ce n'eſt pas que les œuvres de Pharaon n'ayent été mauvaiſes, mais on en fait abſtraction; on fait en même tems abstraction de tout ce qui dépend de la juſtice. Et quant à ce que S. Paul va parler d'une démonſtration de colere ſur des vaiſſeaux de colere préparés pour la perdition, ce qui paroît néceſſairement préſuppoſer le péché & regarder la juſtice, nous tâcherons de découvrir en ſon tems quelle peut avoir été ſa penſée. Il nous ſuffit pour le préſent de ſavoir, qu'après qu'à la demande: *Y a-t'il de l'injuſtice en Dieu?* il a généralement répondu, que cela eſt impoſſible; on ne ſauroit étendre le Syſtême de la liberté, qu'il établit, juſqu'aux matieres qui ſont de la juſtice. Et hors de l'adminiſtration de la juſtice, Dieu ne ſauroit avoir l'intention de faire périr les hommes. Quand l'Ecriture paroît attribuer cette intention à Dieu, il faut l'entendre, ou que l'expreſſion marque ſeulement la fin qui va ſuivre, & non le deſſein que Dieu ſe propoſe, ou bien que Dieu conſidere déja les hommes comme les objets

de sa colere & comme des mechans qui ont mérité de périr.

Mais, dira-t-on, c'est ainsi que Dieu considera Pharaon, suivant notre Texte, puis que le moyen qui achemina la ruïne de ce Tyran, savoir son endurcissement, est entré dans les vues de Dieu. L'Ecriture dit, que *l'Eternel endurcit Pharaon*, & S. Paul se prévaut de ce terme pour soutenir que *Dieu endurcit qui il veut*. C'est une autre difficulté qu'il faut tâcher de lever. On dit également, que Dieu endurcit Pharaon, & que Pharaon s'endurcit lui-même. Nous comprenons assez, comment Pharaon s'est endurci; mais il n'est pas concevable que Dieu ait été la cause & l'auteur de son endurcissement. Il faut donc mettre ces paroles, *Dieu endurcit*, au rang de ces fortes expressions, que les Hébreux ont en nombre, & qui paroissent signifier plus qu'on n'a dessein de faire entendre. *Dieu endurcit*, c'est à dire, il permet que l'homme s'endurcisse, en ne l'assistant pas d'une grace assez victorieuse pour empêcher qu'il ne contracte l'endurcissement auquel il est porté. Le passage du XII Chapitre de S. Jean rend un sens encore plus rude: *Ils ne pouvoient croire à cause qu'Esaïe dit: Il a aveuglé leurs yeux, & il a endurci leur cœur, afin qu'ils ne voyent point*

point de leurs yeux & qu'ils n'entendent du cœur, & qu'ils ne ſoient convertis, & que je ne les guériſſe. Perſonne ne s'aviſe de prendre ces paroles dans leur ſignification rigoureuſe. Je ſai bien, qu'on peut étendre l'action d'endurcir, quand elle eſt attribuée à Dieu, à quelque choſe de plus que la ſimple permiſſion ou la ſimple non-aſſiſtance, & qu'on y peut comprendre, non ſeulement la ſouſtraction de la grace & l'entier abandonnement, mais encore l'uſage de certains moyens, en eux-mêmes très innocens, & naturellement capables de produire un très bon effet, mais dont Dieu prévoit que l'homme abuſera pour ſe confirmer dans ſon endurciſſement; les miracles, par exemple, faits devant le Roi d'Egypte, qui auroient dû produire ſa converſion, & que Dieu n'a pas laiſſé de faire, quoi qu'il eût ſû qu'à leur occaſion le cœur de Pharaon s'endurciroit davantage. Mais quand on vient jusques là, on conſidere Dieu comme Juge, & comme faiſant un acte de juſtice pour la punition des méchans; ce qui excède le but de l'Apôtre. Pour le ſuivre, nous ne pouvons appeller la juſtice au ſecours, ni la faire intervenir; par conſéquent, nous ne pouvons pas entendre ici par le terme d'endurcir, quelque choſe qui tende à pu-

nir les hommes; il signifie seulement quelque chose qui borne la liberalité de Dieu, en sorte qu'elle ne répande pas de certaines graces qui leur pourroient être refusées sans la consideration du péché. Quand nous comparons le prémier homme avec les Anges, nous sommes obligés d'avouer, qu'Adam n'eut pas ce secours superieur à toutes sortes de tentations, par lequel les bons Anges ont été confirmés; & pourquoi? par ce qu'il ne plut pas à Dieu d'ajouter cette grace à tant d'autres graces dont il avoit comblé l'homme. Il n'y eut en cela ni justice ni injustice, il n'y eut que du bon-plaisir. A présent les hommes sont pécheurs, il est vrai; mais cela n'empêche pas, que sur la question d'accorder ou non accorder de certaines graces, Dieu ne puisse user de sa prémiere liberté, & disposer de ses biens indépendamment du péché aussi bien qu'indépendamment du mérite; il en dispose ainsi toutes les fois que sa justice ne demande pas le contraire. Or S. Paul ne nous conduit pas par notre Texte dans le Regne de la justice, il nous tient dans le Regne du bon-plaisir, auquel nos réflexions doivent s'arrêter.

Il est vrai, comme je l'ai déja dit, que nous remarquons dans l'histoire de Pharaon un éclat manifeste de la justice de Dieu. Si jamais homme a été digne objet de la ven-

vengeance du Ciel, ce fut Pharaon, Prince méchant, cruel, orgueilleux, insolent, qui méritoit d'être endurci plus que permissivement, plus que par le retranchement des graces; *vrai vaisseau de colere préparé pour la perdition*, il a péri par la puissance de Dieu dans son crime, & souffre apparemment les peines éternelles. N'est-il pas naturel de penser, que son exemple nous est allegué pour servir de preuve comment Dieu exerce justice? Je réponds, que S. Paul n'allègue pas Pharaon, afin d'appliquer à sa matiere tout ce que nous savons de la personne de ce Prince, de ses actions & de sa destinée; il n'allègue qu'un seul passage, qui ne regarde qu'une seule circonstance de sa vie; & il allègue ce passage, non afin d'en tirer toutes les conséquences possibles, non pas même toutes celles que Dieu eut en vue chez Moyse, mais uniquement afin de le faire servir à son sujet. L'Apôtre avoit besoin de soutenir que la liberté du choix, qui se fit entre Jacob & Esaü, ne blessoit pas la justice de Dieu. Il en avoit totalement exclus les œuvres, ce qui paroit choquer la justice. Mais, dit S. Paul, c'est un cas où la justice n'avoit rien à demander; ce sont des cas qui dépendent de cette liberté que Dieu a de gratifier les hommes, ou de ne les point gratifier, selon son bon-plaisir.

ſir. Après avoir prouvé la partie affirmative de cette propoſition par les paroles que Dieu dit à Moyſe, *Je ferai grace à qui je ferai grace*, il lui falloit un témoignage qui ſervît de preuve à la partie négative, & qui portât que Dieu ne fait pas grace quand il ne le veut pas faire. Il le trouve dans les paroles que Dieu dit à Pharaon: *Je t'ai ſuſcité à cette propre fin, pour démontrer en toi ma puiſſance.* Elles ont donc le ſens que je viens de marquer. Il étoit libre ſans doute à Dieu, de faire naître Pharaon ou de ne le point faire naître, de lui donner la Couronne ou de le laiſſer dans la pouſſiere, de le maintenir dans ſa ſplendeur ou de le détrôner, de permettre qu'il mourût de la prémiere playe ou de le conſerver jusqu'à la derniere; tout cela dépendoit du bon-plaiſir de Dieu: mais ce n'eſt pas encore l'article principal que S. Paul vouloit éclaircir. Il étoit libre à Dieu de faire de Pharaon & des Egyptiens ſon Peuple, à la place des Iſraëlites; il ne l'a pas fait, il s'eſt ſervi de Pharaon & de ſon Royaume pour démontrer en eux ſa puiſſance ſur un pied different. Par-tout où quelqu'un reçoit une préférence, il ne ſe peut que l'autre ne demeure en arrière. Iſraël étant choiſi, l'Egypte fut renvoyée; c'eſt ce que S. Paul fait ſentir, c'eſt ce qu'il attribue

à la

à la libre volonté de Dieu; ſans préjudice de ce qui eſt enſuite arrivé à Pharaon & à ſon Peuple par rapport à leur mauvais comportement, & qui eſt émané de l'ordre de la juſtice. L'Apôtre prend la déclaration de Dieu touchant Pharaon, comme ſi elle avoit été faite précédemment à la conſideration de la conduite de ce Roi, de même que la déclaration, *le plus grand ſervira au moindre*, avoit été faite précédemment à la conſideration de la conduite des fils de Rebecca. Et puis que Dieu y parle ſeulement de ſa puiſſance, & non de ſa juſtice, il ſuppoſe que Pharaon n'étoit pas encore regardé comme puniſſable, qu'il étoit ſeulement regardé comme un ſujet que Dieu ne vouloit pas favoriſer, en comparaiſon d'un autre ſujet plus cheri. L'hiſtoire de Pharaon, & le paſſage même que S. Paul en allègue, nous pourroit fournir d'autres réflexions; mais je le dis encore une fois, elles ne ſont rien pour le deſſein de l'Apôtre, il ſeroit inutile d'en parler, & ſi nous les apportions, nous embrouillerions la matiere au-lieu de l'expliquer.

On n'a qu'à prêter tant ſoit peu d'attention, pour s'appercevoir que S. Paul eſt principalement occupé à rendre raiſon de la difference qui éclate dans la Vocation, ou plutôt à ſoutenir que cette difference n'a

n'a point d'autre raiſon que le bon-plaiſir de Dieu; ce qui s'entend des commencemens & des prémieres graces par leſquelles la volonté de l'homme eſt prévenue, & où il ne s'agit ni de récompenſer ceux qui cherchent Dieu, ni de punir ceux qui mépriſent ſa bonté. On ne peut pas dire que Pharaon & ſon Peuple ayent été ſans Vocation; & où eſt le Peuple, où eſt l'homme, qui ne ſoit appellé par quelque voye à la connoiſſance de Dieu & à ſon ſervice? Il faut même avouer, que la Vocation que l'Egypte reçut par le miniſtere de Moyſe fut des plus extraordinaires. Se fit-il jamais ailleurs de ſi grands miracles & en ſi grand nombre? Les Egyptiens furent forcés à connoitre l'Eternel & à le craindre, & quelques-uns en profiterent ſans doute, quoi que Pharaon & la foule ne parvînt pas au degré de connoiſſance qui eſt ſalutaire. Il reſtoit néanmoins une grande difference entre la Vocation des Egyptiens & la Vocation des Iſraëlites. Voici le langage que Dieu tint aux enfans d'Iſraël: *Je ſuis l'Eternel, je vous retirerai de l'eſclavage, je vous délivrerai de la ſervitude, je vous racheterai à bras étendu, vous ſerez mon Peuple, & je vous ſerai Dieu, & vous connoitrez que je ſuis l'Eternel votre Dieu.* Quant aux Egyptiens, il dit ſeulement: *Ils ſauront que je*

ſuis

suis l'Eternel, quand j'aurai étendu ma main sur l'Egypte. Les Israëlites reçurent la Vocation par les attraits des promesses & des bienfaits ; les Egyptiens la reçurent par la frayeur qu'inspirent les menaces & les jugemens. *Des ténèbres couvroient l'Egypte ; il y avoit de la lumiere pour le païs de Gosen.* Il en est à peu près comme de deux sortes d'éducation, dont l'une se fait par la douceur, & l'autre par la rigueur. L'éducation sévère produit quelquefois de bons effets, & l'éducation tendre gâte quelquefois les enfans ; mais en général, celle qui se fait par des marques d'amitié est la plus avantageuse, & c'est par-là que les Israëlites furent distingués. Ajoutons, que les Egyptiens n'eurent leur Prophete que pour peu de tems, & que les enfans d'Israël eurent le bonheur d'entendre sans cesse les Prophetes. C'est ainsi qu'ils reçurent miséricorde, & que les autres furent endurcis.

II. PARTIE.

Dieu *a donc compassion de celui qu'il veut, & il endurcit celui qu'il veut.* C'est la conclusion que l'Apôtre tire du passage de l'Ecriture qu'il avoit allegué. Elle est toute expliquée par les réflexions que je viens de faire sur le passage, & sur les vues que l'Apôtre eut en le faisant

sant entrer dans son discours ; je n'ai presque rien à ajouter, ainsi notre seconde Partie va être bien-tôt finie. J'ai remarqué, qu'on ne doit pas presser la force du terme d'*endurcir*, pour l'étendre à des actions dont Dieu est incapable, ou qui n'appartiennent pas au sujet, & qu'on ne peut ici renfermer dans le sens de ce terme aucune chose qui importe de la punition, puis que l'Apôtre ne parle que des effets du bon-plaisir de Dieu, & non de ceux de sa justice. Il en résulte, que comme le terme de *haine*, opposé à celui d'*amour*, ne signifie pas une haine formelle, mais un moindre degré d'amour, quand Dieu dit par Malachie, *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü*, le terme d'*endurcir*, que S. Paul a voulu emprunter de Moyse, étant en cet endroit opposé à la misericorde, ne signifie pas un endurcissement formel, mais un moindre degré de misericorde. *Dieu a compassion de qui il veut, & endurcit qui il veut* ; c'est à dire, quand il veut, il donne plus de marques de compassion & de grace ; & quand il ne veut pas, il donne moins de marques de compassion & de grace ; & puis qu'il ne s'attache pas à une mesure règlée pour la distribuer également à tous, il arrive que les uns en reçoivent une grande mesure & les autres une petite, selon sa vo-

volonté. Il eſt d'autant moins convenable d'inſiſter ſur la ſignification propre du mot d'endurcir, que le mot de compaſſion auquel il eſt oppoſé, ne ſignifie pas non plus avec exactitude le ſentiment de douleur que nous cauſe la vue des malheureux, & qu'au cas qu'on lui voulût donner ce ſens, & qu'on s'aviſât enſuite de preſſer l'oppoſition, on attribueroit à Dieu de l'immiſericorde, c'eſt à dire de la cruauté; blaſphême dont S. Paul étoit parfaitement incapable. Et quand même dans le ſtyle de Moyſe, par rapport à Pharaon en particulier, l'expreſſion, que *Dieu l'endurcit*, auroit eu plus de force, & qu'on lui pût donner un ſens plus rigoureux; dès que S. Paul en a fait une règle générale pour dire, que *Dieu endurcit qui il veut*, puis qu'il n'eſt pas poſſible que Dieu ait de ſa pleine liberté, indifféremment pour chacun, des ſentimens que les conjonctures lui avoient donnés pour Pharaon, on eſt obligé de revenir à l'adouciſſement que j'ai marqué, afin que le Pouvoir arbitraire, que l'Apôtre met certainement entre les mains de Dieu, ſoit compâtible non ſeulement avec ſa juſtice, mais encore avec ſa bonté. Que ſi mon explication paroît encore incomplete & douteuſe, l'examen que nous aurons à faire de la nouvelle objection qui

ſuit

ſuit chez S. Paul, & de la réponſe qu'il donne, y apportera quelque remede, puis qu'il m'obligera d'approfondir davantage ſes vues, & de m'efforcer à les mettre dans un plus grand jour. Mais il eſt juſte que nous le renvoyions à une autre occaſion, puis que le tems du préſent Exercice s'eſt écoulé.

Le Maitre donna cinq talens à l'un de ſes Serviteurs ; c'eſt de cette Parabole que nous ferons bien de nous ſouvenir avant que de conclurre *il en donna deux à un autre, & un ſeul à un troiſieme.* La diſpenſation étoit inégale, mais chacun devoit trafiquer de ce qu'il avoit reçu. Celui qui avoit deux talens s'attira, l'ayant fait, des louanges auſſi bien que celui qui l'avoit fait avec cinq talens: *Cela va bien, bon & fidèle ſerviteur, tu as été fidèle en peu de choſe, je t'établirai ſur beaucoup, entre dans la joye de ton Seigneur. Mais celui qui avoit caché ſon talent fut jetté dehors comme un ſerviteur inutile.* Que perſonne ne ſe décourage, quand il ſe croit mal partagé; quelque petit que ſoit ſon talent, s'il le fait valoir, Dieu lui en tiendra compte. Ceux qui ſont enrichis, trouvent de la facilité; mais leur ſalut n'eſt pas infaillible par la ſeule abondance des dons; s'ils n'en font pas un bon uſage, ils ſeront les plus condamnables. Helas! la mul-

multitude de graces endurcit quelquefois les hommes, comme Pharaon fut endurci par la multitude de miracles. Et il y a cette difference : ceux qui ont reçu peu de graces, ont une ombre d'excuſe, s'ils ſont trouvés endurcis : mais nous, que dirons-nous un jour pour pallier l'endurciſſement, ſi nous en ſommes coupables? Redoublons donc nos ſoins & nos efforts, & demandons en même tems à Dieu la continuation de ſon ſecours. Quand on dit, que Dieu refuſe ſes graces, on parle improprement; le refus préſuppoſe une demande ; or Dieu ne refuſe pas les graces ſalutaires à ceux qui les lui demandent avec ſincerité. *Si quelqu'un en manque, qu'il les demande à Dieu, lequel donne à tous bénignement & ne le reproche point. Allons avec aſſurance au Trône de la grace; nous obtiendrons miſericorde, & nous trouverons grace, pour être aidés en tems opportun.*

X. SERMON.

SUR ROM. IX. 19--24.

Or tu me diras: Pourquoi se plaint-il encore? Car qui est celui qui peut résister à sa volonté? Mais plutôt, ô homme, qui ès-tu, toi qui contestes contre Dieu? La chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainsi faite? Le Potier de terre n'a-t-il pas la puissance de faire d'une même masse de terre un vaisseau à honneur, & un autre à deshonneur? Et qu'est-ce si Dieu en voulant montrer sa colere, & donner à connoitre sa puissance, a toleré en grande patience les vaisseaux de colere préparés pour la perdition? Et pour donner à connoitre les richesses de sa gloire, dans les vaisseaux de misericorde, qu'il a préparés pour la gloire? Lesquels aussi il a appellés, savoir nous non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils.

Un

UN argument, qui prouve trop, ne prouve rien. C'eſt une maxime en matiere de raiſonnement; on l'oppoſe à ceux qui, pour établir un point, apportent des preuves qui vont plus loin qu'ils ne voudroient aller eux-mêmes, de ſorte que ſi les preuves étoient bonnes, ils ſeroient obligés par leur force d'avouer ce qu'ils deſavouent, de recevoir ce qu'ils rejettent, & de croire l'erreur auſſi bien fondée que la vérité. Quand les Théologiens, qui ont d'ailleurs dequoi juſtifier leur doctrine touchant la Prédeſtination, ſe ſervent du Texte que je viens de lire pour la prouver, on leur pourroit dire: Un argument, qui prouve trop, ne prouve rien. Les termes de S. Paul ſont trop forts, pour être appliqués à la Prédeſtination, & quand on le fait, on ne peut pas s'empêcher de les trouver très rudes. Ce ſeroit le Syſtême des Supralapſaires tout pur, Syſtême qui n'a jamais eu cours & qui ne l'aura jamais. Les Docteurs qui l'embraſſent, ont cru qu'ils le voyoient dans notre Texte, ce qui leur peut ſervir d'excuſe, parce qu'ils ont vu que le Pouvoir abſolu de Dieu y eſt enſeigné. Mais ils ſe ſont trompés, quand ils ont penſé, que Dieu ſe ſert uniquement de ſon Pouvoir abſolu pour règler la Prédeſtination.

Il faut chercher un autre sens dans les paroles de l'Apôtre; il est nécessaire, non seulement pour diminuer la frayeur des consciences allarmées, mais encore pour confondre les excuses frivoles des pécheurs endurcis. Mais la matiere étant difficile, je poserai préalablement quelques principes inconteſtables, auxquels nous nous puissions surement tenir, pour ne nous point égarer dans l'explication que nous allons entreprendre.

La Puissance de Dieu est infinie, elle s'étend à tout, rien n'est impossible à Dieu; c'est ainsi qu'on en parle, quand on la considere en elle-même. Mais quand nous la considerons comme étant alliée avec les autres perfections divines, la sagesse, la bonté, la justice, la vérité, la sainteté, nous la trouvons bornée, non par aucune cause extérieure, mais par la propre nature de Dieu. C'est donc mon premier Principe: Que quelque immense qu'on nous représente le pouvoir de Dieu, on ne prétend jamais insinuer, qu'il est capable de faire des choses contraires à sa sagesse, sa bonté, sa justice, sa vérité, sa sainteté; il n'est pas possible qu'il fasse ces choses, parce qu'il n'est pas possible que sa volonté s'y porte.

Mon deuxieme Principe est: Qu'on ne doit jamais donner à la Sainte Ecriture des

des ſens contradictoires. Quand nous traiterions avec les Infideles, qui ne voudroient pas reconnoitre la conformité de la doctrine de la Bible, fondée ſur ce qu'elle eſt émanée de l'Eſprit de Dieu, ils ſeroient au moins obligés de convenir avec nous, qu'un homme éclairé, prudent & ſolide, comme S. Paul, ne pouvoit pas heurter les maximes fondamentales de ſa Religion, ni ſe contredire à lui-même, & renverſer par une partie de ſes Ecrits ce qu'il avoit établi dans l'autre. Le ſens qui le feroit tomber en contradiction n'eſt pas le ſien. Je tiens encore, & c'eſt un troiſieme Principe: Qu'un paſſage obſcur doit cèder le pas à ceux qui ſont clairs, afin qu'ils lui ſervent de lumiere, & qu'une expreſſion rare doit être interpretée en ſorte que les doctrines qui ſont ſouvent reïterées n'en ſouffrent aucune atteinte.

Ma quatrieme Remarque eſt: Que S. Paul traite dans notre Chapitre d'une Controverſe. Ceux qui ont lu les Epitres de ce grand Apôtre avec quelque attention, ont pu s'appercevoir que ſon ſtile eſt particulierement fort dans la controverſe, & qu'il lui eſt aſſez ordinaire d'employer des expreſſions, qu'on feroit mal d'entendre ſimplement comme elles ſonnent, mais qui ont un ſens très excel-

lent par rapport aux Dogmes qu'il veut soutenir. Par exemple, il paroit quelquefois mépriser la Loi; cependant il ne la mépriſe pas, il confeſſe qu'elle eſt ſainte, juſte & bonne; & ce qu'il dit à ſon deſavantage, ne tend qu'à nous faire mieux comprendre les prérogatives de l'Evangile. Il en eſt de même de la matiere ſur laquelle il diſpute à préſent; ce qu'il paroit dire de dur par rapport à la conduite que Dieu tient envers ceux auxquels il eſt moins favorable, ne tend qu'à faire mieux connoitre les richeſſes de ſa gloire en ceux qui ſont les plus favoriſés.

Enfin, on m'accordera: Que les modifications & les diſtinctions qu'on apporte aux Textes de l'Ecriture, ne doivent pas être arbitraires, & règlées par le caprice d'un Interprête qui voudroit tout accommoder à ſes préjugés; mais qu'on doit conſiderer, outre l'analogie de la Foi ou la conſpiration avec les autres vérités divines, les vues de l'Ecrivain ſacré qui ſe font remarquer dans la liaiſon & la ſuite de ſon diſcours, & qu'on doit borner à ſon deſſein particulier la généralité & la force de ſes expreſſions, lorsqu'elles paroiſſent exceſſives.

Pour juger donc ſainement du ſens de notre Texte, il faut que nous nous ſouve-

venions de ce qui le précède. Le Peuple d'Israël avoit reçu de grands avantages sur toutes les autres nations de la Terre; l'Apôtre l'avoue en disant : *A eux sont l'adoption, & la gloire, & les Alliances, & les promesses.* Mais il soutient, qu'ils avoient eu cette préférence par la pure misericorde de Dieu; ce qu'il prouve par la distinction que Dieu mit entre les fils d'Abraham, savoir entre Ismaël & Isaac, & plus clairement encore par le choix qu'il fit entre Jacob & Esaü, *avant que les enfans fussent nés & qu'ils eussent fait ni bien ni mal, afin que l'arrêt de l'élection de Dieu demeurât, non point par les œuvres, mais par la grace de celui qui appelle.* Il plut à Dieu, sans aucune consideration des œuvres, ni bonnes ni mauvaises, sans aucun motif fourni par les hommes, d'appeller Jacob plutôt qu'Esaü, c'est-à-dire d'éclairer par la Loi les enfans d'Israël plutôt que les autres Peuples du monde, durant plusieurs siecles; & présentement, par le même bon-plaisir & avec la même liberté, il adresse la Vocation de l'Evangile à un nombre de personnes, non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils. Sur la demande, s'il n'y avoit pas de l'injustice dans cette maniere de proceder, l'Apôtre ré-

pond, qu'il ne s'agit pas de juſtice, mais de grace, & d'une grace que Dieu peut accorder quand il veut, ſuivant les paroles: *Je ferai grace à qui je ferai grace*; & qu'il peut auſſi retenir, lors qu'il lui ſemble bon, ce qu'on prouve par ce qu'il a été dit à Pharaon: *Je t'ai ſuſcité afin de démontrer en toi ma puiſſance*; Paroles d'où S. Paul infere, que Dieu avoit réſolu, avant que de mettre en conſideration les mauvaiſes œuvres de Pharaon & de ſon Peuple, de ne leur conferer pas ſa grace comme aux enfans d'Iſraël. Je dis, avant la conſideration des œuvres, parce que l'allégation ne ſeroit ſans cela d'aucun uſage, & que l'exemple ne reſſembleroit point à la rejection d'Eſaü. On ne doit pas ſe figurer, que Pharaon eſt en cet endroit repréſenté comme devant ſouffrir la punition de ſes crimes: Dieu réſolut ſans doute de punir ce Tyran, il le punit en effet; mais c'eſt à quoi S. Paul ne veut pas toucher; il renvoye ces choſes à l'économie de la juſtice, qu'il avoit écarté de ſa matiere; il ne prétend traiter que des choſes qui dépendent du bon-plaiſir de Dieu. Il s'enſuit, que lors qu'il emprunte les termes de Moyſe: *L'Eternel endurcit Pharaon*, pour conclurre, que *Dieu endurcit qui il veut*; on ne les peut pas entendre d'un endurciſſement proprement

ment

ment ainſi nommé, ni même de la démarche par laquelle Dieu prive les ingrats de ſon ſecours, les abandonnant à eux-mêmes, & uſant envers eux de certains moyens qni ſervent accidentellement à les endurcir. Car les Théologiens conviennent, que Dieu fait ces exécutions en qualité de Juge: ils remarquent même fort à propos, que l'action d'endurcir ſignifie en ces occaſions une peine peu commune, un châtiment qui n'eſt infligé qu'aux pécheurs du prémier ordre, & qui par leur inſigne malice l'ont très particulierement mérité. Il eſt donc impoſſible de l'attribuer au ſimple bon-plaiſir de Dieu, & de dire en ce ſens-là, que *Dieu endurcit qui il veut.* Ma concluſion fut, que les paroles: *Dieu fait miſericorde à qui il veut & endurcit qui il veut*, portent ſeulement, qu'il accorde des graces aux uns, qu'il ne lui plait pas d'accorder à tous les autres, ainſi qu'on a vu qu'il ne vouloit pas communiquer à Pharaon & aux Egyptiens les faveurs ſingulieres qui étoient réſervées pour les enfans d'Iſraël.

Voyons à préſent, ſi l'objection que S. Paul ſe fait, & la réponſe qu'il y donne, apportent quelque changement à ces idées. *Or tu me diras: Pourquoi ſe plaint-il encore? car qui peut réſiſter à ſa volonté? Mais plutôt, ô homme, qui ès-tu pour*

conteſter contre Dieu? Il ſemble au prémier abord, que l'Objection donne aux paroles précédentes de l'Apôtre le ſens le plus rigoureux dont elles ſont ſuſceptibles, & qu'elle les prend comme ſi l'on prétendoit dire, que Dieu avoit créé Pharaon exprès pour être obſtiné, & pour périr dans ſon obſtination, de la maniere qu'on le vit périr; & que l'endurciſſement des pécheurs eſt en général l'effet d'une influence & d'une opération puiſſante de Dieu ſur l'eſprit & ſur le cœur de l'homme. Si c'eſt ainſi que Dieu endurcit qui il veut, ſi c'eſt par une volonté poſitive & efficace, *pourquoi ſe plaint-il? qui peut réſiſter à ſa volonté?* L'objection n'eſt pas ce qui nous embaraſſe. Il eſt ordinaire à ceux qui forment des objections contre la vérité, de prendre de travers les propoſitions qu'ils attaquent, ou de les détourner de leur ſens naturel, afin de pouvoir faire naitre des difficultés ſpécieuſes. Mais la réponſe de S. Paul ne paroît pas nette; il n'explique pas l'ambiguïté ſur laquelle l'objection ſe fonde, il ne rejette pas, ce ſemble, les conſéquences incommodes dont on le voudroit charger; l'on diroit plutôt qu'il les avoue, & qu'il les confirme. Il eſt vrai, qu'il ſe recrie contre la demande: *Pourquoi Dieu*

ſe

ſe plaint-il? & qu'il la condamne. Mais par quelle raiſon ? parce qu'il la trouve ſans fondement? Il ſemble que non ; il ſemble qu'il la deſapprouve ſeulement, parce qu'elle eſt indécente, & qu'il n'appartient par à l'homme de conteſter contre Dieu. Il employe pour le reſte des expreſſions plus fortes que jamais, & capables de perſuader que la demande ſe pourroit faire, s'il n'y avoit pas entre Dieu & l'homme une diſtance infinie.

Pour pénétrer les vues de S. Paul, convertiſſons les deux demandes de ſon Antagoniſte en autant de propoſitions. La demande: *Pourquoi Dieu ſe plaint-il?* renferme la propoſition, *Dieu a tort de ſe plaindre.* La demande, *Qui peut réſiſter à ſa volonté?* renferme la propoſition, *L'homme ne ſauroit réſiſter à la volonté de Dieu.* La prémiere de ces propoſitions eſt manifeſtement fauſſe & impie. L'Apôtre la rejetta déja hautement par la réponſe qu'il fit à la demande, *s'il y a de l'injuſtice en Dieu? Nullement*, dit-il, *cela eſt impoſſible.* Il eſt impoſſible de même, que Dieu ſe plaigne ſans raiſon. Il faut donc dire de la ſeconde propoſition, *L'homme ne peut pas réſiſter à la volonté de Dieu*, qu'elle eſt fauſſe auſſi; ou il faut montrer, qu'au cas qu'elle fût vraye, il ne s'enſuivroit pas que Dieu ait tort de ſe plain-

plaindre. Car c'eſt la connexion de l'argument que S. Paul s'objecte: *Puis que l'homme ne peut pas réſiſter à la volonté de Dieu, Dieu ne doit pas ſe plaindre de la conduite de l'homme.* Il faut répondre de deux choſes l'une, ou que le principe eſt faux, ou que la conſéquence eſt mal tirée. Quand on conſidere le principe en lui-même, & qu'on le compare avec la disproportion immenſe qu'il y a entre les forces de Dieu & celles de la Créature, la propoſition, que *perſonne ne ſauroit réſiſter à la volonté de Dieu*, a l'air d'une grande vérité, d'une vérité que la Raiſon nous dicte, que l'Ecriture Sainte confirme, & que la gloire de Dieu demande. Mais nous apprenons d'un autre côté, par la Révélation auſſi bien que par l'expérience, que le pécheur réſiſte effectivement à la volonté de Dieu, & que c'eſt tout le ſujet de la plainte de Dieu; il ſe plaint de ce qu'on lui réſiſte; s'il étoit vrai qu'on ne lui réſiſtât point, il ne ſe plaindroit jamais. Diſtinguons donc entre deux volontés de Dieu, l'une par laquelle il veut agir lui-même, & l'autre par laquelle il veut que les hommes agiſſent. La prémiere eſt démontrée par les effets, elle eſt irréſiſtible; la ſeconde eſt déclarée par les commandemens, elle rencontre des oppoſitions. Dieu commande aux hommes

mes ce qu'il veut qu'ils faſſent; ſi les hommes ne le font pas, ils réſiſtent à la volonté de Dieu, & Dieu ſe plaint avec juſtice de leur desobeïſſance. Dieu fit dire à Pharaon: *Laiſſe aller mon Peuple*; Pharaon n'en voulut rien faire, & Dieu n'oſeroit-il s'en plaindre? Lui dira-t-on: *Pourquoi ſe plaint-il encore?* N'eut-il pas raiſon de faire dire à ce Tyran: *Jusques à quand refuſeras-tu de t'humilier devant ma face?* Quel eſt donc le fondement de l'objection qui eſt dans notre Texte?

Le voici, peut-être. L'Antagoniſte paroît ſuppoſer, qu'en diſant que Dieu endurcit Pharaon, on veut dire, que dans le tems qu'il fit commander à ce Prince de laiſſer aller le Peuple d'Iſraël, il y avoit mis lui-même par ſa volonté ſecrete un empêchement invincible; qu'on ne devoit pas juger de la volonté de Dieu par ſa déclaration, mais par l'évenement; que Dieu n'avoit pas voulu ce qu'il commandoit, mais ce qui devoit arriver; que la volonté de Dieu avoit réellement été de retenir Pharaon dans l'erreur & dans l'obſtination, afin de multiplier cependant ſes Miracles, & de le faire enfin malheureuſement périr dans la Mer Rouge. Et quand l'Apôtre établit la Maxime générale, que *Dieu endurcit qui il veut*, l'Antagoniſte fait ſemblant de l'entendre, comme ſi l'impé-

pénitence des pécheurs étoit l'effet de la volonté de Dieu cachée dans son Arrêt, Dieu ne voulant point qu'ils se convertissent, nonobstant qu'il le leur ordonne en public; voulant au contraire qu'ils demeurent finalement dans le péché, afin qu'ils soient précipités dans les peines éternelles. Si c'est-là la volonté du Tout-puissant, à laquelle personne ne peut résister, *pourquoi se plaint-il encore*? La supposition, qui est pleine de blasphèmes, attribue à Dieu deux volontés contradictoires, la volonté secrete opposée à la volonté déclarée, l'operation opposée au commandement. Quand nous avons remarqué, qu'il y a deux sortes de volontés en Dieu, nous leur avons assigné à chacune son objet different, en sorte qu'elles ne se trouvent jamais contraires. L'une a pour objet les actions des hommes, & l'autre les actions de Dieu; bien entendu que lors que Dieu déclare qu'il veut que les hommes fassent quelque chose, il est impossible qu'il ait la volonté de les empêcher d'agir, & d'agir lui-même contre eux, afin que son ordre ne soit pas accompli. L'action commandée à l'homme, n'est jamais contrariée par l'action de Dieu ni par la volonté de Dieu. Ce seroit une volonté qui détruiroit l'autre volonté. Ou bien il faudroit dire, que la volonté de Dieu n'est

n'eſt pas compriſe dans ſes commandemens; que Dieu ne veut pas ce qu'il commande, que ſes ordres ne ſont pas ſérieux, qu'il uſe en cela de ſimulation avec les hommes, & qu'il ſe joue d'eux; ce qu'on ne ſauroit penſer ſans une impiété plus grande encore que la précédente, qui donnoit à Dieu des volontés contraires. Il eſt vrai, que quand Dieu eut commandé à Abraham d'offrir ſon fils en holocauste, il en empêcha l'exécution. Mais ſi quelqu'un en vouloit juger, que ſa volonté cachée n'avoit pas été conforme à ſon ordre déclaré, je lui répondrois avec Samuel: *L'Eternel prend-il plaiſir aux holocauſtes, comme qu'on obeïſſe à ſa voix? l'obeïſſance vaut mieux que le ſacrifice.* Dieu demandoit au Patriarche l'obeïſſance, & il eſt aiſé de comprendre, comment Dieu peut demander l'obeïſſance par rapport aux choſes dont l'accompliſſement doit être ſuſpendu. La volonté de Dieu déclarée par le commandement étoit, qu'Abraham ſe mît en état d'obeïr: Abraham fit tout ce que Dieu avoit voulu, il ſacrifia ſon fils unique quant à ce qui dépendoit de lui. Pour ce qui regarde Dieu, on ne peut pas dire qu'il a choqué ſon ordre pour avoir arrêté la main d'Abraham; on le pourroit dire, s'il en avoit auparavant arrêté la volonté; mais c'eſt de quoi Dieu n'eſt

n'eſt pas capable. Après que Dieu eut fait dire à Pharaon: *Laiſſe aller mon Peuple*; ſi le Roi avoit obeï, & que Dieu eût fait ſurvenir d'un autre côté quelque obſtacle au départ des Iſraëlites, il n'y auroit point eu de contradiction entre ſes volontés, & Pharaon n'auroit pas fourni à Dieu un ſujet de plainte, il n'auroit pas réſiſté à la volonté de Dieu. Mais ſi après ce commandement, Dieu avoit agi ſur le cœur de Pharaon pour le détourner de l'obeïſſance, l'action de Dieu auroit été contraire à ſon propre ordre, & l'on en pourroit tirer les conſéquences que nous venons de reconnoitre incompatibles avec la nature de Dieu. Pharaon n'écouta point la voix de Dieu; il n'y eut point de volonté de Dieu qui lui impoſât la néceſſité, ni qui le tentât en aûcune façon, de ne point écouter & de répondre: *Qui eſt l'Eternel, que j'obeïſſe à ſa voix & que je laiſſe aller Iſraël?* Il eſt hors de propos de dire: *Pourquoi Dieu ſe plaint-il? qui peut réſiſter à ſa volonté?*

Il faut pourtant, dira-t-on, que la doctrine de S. Paul donne lieu à de pareilles demandes, puis que l'Apôtre lui-même ſe repréſente ces difficultés; & puis qu'il met l'objection dans la bouche des autres, il faut qu'il ait ſenti qu'on la pour-

pourroit faire avec quelque apparence de juſtice. Et ſi l'objection n'étoit fondée que ſur les idées groſſieres, & ſur les ſuppoſitions palpablement fauſſes que nous venons de condamner, il ſemble que la réponſe que S. Paul donne ne ſeroit pas convenable, puis qu'elle eſt conçue en ſorte qu'il paroît que l'Apôtre admet en partie les principes dont ſon adverſaire ſe veut prévaloir. Saint Paul enſeigne clairement une inégalité dans la diſtribution des faveurs divines, qui n'a point d'autre raiſon que le bon-plaiſir de Dieu. Il y a des perſonnes plus enrichies de bénédictions les unes que les autres, ou plus pauvres à cet égard les unes que les autres, parce que Dieu le veut. Si les perſonnes les moins favoriſées, par exemple, Pharaon & ſon Peuple, Iſmaël ou Eſaü, les Gentils avant la prédication de l'Evangile, ſi ces perſonnes font des fautes, Dieu peut-il s'en plaindre? ne peuvent-ils pas s'excuſer ſur le défaut d'une grace qu'il n'a pas plu à Dieu de leur accorder? ne peuvent-ils pas dire: Si Dieu nous avoit fait la grace qu'il a faite aux autres, par exemple, aux enfans d'Iſraël, & que nous ne lui euſſions pas rendu obeïſſance, nous aurions tort; mais ne nous ayant pas voulu donner un ſemblable ſecours, qu'il ne s'en prenne pas à nous, qu'il s'en prenne à lui-même. On

ne ſuppoſe plus, que Dieu veut agir contre l'homme; on ſuppoſe ſeulement, qu'il ne veut pas agir avec l'homme. La difference eſt grande; ce n'eſt plus une volonté, c'eſt une non-volonté; ce n'eſt plus une action, c'eſt une inaction. Je le comprends, peut dire l'auteur de l'objection, quand on dit, que Dieu *endurcit qui il veut*, on fait ſeulement entendre, qu'il manque à ceux qui s'endurciſſent une grace que Dieu ne leur a pas voulu conferer; je conſens à cet adouciſſement du terme; qu'on me faſſe la même faveur, qu'on n'inſiſte pas rigoureuſement ſur cette expreſſion, *qui peut réſiſter à la volonté de Dieu?* qu'on l'entende comme ſi je diſois, que l'homme ne peut pas éviter de s'endurcir, quand Dieu ne lui veut pas donner ſa grace. Il s'enſuit toujours, que Dieu ne devroit pas ſe plaindre de l'endurciſſement de l'homme, puis qu'il ne lui fournit pas le remede néceſſaire pour l'empêcher.

C'eſt en effet une des grandes difficultés, que les Théologiens rencontrent dans leur chemin, quand ils raiſonnent ſur cette matiere. Ils prennent quelquefois le parti d'avouer franchement, que les enfans d'Adam ſont dans l'impoſſibilité d'accomplir la volonté de Dieu, ſans le ſecours d'une grace qui ne leur eſt pas toujours donnée, & que ce ſecours leur manquant,

quant, ils ne ſauroient manquer de pécher & de périr dans le péché; ils avouent, par exemple, que Pharaon ne pouvoit obeïr à l'ordre qu'il avoit reçu de laiſſer aller le Peuple d'Iſraël, à moins que Dieu ne lui touchât le cœur, & que Dieu ne lui voulant pas toucher le cœur, il lui devoit arriver de demeurer dans ſon obſtination & de prendre une fin terrible. Ils ajoutent, que l'incapacité de l'homme pour le bien n'étant pas naturelle, mais contractée par ſa propre faute, & que Dieu n'étant pas obligé de lui donner un nouveau ſecours, il peut exiger de l'homme, en ne lui en donnant point, une obeïſſance proportionnée aux forces qui lui avoient été fournies dans la Création, comme l'interêt d'un capital qu'il lui a confié; & que l'obeïſſance n'étant pas rendue, Dieu s'en peut plaindre tout de même, comme ſi l'homme étoit encore en état de la rendre, & qu'il le peut punir comme ſi rien ne manquoit à l'homme pour faire ſon devoir entier. Ce ne ſont pas des ſpéculations tout-à-fait creuſes; elles ſont bâties ſur quelques vérités inconteſtables, ſavoir, que l'homme ne peut rien ſans la grace, que la grace ne lui eſt pas due, & qu'elle n'eſt pas également donnée à tous; tout cela eſt hors de doute. Mais le moyen qu'on imagine pour

juſtifier les plaintes de Dieu n'eſt point du tout ſatisfaiſant. Je tombe d'accord, que la Loi qui nous eſt preſcrite excède nos forces préſentes, & qu'elle nous eſt donnée dans cette perfection, non comme ſi nous étions encore capables de l'accomplir dans toute ſon étendue, mais afin de nous faciliter le retour à la vraye juſtice & à la vraye ſainteté. Je conviens auſſi, que l'homme ſe doit avouer coupable, tant qu'il eſt éloigné de la perfection, lors même qu'il fait tous ſes efforts pour y parvenir, & qu'il doit croire avec humilité, que ſes défauts le rendent indigne d'approcher de Dieu. Mais je nie qu'il ſoit obligé de croire, que Dieu le voudra réellement juger ſur le pied des imperfections compatibles avec l'état de grace. Et quand l'homme entend les plaintes de Dieu, je nie qu'il les puiſſe interpreter comme ſi on lui reprochoit de n'avoir pas fait ce qu'Adam auroit pu faire; il doit être perſuadé, que Dieu lui reproche de n'avoir pas fait ce qui lui eſt aujourd'hui poſſible, avec la meſure du ſecours que Dieu lui prête. *Qu'y avoit-il plus à faire à ma vigne que je ne lui aye fait?* dit Dieu chez Eſaïe. Il eſt évident, que ces paroles ne ſe rapportent pas aux ſoins que le Créateur avoit une fois pris pour le prémier homme, mais aux ſoins que le Dieu d'Iſraël prenoit tous les

les jours pour son Peuple. La doctrine du péché originel trouve place, quand on veut humiler l'homme, le convaincre de la nécessité de la Rédemtion, & le précautionner contre le penchant de la chair; hors de-là c'est un abus de la produire. Quand Dieu se plaint en général de la corruption du genre humain, la consideration de la chûte de notre Pere commun peut trouver place. Mais quand le reproche est fait à un tel Peuple ou à un tel homme, il n'est plus question du péché d'Adam, ce seroit un abus de l'alleguer. Et puis qu'il n'est pas permis au pécheur de l'alleguer pour lui servir d'excuse, il faut croire que Dieu n'y a pas égard non plus, pour y fonder ses plaintes particulieres. Peut-on concevoir que Dieu ait voulu tenir ce langage à Pharaon: Je sai que tu ne saurois obeïr à ma voix, mais parce que l'obeïssance te seroit facile si tu étois dans l'état où j'ai créé Adam, je trouve très mauvais que tu ne veuilles pas m'obeïr, & je te punirai sans misericorde. Non, Dieu ne se prévaudra jamais de sa superiorité pour faire un tel raisonnement, & pour prendre une telle résolution. Il est encore à remarquer, qu'il est vrai de dire, que la nature humaine en général a reçu l'intégrité dans la personne d'Adam; mais qu'on parle improprement, quand on dit que chaque homme en particulier l'a

reçue en lui; & ſi la maxime peut entrer dans les queſtions abſtraites de l'Ecole, on doit être aſſuré que Dieu ne s'en ſervira point dans l'adminiſtration de ſa juſtice, & que perſonne ne ſera condamné que ſur des reproches qui le rendront muet.

Ne nous ſervons donc point d'un expédient, qui ſeroit plus capable d'expoſer la juſtice de Dieu à la cenſure des téméraires, que d'étouffer leurs plaintes. Il eſt vrai que S. Paul ne traite pas à préſent de la juſtice de Dieu. Faire miſericorde, & ne point faire miſericorde, ne ſignifient pas, abſoudre & condamner, en cet endroit. Le terme de miſericorde eſt équivalent à celui de grace, & le terme de grace eſt équivalent à celui de faveur ou de don. Dieu donne, ou ne donne pas, ſelon ſon bon-plaiſir. Quand Dieu accorde des dons à l'homme, & que l'homme n'en fait pas un bon uſage, la juſtice des plaintes de Dieu eſt manifeſte. La queſtion eſt, ſi Dieu ſe peut plaindre de l'homme, quand il ne lui a rien donné? Je viens de renoncer à la réponſe, Que chaque homme a reçu ſes dons en Adam, qui ſeroit bonne, ſi tout le Genre humain n'avoit qu'une tête, comme Caligula le ſouhaitoit au Peuple Romain. Je réponds donc, que quand l'Apôtre partage les hommes en deux claſſes, l'une compoſée de ceux qui re-

reçoivent le don de la grace, & l'autre de ceux qui ne le reçoivent point, il ne prétend pas ſuppoſer, que ces derniers ne reçoivent aucune grace, aucun don, aucun moyen, aucun ſecours, mais qu'il remarque ſeulement qu'ils reçoivent une moindre meſure de graces. La choſe eſt manifeſte par les exemples qu'il allègue: Iſmaël, Eſaü, qui ne reçurent pas la grande bénédiction, mais qui reçurent chacun ſa bénédiction, en ſorte qu'ils eurent dequoi reconnoître la bonté de Dieu, ou dequoi ſe rendre coupables d'ingratitude. Et Pharaon, ſans compter l'abondance de ſes autres biens, ne fut-il pas ſuffiſamment averti que *l'Eternel eſt Dieu, un Dieu tout-puiſſant, capable de frapper les plus grandes playes & de les guérir?* Après ces lumieres, lui falut-il davantage que le bon-ſens, pour juger qu'il étoit juſte de s'humilier devant un tel Dieu & de reſpecter ſes ordres? Il pouvoit faire ce raiſonnement ſans être reçu dans l'Alliance de Dieu comme les enfans d'Iſraël. Les moyens que Dieu fournit aux hommes ſont differens, les ſecours qu'il leur prête ſont de pluſieurs ſortes, les uns plus puiſſans que les autres; & cependant le plus petit de tous eſt grand en lui-même, & capable de porter l'homme à quelque degré de connoiſſance & d'obeïſſance, & s'il n'y par-

vient pas, c'eſt pour n'avoir pas fait les efforts qu'il étoit en état de faire moyennant ce ſecours. C'eſt le ſujet des plaintes de Dieu, & pour nous convaincre encore mieux de la juſtice de ſes plaintes, il les proportionne à la meſure de ſes graces, en redemandant peu à celui à qui il a donné peu, & beaucoup à celui à qui il a donné beaucoup. Il ſe plaint de l'aveuglement & de la diſſolution des Peuples qui n'ont pas tenu compte de le reconnoitre dans les œuvres de la Création & de la Providence, ou qui ne l'ont pas glorifié après l'avoir connu. Mais il ſe plaint plus amerement de l'ingratitude & de la rebellion de ſon propre Peuple éclairé par la Révélation. *Malheur à toi, Corazin, malheur à toi, Bethſaïda, car ſi les miracles qui ont été faits au milieu de vous euſſent été faits à Tyr & à Sidon, il y a longtems que ces villes ſe ſeroient repenties avec le ſac & la cendre. C'eſt pourquoi je vous dis, que Tyr & Sidon ſeront traitées moins rigoureuſement que vous.*

C'eſt la réponſe que nous pouvons faire aux demandes : *Pourquoi Dieu ſe plaint-il? qui peut réſiſter à ſa volonté?* en les tournant ſelon les divers ſens qu'elles préſentent, & que j'ai cru devoir faire, quoique l'Apôtre n'ait pas jugé à propos de répondre ſur le même pied, parce

ce qu'il ne vouloit par s'écarter de ſa vue principale, qui eſt de ſoutenir que la grace de la Vocation dépend du bon-plaiſir de Dieu. Si quelqu'un demande encore; pourquoi Dieu, quand il voit que l'homme ne ſe rend pas aux ſollicitations ordinaires, n'ajoute pas une autre grace plus puiſſante que la prémiere, un autre moyen plus fort, & puis encore un autre, juſqu'à ce que la volonté de l'homme ait plié, enfin une grace irréſiſtible, méthode par laquelle il gagneroit infailliblement tous les hommes; Si quelqu'un, dis-je, fait cette demande, il arrive au grand but de l'objection, & à la difficulté que la réponſe de S. Paul leve. J'ai pris l'objection de pluſieurs manieres, pour faire voir qu'elle eſt nulle, quelque ſens qu'on lui donne, & pour mieux développer le nœud de la queſtion. Les éclairciſſemens précédens ne contentent pas notre Critique; il inſiſte, il dit: Dieu n'a qu'à concevoir la volonté de réduire l'homme par force, il le peut, & l'homme ne pouvant pas réſiſter à ſa volonté ſe trouvera converti, de ſorte que Dieu n'aura plus dequoi ſe plaindre. C'eſt ſous ce point de vue que Saint Paul regarde l'objection; c'eſt à cette idée qu'il accommode ſa réponſe. Elle mérite d'être peſée avec un loiſir que nous n'avons pas aujourd'hui. Nous finirons

donc, en prenant la réſolution de ne fournir à Dieu aucun ſujet de plainte. Il nous a déclaré ſa volonté, *ſa volonté eſt notre ſanctification*, ne lui réſiſtons point. Reſpectons cette partie de la volonté divine, dans la crainte de cette autre à laquelle perſonne ne peut réſiſter, la volonté de déployer ſa puiſſance pour la punition des pécheurs incorrigibles. Seigneur, tu te pourrois plaindre de nous; pardonne-nous ſelon la grandeur de ta miſericorde; avec le ſecours de ta grace, nous ne réſiſterons plus à *ta volonté bonne, agréable & parfaite.*



XI. SERMON.

SUR ROM. IX. 19--24.

Or tu me diras: Pourquoi se plaint-il encore? car qui est celui qui peut résister à sa volonté? Mais plutôt, ô homme, qui ès-tu, toi qui contestes contre Dieu? &c.

JE commence par une récapitulation du Sermon précédent, puis que nous allons continuer la même matiere. Je déclarai d'abord, que je me prescrivois dans l'explication de mon Texte les règles suivantes, qui pouvoient être placées à la tête de tous ces Discours, mais qui devenoient plus nécessaires en cet endroit où l'embaras alloit en augmentant. La prémiere règle est, Que Dieu ne se sert jamais de la Toute puissance & du Pouvoir absolu qu'il possede incontestablement, pour choquer sa sageſſe, sa bonté, sa justice, sa vérité, & sa sainteté. La seconde, Que l'Écriture ne souffre pas des doctrines contradictoires. La troisieme, Que les passages obscurs prennent leur lumiere

miere du sens évident des autres. La quatrieme, Que les expressions de S. Paul, principalement quand il traite la controverse, ont souvent besoin d'être limitées. La cinquieme, Que la limitation doit être prise des vues de l'Auteur sacré.

Je fis ensuite voir, que le dessein de S. Paul étoit de soutenir la liberté du choix fait entre Jacob & Esaü, & par conséquent entre les Israëlites & les Gentils, par rapport à la grace de la Vocation, qu'il plut à Dieu d'adresser aux premiers préférablement aux autres, sans aucune consideration de leurs œuvres. *Dieu a compassion de qui il veut, & endurcit qui il veut*; c'est-à-dire, il accorde cette grace ou ne l'accorde pas, suivant son bon-plaisir; nous n'en saurions allèguer d'autre raison. C'est contre ce Système qu'on fait l'objection: *Pourquoi Dieu se plaint-il encore? car qui peut résister à sa volonté?* Je remarquai, que la proposition, *Personne ne peut résister à la volonté de Dieu*, est très vraye, lorsqu'on l'entend de la volonté par laquelle Dieu se porte à agir lui-même; mais que la volonté de Dieu, par laquelle il veut que les hommes agissent, trouve de la résistance de la part des hommes, & que c'est le sujet des plaintes de Dieu. Dieu déclare sa volonté par ses commandemens, l'homme

me y réſiſte par ſa déſobeïſſance, Dieu à lieu de ſe plaindre. Ou penſerons-nous, qu'il ne veut pas ce qu'il commande, & qu'il empêche l'exécution de ſes ordres par une operation contraire ? auquel cas il auroit tort de ſe plaindre. Ces choſes ne conviennent pas à ſa ſainte nature ; on ne les ſauroit ſuppoſer ſans impiété. Dieu n'arrête point la volonté d'un homme qui ſe porte à lui obeïr ; il ne ſauroit être l'auteur de la réſiſtance d'un homme rebelle à ſes ordres. Quand on dit, qu'*il a endurci Pharaon*, on ne prétend pas enſeigner, qu'il a retenu ce Prince dans l'erreur & dans l'obſtination. Quand S. Paul dit, que *Dieu endurcit qui il veut*, il ne prétend pas enſeigner, que Dieu retient les pécheurs dans leur impénitence, & qu'il a conçu la volonté d'agir contre eux, afin de leur rendre la converſion impoſſible. A Dieu ne plaiſe, que l'Apôtre eût voulu favoriſer ce Syſtême blaſphematoire ! L'objection priſe en ce ſens n'attaque pas ſon Syſtême, & ne demande point d'autre réponſe que d'être rejettée avec indignation & avec mépris. Mais S. Paul enſeigne, que Dieu donne la grace aux uns, & non pas aux autres. On demande donc, ſi Dieu ſe peut plaindre du comportement de ceux qui n'ont pas reçu la grace ? Il ſemble qu'ils ſont excuſa-

sables, supposé que Dieu ne leur ait pas voulu fournir les forces & les secours, sans lesquels il ne leur est pas possible d'agir. Quelques Théologiens répondent, que l'homme ayant reçu toutes les forces nécessaires dans la Création, & fait naufrage ensuite par sa propre faute, Dieu peut exiger de lui des devoirs proportionnés à l'intégrité primitive de la Nature humaine, comme l'on peut exiger le payement d'une dette d'un homme devenu insolvable par sa mauvaise conduite, & le punir corporellement faute d'autre satisfaction. Je ne dispute point des droits de Dieu; mais je ne me sers pas d'une pareille réponse, parce que les plaintes de Dieu, qui sont répandues dans sa Parole, n'émanent point de cette justice rigoureuse, qui voudroit exiger de l'homme ce qu'il ne possede plus. Elles portent, que les hommes ne répondent pas aux soins présens de Dieu, & aux moyens qu'il leur fournit encore aujourd'hui, pour les mettre en état de faire actuellement ce qu'il leur demande. Et afin que l'équité de ses plaintes soit plus manifeste, il les proportionne aux secours qu'il prête, en se plaignant plus de ceux qui ont reçu beaucoup de graces, que de ceux qui en ont reçu peu. Car nul homme ne manque absolument

ment de toutes sortes de graces, chacun en tient quelque portion.

L'objection ne laisse pas de se présenter encore une fois. Puis qu'il y a plusieurs graces, plusieurs moyens, plusieurs manieres de secourir, pourquoi Dieu dispense-t-il les plus foibles aux uns, & les plus fortes aux autres? Pourquoi ne va-t-il employer également par-tout les plus efficaces? Ou s'il veut commencer par un certain moyen, quand il voit que ce coup n'a pas réussi, pourquoi ne se sert-il pas d'un autre moyen plus puissant? Et pour trancher court, que ne conçoit-il la volonté de convertir les hommes par cette operation efficace à laquelle personne ne peut résister? Les hommes seroient tous convertis, & Dieu n'auroit plus besoin de se plaindre. Voilà le véritable point de vue, sous lequel S. Paul se propose l'objection: *Pourquoi Dieu se plaint-il? car qui peut résister à sa volonté?* Nous allons considerer l'objection un peu sous cette nouvelle face, & nous passerons ensuite à l'explication de la réponse que l'Apôtre y a voulu donner.

L'objection, prise au sens que je viens de marquer, regagne sa premiere force, & nous fait craindre les conséquences odieuses que j'ai tâché d'éloigner. On nous dit, que *Dieu ne prend en aucune maniere*

re

re plaisir à la mort du pécheur, mais qu'il veut qu'il se convertisse & qu'il vive; que *Dieu ne veut point qu'aucun périsse, mais que tous viennent à la repentance & à la connoissance de la vérité*; qu'*il veut que tous les hommes soient sauvés*. S'il le veut sérieusement, pourquoi ne fait-il pas ensorte qu'il arrive? Est-ce que la puissance lui manque? Les plaintes qu'on lui attribue, & les souhaits qu'on l'entend faire, paroissent fort superflus. *O! s'ils eussent été sages, s'ils eussent consideré leur derniere fin! O! si mon Peuple m'eût écouté, & qu'Israël eût marché dans mes voyes!* Est-ce un langage digne de Dieu? Qu'on laisse faire ces vœux aux hommes qui ne sauroient atteindre l'accomplissement de leurs desirs, mais qu'on ne les fasse pas sortir de la bouche de celui à la volonté duquel rien ne peut résister. Plusieurs répondent, que ces souhaits sont une façon de parler empruntée, & qu'on n'y doit pas chercher un sens litteral, non plus que dans les autres expressions de l'Ecriture, qui donnent à Dieu les mouvemens qu'on remarque dans les hommes, & quelquefois les membres d'un corps humain. Et cette réponse est fondée, en ce qu'elle porte qu'on ne doit pas se figurer en Dieu les foiblesses & les imperfections qu'un

tel

tel langage paroît supposer. Mais ce qu'on prétend signifier par ces expressions ne laisse pas d'être réellement en Dieu d'une maniere éminente & parfaite. La colere n'est pas en Dieu un trouble, comme elle l'est dans l'esprit de l'homme, mais la colere de Dieu est très réelle. La compassion n'est pas accompagnée de chagrin & de douleur en Dieu comme dans l'homme, mais la miséricorde de Dieu est très réelle. Ainsi, foiblesses à part, les souhaits & les plaintes de Dieu sont quelque chose de très réel. Mais si Dieu peut effectuer les choses, pourquoi se borne-t-il à faire des souhaits & des plaintes? S'il le peut, que n'en a-t-il la volonté? Ou s'il ne le peut pas, que deviendra sa Toute-puissance? Que faut-il répondre à cette difficulté?

Je réponds, en priant qu'on considere de quoi il est question. Il est question de faire de bonnes œuvres; Dieu veut que les hommes en fassent, & il leur aide à les faire. Mais afin qu'une œuvre soit moralement bonne, il faut qu'elle soit faite avec liberté. La violence détruit la moralité de l'action. Quand la contrainte est absolue, l'action n'appartient pas à celui qui est forcé, mais à celui qui force. Puis donc que Dieu a fait des Créatures capables de lui rendre un culte rai-

sonnable & de le servir en esprit, & qu'il leur a donné pour cet effet les facultés nécessaires, l'entendement & la libre volonté; quand il leur prête un secours, il le tempere en sorte que leur liberté ne soit pas anéantie: car en faisant autrement, il sortiroit de l'ordre qu'il a lui-même établi, & l'effet ne seroit pas de la nature de celui qu'il auroit voulu produire. Les moyens que Dieu employe tendent à fléchir la volonté des hommes, ils ne tendent pas à la violenter. Le plus foible des moyens a naturellement la force de nous fléchir, & le plus fort des moyens ne nous fait aucune violence. Quand on considere les moyens extérieurs, les instructions, les exhortations, les promesses, les menaces, les bienfaits, les châtimens, on comprend sans peine, quelle est la nature de leur operation & le degré de leur efficace, quelle est la source de la résistance de l'homme, & quelle est son injustice. Les ressorts de la grace intérieure sont moins compréhensibles pour nous. Mais nous en pouvons assurer, que si elle a ses differens degrés & ses differentes mesures, en heurtant plus fortement aux cœurs des uns qu'à ceux des autres, & plus fortement en un tems qu'en l'autre, elle n'enfonce jamais le cœur avec une violence qui

qui écraseroit, pour ainsi dire, la liberté. Je n'excepte pas ce qu'on appelle Grace efficace & victorieuse ; les Théologiens conviennent qu'elle est du nombre des moyens doux, qui entrainent le consentement libre de l'homme. Et c'est le sens qu'on doit donner à toutes les plus fortes expressions de l'Ecriture ; elles sonnent souvent, comme si nos cœurs étoient forcés; les moyens de Dieu ont de la force sans doute, & une excellente force, c'est ce qu'on nous veut faire entendre ; mais il en faut exclurre la contrainte. Il est encore à remarquer, que la production de l'effet ne dépend pas d'un certain degré de la grace ni d'un certain nombre de graces, en sorte que Dieu soit obligé de les mesurer & de les compter, avant que de prétendre de l'homme l'obeïssance. Il y a des personnes fléchies par la prémiere grace ; il y en a d'autres qu'une longue continuation de la grace, qu'une multitude de graces n'a pas fléchis: évenemens, dont l'expérience fournit tous les jours des exemples, & qui prouvent, que la grace est toujours capable de fléchir, & que l'homme est toujours capable de résister. Il s'ensuit, que les plaintes de Dieu sont justes, que les plaintes de l'homme sont injustes, & qu'on ne doit point dire: *Pourquoi Dieu*

se plaint-il encore; car qui peut résister à sa volonté?

Mais c'est peut-être la Grace irrésistible, comme quelques Docteurs consentent qu'on l'appelle, terme qui est rejetté par plusieurs autres, parce qu'il exprime plus qu'il ne faut; & en effet ceux qui s'en servent sont obligés de le limiter en disant, que l'homme auroit naturellemet la faculté ou plutôt la foiblesse de résister, mais qu'il soumet en cette occasion infailliblement sa volonté à celle de Dieu: C'est, dis-je, la Grace irrésistible que l'Auteur de l'objection demande; ou s'il ne la reçoit pas, il trouve mauvais que Dieu se plaigne de lui. Il est certain, que la Grace de la Conversion est traitée d'irrésistible par S. Augustin & par ses Disciples; & sans déterminer si c'est une grace naturellement differente des autres graces, qu'ils soutiennent que Dieu l'accompagne d'une volonté si positive qu'il faut que l'effet s'ensuive; au-lieu que par tout où cette volonté de Dieu manque, la conversion de l'homme manque, en sorte que le salut ne dépend pas de l'acceptation de l'homme, mais de l'operation de Dieu, & que la grace se montre efficace par elle-même. Si donc il en est ainsi, si l'homme est hors d'état de profiter d'aucune des graces que nous voyons communément dis-

dispensées, à moins que Dieu n'ajoute cette grace déterminée par une volonté particuliere & très expresse à produire en une telle personne & en une telle occasion son effet salutaire; si l'homme résistera éternellement par-tout ailleurs, faute d'une volonté de Dieu à laquelle personne ne résiste; ne peut-il pas dire, en attendant la Grace irrésistible: *Pourquoi Dieu se plaint-il encore?* Je ne m'ingere pas dans la discussion d'une controverse qui a donné de l'exercice à tant de grands hommes durant tant de siecles; je trouve de l'embaras par-tout. Je ne voudrois en rien déroger à la gloire de la Grace, & cependant parmi toute la multitude de distinctions qu'on employe dans ce Système, je n'en vois aucune qui concilie nettement la Grace avec le Franc-arbitre, aucune qui me persuade qu'un non-volonté de convertir & de sauver les hommes, après tant de contestations & d'exhortations, convienne à la nature de Dieu; aucune enfin qui justifie suffisamment ses plaintes. L'objection subsiste: *pourquoi se plaint-il?* elle est fondée sur le principe d'une grace irrésistible. Mais ce n'est pas S. Paul qui le pose, c'est son adversaire. L'objection ne nous apprendra pas le fonds de la vérité; nous le pourrons apprendre

de la réponse de l'Apôtre; il est tems que nous l'écoutions.

O homme, dit-il, *qui ès-tu, toi qui contestes contre Dieu?* & ce qui suit. Nous remarquons en général sur cette réponse, que l'Apôtre suppose que ses lecteurs sont instruits de leur Religion, & capables de puiser d'ailleurs les vérités qu'il passe dans ce Chapitre sous silence. Après avoir demandé, *s'il y a de l'injustice en Dieu*, il se contenta de répondre, *nullement*; il n'entra pas dans l'examen des raisons qu'on pourroit avoir, de se figurer que son système choque la justice divine; il n'apporta pas les preuves qu'il avoit en main pour faire voir que sa Doctine ne conduit point à de pareilles conséquences; il crut qu'il pouvoit suffire de les rejetter en passant, il continua sa matiere. Quand il se fait à présent cette autre objection: *Pourquoi Dieu se plaint-il?* ce n'est pas non plus dans le dessein de répondre tout ce qu'on pourroit répondre; cela le meneroit trop loin, & l'écarteroit trop de son sujet principal. Son but est seulement de reprimer cette pensée, si elle s'offroit à l'esprit de ses lecteurs; & pour cet effet, il n'avoit pas besoin d'expliquer avec étendue, en combien de maniere elle étoit injuste; il pouvoit se contenter d'en faire voir la laideur

par

par un endroit, il choisit celui qui saute le prémier aux yeux, il l'envisage du côté de l'audace qu'elle porte au front, & de l'insupportable témérité dont elle frappe. Quoi? l'homme dira de Dieu: *Pourquoi se plaint-il?* Mais plutôt, *ô homme, qui ès-tu, toi qui contestes contre Dieu?* C'est la réponse la plus naturelle. Nous examinerons deux choses: prémierement, le sens de la maxime, Que l'homme ne doit pas contester avec Dieu; & en second lieu, la raison sur laquelle on la fonde.

Contester contre Dieu, signifie tout au moins, trouver à redire dans la conduite de Dieu, ou critiquer les actions de Dieu; entreprise visiblement téméraire & criminelle. Quand les raisons qui font agir Dieu nous seroient absolument couvertes, & que nous ne sussions résoudre aucune des difficultés que la consideration des œuvres de Dieu nous présente, nous devrions toujours nous abstenir de faire des objections, toujours rejetter toutes les pensées injurieuses ou même peu convenables à la Divinité, toujours supposer que la justice, la sagesse & les autres perfections de Dieu ne reçoivent jamais aucune atteinte, & que les apparences contraires ne sont qu'un éblouïssement causé par notre ignorance & par un défaut de capacité qui est en nous.

Nous avons apporté quelques ſolutions ; la Parole de Dieu nous en fournit en pluſieurs rencontres ; mais après tout, nous ne pouvons pas nous vanter d'avoir ſuffiſamment éclairci les matieres de cette ſorte ; nous l'entreprendrions en vain ; les Apôtres ne l'ont pas entrepris ; S. Paul parle de la diſpenſation de la Grace comme d'un myſtère. Nous remarquons la difference que Dieu met entre les Peuples, en appellant les uns & n'appellant pas les autres par la voye de la Révélation ; l'Apôtre nous déclare que c'eſt l'effet du bonplaiſir de Dieu ; en voulons-nous chercher d'autres raiſons ? La curioſité ſeroit vaine, le tems ſeroit perdu. Contentons-nous d'admirer ce que nous ne pouvons pas comprendre. Il eſt vrai que Dieu nous a donné la Raiſon, & qu'il veut que nous en faſſions uſage, mais dans les choſes dont la Raiſon eſt capable de décider ; pour le reſte, nos lumieres étant bornées, Dieu veut que nous le confeſſions avec humilité, & que nous demeurions dans les limites de notre ſphère. Combien de fois ſommes-nous arrêtés dans nos raiſonnemens, lors qu'ils ne roulent que ſur des objets terreſtres, où il y a quantité d'abîmes que les Philoſophes les plus habiles n'ont jamais ſu approfondir ? Et nous prétendrions obliger Dieu à nous donner de-

quoi

quoi pénétrer les secrets céleſtes, ou à ne rien faire dans l'ordre des choſes ſurnaturelles qui ne ſoit compréhenſible pour nous? *Qui eſt celui qui eſt monté aux cieux & qui en eſt deſcendu? qui eſt celui qui a aſſemblé le vents dans ſes poings, qui a ſerré les eaux dans ſon manteau, qui a dreſſé toutes les bornes de la Terre? quel eſt ſon nom, & quel eſt le nom de ſon fils? Qui eſt celui-ci qui obſcurcit le conſeil par des paroles ſans ſcience?* Prov. XXX. 4. qu'il écoute Dieu parlant à Job: *Où étois-tu quand je fondois la terre? ſais-tu qui en a règlé les meſures, & ſur quoi ſont plantés ſes pilotis? As-tu montré à l'aube du jour le lieu où elle ſe doit lever? ès-tu venu juſqu'aux gouffres de la mer? as-tu vu les tréſors de la neige & de la grêle? as-tu découvert le chemin du vent, de l'éclair & du tonnerre?* Et quantité d'autres reproches, qui rempliſſent divers Chapitres, & dont la concluſion eſt conforme à notre Texte: *Celui qui conteſte avec le Tout-puiſſant, lui apprendra-t-il quelque choſe? Que celui qui diſpute avec Dieu, réponde à ceci.* Répondons comme Job: *Voici, ô Eternel, je ſuis un homme vil: que te répondrois-je? je mettrai ma main ſur ma bouche; j'ai parlé une fois, mais je n'y retournerai plus; j'ai parlé, je n'y entendois rien, ces choſes ſont trop merveilleuſes pour moi,* Job. XXXVIII. XLII.

je n'y connois rien. O profondeur, dirons-nous avec S. Paul, *ô profondeur des richesses de la sagesse & de la connoissance de Dieu! Que ses jugemens sont incompréhensibles, & ses voyes impossibles à trouver! Qui est celui qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller? il n'y a pas moyen de sonder son intelligence.*

Est-il possible que les hommes contestent avec Dieu, en portant un jugement téméraire sur ses œuvres, dans le tems qu'ils savent qu'il leur est défendu de le faire par rapport à leur prochain? Mais ils vont plus loin encore, ils contestent contre Dieu en lui intentant un procès. La contestation qu'ils ôsent avoir avec Dieu n'est pas seulement semblable aux disputes qu'on entend dans les Ecoles, lors qu'on demande à ceux qui avancent des principes, qu'ils ayent à les soutenir pas de bonnes raisons, & à résoudre solidement les difficultés qu'on leur oppose; elle est semblable aux débats qu'on entend dans le Barreau. Le but de celui qui dit: *Pourquoi Dieu se plaint-il? qui peut résister à sa volonté?* le but de l'homme qui tient ce langage est de plaider avec Dieu, de se justifier, d'insinuer que Dieu ne le sauroit condamner sans injustice. Quand quelqu'un se croit être grevé par une sentence, il en appelle à une Justice superieure,

re, & ceux qui se sentent opprimés par tous les Juges du monde prennent quelquefois le parti d'en appeller au Tribunal de Dieu. O homme, tu prétends que Dieu lui-même te fait tort; à quel autre Tribunal te voit-on avoir recours? Au Tribunal de ta Raison. Quelle audace! quelle folie! Ne pense pas que ton murmure soit simplement inutile; il est en même tems très criminel. La Justice de Dieu est si hautement reconnue, que quelque mal qu'il nous arrive, lors même que nous n'en pouvons pas deviner la raison spéciale, nous n'avons autre chose à lui dire, si-non: *Seigneur, tu ès juste, & tous tes jugemens sont justes.* De quoi l'homme se veut-il plaindre? de ce que Dieu agit selon son bon-plaisir? Est-ce un droit qu'on puisse contester à Dieu? L'homme se plaint-il de ce qu'il n'a pas reçu telle ou telle grace? Mais cette grace lui est-elle due? *Qui est-ce qui a donné le premier à Dieu, & il lui sera rendu?* Je n'ai reçu qu'un talent, dira quelqu'un, & un autre en a reçu dix. Et quel usage as-tu fait de ton talent? lorsque Dieu te le remandera, ès-tu en état de le rendre avec usure? Reconnois donc, que si Dieu ne t'a pas donné une plus grande mesure de graces, c'est pour t'épargner, pour ne te point charger d'un plus

grand

grand compte, pour ne te point rendre plus condamnable. L'homme qui fait l'objection veut tourner la choſe du côté de la juſtice, quoi que S. Paul ne traite pas en cet endroit de l'adminiſtration de la juſtice. Mais ſi nous ſuivions la penſée de celui qui ſe figure que la juſtice doit règler la diſtribution des graces, nous trouverions bientôt des raiſons capables de légitimer, non ſeulement l'inégalité, non ſeulement le ménagement, mais l'entier refus, l'entière privation. Quand l'homme demande des faveurs, on lui dira: tu en ès indigne. *O Eternel, ſi tu prends garde aux iniquités, Seigneur, qui eſt-ce qui ſubſiſtera? Comment l'homme mortel ſe juſtifieroit-il devant le Dieu fort? Si Dieu veut plaider avec lui, de mille articles il ne ſauroit lui répondre ſur un ſeul.* Que l'homme s'eſtime heureux, quand on lui laiſſe ce qu'il a; il a beaucoup plus qu'il ne mérite. Dieu ſe porte ſouvent à punir l'ingratitude des hommes, en retirant ſes biens & en les dépouillant des graces dont ils ont abuſé. Quand il le fait, il agit en Juge, il rend aux hommes ſelon leurs œuvres. Saint Paul nous le répreſente aujourd'hui ſous une autre qualité, & nous apprend comment Dieu diſpenſe les graces par leſquelles il prévient nos œuvres. Demeurons

rons dans ces bornes. Il nous suffit de savoir, que Dieu fait parfaitement bien ce qu'il fait, & que l'homme cherche en-vain des excuses, lors même qu'il paroît être le plus mal partagé. Les Payens ont reçu le moins de lumieres & le moins de secours, & néanmoins S. Paul dit de leur état : *Ce qui se peut connoitre de Dieu, est manifesté en eux, Dieu le leur a manifesté ; Car les choses invisibles de Dieu, savoir tant sa Puissance éternelle que sa Divinité, se voyent comme à l'œil par la Création du monde, étant considerées dans ses ouvrages, afin qu'ils soyent rendus inexcusables.* Ils sont inexcusables, s'ils *retiennent la vérité en injustice*, si *connoissant Dieu ils ne le glorifient point* ; ou s'ils ne tiennent pas compte de le reconnoître par les moyens qu'il leur a fournis. *Que personne ne dise : Pourquoi se plaint-il encore? qui peut résister à sa volonté ? Mais plutôt ô homme, qui ès-tu, toi qui contestes contre Dieu?*

La proposition, que *l'homme ne doit pas contester contre Dieu*, porte ses preuves en elle-même, & dès qu'on entend nommer les deux parties contestantes, on est convaincu de la vérité de la maxime : D'un côté, l'homme, & de l'autre côté, Dieu. C'est la raison sur laquelle S. Paul fonde son reproche. *Qui ès-tu, ô homme*

me, pour conteſter contre Dieu? La diſproportion eſt infinie. On ſe moque d'un ignorant qui entre en diſpute avec les Savans; on auroit pitié d'un enfant qui voudroit combattre les Géants. On dit à David, quand il s'offrit pour attaquer Goliath: *Tu ne ſaurois aller contre ce Philiſtin, car tu n'ès qu'un jeune garçon, & lui il eſt homme de guerre dès ſa jeuneſſe.* Cependant un Goliath ſans Dieu ſuccombe, & un David avec Dieu remporte la victoire. Mais l'homme fera-t-il la guerre à Dieu? Une chétive créature s'élevera-t-elle contre le Tout-puiſſant? L'homme ſera-t-il plus juſte que Dieu? l'homme ſera-t-il plus pur que celui qui l'a fait? *Voici, il ne s'aſſure point ſur ſes ſerviteurs, & il met la lumiere dans ſes Anges; combien moins s'aſſurera-t-il en ceux qui demeurent dans des maiſons d'argille, en ceux dont le fondement eſt dans la pouſſiere, & qui ſont conſumés à la rencontre d'un vermiſſeau? Comment l'homme mortel ſe juſtifieroit-il devant Dieu, & comment celui qui eſt né de femme ſeroit-il pur? Voilà, juſqu'à la Lune, elle ne luira point, & les Etoiles ne ſeront point pures devant ſes yeux; combien moins l'homme qui n'eſt qu'un ver, & le fils d'un homme qui n'eſt qu'un vermiſſeau?* Au-lieu de conteſter, diſons: *Je prendrai garde*

Job. IV. 17--19.

Job. XXV.

à

à mes voyes, afin que je ne péche point par ma langue; je garderai ma bouche avec une muſeliere; je ſerai muet ſans dire mot, je me tairai, je n'ouvrirai point ma bouche, quoi qu'il m'arrive; car c'eſt toi, ô Dieu, qui le fais. Certainement tout homme eſt vanité, ce n'eſt que pure vanité de tout homme. Lors qu'il nous ſemble que quelque don nous manque, au-lieu de le trouver étrange, admirons plutôt le ſoin que Dieu prend de nous en tant d'autres manieres, & diſons: *Seigneur, dont le nom eſt magnifique par toute la Terre, & dont la Majeſté eſt miſe au deſſus des Cieux; qu'eſt-ce que de l'homme que tu te ſouviennes de lui, & du fils de l'homme que tu le viſites?* Pſ. XXXIX.

Il y a entre Dieu & l'homme non ſeulement une difference immenſe de forces & de lumieres, mais encore une ſubordination proportionnée à cette terrible difference. Le Centenier dit dans l'Evangile: *Je ſuis un homme conſtitué ſous la puiſſance, & néanmoins, ayant ſous moi des gens de guerre, je dis à l'un, Va, & il va; & à un autre, Vien, & il vient; & à mon valet, Fai cela, & il le fait.* Un Soldat eſt ſévèrement châtié, non ſeulement quand il tire l'épée, mais quand il fait le moindre geſte injurieux, & quand il lâche la moindre parole menaçante contre

tre l'Officier qui le commande. *Et qui ôsera s'élever contre l'Eternel des Armées, qui ne le craindra?* Toutes les autorités, tous les pouvoirs qu'on voit établis dans l'Univers, ſont recueillis en Dieu. Dieu eſt le Maitre, & l'homme eſt l'eſclave; Dieu eſt le Monarque, & l'homme eſt le ſujet; Dieu eſt le Pere, & l'homme eſt l'enfant. *Qui ès-tu, ô homme, pour conteſter contre Dieu*, c'eſt ton Pere, ton Seigneur, ton Roi, & tous les honneurs que ces titres emportent parmi les hommes, ſont infiniment au deſſous de celui qui eſt dû à un Pere céleſte, au Seigneur ſuprême, au Roi des Rois. Rien n'égale la ſoumiſſion que nous devons à ſa volonté, c'eſt la plus profonde & la plus entiere; & comment nous ſeroit-il permis de controller ſes ordres, ou même de nous plaindre du traitement qu'il nous fait? Ce traitement n'eſt jamais contraire à la juſtice. Dieu peut ſouffrir qu'un Abraham lui diſe: *Ainſi ne t'avienne, que tu faſſes mourir le juſte avec le méchant, & que le juſte ſoit traité comme le criminel; ainſi n'avienne! Celui qui juge toute la Terre ne fera-t-il point juſtice?* Mais il entend qu'on faſſe ces repréſentations avec l'humilité dont ce Patriarche nous donne le modèle: *J'ai pris la hardieſſe*, dit-il, *de parler au Seigneur, quoique je ne ſois que pou-*

Gen. XVIII.

poudre & que cendre; je prie le Seigneur de ne s'irriter pas ſi je parle. Nous pouvons préſenter des ſupplications à Dieu, mais point de conteſtations. C'eſt par des prieres que nous pouvons lutter avec le Seigneur, comme Jacob, mais point de murmures. Ce langage: *pourquoi ſe plaint-il? qui peut réſiſter à ſa volonté?* eſt un langage de réſiſtance & de rebellion; il ne doit jamais ſortir de la bouche de l'homme. La penſée même ne doit pas monter dans le cœur de l'homme. Dieu connoit les penſées, il faut s'abſtenir de l'offenſer par des penſées. *Que toute hauteur qui s'élève contre la connoiſſance de Dieu ſoit détruite, que toute penſée ſoit amenée priſonniere à l'obeïſſance du Seigneur.*

Le Pouvoir de Dieu eſt ſouverain, inconteſtablement abſolu, & fondé ſur toutes ſortes de droits, incomparablement mieux que toutes les autorités dont on voit revêtu ce qu'il y a de plus grand parmi les Créatures. Le droit qui émane de la Création eſt des plus éclatans. S. Paul nous le fait particulierement ſentir. *Qui ès-tu, ô homme, qui conteſtes contre Dieu? La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée: pourquoi m'as-tu ainſi faite?* Il apporte la comparaiſon d'un Potier de terre, qui fait de la même maſſe des vaiſſeaux

à honneur & des vaisseaux à deshonneur; & dans le tems qu'il répond à l'objection, il prouve de nouveau la liberté qu'il attribue à Dieu de faire grace ou de ne point faire grace selon son bon-plaisir. Il nous ouvre par ce moyen un ample champ fertile en matieres importantes, que nous sommes obligés de renvoyer à quelque occasion prochaine.

Connoitre Dieu, & se connoitre soi-même; voilà les deux grandes branches de la sagesse de l'homme. Elles sont relatives & alliées; pour avoir cette double connoissance, il faut que l'homme se compare avec Dieu, & qu'il comprenne la difference infinie qui est entre Dieu & l'homme, que Dieu est infiniment le plus grand, & l'homme infiniment le plus chétif. Toute notre conduite sera bien règlée, si cette vérité nous touche, & si nous sentons dans notre intime la force de la demande: *Qui ès-tu, ô homme, pour contester contre Dieu?* On a lieu d'être surpris de ce que les hommes contestent avec Dieu sur des choses qui surpassent leurs lumieres. Mais que dirons-nous de ceux qui murmurent contre les ordres de Dieu, lors que les raisons leur en sont connues, & qu'ils sont convaincus dans leur conscience qu'on les traite comme ils l'ont mérité? Que dirons-nous de ceux qui s'élevent contre le pou-

pouvoir de Dieu, lors qu'il paroît dans ſon plus grand éclat de juſtice? j'entends ceux qui réſiſtent à la ſainte volonté qui leur eſt déclarée par ſes commandemens. Il vous eſt dur, ô Pécheurs, de regimber contre les aiguillons; ceſſez de combatre Dieu dans les moyens qu'il met en uſage pour vous ramener à votre devoir; ſinon, vous regimberez en vain contre les coups de ſa vengeance. Pour revenir aux plaintes qu'on voudroit former contre la Providence, lors que ſes diſpoſitions ne nous ſont pas agréables, & que les reſſorts nous en ſont inconnus; ſans raiſonner beaucoup, l'injuſtice de ces plaintes eſt manifeſte, puis qu'elles bleſſent une des notions les plus communes, une des vérités les plus indubitables, la grandeur de la Majeſté de celui qui réſide dans les Cieux, comparée avec la vile condition des mortels qui rampent ſur la Terre. *Qui ès-tu, ô homme, toi qui conteſtes contre Dieu?* Qu'il ne nous arrive donc jamais de lâcher des paroles, ni même de concevoir des penſées de plainte, de murmure, ou de conteſtation contre un Etre qui eſt ſi infiniment au deſſus de nous. Humilions-nous ſous la puiſſante main de Dieu, ſoumettons-nous en toutes choſes à ſa volonté, & ſoyons pleinement perſuadés, qu'elle eſt toujours

conforme à ſa ſageſſe & à ſa juſtice, & qu'elle eſt même pleine de bonté par rapport à ceux qui le craignent & qui mettent leur confiance en lui. N'ayons jamais d'autre procès avec Dieu que celui auquel il nous invite lui-même, en nous diſant par ſon Prophete : *Lavez-vous, nettoyez-vous, ceſſez de mal faire, apprenez à bien faire, recherchez la droiture : Venez enſuite, dit l'Eternel, & débattons nos droits ; quand vos péchés ſeroient comme le cramoiſi, ils ſeront blanchis comme la neige, & quand ils ſeroient rouges comme le vermillon, ils ſeront blanchis comme la laine.*

Eſ. I. 16--18.



XII. SERMON.

SUR ROM. IX. 20--21.

La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée: Pourquoi m'as-tu ainſi faite? Le Potier de terre n'a-t-il pas la puiſſance de faire d'une même maſſe de terre un vaiſſeau à honneur & un autre à deshonneur? &c.

L'*Homme prend un chêne, qu'il a laiſſé croitre parmi les arbres de la forêt, il en brûle au feu une partie pour ſe chauffer, ou s'en ſert pour cuire ſon pain & pour rôtir ſa chair, puis du reſte il en fait un Dieu, qu'il adore, devant lequel il ſe proſterne, auquel il dit: Délivre moi, car tu ès mon Dieu.* C'eſt ainſi qu'un Prophete ſe moque noblement de la folie des Idolatres. Elle eſt ſi palpable, qu'un Poëte Payen à ſu concevoir la même penſée, en faiſant dire à ſa Statue: *J'étois un tronc d'arbre, bois inutile; un menuiſier me prit, & après avoir été longtems en doute, s'il en feroit un coffre ou un* Eſ. XLIV.

un Dieu, il voulut que je fusse Dieu. Voilà jusqu'où les hommes ont tâché de porter la puissance de faire de la même matiere des vases d'honneur & des vases de deshonneur. Le plus grand honneur seroit l'honneur de la Divinité; mais les mortels ne le donneront jamais à aucune matiere, Dieu lui-même ne le lui donnera jamais. *Je suis l'Eternel*, dit-il, *c'est-là mon Nom; je ne donnerai pas ma gloire à un autre, ni ma louange aux Idoles.* Que les hommes s'abstiennent de disposer des droits de Dieu, ils ne sont pas en leur pouvoir; mais qu'on ne s'étonne pas, si Dieu dispose librement des hommes, ce sont ses Créatures. *La chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée: pourquoi m'as-tu ainsi faite? Le Potier n'a-t-il pas la puissance de faire d'une même masse de terre des vases d'honneur & de deshonneur?*

Es. XLII. 8.

Saint Paul soutient aux Juifs, que le choix fait entre Jacob & Esaü, entre les enfans d'Israël & les autres Nations, n'étoit pas un acte de justice, en sorte que Dieu eût préféré les Juifs pour en faire son Peuple, parce qu'ils étoient meilleurs que les autres, ou qu'il eût renvoyé les autres pour avoir été plus indignes; mais un acte entierement libre, un choix fait sans aucune consideration des œuvres, ni bonnes ni mauvai-

vaiſes, émané du bon-plaiſir de Dieu & du Pouvoir abſolu qu'il a le droit d'exercer ſur tout le monde. L'Apôtre ne ſe laiſſe pas arrêter par les difficultés que ſon Syſtême rencontre; il repouſſe les objections qu'on lui voudroit faire, & ſi quelqu'un s'aviſoit de dire: *Pourquoi Dieu ſe plaint-il? qui peut réſiſter à ſa volonté?* il lui répond: *Mais plutôt, ô homme, qui ès-tu, toi qui conteſtes contre Dieu?* L'homme eſt trop chétif, Dieu eſt trop majeſtueux; l'homme eſt l'eſclave, Dieu eſt le Maitre; l'homme eſt la créature, Dieu eſt le Créateur. S. Paul inſiſte ſur cette réflexion, & s'en ſert, non ſeulement pour cenſurer la témérité du langage de ſon adverſaire, mais encore pour prouver la doctrine qu'il avoit avancée, ſavoir, que Dieu peut diſpoſer des hommes comme il veut. Nous examinerons autant qu'il nous ſera poſſible la nature de ce pouvoir redoutable du Souverain Monarque de l'Univers, & la maniere dont il lui plait de l'exercer, en le priant qu'il nous veuille conduire dans cette méditation ſublime par les lumieres de ſa céleſte Parole & de ſon Saint Eſprit.

Nous avons expliqué l'objection contenue dans la demande: *Pourquoi Dieu ſe plaint-il encore, car qui peut réſiſter à*

ſa volonté? Nous avons auſſi expliqué le commencement de la réponſe faite par une contre-demande: *Mais plutôt, ô homme, qui ès-tu, toi qui conteſtes contre Dieu?* Et nous ſommes venus jusqu'à ces paroles: *La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée; pourquoi m'as-tu ainſi faite?* L'homme eſt la choſe formée, Dieu eſt celui qui l'a formée; & c'eſt de terre ou d'argille qu'il forma le corps du prémier homme, ce qui rend la comparaiſon très naturelle: *Le potier de terre n'a-t-il pas la puiſſance de faire d'une même maſſe de terre un vaiſſeau à honneur & un autre à deshonneur?* L'Apôtre à été bien-aiſe de parler le langage des Ecritures. Ses paroles ſont priſes du Prophe-
XLV. 9. te Eſaïe, où nous liſons: *Malheur à celui qui débat contre celui qui l'a formé. Que le pot débatte contre les autres pots de terre; mais l'argille dira-t-elle à celui qui l'a formée: Que fais-tu, & tu n'as point d'adreſſe pour ton ouvrage?* Il y a un trait ſemblable dans le livre de Jeremie au Chapitre XVIII: *J'allai dans la maiſon d'un potier*, dit-il, *& voici, il faiſoit ſon ouvrage, prenant de l'argille, & en faiſant des vaſes comme il lui ſembloit bon de les faire. Alors la parole de l'Eternel me fut adreſſée en diſant: Maiſon d'Iſraël, ne vous pourrois-je pas faire comme*

me a fait ce potier, dit l'Eternel? voici, comme l'argille eſt dans la main d'un potier, ainſi êtes-vous dans ma main, ô Maiſon d'Iſraël. Nous pouvons ajouter un paſſage tiré de la prétendue Sapience de Salomon: *Le potier ayant paitri la terre, en forme chaque piece telle qu'il veut, & d'une même terre il fait des vaiſſeaux pour ſervir à des uſages honnêtes, & d'autres auſſi pour des uſages contraires; le potier lui-même eſt le juge de l'uſage que chacun doit avoir.* C'eſt préciſément la penſée de S. Paul. Si le potier à ce pouvoir ſur l'argille, comment Dieu ne l'auroit-il pas ſur les hommes? Car enfin, quelque bonne opinion que l'homme ait de lui-même, il eſt quelque choſe de beaucoup plus chétif en comparaiſon de Dieu, que l'argille en comparaiſon du potier; & la domination que le potier exerce ſur l'argille eſt beaucoup moins fondée que la domination de Dieu ſur les hommes. Le potier ne fait pas l'argille, il l'emprunte toute faite comme un don du Créateur; il ne lui donne pas la ſubſtance, il lui donne ſeulement la forme. Dieu a donné à l'homme la ſubſtance même; & n'en ſeroit-il pas le maitre? Le droit de Dieu eſt inconteſtable, tout le monde en conviendra. Et cela ſuffit pour fermer la bouche à ceux qui voudroient conteſter avec Dieu, Chap. XV. 7.

& pour autoriſer la réponſe: *La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée: pourquoi m'as-tu faite ainſi?*

Mais les difficultés ſe préſentent, quand on penſe à l'uſage que Dieu voudra faire de ſon Pouvoir ſouverain & infini. Il eſt ſans bornes, il s'étend à tout; cela ne ſouffre aucun doute: & cependant c'eſt une règle, que nous devons ſuivre dans l'explication de ces matieres, comme je l'ai dit ci-deſſus, & dont il eſt à préſent tems de ſe ſouvenir, que Dieu ne ſe ſert jamais de ſa Toute-puiſſance pour choquer ſa ſageſſe, ou ſa bonté, ou ſa juſtice, ou ſa ſainteté. Mais quoique Dieu ſe mette ainſi des bornes à lui-même, il fait éclater l'étendue & la liberté de ſon pouvoir en quantité d'endroits, & nous trouvons quantité d'occaſions où nos penſées ſont réellement réfutées par la réflexion que S. Paul nous dicte. Prémierement, à l'égard de notre exiſtence en général, dirons-nous à Dieu: Pourquoi nous as-tu créés? que ne nous as-tu laiſſés dans le
Eſ. XLV. 10. néant? *Malheur à celui qui dit à ſon pere: pourquoi engendres-tu? & à ſa mere: pourquoi enfantes-tu?* Il arrive aux malheureux dans la force de leur douleur de maudire, comme Job, le jour de leur naiſſance; & le Seigneur juge par rapport à un certain ordre de pécheurs, qu'il eût été bon à ces

ces gens de n'être point nés. Mais après tout, demander à Dieu, pourquoi ſuis-je né? eſt une plainte indécente & intolerable. Enſuite, à l'égard de ces deux parties qui compoſent notre être, le corps & l'ame, dirons-nous à Dieu: Pourquoi ne ſommes-nous pas des Eſprits purs comme les Anges? pourquoi notre ame eſt-elle attachée à un corps, qu'on pourroit conſiderer comme ſa priſon? pourquoi nous as-tu donné le corps de cette portion de la matiere plutôt que de l'autre, un corps terreſtre, & non un corps aërien? pourquoi notre corps eſt-il bâti de cette maniere, & non d'une autre qui nous ſeroit peut-être plus commode & plus avantageuſe? Et à l'égard des qualités naturelles encore: Pourquoi avons-nous une telle faculté, un tel ſens? n'y en a-t-il pas d'autres qu'on nous auroit pu donner? Pour convaincre de folie & d'extravagance toutes les demandes de cette eſpece, la réponſe eſt prête: *La choſe formée dira-telle à celui qui l'a formée; pourquoi m'as-tu ainſi faite?* Dieu a formé les hommes comme il lui a plu, & les ayant formés, il en diſpoſe encore comme il lui plait, par rapport à pluſieurs ſortes de differences qu'on remarque entre les hommes. Quelle raiſon peut-on donner de la diſpenſation d'un grand nombre d'avan-

ta-

tages ou de desavantages? Il y en a qui regardent la complexion, ou les forces ou la beauté, ou la capacité, ou la durée de la vie. Pourquoi l'un eſt-il mieux fait, plus robuſte ou plus ſpirituel que l'autre? Pourquoi l'un a-t-il un temperament bilieux ou mélancolique, & l'autre un temperament ſanguin? Pourquoi l'un parvient-il à un âge décrépit, pendant que les autres meurent dans le berceau? Ces differences ont leurs raiſons dans les cauſes ſecondes; mais dans la Cauſe prémiere, la raiſon en eſt le bonplaiſir. Que ſi nous paſſons aux biens que le vulgaire attribue à la Fortune, & que nous demandions pourquoi l'un eſt malade pendant que l'autre ſe porte bien, pourquoi l'un eſt à ſon aiſe & l'autre affligé, l'un riche & l'autre pauvre, l'un libre & l'autre eſclave, l'un Roi & l'autre laboureur? il ſe trouvera quelquefois, que l'homme aura travaillé à rendre ſa condition bonne, ou contribué à rendre ſon état mauvais; mais ſouvent auſſi rien de tout cela ne viendra de l'homme, tout viendra de Dieu par les reſſorts ſecrets d'une Providence, qui nous oblige à être muets, ſi nous ne voulons pas qu'on nous réponde: *La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée; pourquoi m'as-tu ainſi faite?* Il eſt vrai que les défauts qui ſont dans l'homme & les incommodités qu'il ſouffre préſuppoſent le

le péché ; ſi les hommes n'avoient pas contracté cette tache, ils ſeroient parfaits, heureux & immortels. Mais il y a une diſtinction à faire entre les ſuites du péché originel, & les jugemens par lesquels Dieu punit les péchés actuels. La chûte rend le Genre humain en général ſujet aux maux, mais elle ne nous apprend pas en particulier, pourquoi un homme eſt plus malheureux que l'autre. Le péché originel n'empêche point que tous les hommes ne puiſſent être beaux comme Abſalom, robuſtes comme Samſon, riches comme Créſus, vieux comme Methuſela. Ceux qui reçurent ces avantages, furent pécheurs ; & comme leur péché ne retint pas Dieu de leur accorder ces faveurs, le pardon du péché & la reconciliation avec Dieu n'empêchent pas que les Fideles ne demeurent ſouvent privés de cette ſorte de graces ; ſi bien qu'on pourroit ſoutenir, que la conſideration du péché eſt à cet égard éteinte, & qu'il dépend abſolument du libre pouvoir du Créateur de traiter en toutes ces choſes l'homme ſa Créature comme il veut. En appellant vaiſſeaux d'honneur ceux qui ſont favoriſés, & vaiſſeaux de deshonneur ceux qui ne le ſont pas, nous pourrons dire: *Le potier n'a-t-il pas la puiſſance de faire d'une même maſſe de terre des vais-*

vaisseaux d'honneur & de deshonneur?

Je n'ai parlé jusqu'ici que des dispositions qui regardent la vie présente. On ne se fait pas beaucoup de peine de les attribuer au Pouvoir arbitraire de Dieu, pourvu qu'elles ne portent aucun préjudice à l'esperance de la vie à venir. Mais S. Paul traite d'une affaire qui regarde la vie éternelle, & la question est de savoir, comment Dieu use en ce genre de choses de sa toute-puissante liberté. Nous remarquons prémierement, que les dons de la Nature, ou la diversité des états & des conditions, que Dieu dispense incontestablement selon son bon-plaisir, comme nous venons de l'entendre, ont ordinairement quelque connexion avec la vie future, & des influences sur le bonheur ou le malheur éternel; & que nonobstant cela, l'homme n'est pas en droit de se plaindre, ou de demander, pourquoi il est fait de la maniere que Dieu l'a voulu faire. Demandera-t-il à Dieu: Pourquoi m'as-tu donné une ame immortelle? pourquoi dois-je vivre toujours? comme les Poëtes feignent de leurs Dieux prétendus, que dans le chagrin, dont ils les font capables, ils se souhaitent la mort, & qu'ils déplorent la dure loi qui leur est imposée de ne pouvoir pas quitter la vie. Ou l'homme demandera-t-il: Pourquoi m'a-

t-on

t-on fait capable de tomber, & de perdre le droit que j'avois à la vie éternelle? Ce seroit quereller Dieu sur ce qu'en nous donnant le Libre-Arbitre, inséparable de la nature d'un Etre raisonnable, il ne nous a pas donné une fermeté divine, qu'il n'étoit pas obligé de nous donner. *La chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainsi faite?* Il suffit que Dieu ait créé l'homme dans l'état d'innocence; il lui pouvoit pour le reste librement accorder ou non accorder la mesure de graces qu'il jugeoit à propos; & l'homme ayant la liberté de non-pécher comme de pécher, c'étoit à lui à se conserver dans l'heureuse condition, où le Créateur l'avoit mis. Richesses, pauvreté, grandeur, bassesse, santé, maladies, plaisirs, déplaisirs, toutes ces choses ont de la relation avec le salut de l'homme, mais en sorte qu'aucune ne le nécessite à se sauver, qu'aucune ne l'oblige à périr, & qu'il peut faire un bon ou mauvais usage de chacune. Les uns sont portés à la reconnoissance par les biens qu'ils reçoivent de la main de Dieu, les autres s'enorgueillissent & payent leur Bienfaiteur d'ingratitude. Les uns s'humilient sous le fardeau des afflictions & se le rendent salutaire par la patience, les autres se roidissent & perdent par leurs murmures

res le fruit du remede. Perſonne ne doit donc demander à Dieu: Pourquoi m'as-tu fait riche, ou pourquoi m'as-tu fait pauvre? Chacun doit éviter les écueils qui ſe rencontrent dans ſon état, & profiter des moyens qu'il lui fournit pour avancer ſa ſanctification. De quelque nature que ſoit notre condition, elle nous propoſe la vie & la mort ſuivant la conduite que nous y voudrons tenir. Mais que dirons-nous de la differente meſure de la vie des hommes? Combien de fois faiſons-nous la réfléxion: Heureux les enfans qui meurent avant que l'âge les expoſe aux tentations du monde! s'ils avoient vêcu plus longtems, ils auroient riſqué de ſe perdre? Si nous ajoutons à notre penſée: Pourquoi Dieu prolonge-t-il la vie à tant d'autres perſonnes qu'on voit périr? ou pourquoi ne la prolonge-t-il pas à ces autres pécheurs qui parviendroient peut-être encore à la repentance? nous ſommes dans l'embarras. S. Auguſtin, qui croyoit qu'un homme, en état aujourd'hui d'être ſauvé s'il mouroit, pouvoit mourir demain dans le péché & ſe damner, ne ſavoit qu'en dire. Les Théologiens Réformés ont tâché de ſortir de ce labyrinthe, & ajoutant à la doctrine de ce Pere de l'Egliſe l'article de la Perſévérance des Saints, qui ſuppoſe

que

que tout vrai Fidèle eſt Elu, & incapable de faire une chute finale. La ſolution paroît être fondée ſur divers paſſages de l'Ecriture, mais elle paroît être combattue par d'autres paſſages. Il eſt plus court, pour ſatisfaire en même tems aux autres parties de la queſtion, de trancher le nœud par les paroles de S. Paul: *La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainſi faite?* Quant à la difference des complexions, nous pouvons dire que chacune a ſes utilités, comme chacune eſt capable de porter à des excès dont on ſe doit garder. Mais quant à la difference de la capacité, c'eſt un nouveau myſtère: Nous voyons que les hommes ſont plus ſpirituels ou plus ſtupides, & par conſéquent plus ou moins en état de s'éclairer, plus ou moins en état de ſe ſervir des moyens que Dieu leur préſente pour procurer le ſalut de leur ame; Et la raiſon, c'eſt le bon-plaiſir de Dieu. L'homme diroit en-vain à Dieu: Pourquoi ne m'as-tu pas donné l'eſprit plus ouvert? comme un aveugle, ou un muet, diroit en-vain: Pourquoi ne m'as-tu pas donné la vue, ou l'ouïe, ou l'uſage de la langue? Et cependant voilà de nouveaux obſtacles: l'aveugle ne voit pas les œuvres de Dieu, le ſourd n'entend pas ſa Parole; l'un ou l'autre de ces deux grands ſecours leur

manque, ſans lesquels on ne ſauroit arriver à la connoiſſance de Dieu que par miracle. Mais *la choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainſi faite?*

Enfin, le ſujet particulier que S. Paul traite, la difference miſe entre les Juifs & les Gentils, la Grace de la Révélation faite aux uns & non pas aux autres, acheve de confondre nos raiſonnemens. Elle influe beaucoup plus ſur le ſalut éternel des ames, que toutes les circonſtances précédentes: & cependant, ſi les Payens vouloient dire à Dieu: Pourquoi ne nous as-tu pas fait ton Peuple comme les Iſraëlites? pourquoi ne nous parles-tu pas du Ciel? pourquoi n'avons-nous pas reçu tes ordonnances? pourquoi ne nous as-tu pas envoyé des Prophetes? Si nous voulions demander encore aujourd'hui, pourquoi l'Evangile eſt-il prêché à ce Peuple plutôt qu'à cet autre? pourquoi un tel a-t-il reçu la naiſſance & l'éducation dans un païs idolâtre plutôt que dans un païs Chrétien? nous ne ſerions-pas admis à diſputer, nous ſerions rembarrés par la réponſe de l'Apôtre: *La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainſi faite? Le potier n'a-t-il pas la puiſſance de faire de la même maſſe de terre des va-*

vaſes d'honneur & de deshonneur? C'eſt l'effet du bon-plaiſir de Dieu, toutes les autres raiſons qu'on voudroit imaginer ſont inſuffiſantes. Je les marquerai avec un mot, quoi que j'en aye parlé ailleurs. Quand Dieu traita ſon Alliance avec Abraham, ſi quelqu'un eût voulu dire, que la vue en étoit de récompenſer la piété de ce Patriarche, comme les Juifs le prétendent en effet, on lui auroit répondu: N'y avoit il point d'homme de bien que lui ſur la Terre? n'y avoit-il pas un Melchiſedec, un Job, perſonnes dont la vertu nous eſt louée dans l'Ecriture? Pourquoi Dieu ne fit-il pas les mêmes promeſſes à leur poſterité? Chacun ſans doute reçut pour lui le prix de ſa foi; mais il plut à Dieu d'étendre ſon Alliance jusqu'aux enfans d'Abraham, & non pas jusqu'aux deſcendans des autres. Quand on demande, pourquoi il y a des Peuples abandonnés aux ténèbres de l'erreur, quelques-uns répondent, que c'eſt parce que leurs ancêtres ont obligé Dieu, par le mépris qu'ils firent de l'Evangile, de leur ôter cette lumiere; & il eſt vrai, que Dieu a ſouvent puni l'ingratitude des hommes par la privation de ſes graces: mais que fait cette raiſon pour les enfans qui ſont innocens, & pour les générations les plus éloignées qui ne ſau-

roient avoir part au crime de leurs prédéceſſeurs ? Les enfans portent quelquefois la peine du péché de leurs peres, conformément aux menaces de la Loi ; mais Dieu borne les ſuites de ſa colere par la quatrieme génération, & pluſieurs Théologiens ſoutiennent, que cette communication des peines regarde ſeulement les châtimens temporels, & que par rapport au ſiecle à venir, comme chacun vivra de ſa foi, chacun de même ne périra que pour ſes propres fautes, ſelon la règle d'Ezechiel au Chapitre XVIII : *Que voulez-vous dire, vous qui uſez de ce proverbe ; Les peres ont mangé l'aigret, & les dents des enfans en ſont agacées ? Je ſuis vivant, dit l'Eternel, que vous n'uſerez plus de ce proverbe en Iſraël ; Voici, toutes les ames ſont à moi, l'ame de l'enfant eſt à moi comme l'ame du pere, & l'ame qui péchera ſera celle qui mourra.* Il y en a qui prétendent, que Dieu ne fait pas prêcher ſa Parole en de certains endroits, parce qu'il prévoit qu'elle n'y feroit point de fruit. C'eſt un cas où la préviſion eſt mal placée ; car on peut incontinent demander : Pourquoi la fait-il donc ſouvent prêcher à des Peuples qui la rejettent ? Mais encore, aurions-nous la témérité de juger, qu'il n'y eût pas chez les Americains des perſonnes auſſi bien que parmi nous

nous, capables de profiter de la prédication de l'Evangile, si Dieu le leur avoit voulu faire annoncer? Et le Seigneur ne dit-il pas: *Malheur à vous, Corazin & Bethsaïda, si les miracles, qui ont été faits au milieu de vous, eussent été faits à Tyr & à Sidon, il y a longtems que ces villes se seroient repenties avec le sac & avec la cendre?* Il faut donc abandonner toutes ces raisons qui ne font que blanchir, & s'en tenir à celle que l'Apôtre nous allègue, suivant la doctrine de son divin Maitre, qui a dit: *Je te rends graces, ô Pere, Seigneur du Ciel & de la Terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages & aux entendus, & que tu les a révélées aux petits enfans; il est ainsi, ô Pere, parce que tel a été ton bon-plaisir.* Matth. XI. 25. 26.

C'est un grand mystère que la dispensation de la Parole divine, quoi qu'il y ait des moyens généraux que Dieu employe partout, en sorte qu'aucun homme ne se peut dire entierement dépourvu d'avertissemens & d'instructions; & que nonobstant l'exclusion que l'ancienne Alliance donnoit aux Gentils, Dieu leur ait quelquefois fait la grace de pouvoir être reçus dans la République d'Israël, comme à une Rahab & à une Ruth, ou de se rendre recommandables hors des murs de la Jerusalem terrestre. La Reine de Saba

vint admirer la sagesse de Salomon; les gens de Ninive furent se convertir à la prédication de Jonas; la veuve de Sarepta fut préférée à toutes les veuves d'Israël; Naaman le Syrien fut guéri préférablement aux lepreux d'Israel. Nous ne devons pas juger de chaque particulier entre les Gentils, ni desesperer généralement de leur salut. Mais après tout il faut l'avouer, & la rareté des conversions le prouve, qu'il leur est beaucoup plus difficile d'approcher de Dieu, qu'à ceux qui sont éclairés par la Révélation, & s'ils ne sont pas dans l'impossibilité d'être sauvés, qu'ils sont toujours dans une plus grande possibilité de périr, que ceux qui ont la connoissance de la Loi & de l'Evangile. Ainsi les Gentils ont été des vases de deshonneur en comparaison des Israëlites, qui furent en leur tems le plus précieux joyau que le Seigneur de toute la Terre eût eu entre tous les Peuples, la Nation sainte, le Royaume des Sacrificateurs, le vase d'honneur & d'élite.

C'est ici qu'on devroit s'arrêter, d'autant plus qu'on se croit sur le bord d'un abîme, où l'on ne peut entrer sans danger, & qu'on ne peut vouloir approfondir sans témérité. Je veux dire, qu'on croit voir dans les paroles de S. Paul la Réprobation, dont on fait une partie du Con-

Conseil éternel de Dieu, par lequel il auroit voulu déterminer le sort de chacun, en sorte que les uns recevant misericorde pour être efficacement conduits à la possession de la vie éternelle, les autres seroient abandonnés sans secours à toutes les suites de leur malheur. On ne sauroit revoquer en doute, qu'il n'y ait une Prédestination, qu'il n'y ait une Election, & puis que le choix des uns présuppose l'exclusion des autres, qu'il n'y ait une Réprobation. Mais la question est d'en expliquer la nature. Il faut rendre justice aux Théologiens qui déclarent l'Election absolue; ils ne le font que pour rehausser le prix de la Grace; & comme S. Augustin a soutenu une telle Election pour défendre l'honneur de la Grace contre Pelage, on la soutient encore dans la crainte que le Pelagianisme ne soit renouvellé: Et si outre l'Election on parle de la Réprobation, ce n'est que parce qu'on y est entrainé par la nécessité des conséquences. Cependant, s'il est difficile de comprendre, comment l'homme a quelque liberté d'action dans le Systême de la Grace irrésistible & efficace par elle-même; il est d'une digestion bien plus dure de s'imaginer l'état des Réprouvés sur un pareil pied, & d'y concevoir une espece de Destin inévi-

table. Il ſemble que non ſeulement la Raiſon en eſt choquée, mais encore l'Ecriture, à laquelle on fait une manifeſte violence, quand on interprete les exhortations à la converſion, comme ſi elles n'étoient adreſſées aux Réprouvés qu'*afin qu'ils ſoient rendus inexcuſables*. S. Paul ſe ſert de cette expreſſion, il eſt vrai; mais s'il avoit voulu dire, que c'eſt la principale fin que Dieu ſe propoſe, il auroit eu mauvaiſe grace d'ajouter: *Mépriſez-vous les richeſſes de ſa bénignité, & de ſa patience, & de ſa longue attente; ne connoiſſant pas que la bénignité de Dieu vous convie à la repentance?* Voici Dieu qui invite à la repentance ceux-là mêmes qui *par la dureté de leur cœur s'amaſſent la colere pour le jour de la colere & de la déclaration du juſte jugement de Dieu*. Et ſi ce n'étoit pas ſon deſſein ſérieux, s'il le faiſoit ſeulement pour les rendre inexcuſables, ce ſeroit ſe moquer de l'appeller richeſſes de bonté, il faudroit plutôt l'attribuer à une abondance de colere. La doctrine la plus claire & plus généralement répandue dans la Bible eſt, que Dieu n'a pas l'intention de rendre les hommes plus condamnables, mais celle de procurer leur ſalut, en les inſtruiſant par ſes commandemens, en les intimidant par ſes menaces, en les touchant par ſes exhortations,

Rom. I. 20.

Rom. II. 4.

tions, & en les attirant par ſes promeſſes; de maniere que ſi le ſuccès manque, il eſt en droit de ſe plaindre & de conteſter, que c'eſt uniquement leur faute, & qu'il leur a fourni de ſon côté des ſecours très réels. Ces idées populaires qu'on nous offre ſont à mon avis préférables à tous les raffinemens des Docteurs, & à toutes les conſéquences qu'ils tirent de leurs principes abſtraits.

Mais ſi les Défenſeurs du Syſtème dont j'ai parlé ne desavouent pas toutes les conſéquences qui paroiſſent rudes, ils n'admettent pas non plus toutes celles qu'on leur voudroit imputer, & ſur-tout ils ne prétendent en aucune maniere rendre Dieu l'auteur du péché. Ils ne diſent point, que Dieu a créé l'homme dans le peché, ni qu'il l'a prédeſtiné pour le péché; ils ſuppoſent ſeulement, que Dieu prévoyant la chute des hommes, & les conſiderant comme tombés dans le péché, il a réſolu de retirer les uns de cette maſſe corrompue, & d'y laiſſer les autres, & que c'eſt ainſi que d'une même maſſe il a fait des vaiſſeaux d'honneur, qui ſont les Elus, & des vaiſſeaux de deshonneur, qui ſont les Réprouvés. L'homme ne dira point à Dieu: Pourquoi m'as-tu fait pécheur? Le menſonge ſeroit terrible. Il pourroit dire tout au plus: Pécheur que je ſuis, pourquoi me laiſſes-tu ainſi? Pour-

quoi ne me pardonnes-tu pas comme aux autres? Pourquoi suis-je puni pendant que les autres obtiennent grace? Demandes auxquelles il n'est pas difficile de répondre.

Un grand nombre d'illustres Théologiens, non seulement du parti des Réformés, mais aussi de la Confession d'Augsbourg, & de l'Eglise Romaine, conspirent à trouver la Réprobation dans le IX. Chapitre aux Romains; & quoi qu'ils ne soient pas d'accord du détail de l'explication, ils conspirent tous, si l'on excepte les Supralapsaires, à prétendre que S. Paul a considéré les hommes comme une masse de pécheurs; en quoi ils me semblent avoir fait plus d'attention à leurs principes, qu'aux vues de l'Apôtre. Je fonde mon opinion sur les raisons suivantes. Prémierement, le choix entre Jacob & Esaü fut fait *avant que les enfans eussent fait ni bien ni mal*; ce qui exclud non seulement l'existence du péché, mais toute la consideration du péché. Oui, dit-on, du péché actuel, mais non du péché originel. Mais la distinction ne convient point à ce lieu; le bien & le mal signifient ici les bonnes & mauvaises dispositions, aussi bien que les bonnes & mauvaises œuvres. Secondement, S. Paul ne répond à la demande, *s'il y a de l'injustice en Dieu?* qu'un mot pour rejetter ce blasphème.

me. C'étoit l'endroit d'alleguer le péché, s'il entroit dans ſa matiere, ainſi qu'on ne manque pas de juſtifier la Réprobation, en la définiſſant que c'eſt un deſſein de Dieu de faire éclater ſa juſtice par la punition du péché. Mais l'Apôtre n'en parle point, parce qu'il ne veut pas qu'on rapporte le ſujet qu'il traite à l'ordre de la juſtice. Troiſiemement, il met dans la même claſſe, avec un Eſaü non encore né, un Pharaon actuellement chargé de crimes, comme un ſujet en qui Dieu a voulu démontrer ſa puiſſance avec une entiere liberté. Si donc le Pouvoir Arbitraire, que S. Paul adjuge à Dieu, n'eſt pas détourné de ſon exercice par les péchés actuels, comment veut-on qu'il ſoit borné par le péché originel? Et ſi Dieu endurcit les gens, non parce qu'ils ſont vicieux, mais parce qu'il le veut, ſavoir de la maniere que S. Paul l'entend, pourquoi les endurciroit-il pour l'amour d'un défaut héréditaire, plutôt que parce qu'il le veut? En quatrieme lieu, ſur la demande: *qui peut réſiſter à ſa volonté?* on préſuppoſe qu'il eſt vrai que la volonté de Dieu concourt aux choſes dont il parle, & une volonté abſolue & irréſiſtible; ce qu'on ne peut en aucune maniere dire du péché originel, non plus que de l'actuel. Ce ſeroit un blaſphême de le pen-

penſer, & en même tems un très mauvais moyen de prouver que les plaintes de Dieu ſont juſtes. En cinquieme lieu, les paroles: *La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée; pourquoi m'as-tu ainſi faite?* & la comparaiſon empruntée d'un Potier, ne porte point ſur Dieu le Juge, mais ſur Dieu le Créateur. C'en eſt le ſens naturel dans notre Texte, auſſi bien que dans les paſſages des Prophetes, d'où il eſt tiré. Et quoi qu'on applique la règle à la fortune des hommes plutôt qu'à leur Création, on nous fait enviſager la diſpoſition de Dieu ſur leur ſort comme ſemblable à la Création, & émanée d'une puiſſance auſſi libre; & la raiſon qu'on rend de ce pouvoir illimité, n'eſt pas le péché des hommes, mais le droit de celui qui les a formés. On convient, que Dieu, qui a formé l'homme, l'a formé ſans péché, & par conſéquent incapable d'être réprouvé en vertu de la formation de Dieu. Enfin, quoi qu'on veuille parer ces objections, en attribuant la Réprobation au bon-plaiſir de Dieu, lors qu'on demande comparativement, pourquoi un pécheur eſt reprouvé & non l'autre? on ne leve pas les doutes, pendant qu'on l'attribue directement à la juſtice de Dieu, & l'on n'entre pas aſſez dans les vues de l'Apôtre, qui ne demande point de partage, mais qui veut

veut que les matieres, dont il traite, appartiennent uniquement au bon-plaisir. Je tiens donc, qu'il parle, non d'une masse corrompue, mais d'une masse indifferente: non que les hommes soient dans l'état d'indifference, mais parce qu'on les regarde comme tels en ces occasions. La Réprobation seroit-elle donc exercée sur une masse indifferente? A Dieu ne plaise! Il faut conclurre au contraire, qu'il ne s'agit pas ici de la Réprobation, nonobstant la rigueur des paroles qui suivent, & dont je renvoye l'examen à un autre tems.

La leçon principale que nous avons présentement à retenir, c'est de nous contenter de notre sort, & de nous assujettir en tout aux ordres de la Providence. Le prémier homme, & ce fut son prémier péché, comme si c'étoit peu de chose de porter l'image de Dieu, dit en lui-même: Pourquoi ne suis-je pas plus semblable à Dieu? & écouta le Tentateur, qui lui persuada qu'il arriveroit à cette gloire, sachant le bien & le mal. Vous savez combien il s'est rendu malheureux par cette ambition, ce mécontentement, cette contestation, cette rebellion contre son Créateur. *Connoissez l'Eternel, qu'il est Dieu; c'est lui qui nous a faits, ce n'est pas nous; il nous a même faits*

faits ſon Peuple & le troupeau de ſa pâture. Que ſi les Payens, ſe plaignant de leur condition, ne ſeroient pas écoutés, avec quel front dirons-nous à Dieu, nous qui avons de ſi grands avantages; *pourquoi nous as-tu ainſi faits?* Souvenons-nous avec humilité, que nous tenons cette préférence de la pure miſericorde de Dieu, & faiſons-en tout l'uſage poſſible. Et s'il nous ſemble au reſte, que notre ſort n'eſt pas aſſez heureux à de certains égards, penſons que le traitement que Dieu nous fait ſurpaſſe toujours ce que nous oſerions prétendre, & que notre deſtinée, qui eſt entre ſes puiſſantes mains, recevra de ſa grace des changemens glorieux, moyennant que nous nous attachions humblement à ſon ſervice, & que nous y perſévérions ſans murmure jusqu'à la fin.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0380
DFG

XIII. SERMON.

SUR ROM. IX. 22--24.

Et qu'eſt-ce, ſi Dieu en voulant montrer ſa colere, & donner à connoitre ſa puiſſance, a toleré en grande patience les vaiſſeaux de colere, préparés pour la perdition? &c.

DAns une grande maiſon il n'y a pas ſeulement des vaiſſeaux d'or & d'argent, mais il y en a auſſi de bois & de terre, les uns à honneur, & les autres à deshonneur. Si quelqu'un donc ſe purifie, il ſera un vaiſſeau ſanctifié à honneur, utile au Seigneur, & préparé à toute bonne œuvre. C'eſt ce que dit S. Paul, & la règle eſt directement donnée aux Paſteurs, afin qu'ils ſachent comment il faut converſer dans la Maiſon de Dieu, qui eſt l'Egliſe du Dieu vivant. L'Apôtre leur recommande par cette comparaiſon la pureté des mœurs, comme il leur avoit recommandé la pureté de la doctrine par une autre comparaiſon, en diſant: *Si quelqu'un édifie* 2. Tim. II. 20, 21.

1. Cor. III. 12. 13. *édifie sur le fondement, de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, du chaume, l'œuvre de chacun sera manifestée par le feu qui l'éprouvera.* Il faut être fortement prévenu en faveur du Purgatoire, pour le chercher dans le dernier passage. La Réprobation ne se trouve pas non plus dans le prémier. Mais elle se trouve peut-être dans un endroit, où la même comparaison est employée, quand S. Paul dit: *Le potier de terre n'a-t-il pas la puissance de faire d'une même masse de terre un vaisseau à honneur & un autre à deshonneur?* Car voici ce que l'Apôtre ajoute: *Et qu'est-ce, si Dieu en voulant montrer sa colere, & donner à connoitre sa puissance, a toleré en grande patience les vaisseaux de colere, préparés pour la perdition?*

C'est sur ce Texte qu'on appuye les sentimens les plus outrés, que quelques-uns ont conçus de la nature de la Réprobation: La voilà, dit-on, nettement établie. Examinons de plus près ces paroles. Après avoir entrepris l'explication de ce qui précède, nous y sommes entrainés, nonobstant les difficultés que la matiere présente, & qu'il n'est pas possible de lever avec peu de mots. J'ose avancer, qu'il s'agit de l'intelligence d'un passage, qu'on a mis au nombre des plus obscurs & des plus

plus rudes des Saintes Ecritures, & dont néanmoins je doute s'il a mérité de tenir un tel rang. J'ai donné dans le discours précédent le sens de la comparaison tirée d'un potier, & j'ai fait voir qu'il y a quantité d'occasions, où l'on peut légitimement répondre à ceux qui voudroient contester contre Dieu: *La chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée; pourquoi m'as-tu ainsi faite?* On fait mention de deux sortes de vases, *des vases d'honneur & des vases de deshonneur.* C'est la consideration de la conduite de Dieu par rapport aux vases de deshonneur, qui nous met principalement dans l'embarras. Afin d'entendre les paroles de S. Paul qui les concernent, nous aurons plusieurs réflexions à faire, que je partagerai en deux Classes. Je mettrai dans la prémiere mes remarques sur les adoucissemens, par lesquels l'Apôtre lui-même tempere la rigueur de sa proposition, outre ceux que les Interpretes sont obligés d'y apporter, à cause de l'impossibilité qu'ils trouvent de donner à quelques termes un sens propre selon toute leur force, puis qu'en s'y arrêtant sans admettre aucune moderation, ils seroient menés plus loin que les Défenseurs de la Réprobation ne veulent aller. Dans la seconde Partie, je tâcherai de ramener ces termes & tout le passage à la matiere,

que l'Apôtre traite, & à ſon but, qui nous doit ſervir de règle dans l'explication & dans l'application.

I. PARTIE.

JE dis en prémier lieu, que la propoſition de S. Paul n'eſt pas auſſi rude qu'on penſe, & qu'il a eu ſoin lui-même de l'adoucir; ce qui eſt d'autant plus remarquable, que ſa coutume eſt de ſoutenir avec une force entiere les vérités qu'il entreprend de défendre, & de ne point uſer de ménagement avec ſes adverſaires. Lors donc qu'il ajoute des temperamens à ſon discours, ſur-tout dans la chaleur de la diſpute, il eſt certain qu'il entend qu'on s'en ſerve pour juger de ſes intentions. Je trouve au nombre de trois les adouciſſemens qu'il fait couler dans notre Texte. Le prémier eſt, qu'il commence ſa propoſition par un ſi; d'où l'on pourroit inferer qu'elle n'eſt pas affirmative & catégorique, mais conditionelle & ſuſpendue, & qu'elle ſuppoſe ſeulement la poſſibilité de la choſe, & non la réalité. *Qu'eſt-ce ſi Dieu avoit voulu faire connoître ſa puiſſance par un tel moyen?* Paroles qui marquent ce que Dieu pourroit faire, mais qui ne marquent pas néceſſairement ce qu'il fait; comme ſi l'Apôtre avoit voulu

lu dire: Dieu n'eſt-il pas aſſez puiſſant, n'eſt-il pas aſſez le Maitre, pour faire ceci s'il en avoit envie; & ſi le Monarque des Cieux le faiſoit, nous ſeroit-il permis, à nous autres vers de terre, de conteſter avec lui? Non, ſans doute; ſi le pouvoir de Dieu doit recevoir des bornes, c'eſt à lui-même à ſe les donner, ce n'eſt pas à nous à les lui preſcrire. Je ne prétends pas inſinuer, que Dieu ne fait jamais rien de ſemblable. J'avoue que S. Paul, en debutant par une particule conditionelle, n'a pas pour cela fait une ſimple ſuppoſition en l'air, & qu'il n'a pas laiſſé de nous marquer quelque choſe de poſitif. Je veux ſeulement qu'on reconnoiſſe, que ce tour qu'il donne à ſa propoſition eſt un adouciſſement, qui nous arrête, afin de juger avec circonſpection de ce que l'Apôtre va dire, & de ne prendre pas ſes termes dans toute la rigueur de leur ſignification naturelle.

Le ſecond adouciſſement ſe trouve à la fin du verſet. L'Apôtre dit bien, qu'il y a *des vaiſſeaux préparés pour la perditio*, mais il ne dit pas, que Dieu les a préparés pour la perdition, comme il va dire des vaiſſeaux de miſericorde, que Dieu les a préparés pour la gloire; d'où l'on peut manifeſtement inferer, que Dieu n'eſt pas l'auteur de la perdition des uns, comme il eſt l'auteur de la gloire des autres.

tres. Les Anciens eurent de grandes disputes au sujet de l'usage de ces expressions. Plusieurs vouloient qu'on se contentât de dire, que Dieu a préparé la perdition pour les méchans; & il y en eut qui prétendoient que c'étoit déja trop, puis qu'on s'éloignoit du langage que le Seigneur à tenu, Matth. XXV: où après avoir dit sans détour, que *le Royaume céleste a été préparé aux élus*, quand il vient à parler du feu éternel, il ne dit point, qu'il a été préparé aux hommes: il dit, qu'*il a été préparé au Diable & à ses Anges*, comme s'il vouloit insinuer, que les méchans d'entre les hommes n'y sont envoyés que par accident, & que Dieu n'avoit pas eu l'intention de bâtir l'Enfer pour eux. On convient néanmoins, que la proposition, Dieu a préparé la peine aux injustes, a un sens très raisonnable & conforme aux Saintes Ecritures. Mais peut-on avouer, que Dieu a préparé les Réprouvés pour la perdition? C'est ce que plusieurs n'ont pas craint de dire. Il est vrai, qu'ils distinguent: Si l'on disoit, que Dieu a prédestiné les hommes au péché, on diroit un blasphème; mais en disant, que Dieu prédestine les pécheurs à la peine méritée, aux supplices éternels, on ne dit rien, à leur avis, qui soit indigne de Dieu. Lors qu'on entend par la préparation

tion la condamnation ou la réſolution de condamner, on peut dire ſans difficulté, que Dieu a préparé les méchans à la mort éternelle; mais quand on entend par la préparation un acte par lequel on donneroit aux hommes les diſpoſitions qui leur font mériter la mort, tout le monde conviendra, que Dieu ne prépare perſonne à la damnation. Or le terme de préparer étant ſuſceptible de ce dernier ſens, & le repréſentant d'une maniere aſſez naturelle, S. Paul n'a pas voulu dire, que Dieu a préparé les vaiſſeaux de colere, il s'eſt contenté de dire, qu'il y a de ces vaiſſeaux préparés. Mais ne compare-t-on pas Dieu avec le potier, qui prépare les vaiſſeaux de deshonneur auſſi bien que les vaiſſeaux d'honneur, & ne s'enſuit il pas, que la ſimilitude étant appliquée il faut dire, que Dieu a préparé les vaiſſeaux de colere pour la perdition, auſſi bien que les vaiſſeaux de miſericorde pour la gloire? Je réponds, outre que le Potier ne fait pas les vaſes afin qu'on les caſſe, à quelque uſage qu'ils ſoient deſtinés, qu'il eſt rare de voir des comparaiſons appliquables dans toute leur étendue. Et puis que la comparaiſon paroît exiger, que S. Paul dît que Dieu a préparé des vaiſſeaux pour la perdition, ſi la reſſemblance à cet égard avoit lieu, & qu'il a évité de le dire, je le prends pour une

marque qu'il ne veut pas qu'on le penſe, & qu'il ne prétend pas qu'on pouſſe dans cette ſorte d'extrémité les conſéquences de ſa comparaiſon.

Le troiſieme adouciſſement, qui eſt très ſenſible, conſiſte en ce que dans le tems qu'on s'attendoit d'ouïr dire que Dieu fait périr les vaiſſeaux de colere, S. Paul dit au contraire, que Dieu les *a tolerés en grande patience*; expreſſion plus capable de réfuter la Réprobation que de la prouver, & qui mérite d'être bien peſée. Nous apprenons par l'hiſtoire de tous les ſiecles, & nous l'expérimentons tous les jours, que Dieu uſe de beaucoup de tolerance & de patience envers les hommes. Adam avoit mérité de mourir au moment qu'il commit le prémier péché, ſelon la menace: *Dès le jour que tu mangeras du fruit défendu, tu mourras de mort*; & néanmoins Dieu lui prolongea les jours au-delà de neuf-cens ans, en ſorte que la mort parut être la ſuite des infirmités naturelles plutôt que la punition du péché. L'ancien Monde des incrédules & des impies avoit mérité de périr quelques ſiecles avant le Déluge; mais *la patience de Dieu les attendoit*, dit S. Pierre, *durant les jours de Noé, tandis que l'Arche ſe préparoit.* Je pourrois alleguer pluſieurs autres exemples

1. Pier. III. 20.

ples & plusieurs autres passages, qui rendent témoignage à la patience de Dieu; la chose ne souffre aucun doute. Mais on demande, quelle est la vue de la tolerance divine? Que si Dieu tolere les pécheurs, afin qu'ils ayent le tems de combler la mesure de leurs crimes, & qu'il ait l'occasion de leur faire souffrir des peines plus rigoureuses, j'avoue que la tolerance n'est pas l'effet de sa bonté, mais de sa colere, & que la punition faite sur le champ seroit quelque chose de plus doux qu'une patience de cette nature. L'on diroit presque que c'est le sens de la proposition de S. Paul, puis qu'il dit que *Dieu cherche à montrer sa colere, & à donner à connoitre sa puissance, par le moyen de sa tolerance.* Ajouterons-nous, que Dieu fait exprès du bien aux méchans afin de les charger d'une plus noire ingratitude, qu'il les éleve bien haut afin de les faire tomber bien bas, & qu'il les fait monter à un grand faîte, afin de rendre leur précipice plus terrible? Mais ce sont des vues qu'on ne sauroit attribuer à l'Etre souverainement parfait, & s'il y a des passages qui l'insinuent, ce sont des expressions qui nous marquent les circonstances de l'évenement, & qu'on ne doit pas étendre jusqu'à juger du principe par lequel Dieu auroit agi. Je vous prie, que diriez-vous d'un homme,

qui conniveroit exprès avec un ennemi, ne le trouvant pas assez exposé à son ressentiment, dans l'attente d'une occasion propre à lui jouer un plus mauvais tour; qui lui feroit un visage riant, & qui l'assureroit de sa bienveillance, afin de le mieux enlacer par cette feinte dans les filets de sa vengeance? Cette douceur seroit-elle autre chose qu'un poison qu'il lui feroit avaler pour lui donner une mort cruelle? Y a-t-il d'autres que des Scélérats qui en soient capables? Peut-on penser sans frémir, que Dieu fasse quelque chose d'approchant? Ou dira-t-on, que Dieu le fait en qualité de Juge, & qu'ayant devant lui un objet qui mérite sa colere, rien n'empêche qu'il n'use d'une tolerance qui tend à donner de l'éclat à sa justice? Mais que dirions-nous d'un Juge, qui non content de punir le criminel tel qu'il le trouve, differeroit exprès l'exécution dans la vue que cet intervalle serve à rendre ce malheureux plus coupable & digne d'un supplice plus rigoureux? Il arrive, que celui qui a échapé à la corde commet de nouveaux crimes qui le conduisent sur la roue; mais le Juge, s'il est juste, en peut-il avoir l'intention? Il arrive, que les hommes abusent de la patience de Dieu, pour attirer une plus grande condamnation sur eux; mais croirons-nous que c'est dans ce dessein

ſein qu'ils ont été tolerés? A Dieu ne plaiſe!

Veut-on ſavoir quelle eſt la vue de la tolerance divine? S. Paul lui-même nous l'apprendra: *Mépriſez-vous*, dit-il, *les richeſſes de ſa bonté, de ſa patience & de ſa longue attente, ne connoiſſant pas que la bénignité de Dieu vous convie à la repentance?* Si donc Dieu tolere les pécheurs, c'eſt afin qu'ils ayent du tems pour ſe convertir; & s'il leur fait du bien, c'eſt afin de leur fournir un motif de converſion; voilà ſes vues. S. Pierre enſeigne la même doctrine, en diſant par rapport au jour du jugement, qui eſt ſi longtems differé, que *ce n'eſt pas un retardement de l'exécution de la promeſſe, comme quelques-uns eſtiment, mais l'effet de la tolerance de Dieu, qui eſt patient envers nous, ne voulant point qu'aucun périſſe, mais que tous viennent à la repentance.* Et l'on ne doit pas penſer, que le but de l'attente de Dieu regarde ſeulement les Elus à l'excluſion des Réprouvés, de ſorte que les vaiſſeaux de colere, en ſuppoſant que ce ſont les Réprouvés, n'en ſauroient jouir. S. Paul réfute cette exception, en ajoutant: *Mais toi, par la dureté de ton cœur impénitent, tu t'amaſſes la colere pour le jour de la colere & de la déclaration du juſte jugement de Dieu.* Il établit donc, que ceux-là mêmes qu'on appelle Réprouvés, & qui re-

Rom. II. 4.

2. Pier. III. 9.

cevront *indignation & colere, tribulation & angoisse, quand il sera rendu à chacun selon ses œuvres*, sont pendant un tems les objets de la bonté de Dieu, qui les invite réellement & sérieusement à la repentance. Mais, dit-on, Dieu seroit frustré de son attente; n'est-ce pas un cas indigne de lui, & qui choque évidemment sa Puissance & sa Sagesse infinie? Je demande à ceux qui font cette objection, s'ils croyent que l'action de l'homme qui péche est contraire à la volonté de Dieu; & comme sans extravagance ils ne sauroient répondre qu'affirmativement, je les prie de concilier le pouvoir que la Créature a d'agir contre la volonté de Dieu, avec la Toute-puissance du Créateur. Ils me diront, que la contrariété vient de ce que le Créateur a accordé à la Créature le pouvoir d'agir librement selon sa propre volonté, résolu de ne point interposer en cette occasion sa Puissance, de sorte que sa Puissance ne se trouve pas combattue, parce qu'elle n'intervient point. Et pourquoi donc Dieu ne pourroit-il pas être frustré de son attente dans les choses où il est possible que la volonté de l'homme ne se conforme pas à la volonté de Dieu, comme il est possible toutes les fois que Dieu ne fait pas une œuvre par sa propre puissance, mais qu'il charge l'homme de la

la faire, ne mettant point d'empêchement à sa liberté? Non, le pouvoir de Dieu demeure infini, au milieu de la résistance & de la desobeïssance de la Créature.

Mais quand on dit de quelqu'un qu'il est frustré de son attente, on suppose qu'il avoit ignoré l'évenement; & il faut avouer que cela ne se peut pas dire de Dieu, c'est la principale difficulté qu'on forme. Comment Dieu peut-il avoir en vue d'attendre la conversion des pécheurs, quand il sait parfaitement qu'elle n'arrivera jamais? Je réponds, qu'en donnant à son attente pour objet le Monde en général, elle n'est pas trompée, parce qu'une partie du Monde parvient réellement à la repentance. Et quant en particulier à ceux qui n'y parviennent point, je réponds, que l'attente de Dieu n'a rien que de convenable, puis qu'elle a pour objet une chose possible. On a droit de s'attendre à des choses possibles, quoi qu'on prévoye qu'elles n'arriveront pas. Ceux qui mêlent dans leurs argumens la Prévision pour en appuyer leurs pensées, devroient considerer qu'ils s'exposent à de terribles conséquences, & qu'on pourroit prouver par leur maniere de raisonner, que Dieu n'auroit jamais rien dû faire, & qu'il est même incapable de disposer de rien. Car ayant infailliblement prévu toutes les choses de toute éternité, s'il

s'il eſt permis de demander, pourquoi a-t-il donné aux Créatures une liberté dont il a ſu qu'ils abuſeroient, ou pourquoi travaille-t-il préſentement pour elles, puis qu'il ſait qu'il n'avancera rien, que répondrons-nous à ceux qui forgent un Dieu oiſif avec Epicure, ou un Dieu eſclave du Deſtin avec le reſte des Payens? Il faut donc concevoir, que nous ne comprenons pas aſſez la ſageſſe & la connoiſſance de Dieu, pour la faire entrer dans nos raiſonnemens à notre fantaiſie. Elle n'emporte pas la néceſſité des évenemens, comme il nous ſemble; & quoi qu'il y ait une difference immenſe entre la préviſion de Dieu, qui eſt univerſelle & immanquable, & la préviſion de l'homme qui eſt conjecturale, la préviſion de Dieu n'eſt pas la cauſe des évenemens non plus que la nôtre, & ne change rien dans leur contingence naturelle. Mais auſſi, puis que l'idée d'un conflict entre la Preſcience de Dieu & la liberté de la Créature eſt telle, que nous ne trouvons aucun moyen de les combiner, & qu'il en eſt bien pire encore quand ou imagine des Decrets de Dieu fondés ſur ſa Preſcience, de ſorte qu'à moins d'encourir des difficultés inſurmontables, nous ne pouvons placer la préviſion dans notre eſprit qu'après les évenemens, par rapport aux réſolutions qu'elle fait prendre à Dieu; le

le meilleur ſeroit de ſe taire des Decrets qui regardent les particuliers, & de parler des règles générales de la Providence. Il eſt certain que comme nous avons des règles de juſtice & de charité, que nous ſommes obligés de ſuivre indépendamment de tout ce que nous pouvons prévoir, Dieu a ſes loix ſelon lesquelles il gouverne le monde, & dont la préviſion d'un évenement contraire ne le ſauroit faire départir. Il attend la converſion des pécheurs, la converſion de ceux-là mêmes qui ne ſe convertiſſent pas, & dans cette attente il les tolere; c'eſt le principal but de ſa patience, elle eſt l'effet de ſa bonté, ſa bonté s'étend en cela jusqu'aux vaiſſeaux de colere.

Ce ſont les adouciſſemens que S. Paul apporte à ſa matiere; mais les autres termes de ſa propoſition ſont rudes. Je l'avoue, mais je dis, que plus ils ſont rudes, moins ils ſont appliquables à la Prédeſtination; c'eſt pourquoi les Défenſeurs des Syſtêmes les plus rigoureux s'attachent à les modifier. Prémierement, quand on compare Dieu avec un potier, ſi quelqu'un en vouloit inferer, que Dieu donne aux Réprouvés la forme qui les rend dignes de Réprobation, comme le potier donne aux vaſes la forme qui les rend propres aux uſages peu honorables pour leſquels on les deſtine, chacun ſe recrieroit contre

la

la conséquence & la traiteroit de blasphematoire, comme je l'ai déja dit. En second lieu, le terme de *colere* est bien fort; on le change donc ordinairement en celui de *justice*; & il est vrai que la colere de Dieu est juste, & que la colere & la justice de Dieu se manifestent ensemble dans les mêmes occasions, sur-tout *au jour de la colere & de la déclaration du juste jugement de Dieu*. Je remarque néanmoins, que le mot de colere exprime plus que celui de justice, & que ce n'est pas sans raison que l'Apôtre s'en est préférablement servi. Son intention est qu'on considere dans les actions, qu'il attribue à Dieu, non pas précisément la justice dont elles sont accompagnées, mais l'éclat qu'elles font, & qui les rend semblables aux effets qui émanent de la passion que nous appellons colere. En troisieme lieu, il joint à la colere la *puissance*; nouvelle preuve que c'est de l'éclat qu'il veut principalement parler. Dieu cherche à montrer sa colere & à donner à connoitre sa puissance. Ces paroles, appliquées à la Prédestination, rendent si naïvement le sens des Supralapsaires, qu'on ne leur sauroit rien répondre de satisfaisant. Ils disent que la derniere fin que Dieu se propose dans la perdition des Réprouvés est la manifestation de la gloire de sa colere & de sa puissance,

&

& que la chute du genre humain a été permiſe afin qu'elle ſerve à cette fin. Il ſemble que S. Paul dit tout cela dans notre Texte, & il le diroit effectivement s'il parloit de la Réprobation, & qu'on ne prît pas la liberté de détourner ſes termes de leur ſignification ordinaire. *Vaiſſeaux de colere*? Qui ſont-ils? Les Réprouvés. Je parle conformément à la penſée de ceux qui cherchent en cet endroit le Decret de la Prédeſtination. A quoi ſont-ils préparés? A la perdition. Mais pourquoi? Parce que Dieu veut faire connoitre ſa colere & ſa puiſſance. N'y a-t-il point d'autre raiſon? L'Apôtre n'en allègue point d'autre, & les Commentateurs lui en prêtent ſans qu'il le demande; ils ne le font que dans la crainte d'être Supralapſaires. Les Théologiens ne peuvent donc prendre ici pied que bien foiblement, puis qu'ils tâchent de remedier aux inconvéniens d'une interpretation crue par des limitations qu'ils mettent aux endroits qui en ont beſoin ſelon eux, afin qu'il paroiſſe, comme c'eſt la vérité, que S. Paul n'a rien ſoutenu que de raiſonnable.

II. PARTIE.

MAis nous ſaurons mieux juger de la ſignification des paroles de l'Apô-

pôtre, ſi mettant à part nos propres diſtinctions, nous cherchons le dénouement des difficultés uniquement dans le reſte de ſon discours. Elles ſe rapportent très naturellement à ce qui précède; elles ont encore de la connexion avec ce qui ſuit. Puiſons l'explication de notre Texte de ces ſources, & nous l'appliquerons ſurement à ſon véritable ſujet. S. Paul avoit allegué ce que Dieu fit dire à Pharaon: *Je t'ai ſuſcité à cette propre fin pour démontrer en toi ma puiſſance, & afin que mon Nom ſoit publié par toute la Terre.* Il eſt d'une évidence inconteſtable, que l'Apôtre a cet exemple encore en vue, quand il dit: *Qu'eſt-ce ſi Dieu, en voulant montrer ſa colere, & donner à connoitre ſa puiſſance, a toleré en grande patience les vaiſſeaux de colere, préparés pour la perdition?* La démonſtration de la puiſſance de Dieu, la tolerance, la perdition, ſe rencontrent ſi bien en Pharaon, qu'il n'y a aucun doute que ce ne ſoit lui & ſes ſemblables qui ſont déſignés par les vaiſſeaux de colere. Les paroles, *je t'ai ſuſcité*, doivent être traduites ſelon Moyſe, *je t'ai conſervé*; & S. Paul découvre que c'eſt auſſi ſon intention, en diſant, que *Dieu a toleré ces vaiſſeaux avec une grande patience.* Pharaon & les Egyptiens ne périrent pas dans les prémieres playes;

Dieu

Dieu les laiſſa ſubſiſter, en attendant leur converſion: mais il ſe ſervit en même tems de cette occaſion pour faire connoitre ſa colere & ſa puiſſance, en multipliant les playes miraculeuſes dont il frappa l'Egypte; l'iſſue en fut la mort funeſte & terrible que le Roi & ſes Troupes trouverent dans la Mer Rouge. C'eſt préciſément le portrait tracé dans notre Texte. Si nous le voulions appliquer à Iſmaël ou à Eſaü, dont S. Paul avoit auparavant parlé, nous ne trouverions plus de reſſemblance. Nous remarquons en leur état ſimplement une excluſion de l'Alliance que Dieu avoit faite avec Abraham, mais point de démonſtration de puiſſance & de colere, point de perdition. Car quand même on pourroit ſuppoſer qu'ils ſouffrent les peines de l'Enfer, ce ſeroit ici un pur abus d'y penſer. L'Apôtre ne porte pas ſes réflexions ſur quelque choſe qui nous ſeroit inconnue, ou cachée dans le Conſeil de Dieu jusqu'au jour du Jugement, mais ſur un évenement illuſtre dont nous ſommes inſtruits par l'Hiſtoire Sainte, ſur une perdition qu'on a déja vu arriver. Je conclus donc, que les vaiſſeaux de colere ne ſont pas tous les Pécheurs, ni même tous les Réprouvés, mais un ordre de Pécheurs qui par une longue impéniten-

ce fourniſſent à Dieu l'occaſion de leur infliger des châtimens qui ſont du bruit dans le monde, pour la démonſtration de ſa colere & de ſa puiſſance. Il y a quantité de Réprouvés, que Dieu ne punit pas à nos yeux; ils ne ſont pas du nombre des vaiſſeaux de colere, dont S. Paul fait la deſcription. Je dis bien plus, je ſoutiens qu'il n'eſt pas impoſſible que les vaiſſeaux de colere ſoient du nombre des Elus, & qu'il y en a même qui ſont réellement ſauvés pour l'éternité. Ceux qui ont péri dans le Déluge étoient des vaiſſeaux de colere, s'il y en a jamais eu, tous les traits de notre Texte leur conviennent le plus naturellement du monde; & néanmoins S. Pierre nous fait concevoir la penſée, qu'ils ne ſont pas tous damnés, en diſant d'eux, qu'*ils furent jugés ſelon les hommes en la chair, afin qu'ils vécuſſent ſelon Dieu dans l'eſprit.* Au contraire, un Cham s'eſt trouvé dans l'Arche parmi les vaiſſeaux de miſericorde, portant un caractere de Réprobation.

Si nous voulons enſuite prendre garde au deſſein que S. Paul eut en alleguant l'exemple de Pharaon, nous y trouverons une autre preuve capable d'établir l'explication que je viens de donner. L'Apôtre veut prouver, qu'il y a un ordre de choſes, où Dieu agit avec une pleine liberté,

berté, ſans mettre en conſideration les œuvres des hommes; qu'il diſpenſe avec liberté ſes graces, qu'il les refuſe avec liberté, qu'il diſpenſe même avec liberté les effets de ſa colere. Or la Réprobation, qui préſuppoſe les mauvaiſes œuvres, ne ſauroit entrer dans cette Economie de liberté; elle eſt de l'ordre de la juſtice qui a ſes règles. Les pécheurs convertis ſeront ſauvés, les pécheurs impénitens périront; ce ſont des loix que Dieu ſe preſcrit à lui-même, & qu'il ne transgreſſe jamais. La punition des pécheurs en elle même, & entant qu'elle émane de la juſtice divine, n'eſt pas du nombre des choſes que S. Paul attribue au Pouvoir Arbitraire; c'eſt pourquoi il ne nomme point la juſtice, il nomme la colere, qu'on ne doit pas confondre en cet endroit avec la juſtice. Mais ce qui dépend de la pleine liberté de Dieu, ce ſont les circonſtances de la punition, comme le tems & l'éclat; & nous voyons que l'Apôtre a eu ſoin de nous marquer ces circonſtances. Le tems eſt déſigné par le terme de *tolerer*. La tolerance de Dieu n'a point de meſure certaine; il dépend abſolument de ſon bon-plaiſir de donner aux pécheurs plus ou moins de délai. S'il avoit fait périr Pharaon par la prémiere playe, ſes voyes auroient été parfaitement juſtes; il

le fit survivre à la dixieme playe, c'est parce qu'il le voulut. Sa patience accorda cent vingt ans au prémier Monde, & quarante jours à ceux de Ninive; il auroit pu ajouter des années aux uns, & retrancher des jours aux autres, s'il l'eût voulu. L'éclat est clairement désigné par les paroles, que Dieu veut *démontrer sa colere & sa puissance.* Pharaon étoit pécheur avec son Peuple, il méritoit toutes les playes dont il fut frappé; mais il dépendoit absolument du bon-plaisir de Dieu, de faire venir ces playes sur le païs d'Egypte, ou d'en punir le Roi & les habitans par des voyes plus ordinaires & plus secretes, & même de differer leur jugement jusqu'au siecle à venir. David eut le choix entre trois châtimens; & Dieu n'auroit-il pas le choix? il l'a certainement, puis qu'il le peut donner aux hommes. La punition est règlée par la Loi, mais la maniere de la punition est réservée au pouvoir du Maitre, & c'est ce que S. Paul a eu dessein d'établir. *Qu'est-ce si Dieu, en voulant montrer sa colere & donner à connoitre sa puissance, a toleré en grande patience les vaisseaux de colere, préparés pour la perdition?* Ces paroles ne me choquent ni ne m'étonnent plus, étant expliquées en ce sens, auquel je donne la préference sur tous les autres, puis qu'il répond entie-

tierement aux vues de l'Apôtre, & qu'il répond même à ſes termes, en ſorte qu'on les peut laiſſer dans toute leur force, & qu'on n'a aucun beſoin de recourir aux diſtinctions & aux limitations dont on ſe charge en l'interpretant d'une autre maniere, & qui risquent d'être le fruit de l'imagination de l'homme plutôt que de l'Eſprit de Dieu. Et cela réſulte de ce qui précède.

Pour ce qui regarde les verſets par leſquels S. Paul continue ſon discours, il eſt vrai que nous ne trouverons pas généralement en ceux qui n'ont pas l'avantage d'être appellés au ſein de l'Egliſe, ſoit d'entre les Juifs ou d'entre les Gentils, le caractère d'une démonſtration de la puiſſance divine, & que nous ſommes obligés d'avouer, que le genre-humain n'eſt pas en cet endroit exactement partagé en vaiſſeaux de colere & vaiſſeaux de miſericorde, comme s'il n'y avoit point de milieu, puis qu'il y a ſelon mon explication une ſorte d'hommes, & même le plus grand nombre, qui n'entrent en aucune de ces claſſes. Mais quel inconvénient y a-t-il à cela? Eſt-ce que l'Apôtre dit, qu'il faut néceſſairement être vaiſſeau de colere ou vaiſſeau de miſericorde, au ſens qu'il donne à ces expreſſions? Les vaſes de

miſericorde ſont Abraham, Iſaac, Jacob, les enfans d'Iſraël en leur tems, les membres de l'Egliſe Chrétienne aujourd'hui, au moins quand ils ſont diſtingués par des faveurs éclatantes. Les vaſes de colere ſont les pécheurs particulierement expoſés aux châtimens remarquables de Dieu. Laiſſons à part ceux envers lesquels nous ne voyons pas éminemment exercer la colere ou la miſericorde divine, & ſuppoſons que l'Apôtre n'en a rien voulu dire. Que ſi l'on eſtime, que S. Paul a réflechi ſur quelques vaiſſeaux de colere qui n'étoient pas encore déclarés dans le tems qu'il écrivoit, j'y conſens. C'eſt la Nation Juive, dont il prévoyoit de près les malheurs. Chacun ſait, de quel terrible jugement elle a été accablée, quels ravages elle s'eſt cauſée par ſes guerres inteſtines & par ſa rebellion contre les Romains, quelle fut la cruauté des maſſacres par toute la Judée, quelle fut la déſolation de la ville de Jeruſalem, aſſiégée, affamée, priſe, ſaccagée, ruïnée de fond en comble, enſevelie ſous ſes affreuſes maſures. Qu'eſt-ce, doit-on dire avec juſtice en ſe ſouvenant de cette grande révolution, ſi Dieu, en voulant montrer ſa colere & donner à connoître ſa puiſſance, a toleré en grande patience, & après une aſſez longue attente

te exterminé les vaiſſeaux de colere, préparés pour la perdition?

Nous découvrons dans la connexion du paſſage, qui traite conjointement des vaiſſeaux de colere & des vaiſſeax de miſericorde, la raiſon de l'éclat que Dieu donne à ſa vengeance. Eſt-ce qu'il prend plaiſir aux circonſtances effroyables qui accompagnant la ruine des méchans? Non. Eſt-ce par oſtentation qu'il étale en ces occaſions la grandeur de ſa puiſſance? Non. *C'eſt afin de donner à connoître les richeſſes de ſa gloire dans les vaiſſeaux de miſericorde*; c'eſt afin que les maux que les impies ſouffrent, & les biens dont les juſtes ſont comblés, ſe donnent mutuellement du relief par l'oppoſition ſenſible de ces deux états, comme les ombres de la peinture en rehauſſent le jour; & que les enfans de Dieu, voyant de quels malheurs ils ont été préſervés, reconnoiſſent mieux le prix des graces qu'ils poſſedent, & qu'ils ſoyent pénétrés d'un plus profond ſentiment d'amour & de gratitude envers leur Bienfaiteur. Ou bien, pour donner au raiſonnement de l'Apôtre le ſens qui s'accorde le plus parfaitement avec ſes intentions; quand la patience de Dieu, pouſſée à bout, abandonne enfin à la colere un Peuple ingrat, c'eſt afin d'a-

dopter un autre Peuple en ſa place, Dieu ne voulant pas demeurer ſans donner des marques de ſa bonté. Ainſi les Juifs, autrefois vaſes d'honneur, étant devenus vaiſſeaux de colere, préparés pour la perdition, Dieu a voulu montrer en eux ſa colere & ſa puiſſance, afin de donner à connoitre les richeſſes de ſa gloire en ces nouveaux vaiſſeaux de miſericorde qu'il a appellés par la prédication de l'Evangile. Ces autres *ont-ils bronché pour trebucher? A Dieu ne plaiſe! Mais par leur chute le ſalut eſt avenu aux Gentils, leur diminution & leur rejection eſt la richeſſe & la reconciliation du monde.* Je me flate, que ceux qui liront avec attention l'Epitre aux Romains, trouveront que notre Texte, qui paroît difficile, a la ſignification aiſée que je viens de lui attribuer.

Rom. XI. 11-15.

Et c'eſt à cela que je me borne, ſans porter mes réflexions ſur la fin du Monde & ſur le jour du Jugement univerſel, où ſans doute on verra un éclat plus grand de la colere & de la puiſſance divine qu'il n'y en a jamais eu, des vaiſſeaux de colere plus dignes de ce nom que tous les autres, & une perdition plus lamentable que toutes les précédentes. L'Apôtre, à mon avis, ne nous apprend ni à remonter juſqu'à fouiller dans le Conſeil éternel de Dieu, ni à porter notre vue ſur ceux qui ſe-

ſeront précipités dans l'abîme de l'Enfer; il ſe contente de rendre raiſon des évenemens de ſon ſiecle, & de nous donner des leçons dont nous pouvons profiter en ce monde, avant que le malheur dernier & irréparable nous vienne écraſer. Sa doctrine eſt utile aux vaiſſeaux de colere mêmes; car je ne reconnois point ici de vaiſſeaux de colere dont les maux ſoient abſolument ſans remede. Vous, qui voyez éclater la colere de Dieu ſur vos têtes, concevez enfin les ſentimens de repentance, auxquels vous avez ſi ſouvent repugné; ſi vous ne pouvez pas détourner le châtiment temporel, vous éviterez la perdition éternelle. Vous, qui nagez dans les eaux du Déluge, pouſſez vos deſirs vers l'Arche, dans laquelle vous ne pouvez plus entrer, afin que le corps périſſant, vos ames ſoient transportées du trouble dans le repos. Et vous, qui vivez encore ſous l'Époque de la tolerance de Dieu, & qui ne ſentez pas encore les marques de ſa puiſſante colere, ſi vous appercevez en vous un caractere à la mériter, depouillez-le au plus vite; la colere qui n'a pas paru, paroîtra bientôt. Ne vous repoſez pas ſur la grandeur de la patience divine; ne comptez pas les années dans le deſſein d'inferer que vous pouvez continuer votre dérèglement, & que

votre tems n'eſt pas encore fini, à l'imitation de ceux qui renvoyent leur converſion jusqu'à l'extrême vieilleſſe. Dieu eſt libre; s'il a toleré les uns, il ne s'engage pas à tolerer de même les autres. Il peut faire périr les pécheurs dans les prémiers jours de leur crime, comme la mort de l'homme ſuit ſouvent ſa naiſſance de près. Que ſi vous avez un grand compte ſur les regiſtres de la Tolerance, concluez-en que vous êtes ſur la fin de votre terme, & que vous devez inceſſamment hâter votre repentance, pour détourner les coups de la colere, qui ſeront d'autant plus rudes qu'ils ont été longtems differez; la patience laſſée donne un double poids à la colere. Enfin vous, les vaiſſeaux de miſericorde, enviſagez les maux des vaiſſeaux de colere, pour admirer votre bonheur, pour en remercier Dieu, & pour vous conſerver dans l'état de grace. *Veillez, priez en tout tems, afin que vous ſoyez faits dignes d'éviter les maux qui vont arriver, & que vous puiſſiez ſubſiſter devant le Fils de l'homme.*

XIV. SER-

XIV. SERMON.

SUR ROM. IX. 22--24.

Et qu'eſt-ce ſi Dieu ..... Et afin de donner à connoitre les richeſſes de ſa gloire dans les vaiſſeaux de miſericorde, qu'il a préparés pour la gloire, & qu'il a appellés, c'eſt à ſavoir nous, non ſeulement d'entre les Juifs, mais auſſi d'entre les Gentils.

Dieu ne nous a point deſtinés à la colere, mais à l'acquiſition du ſalut par notre Seigneur Jeſus-Chriſt. 1. Theſſ. V. 9. C'eſt ce que S. Paul écrit à l'Egliſe des Theſſaloniciens, pour appuyer l'exhortation qu'il venoit de leur adreſſer d'être ſobres, revêtus de la cuiraſſe de la foi & de la charité, & armés du casque de l'eſperance du ſalut. Quand il leur parle d'une Deſtination divine, il ne prétend point les renvoyer au Conſeil que les Théologiens appellent Prédeſtination, & que pluſieurs eſtiment peu propre à preſſer les hommes à faire leur devoir, afin de lire leur ſort dans

dans ce Livre caché; il leur représente l'état dans lequel ils se voyoient actuellement mis. *Vous n'êtes point dans les ténèbres*, leur avoit-il dit, *vous êtes tous des enfans de lumiere* & des enfans de jour; vous l'êtes tous, autant qu'il y en a qui ont reçu avec foi la Vocation de l'Evangile, & qui délivrés des erreurs de la Synagogue & du Paganisme, jouïssent de la connoissance de Dieu en son Fils le Redempteur. Et c'est par-là que nous pouvons juger, nous qui avons obtenu cette grace, que nous ne sommes pas destinés à la colere, comme on le peut présumer de ceux qui sont laissés dans leur aveuglement, ou qui se livrent à l'endurcissement; mais que nous sommes destinés à l'acquisition du salut qui nous est offert, dont l'esperance nous est donnée, & dans la voye duquel Dieu nous a conduits; que nous sommes destinés à la possession du salut qui nous est acquis par notre Seigneur Jesus-Christ. La distinction entre les vaisseaux de colere & les vaisseaux de misericorde nous est proposée dans notre Texte sous le même point de vue, savoir, non afin de nous obliger à raisonner sur la Prédestination éternelle de Dieu; mais afin de nous faire considerer la difference entre ces vaisseaux, qui éclate dans l'accomplissement des tems par la Vocation, & par les suites qu'elle a, tant par rap-

rapport à ceux qui l'embraſſent, qu'à l'égard de ceux qui la rejettent. Tout ce qu'il y a de myſtérieux, c'eſt qu'il nous parle de ces matieres entant qu'elles dépendent du Pouvoir arbitraire de Dieu. Comme le potier a la puiſſance de faire d'une même maſſe de terre des vaſes d'honneur & des vaſes de deshonneur, Dieu diſpoſe librement du ſort des hommes ſes Créatures, & nous n'avons aucun droit de trouver mauvais, s'il a toleré en grande patience les vaiſſeaux de colere préparés pour la perdition, en voulant montrer ſa colere & donner à connoitre ſa puiſſance, & *afin de donner* au contraire *à connoitre les richeſſes de ſa gloire dans les vaiſſeaux de miſericorde, qu'il a préparés pour la gloire, & qu'il a appellés.*

La grande difficulté de l'explication ſe rencontre du côté des vaiſſeaux de colere, parce qu'on ne nous parle pas ſimplement de leur perdition, que nous comprenons ſans peine quand on nous permet de penſer que leurs crimes en ſont la cauſe, mais qu'on nous la fait enviſager par un endroit où la conſideration de leurs œuvres n'eſt pas préſuppoſée. Après avoir franchi ce paſſage raboteux, que j'ai tâché d'applanir par mon Discours précédent, nous trouvons un chemin uni dans ce nouveau ſujet, auſſi agréable que l'autre étoit

toit triſte, & où la liberté de Dieu eſt évidente puis qu'il s'agit de ſa grace. Cependant, outre qu'il eſt néceſſaire de peſer la force des expreſſions de S. Paul, à quoi je deſtine un prémier Article; il faut que nous prenions des meſures pour les appliquer avec juſteſſe ſelon ſon véritable but, ce que je ferai dans la ſeconde Partie de cette Action.

I. PARTIE.

L'Apôtre lie ce verſet avec le verſet précédent par une particule, qui nous fait connoitre qu'il met la démonstration de la gloire de la miſericorde au nombre des fins que Dieu ſe propoſe dans la démonſtration de ſa colere, & que la disgrace des vaiſſeaux de deshonneur tend à relever le prix de la grace qui eſt faite aux vaiſſeaux d'honneur. Il eſt vrai, il y a des vaiſſeaux préparés pour la perdition, & *Dieu, après les avoir tolerés avec une grande patience, veut montrer en eux la puiſſance de ſa colere*; mais c'eſt *afin de donner à connoitre les richeſſes de ſa gloire dans les vaiſſeaux de miſericorde qu'il a préparés pour la gloire.* C'eſt dans la fin qu'on acquieſce; quant aux moyens, on ne les choiſit pas pour eux-mêmes, mais pour l'amour de la fin. Ainſi, quoi que la ruï-

ruïne des méchans arrive par une juſte diſpoſition de Dieu, on dit avec vérité, que Dieu ne prend pas plaiſir à la mort de celui qui meurt, parce que la mort entre dans l'ordre de ſa Providence comme un moyen, & non comme la fin, *qui eſt la gloire de ſa grace, par laquelle il donne à ſes enfans la vie éternelle.* Dieu ne prit pas plaiſir à la rejection d'Eſaü; il exclut Eſaü de l'Alliance, *afin de donner à connoitre les richeſſes de ſa miſericorde par le choix de Jacob.* Dieu ne prit pas plaiſir à la perdition de Pharaon; il le frappa de pluſieurs playes & l'enſevelit dans la Mer Rouge, *afin de donner à connoitre les richeſſes de ſa gloire en délivrant les enfans d'Iſraël par main forte, à bras étendus & par de grands jugemens.* S. Paul non plus n'expoſe ce qui regarde les vaiſſeaux de colere, que parce qu'il faloit qu'il le fît pour nous inſtruire de ce qui regarde les vaiſſeaux de miſericorde. Il eût ſouhaité de ne rien dire de la chute des Juifs, qui lui cauſoit une grande triſteſſe & un continuel tourment en ſon cœur; la connexion qu'elle avoit avec la Vocation des Gentils l'obligeoit d'en parler. Et nous, heureux ſi la connoiſſance qu'on nous donne de l'état de ceux qui périſſent, & qui d'ailleurs eſt capable de nous remplir d'une crainte ſalutaire, ſert

à

à nous faire éprouver la volonté de Dieu; bonne, agréable & parfaite, dans notre redemption, à la louange de sa gloire.

Les Interpretes entendent avec diverses restrictions le langage de Saint Paul, lors qu'il parle du sort des vaisseaux de colere, & il a eu soin lui-même en cet endroit de l'adoucir. Il n'en est pas ainsi, quand il traite des vaisseaux de misericorde, il n'y a rien à rabbattre de la force des termes, il n'y a rien à modifier. Au contraire, nous aurions besoin du langage des Anges pour nous expliquer dignement en ces matieres: les langues les plus abondantes & les mieux cultivées des hommes ne nous fournissent rien de suffisant, & l'Esprit de Dieu, obligé de s'en servir afin de se rendre intelligible, n'y trouve rien d'assez expressif. L'Apôtre dit beaucoup, mais ce qu'il nous dit est encore au dessous de ce qu'il auroit voulu dire. Distinguons néanmoins dans sa proposition entre deux sortes de termes; les uns appartiennent à la comparaison, les autres expriment sa pensée sans figure.

Je mets au prémier rang les termes de *vaisseaux* & de *préparer*; & c'est une remarque qui pouvoit entrer dans mon dernier Sermon comme en celui-ci. Le terme de *vaisseau* est figuré sans contredit, & se rapporte aux paroles précédentes:

Le

Le potier de terre n'a-t-il pas la puiſſance de faire d'une même maſſe un vaiſſeau à honneur & un autre à deshonneur? C'eſt pour continuer la même allégorie, que l'Apôtre donne le nom de vaiſſeaux aux objets ſur lesquels Dieu opere. Et quoi que le terme de préparer ſignifie aſſez naturellement l'operation de Dieu, je le fai dépendre de la comparaiſon en ce qu'il nous repréſente de trop reſſemblant à l'ouvrage du potier, dans le métier duquel il exprime tout enſemble la formation & la deſtination des vaſes, la forme ſe règlant ſur l'uſage auquel ils ſont deſtinés. Le potier eſt véritablement la cauſe & l'auteur du ſort inégal de ſes vaſes & des differens emplois qu'on en fait, pour lesquels il leur donne à deſſein la figure néceſſaire. La comparaiſon n'eſt pas entierement applicable à l'œuvre de Dieu, lors qu'il s'agit d'un vaiſſeau de colere, mais bien quand il s'agit d'un vaiſſeau de miſericorde; & S. Paul nous a manifeſtement fait ſentir cette diſtinction par la differente maniere de s'énoncer. Il a bien dit, que *les vaiſſeaux de colere étoient préparés pour la perdition*, mais il n'a pas dit, que Dieu les y avoit préparés, par ce qu'il ne le pouvoit pas dire, les diſpoſitions qui expoſent ces vaiſſeaux à la perdition n'étant pas de Dieu, & Dieu ne les deſtinant point

à la perdition, sinon par un arrêt qui suit leur démérite & les crimes dont ils se sont rendus coupables par leur faute. A présent il dit sans hésiter, que c'est Dieu qui a préparé les vaisseaux de misericorde pour la gloire, parce qu'il est très vrai de le dire à toutes sortes d'égards. Non seulement Dieu leur destine la gloire au cas qu'ils y soyent préparés, mais il les y prépare; non seulement il leur a préparé la gloire, il les prépare pour la gloire, en leur fournissant les moyens d'y parvenir, & en leur donnant la forme qu'il faut avoir pour y entrer.

Le reste du discours de l'Apôtre a de même un sens propre. *Misericorde, gloire, richesses de gloire*, tout cela éclate de la part de Dieu en ceux qu'il sauve. Ils sont appellés *vaisseaux de misericorde*, parce que Dieu leur fait misericorde, suivant ses paroles: *J'aurai compassion de qui j'aurai compassion, & je ferai misericorde à qui je ferai misericorde.* Nous passerons sur la réfléxion, qu'on suppose dans les objets de compassion de la misere; car quoi que l'état dans lequel Dieu nous trouve soit en effet infiniment miserable, ce n'est pas précisément la circonstance que l'Apôtre nous veut faire envisager dans l'œuvre de Dieu qu'il attribue à la misericorde. Mais il se sert principalement

de

de ce nom pour déclarer, que la faveur que Dieu nous témoigne eſt non-méritée, que c'eſt une pure grace. *Nous étions de notre nature enfans de colere comme les autres; mais Dieu qui eſt riche en miſericorde, par la grande charité de laquelle il nous a aimés, afin de montrer les abondamment excellentes richeſſes de ſa grace envers nous en Jéſus-Chriſt, nous a ſauvés par grace, par la foi, & cela non point de nous, c'eſt le don de Dieu.* Eph. II. Ainſi ce que S. Paul enſeigne de la libre volonté & du Pouvoir arbitraire de Dieu eſt ici plus pleinement averé qu'en aucun autre endroit, & l'on peut dire que nous ſommes redevables de notre ſalut entierement à ſon bon-plaiſir, à peu près comme un vaſe doit toute ſa deſtinée au bon-plaiſir du Potier qui le forme. On ne nous appelle pas vaſes d'honneur ou de gloire, mais *vaſes de miſericorde faits à honneur ou préparés pour la gloire*; parce que l'honneur & la gloire où nous parvenons n'eſt nullement de nous, mais tels que nous ſommes ſans mérite, & même très mal conditionnés & dignes d'ignominie, il faut que la grace & la miſericorde nous embraſſe, pour effacer nos défauts, & pour nous rendre ſuſceptibles d'honneur & de gloire.

Le terme de *gloire*, qui eſt mis dans notre Texte, répond au terme d'*honneur*,

dont on s'étoit auparavant servi dans la comparaison, où *vaisseau d'honneur* signifie un vase dont on fait quelque usage honorable. Quand on dit d'une chose inanimée qu'elle reçoit de l'honneur, on parle improprement, puis qu'elle n'y est pas sensible; mais les Créatures raisonnables en peuvent réellement jouïr, & l'honneur est à leur égard non seulement une estime étrangere qui réside dans l'esprit des autres, mais une condition inhérente dont ils ressentent les heureux effets pour eux-mêmes. Quand on les voit élevés, non seulement les spectateurs conviennent de leur avantage, & les respectent sur le pied du degré où ils sont montés; mais les possesseurs s'apperçoivent dans un état qui les comble de joye & de plaisir. Dieu les place dans un rang honorable, pour leur propre consolation. Car il est évident, que S. Paul désigne par *la gloire des vaisseaux de misericorde*, non la réputation qu'ils auroient acquise par leurs bonnes qualités, mais leur salut & leur félicité, puis qu'il l'oppose *à la perdition des vaisseaux de colere.* Ceux-là sont préparés pour la perdition, & Dieu prépare ceux-ci pour la gloire. C'est la gloire des enfans de Dieu; elle est déja grande par les préférences qui leur sont données en ce monde, mais rien ne sera comparable

au

au *poids éternel de la gloire ſouverainement excellente qui doit être révélée en eux, quand après avoir été ſemés en foibleſſe & en deshonneur, ils reſſuſciteront en force & en gloire.*

Mais c'eſt non ſeulement pour leur gloire que cela ſe fait, c'eſt auſſi pour la gloire de Dieu, qui veut *douner à connoitre* par ce moyen *les richeſſes de ſa gloire.* La gloire de Dieu eſt publiée par toutes ſes œuvres; elle éclatera dans la condamnation des impies, *qui ſeront punis d'une perdition éternelle, par la face du Seigneur, & par la gloire de ſa force, quand il viendra pour être glorifié en ce jour-là dans ſes Saints, & pour être rendu admirable en ſes Fideles.* On aura dequoi louer ſa juſtice dans la puiſſance de ſa colere; mais on nous parle ici de la gloire qui lui revient de la démonſtration de ſa miſericorde & de ſa bonté, conformément à ce qui ſe dit auſſi: *Béni ſoit Dieu, qui nous a prédeſtinés pour nous adopter à ſoi par Jéſus-Chriſt, ſelon le bon-plaiſir de ſa volonté, à la louange de la gloire de ſa grace.* C'eſt pourquoi on l'appelle, non ſimplement *gloire*, mais *les richeſſes de ſa gloire.* Car quoi que le terme de *richeſſes* puiſſe ſignifier la grandeur immenſe de la gloire divine en toutes les manieres, on

2. Theſſ. I. 9. 10.

Epheſ. I.

ne s'en ſert que pour déſigner les fruits de la miſericorde, & dans les occaſions où Dieu ouvre ſes tréſors & déploye ſon efficace *pour répandre les abondamment excellentes richeſſes de ſa grace par ſa bénignité, ou les richeſſes de la gloire de ſon héritage dans les Saints, & l'excellente grandeur de ſa puiſſance envers les Fideles.* En ſorte qu'une double gloire ſe trouve combinée, celle de Dieu & celle de ſon Peuple, les richeſſes de la prémiere ſe faiſant connoitre par les richeſſes de l'autre.

Quand on attribue à Dieu de donner à connoitre ſa gloire, on ne doit pas préſumer que c'eſt à la maniere de ceux d'entre les hommes qui travaillent pour l'acquiſition d'une renommée, ou qui affectent d'étaler leurs avantages, & qu'on accuſe à cauſe de cela d'ambition & de vanité. Prémierement, la difference eſt grande; la gloire eſt due à Dieu, elle n'eſt pas due aux hommes; & s'il y a des occaſions où les hommes peuvent légitimement ſe produire pour maintenir leurs droits & leur honneur, à combien plus forte raiſon l'Etre Souverain lance-t-il les rayons éclatans de ſa Majeſté, pour confondre le mépris que tant de Créatures ingrates font de lui? Enſuite, il n'eſt pas à craindre que nos louanges ayent quelque choſe de trop fla-

flateur pour Dieu ; c'eſt un encens trop mince, il ne lui inſpireroit jamais de l'orgueil, ſuppoſé même qu'il en fût capable: au-lieu qu'on ne ſauroit trop brider les deſirs de l'homme, de peur qu'ils ne paſſent les bornes de la raiſon. En troiſieme lieu, il eſt néceſſaire pour les Créatures plutôt que pour le Créateur, que la gloire de Dieu ſe manifeſte ; la connoiſſance de ſa gloire leur eſt toujours d'une très grande utilité; mais ſur-tout, qui ne doit être ravi, quand Dieu donne à connoitre les richeſſes de ſa gloire par mille faveurs dont il comble les vaiſſeaux de miſericorde? Que s'il nous eſt permis, en travaillant pour la gloire de Dieu, d'avoir en même tems en vue le ſalut de nos ames, pour en faire une des fins de nos actions ; n'eſt-il pas juſte que Dieu, quand il travaille à notre ſalut, ait auſſi pour but ſa gloire qui eſt infiniment plus précieuſe?

La gloire de Dieu éclate ſans contredit merveilleuſement en cette œuvre. Prémierement, par la miſericorde même qu'il fait ; c'eſt une belle vertu que la miſericorde, & digne de grandes louanges. *Célébrez l'Eternel, car il eſt bon, & ſa gratuité dure à jamais.* Enſuite, dans les moyens qu'il a choiſis & dans les efforts qu'il fait pour nous conduire au ſalut. *O profondeur des richeſſes de la ſageſſe & de*

la connoissance de Dieu! Que tes œuvres sont grandes & merveilleuses, ô Seigneur Dieu tout-puissant, que tes voyes sont justes & véritables, ô Roi des Sains! Qui ne te craindra & ne glorifiera ton Nom? Sa gloire est encore grande par rapport à ce qu'il la possede dans l'œuvre de la Redemption, seul & sans la partager avec aucun autre, puis qu'elle part de son bon-plaisir, suivant la doctrine à la défense de laquelle S. Paul est principalement occupé. *Ce n'est point notre bras qui nous délivre, mais ta droite, ô Dieu, & la lumiere de ta face, parce que tu nous portes affection; c'est pourquoi nous nous glorifierons en Dieu, & nous célébrerons son Nom à toujours.* Enfin les biens que Dieu nous fait sont immenses, ce sont les preuves d'une gloire infinie. Un chétif vaisseau de miséricorde préparé pour la plus grande des gloires, un pécheur entouré de la splendeur d'une justification & d'une sanctification parfaite, un homme mortel rendu capable de l'immortalité bienheureuse dans le Royaume céleste; quelle entreprise, & si elle réussit, quelle étendue de puissance aussi bien que de bonté! Or elle réussit à la gloire éternelle de notre Dieu.

Il nous reste d'examiner ce qu'on entend par *préparer pour la gloire*, quelle est la nature de cette œuvre, & comment

ment Dieu l'exécute; & puis que l'Apôtre dit, que c'eſt en nous appellant, de quelle ſorte eſt la Vocation dont il parle. Mais comme c'eſt de l'intelligence de ces points que dépend l'application que nous devons faire de ſa doctrine aux objets auxquels elle appartient, je renfermerai ces matieres dans la ſeconde Partie que j'ai promis de donner à la préſente Action.

II. PARTIE.

LA préparation pour la gloire embraſſe en général pluſieurs choſes, qu'il faut diſtinguer, afin que nous ſachions reconnoitre ce qui vient purement de Dieu, & ce qui demande la concurrence des hommes. Il eſt évident par toute la ſuite du discours de S. Paul, qu'il traite principalement de la grace, par laquelle Dieu nous donne la connoiſſance de ſon Evangile, qui eſt dès à préſent glorieuſe pour nous, & qui nous prépare à la poſſeſſion d'une gloire plus ſublime. Mais il ſemble que l'Apôtre diſtingue la Préparation de la Vocation, quand il dit, que Dieu *a préparé les vaiſſeaux de miſericorde pour la gloire*, & puis, qu'il les *a appellés*. Une Préparation qui précède la Vocation, que pourroit-ce être ſinon la Pré-

destination, selon l'arrangement de graces qui se trouve dans le VIII. Chapitre aux Romains: *Ceux qu'il a préconnus, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, & ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appellés, puis justifiés, & enfin glorifiés.* Nous pourrions accorder ce point, quoi que les termes de préparer & de prédestiner rendent un sens different, moyennant qu'on consente en revanche, que la préparation pour la fin ne soit pas séparée de la préparation pour les moyens, & qu'on entende par l'expression, *préparer à la gloire*, la résolution que Dieu a prise de nous fournir les moyens capables de nous conduire à la vie éternelle, aussi bien que la résolution de nous donner ce bonheur accompli. Les oreilles délicates ne veulent pas qu'on dise, que les Réprouvés sont prédestinés pour la perdition, quoi que la proposition souffre un sens tolerable; mais si quelqu'un ajoutoit, qu'ils sont prédestinés pour les voyes qui les conduisent à leur malheur, il diroit sans doute un blasphème. Il en est tout autrement de l'Election. S'il est vrai que *Dieu a prédestiné les Elus pour la gloire*, il n'est pas moins vrai qu'il leur a prédestiné des moyens pour acquérir la gloire. Car l'usage honorable qu'il veut faire des vaisseaux de misericorde ne dépend

pend pas de leur matiere. *Dans une grande maiſon il n'y a pas ſeulement des vaiſſeaux d'or & d'argent, il y en a auſſi de bois & de terre, les uns à honneur, & les autres à deshonneur*; cela eſt naturel, ſi les vaſes d'honneur ſont d'or, & les vaſes de deshonneur de terre. Mais quand on fait les differens vaiſſeaux d'une même maſſe, il faut qu'on ſache donner à la terre le prix de l'or, ce qui ſe fait effectivement dans l'œuvre de notre ſalut. *Si quelqu'un ſe purifie des choſes mauvaiſes, il ſera un vaiſſeau ſanctifié à honneur, utile au Seigneur, & préparé à toute bonne œuvre.* C'eſt ainſi que Dieu nous prépare pour la gloire; il allie inſéparablement les moyens avec la fin, & dans ſon Conſeil & dans l'exécution. Mais quoi qu'il n'y ait point d'inconvénient d'entendre par la préparation une prédeſtination de cette ſorte, rien n'empêche que nous n'entendions en cet endroit par les termes de *préparer* & d'*appeller* la même choſe, afin que l'un ſerve d'explication à l'autre, ſelon une façon de parler aſſez uſitée dans les Ecritures; & c'eſt auſſi le ſens le plus convenable. 2. Tim. II. 20. 21.

Le grand moyen, dont Dieu ſe ſert pour nous amener à la gloire, eſt la Vocation; c'eſt le ſujet principal que l'Apôtre traite. Je l'ai dit plus d'une fois: la Doctri-

trine de la Prédeſtination n'eſt pas directement enſeignée dans ce Chapitre; on ne l'en peut tirer que par des conſéquences: Dieu appelle, il avoit donc réſolu d'appeller; c'eſt toute l'idée que S. Paul nous donne ici du Conſeil de Dieu. Ce ſont les appellés, qui portent le titre de *vaiſſeaux de miſericorde preparés pour la gloire*; tout conſiſte à ſavoir ce qu'il faut entendre par la Vocation. Chacun ſait, qu'outre la Vocation Extérieure, qui ſe fait par des moyens qui operent ſur les ſens du corps, on enſeigne une Vocation Intérieure, qui ſe fait par la vertu du S. Eſprit dans les ames, afin d'éviter l'erreur de Pelage. Mais on diſpute ſur la généralité de l'une comme ſur celle de l'autre, hormis qu'on convient qu'elles ne ſont pas également fortes par-tout ni l'une ni l'autre; & ſi tous les mouvemens excités pat le S. Eſprit ſont une Vocation intérieure, il faut avouer qu'elle n'eſt pas particuliere à ceux qui ſont ſauvés. Quoi qu'il en ſoit, les paſſages qui parlent de la Vocation ſont preſque tous controverſés, à cauſe des differentes conceptions qu'on s'en forme. Je laiſſerai à l'écart les diſtinctions qui ſont conteſtables, pour remarquer ſeulement les divers degrés de la Vocation que nous comprenons avec le plus de facilité.

Il

Il y a premierement une Vocation générale, qui se fait par la voix de la Nature, par la lumiere de la Raison, & par tout ce qui rend témoignage à la Création & à la Providence; mais elle n'entre point en consideration dans notre Texte, qui porte clairement, que la grace dont il est question n'est pas faite à tous les hommes, mais à des vaisseaux de misericorde, distingués des vaisseaux de colere. On ne nous parle pas en cet endroit non plus de la Vocation particuliere qui fut spécialement adressée aux Israëlites par la manifestation de la Loi; car quoi que cette grace ait été très salutaire en son tems, & que ce soit l'effet principal du choix fait entre Jacob & Esaü, allegué par l'Apôtre ci-dessus, nous jugeons par les paroles, que les appellés sont non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils; qu'il s'agit d'une nouvelle Economie & d'un nouveau choix, auquel le premier avoit servi d'exemple & de modèle. C'est donc la Vocation qui se fait par la prédication de l'Evangile, portée non seulement aux Juifs, mais encore aux Gentils, qu'il faut entendre par les paroles, *Dieu nous a appellés*; ce qui se prouve aussi par toute la suite du discours. Sur quoi nous remarquons, que nonobstant l'ordre général, que les Apôtres reçurent de prê-

prêcher l'Evangile à tout le monde, la Vocation de cette sorte ne laisse pas d'être une grace particuliere, pour deux raisons: prémierement parce que l'Evangile n'a pas été réellement prêché par-tout; & en second lieu, parce qu'on n'y a pas cru par-tout où il fut annoncé. Or on met dans la Classe des vaisseaux de miséricorde, non pas tous ceux à qui l'Evangile est prêché, mais ceux-là seulement qui l'ont reçu avec foi, comme il est évident par l'exclusion que l'Apôtre donne aux Juifs incrédules. Mais avant que de passer à ce nouveau degré, convenons que toutes les graces qui le précèdent, le Conseil touchant la Redemption en lui-même, le don que Dieu nous fait de son Fils unique, la Révélation de son Evangile, & s'il y a quelque chose de semblable, émanent indubitablement d'un bonplaisir de Dieu, & d'une volonté à laquelle la consideration de nos œuvres n'a pas servi de motif. A présent nous venons aux endroits, où la concurrence de l'homme se fait appercevoir, mais en sorte qu'elle ne peut pas ravir à Dieu la gloire de sa grace.

L'explication devient pourtant plus difficile. Sur la demande, Pourquoi Dieu fait-il prêcher l'Evangile en ce siecle plutôt qu'aux siecles précédens, ou à ces Peu-

Peuples plutôt qu'aux autres? je ne puis pas répondre, que c'eſt parce que les uns l'ont mieux mérité que les autres; je ne trouve en aucun ſens la raiſon de cette diverſité dans l'homme, je ne la trouve que dans le bon-plaiſir de Dieu. Mais quand on me demande, Pourquoi ceux-ci ont-ils cru & non les autres? quoi que la foi ne ſoit pas un mérite, je ſuis néanmoins obligé de reconnoitre, qu'il y a quelque choſe dans l'homme qui me marque la diſtinction; & pour ſauver l'honneur de la grace, je dis, que la gloire en revient toujours à Dieu, parce que la foi eſt le don de Dieu. Ce qui pourtant ne doit point être entendu, ni comme ſi Dieu forçoit les hommes à croire, & qu'ils n'y prêtaſſent pas librement leur volonté, ni comme ſi Dieu empêchoit les autres de croire, ou qu'il les laiſſât dans l'impoſſibilité d'avoir la foi. Les hommes ſe font deux illuſions; s'ils ſont malheureux, ils ſe plaigent de Dieu comme autrefois de la fortune: s'ils ſont heureux, ils s'enflent d'orgueil, en prétendant d'avoir forgé leur propre ſort. L'Ecriture reprime également cette double erreur, en repréſentant aux uns qu'ils ne ſont dans la miſere que par leur faute, & aux autres qu'ils ne ſont dans le bonheur que par la grace de Dieu. On ne doit pas preſſer

ce

ce langage pour l'expliquer, comme ſi les uns ſe pouvoient paſſer de ſecours, & les autres avancer ſans leurs efforts; on le rendroit contradictoire. Il faut placer la vérité dans le milieu, & croire que la grace prend un tel temperament avec le concours de notre volonté, que ceux qui refuſent de ſuivre ne peuvent pas dire qu'ils avoient été abandonnés, & que ceux veulent ont à remercier Dieu de ſon don gracieux. Je parle de volonté, parce que la foi qu'on nous demande ne dépend pas d'une ſimple connoiſſance, auquel cas dès que nous ſommes convaincus d'une vérité, il n'eſt pas en notre pouvoir de croire ou de ne point croire. Quand je donnerois tous les tourmens à mon eſprit, je ne ſaurois me diſpenſer d'avouer que deux & deux font quatre; il faut bien que je le croye, entrainé par l'évidence de la propoſition. Mais nous expérimentons tous les jours dans la carrière de la Vocation de l'Evangile, qu'en quantité d'occaſions, ſurtout en celles où la foi eſt ſalutaire, il eſt beſoin que notre volonté s'y prête, laquelle eſt fléchie par la grace ſans ſouffrir aucune violence qui détruiſe ſa liberté.

Nous éprouvons encore, que l'œuvre de notre ſalut n'eſt pas l'œuvre d'un jour; il y faut donner des coups en nombre, pour la perfectionner ſucceſſivement par de

de nouveaux progrès, qui demandent chacun nos efforts avec l'assistance de la grace. Les appellés ne se trouvent pas tous dans la même situation; il y en a de plus avancés les uns que les autres. Il s'ensuit que les vaisseaux de misericorde ne sont pas tous d'un même ordre, & que ce titre est applicable à plusieurs sortes de personnes, plus ou moins, suivant qu'elles ont ressenti les effets de la misericorde divine d'une maniere plus ou moins éclatante. Les Israëlites furent autrefois des vaisseaux de misericorde en comparaison des Payens; qui en doute? Il plait à présent à S. Paul de donner ce nom à ceux qui ont la connoissance de l'Evangile, préférablement aux Fideles du Vieux Testament. Il ne veut pas dire, que les Fideles du Nouveau Testament sont les seuls qui ont reçu misericorde, mais bien, qu'ils ont reçu plus de misericorde. Il ne traite pas de tous les objets de l'Election qu'on enseigne dans les Ecoles; il traite en particulier de l'éclat que la Grace fait par l'Evangile, en réservant le titre de vaisseaux de misericorde à ceux qui ont part à la lumiere de cette Révélation, si bien que les Elus du tems de la Loi n'y sont pas compris, qui ne laissent pas d'être sauvés. Il tient une doctrine entierement conforme à celle-ci, 1. Tim. I. en disant:

Dieu nous a ſauvés, & nous a appellés par une ſainte vocation, non ſelon nos œuvres, mais ſelon ſon propos arrêté. Le préjugé nous fera d'abord penſer que cela ſe dit de ceux qu'on appelle Prédeſtinés, mais qu'on ait la patience d'écouter ce qui ſuit: *Et ſelon la grace qui nous a été donnée en Jéſus-Chriſt avant les tems éternels, & qui maintenant a été manifeſtée par l'apparition de notre Sauveur Jéſus-Chriſt, qui a détruit la mort, & qui a mis en lumiere la vie & l'immortalité par l'Evangile, pour lequel j'ai été établi Héraut & Apôtre, & Docteur des Gentils.* Tout cela ne s'entend pas de la grace que les Prophetes reçurent, mais
2. Ep. I. 10. 12. de *la grace qui étoit réſervée pour nous*, comme S. Pierre parle, *pour nous qui adminiſtrons ces choſes que ceux qui nous ont prêché l'Evangile nous ont annoncées*; l'Evangile, cette *ſapience de Dieu en myſtère*, autrefois cachée, & *que Dieu avoit*
1. Cor. II. 7. *dès avant les ſiecles déterminée à notre gloire.* Je ſuis fort trompé, ou le prémier Chapitre aux Epheſiens a le même ſens, & les bénédictions, qu'on y attribue à *une Election & une Prédeſtination faite avant la fondation du monde, & au ſecret du bon-plaiſir de la volonté de Dieu, ſuivant ſon Conſeil & ſon propos arrêté*, ſe réduiſent à ce qu'*en la diſpenſation de l'ac-*

l'accompliſſement des tems il recueillit enſemble tout en Chriſt; en l'entendant, non de toute l'étendue de la Rédemption qui a une vertu rétroactive ſur ceux qui en avoient reçu la promeſſe, mais de l'état plus avantageux que celui de l'ancienne Alliance, où l'Egliſe a été actuellement miſe par la publication de l'Evangile de notre ſalut.

Ce ſont *les membres de l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, les Fideles de la Nouvelle Alliance*, qui ſont ſur ce pied-là, *les vaiſſeaux de miſericorde préparés pour la gloire*, excluſivement à tous les autres, quoi que parmi les autres il y en ait pluſieurs, *à qui Dieu a fait miſericorde, & qui ſont devenus les héritiers de la gloire céleſte.* Nous ſommes particulierement honorés de ce titre, parce que nous ſommes conduits au ſalut par un chemin plus glorieux. Mais il faut de nouveau diſtinguer entre les Fideles voyageurs, & les eſprits des Juſtes ſanctifiés; ils ſont d'une differente façon vaiſſeaux de miſericorde. Dieu fait magnifiquement connoitre les richeſſes de ſa gloire en ceux qui ſont là-haut au Ciel dans la poſſeſſion de la gloire, & qui ne laiſſent pas d'être purs vaiſſeaux de miſericorde, n'étant parvenus à ce degré d'honneur que par la bonté de Dieu. Mais c'eſt de nous qu'on parle, c'eſt à nous qui

sommes encore en ce monde ; nous sommes les appellés, les vaisseaux de miséricorde en qui Dieu donne à connoître les richesses de sa gloire, en nous recueillant dans le sein de l'Eglise de son Fils, où tant de précieuses faveurs sont répandues. Et quand on nous dit, que nous sommes préparés, ou même destinés pour la gloire, ne songeons pas à de certaines intentions particulieres du Conseil de Dieu qui nous seroient cachées, ne songeons pas à la distinction que les Théologiens font entre les élus & les réprouvés ; les Apôtres nous instruisent indépendamment de ces idées abstraites ; nous sommes tous mis dans le chemin du salut ; en y marchant nous parviendrons à la gloire, en n'y marchant point nous n'y arriverons jamais. *Nous sommes l'ouvrage de Dieu, étant créés en Jésus-Christ pour les bonnes œuvres, que Dieu a préparées afin que nous les fassions.* Et c'est l'usage que nous devons faire de la doctrine de l'Apôtre, non nous reposer pour attendre le salut d'une aveugle fatalité, ou la perdition d'un destin inévitable ; mais profiter du secours que Dieu nous prête manifestement par la révélation de son Evangile, reconnoître les richesses de sa gloire dans cet admirable bienfait, & affermir notre vocation & notre élection par l'é-

Eph. II. 10.

l'étude de la sainteté, pour l'accomplissement du dessein misericordieux que Dieu a conçu pour nous. *Vous qui êtes debout par la foi*, dit S. Paul aux convertis d'entre les Gentils, *ne vous élevez point, mais craignez; car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, pourquoi épargneroit-il les branches entées? Regardez donc la bonté & la sévérité de Dieu; la sévérité envers ceux qui sont tombés, & la bonté envers vous, si vous persévérez en la bonté; car autrement vous serez aussi retranchés.* Travaillons néanmoins avec courage, assurés par le puissant secours de la grace qui nous est offerte, & qui nous accompagne sans cesse. *Celui qui vous appelle est fidele, il fera ces choses en vous, il achevera son œuvre.* Mais dans nos progrès, au-lieu de demander des applaudissemens pour nous, *annonçons les vertus de celui qui nous a appellés des ténèbres à sa merveilleuse lumiere, & bénissons perpétuellement son saint Nom.*

XV. SERMON.

SUR ROM. IX. 24--26.

Il nous a appellés, non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils; selon ce qu'il dit en Osée: J'appellerai mon Peuple celui qui n'étoit point mon Peuple, & la bien-aimée celle qui n'étoit point la bien-aimée. Et il arrivera qu'au-lieu où il leur a été dit: Vous n'êtes point mon Peuple; là ils seront appellés les enfans du Dieu vivant.

LE plus grand avantage qu'une Nation puisse recevoir, c'est d'être le Peuple de Dieu; le plus grand bonheur qui puisse arriver aux hommes, c'est de devenir enfans de Dieu; de vivre sous la domination d'un Monarque tout-puissant, souverainement sage, & parfaitement juste; d'être élevés dans la maison d'un Pere infiniment riche, infiniment tendre & misericordieux; d'avoir un Pere immortel, un Roi éternel. On possede par ce moyen une félicité également incomparable par sa gran-

grandeur & par sa durée. Je n'entreprends pas d'en faire la description, c'est quelque chose d'ineffable. C'est ainsi que *Dieu a donné à connoitre les richesses de sa gloire dans les vaisseaux de misericorde, qu'il a préparés pour la gloire & qu'il a appellés, non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils.* Les prémiers, enyvrés de l'honneur qui leur avoit été fait depuis plusieurs siecles, en méconnurent le prix. Les autres, privés avant la venue de Jésus-Christ de ces graces, eurent sujet d'en être les plus ravis, lors qu'ils se les voyoient offrir. *Voici l'Evangile préché à toute Créature qui est sous le Ciel*, dit S. Paul dans le prémier Chapitre aux Colossiens; *Le mystère, qui avoit été caché dans tous les siecles & dans tous les âges, est maintenant manifesté aux Saints, auxquels Dieu a voulu donner à connoitre quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère parmi les Gentils.* Comme les Epitres aux Ephésiens & aux Colossiens sont écrites sur le même plan, ce passage me confirme beaucoup dans la pensée, que l'Election & la Prédestination du prémier Chapitre aux Ephésiens, ne regarde pas tant l'usage qu'on fait de ces termes dans les Ecoles, que la fondation de l'Eglise du Nouveau Testament, & très particulierement la Vocation des Gentils,

de laquelle il eſt ſans contredit queſtion dans notre Texte. On nous y parle de l'heureuſe révolution, par laquelle ceux qui n'étoient pas un Peuple ſont devenus un Peuple bien-aimé de Dieu; & l'Apôtre nous la repréſente par les paroles d'Oſée. *Dieu nous a appellés, non ſeulement d'entre les Juifs, mais auſſi d'entre les Gentils; ſelon ce qu'il dit en Oſée: J'appellerai mon Peuple*, & ce qui ſuit. Je ferai là-deſſus deux ſortes de réflexions: Les prémieres regardent l'allégation du paſſage du Prophete; & les autres la vérité même que l'Apôtre a deſſein de prouver.

I. PARTIE.

DIeu a formé par la prédication de l'Evangile un nouveau Peuple, une nouvelle Egliſe, compoſée non ſeulement de Juifs, mais auſſi de Gentils, les prémiers y étant même recueillis en petit nombre en comparaiſon des derniers. Les Iſraëlites avoient été un Peuple de Dieu en vertu de l'Alliance faite avec Abraham. Tous les autres Peuples, qu'on comprend ſous le nom de Gentils, en étoient exclus; ils ſont à préſent le Peuple de Dieu par la grace de Jéſus-Chriſt, autant qu'il y en a qui l'embraſſent avec foi. Cela choque

les

les Juifs, qui voudroient jouïr seuls du Messie & des biens de son Royaume. Mais la Vocation des Gentils est conforme aux Oracles des Prophetes. Saint Paul le prouve, & allègue pour cet effet le témoignage d'Osée. Ce Prophete eut ordre de donner à ses enfans des noms capables de représenter la condition des Israëlites de son siecle. L'un s'appelloit donc *Lo-ruhama* ou *Sans misericorde*, car, *je ne continuerai plus*, dit Dieu, *de faire misericorde à la Maison d'Israël.* L'autre fut appellé *Lo-Hammi* ou *Non-Peuple*; *car vous n'êtes point mon Peuple*, leur dit-il, & *je ne serai point votre Dieu. Toutefois*, ajoute-t-il pour leur donner de la consolation après ces menaces, *il arrivera que le nombre des enfans d'Israël sera comme le sable de la mer, qui ne se peut ni mesurer ni compter*; & *il arrivera qu'au lieu où on leur aura dit: vous êtes Lo-hammi, il leur sera dit: vous êtes les enfans du Dieu vivant.* C'est ce que nous lisons dans le prémier Chapitre; & dans le second encore une fois: *Je ferai misericorde à Lo-ruhama*, dit l'Eternel, & *je dirai à Lo-hammi*; *tu ès mon Peuple*; & *il me dira, mon Dieu.*

Mais tout cela se dit chez Osée du Royaume d'Israël, & non pas des Gentils. Les Israëlites s'étoient partagés en deux

Royaumes après la mort de Salomon, ſavoir le Royaume de Juda ou de Jeruſalem qui fut conſervé à la poſterité de David, & le Royaume des dix Tribus ou de Samarie, communément appellé d'Iſraël, qui non content d'avoir un Roi particulier, s'étoit en même tems ſéparé de la communion Eccléſiaſtique de la Tribu de Juda, en érigeant l'autel de Bethel contre celui de Sion. Oſée a ſoin dans ſa Prophetie de diſtinguer Iſraël de Juda, & c'eſt contre Iſraël qu'il prêche. *Je ne ferai pas miſericorde à la maiſon d'Iſraël, dit Dieu, mais je ferai miſericorde à la maiſon de Juda.* C'eſt aux dix Tribus qu'il dit: *Vous n'êtes pas mon peuple.* C'eſt des dix Tribus encore qu'il parle en diſant: *Je dirai à Lo-Hammi, tu ès mon Peuple, vous êtes les enfans du Dieu vivant.* Il promit au même Peuple qu'il rejettoit en ce tems-là, de le rappeller un jour; & à la même Epouſe qu'il répudioit, de la reprendre. *Je l'attirerai après que je l'aurai promenée par le deſert, & je parlerai à elle ſelon ſon cœur: je l'épouſerai pour moi à toujours, je l'épouſerai, dis-je, pour moi en juſtice & en jugement, en gratuité & en compaſſion, même je l'épouſerai en fermeté, dit l'Eternel. Les enfans d'Iſrael*, continue le Phrophete, *demeureront pluſieurs jours ſans Roi & ſans Gou-*

Gouverneur, ſans ſacrifice & ſans ſtatue, ſans Ephod & ſans Theraphim; mais après cela les enfans d'Iſraël ſe retourneront, & rechercheront l'Eternel leur Dieu & David leur Roi, & ils revereront l'Eternel, & ſa bonté aux derniers jours. Il ſemble donc, que cet Oracle n'eſt pas propre à prouver la Vocation des Gentils, mais bien la Converſion des Juifs, que S. Paul paroît avoir eſperée, ſuivant Rom. XI. 25--32.

Nous voyons néanmoins, que les Apôtres ont cru qu'ils pouvoient dire de la Vocation des Gentils, ce que Dieu avoit dit par la bouche d'Oſée. S. Pierre l'a cru; il eſt vrai qu'une partie de ſon Epitre eſt adreſſée à des Juifs convertis, mais on eſt obligé de reconnoitre que pluſieurs paſſages regardent les Gentils, & celui-ci entre les autres: *Vous êtes le Peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appellés des ténèbres à ſa merveilleuſe lumiere; vous qui autrefois n'étiez point ſon Peuple, mais qui maintenant êtes le Peuple de Dieu: vous qui n'aviez point obtenu miſericorde, mais qui maintenant avez obtenu miſericorde.* 1 Pierr. II. 9. 10. Et S. Paul applique dans notre Texte poſitivement aux Gentils les paroles: *J'appellerai mon Peuple celui qui n'étoit point mon Peuple, & la bien-aimée celle qui n'é-*

n'étoit point la bien-aimée; & il arrivera qu'au lieu où il leur a été dit, vous n'êtes point mon Peuple, là ils ſeront appellés les enfans du Dieu vivant. Les Apôtres ſuivent quelquefois la méthode uſitée dans la Synagogue, d'allèguer l'Ecriture pour embellir leur diſcours plutôt que pour prouver leur thèſe, & d'exprimer élégamment leur penſée par les paroles de quelque Prophete, ſans prétendre que le ſens qu'ils leur donnent étoit celui du Prophete. Par exemple, quand S. Paul exhorte les Corinthiens à la charité, & qu'il dit en cette occaſion: *Selon ce qui eſt écrit, Celui qui avoit beaucoup, n'a rien eu de ſuperflu, & celui qui avoit peu, n'en a pas eu moins*; ce qui avoit été écrit de la Manne; il dit quelque choſe de fort convenable à ſon ſujet, quoique Moïſe n'ait pas ſongé à la Collecte que S. Paul iroit faire. La difficulté ceſſe, ſi nous nous contentons de cette maniere d'expliquer; les paroles d'Oſée expriment admirablement bien la Vocation des Gentils, quand même le Prophete n'en auroit pas voulu parler.

2. Cor. VIII. 15.

Mais puis que c'étoit une vérité conteſtée par les Juifs, l'allégation devroit tendre à les en convaincre; & nous pouvons faire trois remarques pour donner au Texte d'Oſée la force d'une preuve. Prémierement

ment les dix Tribus, dont Oſée parle ſans contredit, alloient être réduites à la condition des Gentils; elles leur reſſembloient déja par l'idolâtrie, & Dieu les alloit entierement diſperſer par la Captivité d'Aſſyrie, dans laquelle on les a bientôt vu tellement confondues avec les Nations Payennes, qu'on n'en apperçoit aucune trace dans tout le monde, ſi l'on excepte une poignée de Samaritains, auxquels on peut diſputer l'honneur d'être de la race de Jacob. Les Juifs ſe diſent de toutes ſortes de Tribus, mais ils n'en ont point de preuves. Ce n'eſt pas que pluſieurs Iſraëlites du Royaume d'Ephraïm ne ſe ſoient réunis à la Tribu de Juda, les uns dans la Paleſtine, les autres dans la Diſperſion, pour compoſer la Nation Judaïque d'aujourd'hui; mais pluſieurs Payens l'ont fait à peu près avec la même facilité, en ſe faiſant recevoir dans la République d'Iſraël par la Circonciſion, ſi bien qu'on peut compter que la bonne moitié des Juifs eſt de la race des Peuples, qui par leur naiſſance n'ont point de droit aux privileges de la poſtérité d'Abraham. Les dix Tribus reſtoient cependant pour la plupart dans la claſſe des Gentils, & ce qu'on dit d'elles eſt d'autant plus applicable aux Gentils, que juſqu'ici leur rétabliſſement promis chez le Prophete n'a été ac-

accompli que par la Vocation des Gentils. Je remarque en second lieu, que l'Histoire du Vieux Testament est typique dans ses principales circonstances, & que Dieu y avoit fait exprès des dispositions qui devoient servir de présage aux choses qui étoient à venir. S. Paul veut en un endroit, que la Synagogue des Juifs ait été désignée par le fils de la servante, & l'Eglise de Jésus-Christ par le fils de la promesse. Si l'allégorie paroît obscure par rapport à Israël, qui peut douter que les enfans d'Israël n'aient servi de figure à l'Eglise Chrétienne, & que les grandes délivrances temporelles que Dieu leur accorde, ne soient les ombres de la délivrance éternelle que nous avons reçue par son Fils notre Seigneur? On peut dire de même, que comme la déclaration, que Dieu fit aux Israëlites d'être non-Peuple, envelopoit les enfans d'Abraham dans la disgrace des autres enfans d'Adam qui étoient hors de l'Alliance, la promesse qu'il ajoute de les faire derechef son Peuple, envelope selon la nature des types une esperance donnée aux autres Nations de la Terre; d'autant plus que la Vocation qui leur est adressée, fait mériter à tous ceux qui l'acceptent le nom d'Israël dans le style des Ecritures. Remarquons en troisieme lieu, que les Prophetes, ou plutôt l'Es-

l'Esprit de Dieu dans leur bouche, ont souvent des vues beaucoup plus vastes qu'on ne s'imagine, & qu'à l'occasion des evenemens de leur siecle ils font des promesses, dont l'accomplissement se trouve dans le siecle de l'Evangile. Par exemple, quand Esaïe console les habitans de Jerusalem menacés d'une Guerre au tems du Roi Achaz, il ne se contente pas de leur prédire que Dieu les délivreroit de cette terreur alors présente, il ajoute des expressions qui par le fil du discours paroissent se rapporter au même sujet, mais dont la force & la clarté est telle, que le Juif le plus aveugle ne sauroit s'empêcher d'y reconnoitre la gloire du Royaume du Messie. Et quand ce Prophete promet à ceux de Juda la délivrance de la Captivité de Babylone, il est visible qu'il entremêle quantité de choses qui regardent les graces incomparablement plus parfaites que Dieu préparoit à son Peuple en son Fils le Christ. Quand donc Osée traite du rétablissement des Tribus d'Israël, engagé par les objets qu'il avoit devant les yeux, s'il parle en même tems de la Vocation des Gentils, il ne fait rien qui ne soit ordinaire aux Prophetes. Concluons de tout cela, que l'allégation de S. Paul est juste, & qu'on peut entendre que Dieu a dit des Gentils: *J'appellerai*

mon

mon Peuple celui qui n'étoit point mon Peuple &c.

II. PARTIE.

VEnons préſentement au fond de l'affaire. S. Paul n'avoit pas beſoin de recourir à un paſſage ambigu; les preuves ne lui manquoient pas; il ſavoit qu'elles étoient entre les mains des Juifs. Un homme qui a lu Moïſe & les Prophetes, peut-il s'étonner de la Vocation des Gentils; la peut-il regarder comme quelque choſe d'inouï, d'incompatible avec la Révélation de la Loi & la teneur des anciens Oracles? L'Alliance faite avec Abraham, en donnant l'excluſion aux Peuples, porte une clauſe en leur faveur, quand Dieu promit à ce Patriarche, que toutes les Nations de la Terre ſeroient bénies en ſa ſemence; Paroles ſur leſquelles les Commentaires des Rabbins ſont incomparablement plus foibles que celui que S. Paul y a fait, en diſant: *L'Ecriture prévoyant que Dieu juſtifieroit les Gentils par la foi, a auparavant évangeliſé à Abraham: Toutes les Nations ſeront bénies en toi. Nations, réjouïſſez vous avec ſon Peuple*, dit Moïſe, Deut XXXII. 43. Comment ſe réjouïront-elles, ſi elles n'ont aucune part aux faveurs d'un Peuple de Dieu? Comment

Gal. III. 8.

ment David diroit-il de même: *Vous tous habitans de la terre, jettez des cris de réjoüissance à l'Eternel; car il vient pour juger la terre; il jugera les Peuples en équité; que la terre s'en égaye, & que les Iles s'en réjouissent? Les Peuples te celébreront, ô Dieu, tous les Peuples te célébreront; les Peuples se réjoüiront & chanteront de joye, parce que tu jugeras les Peuples en équité, & que tu conduiras les Nations sur la terre.* Ces prédictions nous représentent-elles le Messie comme le Tyran des Peuples, ainsi que les Juifs voudroient qu'il le fût, ou plutôt comme un Monarque liberateur, qui fait fleurir l'abondance de paix jusqu'aux bouts de la Terre, & qui comble de bienfaits ceux qui sont soumis à son empire? *Toutes Nations, louez l'Eternel; tous Peuples, célébrez-le; car sa gratuité est grande sur nous, & sa vérité demeure à toujours.* Et non seulement Dieu a promis qu'il viendroit regner avec bonté sur les Peuples; il a déclaré qu'il leveroit la difference entre eux & Israël, & qu'il en feroit un mélange, en accordant aux Gentils le droit de bourgeoisie dans sa sainte Cité. *Je ferai mention*, dit-il, *de l'Egypte & de Babylone entre ceux qui me connoissent; voici les Philistins, les Tyriens, & les Ethiopiens; quand l'Eternel enregis-* Ps. LXXXVII.

giſtrera les Peuples, il les dénombrera auſſi, & marquera: Celui-ci & celui-là eſt né à Sion. C'eſt ce que le Prophete Eſaïe confirme, en déſignant par l'Egypte & l'Aſſyrie, qui étoient les Royaumes les plus connus de ſon tems, toutes les Nations. *En ce jour-là*, dit-il, *il y aura un chemin battu de l'Egypte en Aſſyrie; Iſraël ſera joint pour la troiſieme partie à l'Egypte & à Aſſur, & la bénédiction ſera au milieu de la terre; parce que l'Eternel des armées bénira en diſant: Bénie ſoit l'Egypte mon Peuple, & béni ſoit Aſſur l'ouvrage de mes mains, & Iſraël mon héritage.* Dieu dit chez le même Prophete: *Voici mon ſerviteur, mon élu, il mettra en avant le jugement aux Nations, il mettra un règlement en la terre, les Iles s'attendront à ſa loi; je le ferai être l'alliance du Peuple, & la lumiere des Nations, afin qu'il ſoit mon ſalut juſqu'au bout de la terre. Je me ſuis fait rechercher à ceux qui ne me demandoient point, & je me ſuis fait trouver à ceux qui ne me cherchoient point; j'ai dit à la Nation qui ne s'appelloit point de mon nom: Me voici, me voici.* Michée dit au Chap. IV. après Eſaïe: *Il arrivera aux derniers jours, que la montagne de la maiſon de l'Eternel ſera élevée par deſſus les autres montagnes, & que les Nations y aborderont. Et pluſieurs Peu-*

Eſ. XIX. 24. 25.

Chap. XLII. XLIX.

LXV. 1.

Peuples iront & diront: Venez, montons à la montagne de l'Eternel, & à la maison du Dieu de Jacob; il nous enseignera touchant ses voyes, & nous marcherons dans ses sentiers. Nous lisons dans Malachie: *Depuis le Soleil levant jusqu'au Soleil couchant, mon Nom sera grand parmi les Nations, & en tous lieux on offrira à mon Nom le parfum & une oblation pure; car mon Nom sera grand parmi les Nations, a dit l'Eternel des armées.*

Je passe sous silence plusieurs autres témoignages. Nous n'en avons pas besoin pour nous convaincre de la vérité du fait, qui a été démontré par l'expérience. Ils servent cependant à faire voir, que Dieu n'a pas varié dans ses desseins, qu'il n'a rien changé dans son conseil, que son arrêt demeure ferme. En appellant les Gentils, il n'a fait que ce qu'il avoit résolu de faire dès les tems éternels, & qu'il avoit constamment déclaré par le ministere de ses Prophetes. Leurs Oracles font encore voir, que les Juifs prennent directement le contrepié de la vérité, quand ils mettent la Vocation des Gentils entre les raisons, pour lesquelles ils refusent de croire que Jésus de Nazareth est le Christ, comme s'il avoit innové en rendant son Evangile commun aux Peuples, & fait quelque chose de contraire à l'an-

cienne révélation. Quel aveuglement! La Vocation des Gentils eſt un des grands caracteres du regne du Meſſie; c'eſt une des plus claires démonſtrations, que l'accompliſſement de la Loi ſe trouve dans la doctrine du Sauveur que nous adorons. Confirmons-nous par ce moyen dans notre ſainte foi. Ce n'eſt pas une illuſion, quand nous nous croyons appellés; ne voyons-nous pas la lumiere qui nous environne. Mais encore, c'eſt une grace qui nous avoit été promiſe & réſervée; & à préſent qu'elle nous eſt donnée, nous reconnoiſſons que *Dieu eſt fidele*, & que *toutes les promeſſes ſont Oui en Jéſus-Chriſt, & Amen en Jéſus-Chriſt, à la gloire de Dieu.*

S'il nous eſt permis de raiſonner ſur une diſpoſition qui dépend du bon-plaiſir de Dieu, nous pouvons trouver dans la nature même du Vieux Teſtament les preuves de ſon abolition. La reſtriction de l'Alliance en faveur d'un Peuple unique ne pouvoit pas être perpetuelle; la bonté de Dieu ne ſouffroit pas qu'il abandonnât éternellement le Monde entier, & des Peuples qui n'étoient pas plus méchans que celui qu'il avoit choiſi. *Le Seigneur eſt bon envers tous, & ſes compaſſions ſont par deſſus toutes ſes oeuvres.* Il vouloit humilier les hommes par l'excluſion qu'il

Pſ. CXLIX. 9.

qu'il leur avoit donnée, mais il ne les vouloit pas jetter dans le deſeſpoir. Et quant aux Iſraëlites, il ne leur prétendoit pas inſpirer l'orgueilleuſe penſée que les Juifs ſemblent avoir conçue, d'être le ſeul Peuple de Dieu juſqu'à la fin des ſiecles. Quoi que Dieu n'eût pas entierement abandonné les Nations, il leur fit ſentir qu'elles n'étoient pas ſon Peuple, en leur refuſant ſes faveurs particulieres durant un grand nombre d'années ; parce qu'en effet elles ne l'étoient pas de leur nature, & qu'il étoit à propos qu'on les convainquît de leur indignité. Et de même, nonobſtant le choix que Dieu fit des enfans d'Iſraël, pour les tenir dans l'humilité, il mit dans l'alliance des clauſes qui marquoient qu'ils en étoient indignes ; il leur couvrit les myſteres ſous le voile des ombres, il leur refuſa l'entrée du Temple. Avec tous les grands avantages qu'ils eurent ſur les autres Peuples de la terre, avec toute la beauté du titre de Peuple de Dieu, que je ne leur conteſte point en les conſiderant en eux-mêmes ; quand on les compare aux membres de l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, on peut dire que les Iſraëlites furent non-Peuple, & que Dieu n'a commencé à ſe faire un vrai Peuple que par l'envoi de ſon Fils. Nous devons être d'autant moins ſurpris de ce que Dieu s'attacha pendant tant de ſiecles

à une seule race, & d'autant moins jaloux de la gloire d'Israël, que leur état étoit fort imparfait. Quand Dieu voulut amener une plus grande perfection, il fit voir qu'il n'a point d'égard à l'apparence des personnes, & leva la distinction des Peuples. La bonté de Dieu notre Sauveur, & son amour envers les hommes, & sa grace salutaire sont clairement apparues à tous les hommes; & cette gloire avoit été réservée au Fils de Dieu pour le jour de son prémier avenement.

La déclaration étoit terrible, mais nécessaire, lors qu'on nous dit autrefois de la part de Dieu: *Vous n'êtes point mon Peuple. Nos Ancêtres étoient hors de Christ, n'ayant rien de commun avec la République d'Israël, étant étrangers des alliances de la promesse, n'ayant point d'esperance, & étant sans Dieu au monde*; mais ils n'avoient pas mérité une condition plus heureuse. Et nous, nous ne sommes pas meilleurs que nos Peres, & Dieu ne nous auroit fait aucun tort, s'il nous avoit laissés dans le même éloignement. On nous en fait souvenir, *afin que toute bouche soit fermée, & que tout le monde s'avoue coupable devant Dieu.* Car enfin, quoique S. Paul ait jusqu'ici traité des actions de Dieu, entant qu'elles sont indépendantes de la consideration de nos bon-

bonnes ou mauvaises œuvres, il nous appartient à nous de ramener la circonstance de notre démérite, & nous saurons parfaitement concilier la bonté de Dieu avec le refus de ses graces. Nous ne ressemblons pas aux bons Anges, qui depuis leur création sont le cher Peuple de Dieu, ses chers enfans, sans aucune variation, parce qu'ils ont perseveré dans la pureté de leur origine. Adam, créé fils de Dieu, a perdu cet honneur par sa chute; & nous, qui sommes de sa race, nous ne sommes pas naturellement propres à former un Peuple de Dieu. Mais aussi, nous ne ressemblons pas aux mauvais Anges, qui ayant abandonné leur demeure & leur intégrité, sont réservés sous l'obscurité dans les liens éternels. Dieu a changé de langage envers nous, selon sa promesse: *J'appellerai mon Peuple celui qui n'étoit point mon Peuple, & la bien-aimée celle qui n'étoit point la bien-aimée.* Il est arrivé qu'au-lieu d'entendre la voix rude, *Vous n'êtes point mon Peuple, nous sommes appelés les enfans du Dieu vivant.* Ce Pere céleste ne suspend pas simplement les effets de sa colere par la tolerance, il nous témoigne la grandeur de sa misericorde; il ne se contente pas de nous accorder le pardon, il nous donne les plus fortes marques de son amour: *Il nous a fait présent de son Fils*

unique, il nous a fait prêcher la parole du salut, à laquelle il a donné l'efficace par son Esprit, en sorte que nous l'avons reçue avec foi. Nous ne sommes plus du nombre des étrangers, nous sommes les concitoyens des Saints & les domestiques de Dieu, lequel en nous ouvrant le sein de son Eglise dont nous étions exclus, nous assure que nous trouverons ouverte la porte du Paradis qui nous avoit été fermée. Et d'où nous vient tout ceci? *Du bon-plaisir de Dieu, & de l'abondance de sa grace. Dieu a donné à connoître les richesses de sa gloire dans les vaisseaux de misericorde qu'il a préparés pour la gloire.* Grand Dieu! dans le tems que nous admirons notre bonheur, pouvons-nous nous empêcher de plaindre la disgrace de nos Ancêtres qui en ont manqué? Il y a des liaisons entre les peres & les enfans, & tu as voulu réjouïr Abraham par les promesses de la prosperité de sa race. Mais ceux qui sont morts dans les ténèbres du Paganisme, savent-ils que leurs descendans sont éclairés de la lumiere de l'Evangile, & cette connoissance leur peut-elle donner de la consolation? Ils ont gouté l'amertume, nous goutons la douceur; cependant le souvenir du triste état des Anciens nous afflige; plût-à-Dieu que la joye présente pût rejaillir à leur tour sur eux! Mais détour-

tournons nos penſées d'un myſtere caché & incompréhenſible. Arrêtons-nous à conſiderer notre condition qui nous eſt connue. Nous avons atteint le tems de grace, nous vivons dans le ſiecle de lumiere, nous avons reçu la naiſſance & l'éducation dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, nous demeurons en des lieux où ſon Evangile eſt purement prêché & librement profeſſé; nous portons les marques d'un Peuple de Dieu, & des enfans du Dieu vivant. Heureux ſi nous profitons de ces avantages avec reconnoiſſance!

Le langage, *Vous n'êtes point mon Peuple*, eſt quelquefois adreſſé à ceux qui avoient été le Peuple de Dieu. Il fut adreſſé aux Iſraëlites par la bouche d'Oſée; on les déclara dégradés & déchus de leurs privileges, & S. Paul pouvoit appliquer la Maxime aux Juifs rebelles de ſon tems. Les troupeaux Chrétiens reſſemblent en cela aux Synagogues; il leur peut arriver, par leur faute, d'être rejettés. *Si les branches naturelles ne ſont pas épargnées, les branches entées ne le ſeront pas non plus. Que notre ſoin ſoit donc de demeurer dans la carriere de la foi & dans la pratique des bonnes œuvres, de peur d'être retranchés.* Ceux qui ſortent de la protection de Dieu, ſe livrent à ſa colere; ils vont s'appercevoir qu'ils ne ſont plus le Peu-

ple de Dieu, par la rigueur de ſes châtimens. Il ne les traitera pas en Pere, qui châtie les enfans qu'il aime, mais en Juge qui punit les criminels, & en puiſſant Monarque qui pourſuit ſes ennemis pour les exterminer, ou du moins *pour les diſperſer comme la paille chaſſée par le vent, afin qu'ils ne ſoient plus un Peuple.* C'eſt la diſperſion que ſouffrirent Iſraël & Juda par les captivités d'Aſſyrie & de Babylone; c'eſt ainſi qu'on voit encore aujourd'hui les Juifs répandus par toute la Terre, en ſorte que non ſeulement ils ne ſont plus un Peuple de Dieu, puis qu'ils en ont perdu les marques, & qu'ils ſont privés des fruits de l'Alliance, étant loin de leur héritage, loin du lieu où le Nom de l'Eternel habitoit autrefois au milieu d'eux, lequel eſt même entierement détruit; ils portent encore une autre flêtriſſure, ils ne ſont Peuple en aucune maniere, puis qu'ils n'ont point de forme de République en aucun endroit du monde. Helas! ne diroit-on pas que c'eſt auſſi le ſort de ces Egliſes autrefois floriſſantes dans un grand Royaume, de ces troupeaux nombreux dont nous ſommes les débris? Ils étoient le Peuple de Dieu, qu'ils ſervoient étant enſeignés ſelon la pureté de ſa Parole; mais parce qu'ils ne le ſervoient pas a-

vec

vec un zèle entier & avec une piété ſolide, Dieu leur dit : *Vous n'êtes pas mon Peuple*; & le leur fit ſentir par la permiſſion qu'il donna de détruire leurs Temples, de chaſſer leurs Paſteurs, de diſperſer les troupeaux, de pervertir les uns, de bannir les autres, de tenir le reſte en captivité. Qui ſont les plus mal-traités ? Vous qui avez quitté vos familles, vos biens, vos emplois, vos commodités, votre patrie ? Non, vous avez trouvé des aſyles, vous y avez trouvé non ſeulement votre ſubſiſtance temporelle, mais l'exercice de votre ſainte Religion, vous êtes encore le Peuple de Dieu. Plaignez la ſituation de vos compatriotes, qui renfermés dans la Société Politique dont vous êtes retranchés, ne voyent plus leurs Enſeignes, & n'entendent plus les Prophetes, & qui ſans forme d'Egliſe, privés de vos douces conſolations, expoſés à des dangers perpetuels, ne ſont plus à tous ces égards un Peuple de Dieu. Pourrons-nous eſperer leur rétabliſſement ? Dieu reviendra-t-il pour leur dire : *Vous êtes mon Peuple, vous êtes mes bien-aimés ?* Attirons-leur ce ſecours par nos vœux & par nos prieres ; & pour ce qui nous regarde, vivons en Peuple de Dieu, & nous le ſerons toujours.

Ce

Ce que j'ai dit des troupeaux, eſt applicable à chaque membre en particulier, chacun y voulant porter le titre d'enfant de Dieu. Malheur à ceux à qui Dieu voudroit dire; *Vous n'êtes pas mes enfans*; ou desquels il ſeroit obligé de ſe plaindre en criant: *Cieux, écoutez; Terre, prête l'oreille. J'ai nourri des enfans & les ai élevés, mais ils ſe ſont rebellés contre moi. Nous étions naturellement enfans de la colere, mais Dieu nous a adoptés à ſoi par Jéſus-Chriſt, afin que ſa grace nous rende agréables en ſon Bien-aimé.* Reçus que nous ſommes dans la maiſon du Pere céleſte, ne commettons rien qui nous en puiſſe faire bannir. Si quelqu'un a eu le malheur de la quitter, pour diſſiper ſon bien dans les plaiſirs vains & criminels du monde, qu'il revienne dire: *Mon Pere, j'ai péché contre le Ciel & devant toi, je ne ſuis plus digne d'être appellé ton fils, daigne me recevoir au nombre de tes eſclaves.* Si quelqu'un croit dans ſes afflictions, que Dieu lui a tourné le dos, qu'il cherche la face de ſon Pere, & il la trouvera; Dieu lui fera de nouveau entendre la joye & l'allegreſſe, *par la voix conſolante de ſon Eſprit, qui rend témoignage avec notre eſprit que nous ſommes les enfans de Dieu. Rendons graces au Pere, qui nous a rendus capables de participer à l'héritage*

des

des Saints dans la lumiere, qui nous a délivrés de la puissance des ténèbres, & nous a transportés au Royaume de son Fils bien-aimé. Et conduisons-nous dignement comme il est séant au Seigneur, en lui plaisant entierement, fructifiant en toute bonne œuvre, jusqu'à ce qu'il nous dise: Venez, les bénis de mon Pere, possedez en héritage le Royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde.



XVI. SERMON.

SUR ROM. IX. 27--29.

Aussi Esaïe crie touchant Israël: Quand le nombre des enfans d'Israël seroit comme le sable de la mer, il n'y en aura qu'un petit reste de sauvé. Car le Seigneur consomme & abrege l'affaire en justice; il fera, dis-je, une affaire abregée sur la terre. Et comme Esaïe avoit dit auparavant: Si le Seigneur des armées ne nous eût laissé quelque semence, nous eussions été faits comme Sodome, & eussions été semblables à Gomorrhe.

LA Révolution, par laquelle l'Eglise Chrétienne a été formée, devoit paroitre surprenante tant par sa nouveauté que par sa grandeur; & les Apôtres, dans le tems qu'ils travailloient à cet établissement comme Ministres, furent obligés d'en être les Avocats, & de le justifier en répondant aux objections & aux reproches des incrédules. Les Juifs s'élevoient principalement contre l'Evangile; ils le font encore;

encore, & ceux d'aujourdhui ſe ſervent de ces mêmes prétextes que leurs Ancêtres alleguerent pour pallier leur endurciſſement. Après avoir été très longtems le Peuple de Dieu, ils ne peuvent pas ſouffrir qu'on diſe, qu'ils ſont déchus de cet état, & que les Gentils ſont entrés en leur place. On a toutes les peines du monde à les faire convenir que la Vocation des Gentils eſt dans l'ordre, & quand on leur a prouvé par quantité d'Oracles évidens, que les Peuples devoient être appellés à la communion de l'Egliſe, ils font une nouvelle difficulté. Qu'on les admette, diſent-ils, à la bonne heure, mais que les Iſraëlites reſtent; par quel droit veut-on que les anciens citoyens ſoient chaſſés pour l'amour des étrangers? S. Paul répond dans l'onzieme Chapitre aux Romains, que *Dieu n'a point rejetté ſon Peuple, qu'il y a un réſidu d'Iſraëlites ſelon l'élection de grace, & que les Juifs compoſent l'Egliſe de Jeſus-Chriſt conjointement avec les Gentils.* Mais ne pouvant pas éviter d'avouer, qu'il y a une rejection par rapport au gros des Juifs, dont la plus petite partie avoit embraſſé la foi, & que cette poignée ſe perd dans la foule des Gentils convertis, de ſorte que nonobſtant que les troupeaux euſſent été recueillis des uns & des autres, les prémiers paroiſſent

paroiſſent peu de choſe, ſoit en comparaiſon de leurs anciens freres devenus rebelles, ſoit en comparaiſon de leurs nouveaux freres tirés des Nations; il rend raiſon de cet évenement, & prouve par les Prophetes, que c'eſt une circonſtance à laquelle on devoit s'attendre. *Eſaïe*, dit-il, *crie touchant Iſraël: Quand le nombre des enfans d'Iſraël ſeroit comme le ſable de la mer, il n'y en aura qu'un petit reſte de ſauvé*; & ce qui ſuit.

Nous examinerons, en prémier lieu, le ſens que ces paſſages ont chez le Prophete; & nous en ferons enſuite l'application tant au ſiecle des Apôtres, qu'à la conſtitution générale de l'Egliſe de Dieu.

I. PARTIE.

SAint Paul allègue deux paſſages d'un même Livre. Le prémier eſt pris du dixieme Chapitre d'Eſaïe. Ce Prophete y traite de la déſolation que les Aſſyriens alloient cauſer, prémierement par la deſtruction entiere du Royaume de Samarie, & puis par l'horrible dégât qu'ils reviendroient faire dans le Royaume de Juda ſous le regne d'Ezechias. Pour conſoler le Peuple dans ce double malheur, il parle d'un réſidu, afin qu'on ſût que les enfans d'Iſraël ne ſeroient pas totalement exter-

exterminés. Il eſt ordinaire à la Sainte Ecriture de les comparer au ſablon de la mer, à cauſe de leur multitude innombrable. Dieu avoit promis aux Patriarches d'y faire parvenir leur poſterité, & la promeſſe eut ſon effet: les enfans d'Iſraël parurent extraordinairement multipliés en ſortant de la ſervitude d'Egypte, & continuerent enſuite à s'augmenter d'une maniere étonnante. Mais Dieu leur avoit auſſi déclaré qu'il les réduiroit fort à l'étroit, s'ils venoient à ſe rebeller. *Vous reſterez en petit nombre*, leur dit-il par Moyſe, *après avoir été comme les étoiles des cieux.* Cela leur arriva en divers tems; il leur devoit encore arriver ſuivant les prédictions d'Eſaïe. Le Prophete trouve Iſraël en ſa grandeur ſemblable à la forêt du Mont-Carmel, où les arbres étoient ſans nombre. Mais ajoute-t-il, *le reſte des arbres de la forêt ſeront aiſés à compter, tellement qu'un enfant les mettroit bien en écrit. Il arrivera en ce jour-là que le réſidu d'Iſraël, & ceux qui ſeront réchappés de la maiſon de Jacob, ne s'appuyeront plus ſur celui qui les frappoit, mais ils s'appuyeront en vérité ſur l'Eternel le Saint d'Iſraël. Le réſidu ſera couverti, le réſidu de Jacob ſera converti au Dieu tout-puiſſant. Car, ô Iſraël, quand* Deut. XXVIII. 62.

ton Peuple ſeroit comme le ſablon de la mer, un réſidu en ſera converti.

Cette Prophetie regarde directement la maiſon d'Iſraël, c'eſt à dire les dix Tribus qui compoſoient le Royaume d'Iſraël ou de Samarie. On leur annonce trois choſes ; la deſtruction du grand nombre, la conſervation d'un reſte, & la converſion de ce reſte. Et on inſiſte ſur le dernier article, comme étant néceſſaire, parce que ces Tribus avoient quitté l'autel de Jeruſalem pour adorer ſur les hauts lieux contre la défenſe de la Loi, même quitté le ſervice de l'Eternel pour idolâter devant les ſtatues de Bahal, & que leurs derniers Rois avoient mis toute leur confiance ſur la protection du Roi d'Aſſyrie. Quand l'accompliſſement de l'Oracle par rapport à la menace fut venu, le Peuple de Samarie étant en partie tué, & en partie emmené, hormis un petit reſte qui ſe ſut cacher pendant l'orage, ou qu'on avoit oublié ; l'accompliſſement par rapport à la promeſſe ſe découvrit de même, en ce que ces Iſraëlites qui avoient demeuré dans leur païs reconnurent leur faute, & qu'en abandonnant leurs faux cultes ils allerent à Jeruſalem pour offrir leurs ſacrifices au Dieu de leurs peres. Nous apprenons par 2. Chron. XXX. que pluſieurs d'Ephraïm, de Manaſſé, d'Iſſacar, de

de Zabulon, & d'Aſer y vinrent célébrer la Fête de Pâque avec le Roi Ezechias ſuivant ſon invitation, & que les hauts lieux de ces Tribus furent enſuite démolis. Et par le XXXIV. Chapitre, que le Roi Joſias fit le même, & que ceux d'Ephraïm, de Manaſſé, & de tout le reſte d'Iſraël vinrent faire la Pâque avec lui, & contribuer aux fraix de la reparation du Temple de l'Eternel. Le terme de *ſauver*, que S. Paul a employé dans ſa Traduction, ſignifie en même tems la conſervation de ce reſte du Peuple, & leur converſion, qui eſt le chemin qu'on doit prendre pour trouver le vrai ſalut.

L'Apôtre amène encore à ſon ſujet les paroles qui ſuivent immédiatement chez le Prophete: *La conſomption déterminée fera déborder la juſtice; car le Seigneur l'Eternel des Armées s'en va faire une conſomption, même déterminée, au milieu de toute la terre.* Ce ſont des mots par leſquels on fait le portrait d'une deſtruction juſte, prompte & rapide, vigoureuſe & totale, ſavoir à l'exception du réſidu dont on venoit de parler. Et nous voyons par la ſuite du Chapitre, où Dieu ſe tourne vers ſon Peuple qui habitoit dans Sion pour lui adreſſer le diſcours, qu'il avoit en vue de les avertir, non ſeulement des maux que Salmanaſer feroit ſouffrir au païs

de Samarie, mais auſſi de la déſolation que ſon ſucceſſeur Senacherib viendroit apporter dans le païs de Juda jusqu'aux portes de Jeruſalem, afin de rendre la calamité générale à toute la Terre. Il eſt vrai que Dieu leur fit en même tems concevoir de bonnes eſperances: Ne craignez point Aſſur, leur dit-il, car encore un peu de tems, un peu de tems, & l'indignation ſera conſommée, & ma colere ſera à leur deſtruction; En déſignant la défaite inopinée & miraculeuſe de l'Armée des ennemis, qu'on pourroit auſſi entendre par *l'affaire abregée* que le Seigneur alloit *conſommer en Juſtice*. Mais S. Paul ne regarde pas ces paroles comme la promeſſe d'une délivrance; il les interprete de la diminution conſiderable que le Peuple de Dieu auroit à ſouffrir; & c'eſt le véritable ſens qu'elles ont chez le Prophete.

L'Apôtre trouve, en remontant, un autre paſſage qui n'eſt pas moins frappant. Nous le liſons dans le premier Chapitre d'Eſaïe: *Si l'Eternel des Armées ne nous eût laiſſé des gens de reſte, qui ſont même bien peu, nous euſſions été comme Sodome, nous euſſions été ſemblables à Gomorrhe.* Cela ſe dit proprement de Juda & de Jeruſalem, comme on le voit par le commencement du livre, & par le verſet qui précède immédiatement l'allégation: *La fille*

fille de Sion reſtera comme une cabane dans une vigne, comme une loge dans un champ de concombres, comme une ville ſerrée de près. Ainſi la diſtinction qu'on voudroit faire entre Juda & Iſraël, en entendant par Iſraël les dix Tribus qui avoient mérité les premieres d'être rejettées, n'a plus lieu, & Jeruſalem ne peut pas prétendre d'être plus épargné que Samarie. Le Prophete parle comme d'un malheur arrivé, comme d'une deſtruction déja faite: *Votre païs n'eſt que déſolation, vos villes ſont en feu, les étrangers dévorent votre terre devant vos yeux, & cette déſolation eſt comme une ſubverſion faite par des barbares.* Les regnes d'Ozias & de Jotham, ſous lesquels Eſaïe commença à fleurir, avoient été glorieux: mais le Roi Achaz fut extrêmement maltraité par les Rois de Syrie & de Samarie; il perdit ſix-vingt-mille hommes en une ſeule bataille, & on emmena de ſon païs un nombre prodigieux de priſonniers; les Iduméens & les Philiſtins l'attaquerent d'un autre côté, & vinrent enlever ce que les premiers ennemis avoient laiſſé de reſte. Nous l'apprenons par 2. Chron. XXVIII. & l'Hiſtorien ajoute cette remarque: *L'Eternel avoit abaiſſé Juda à cauſe d'Achaz qui les avoit détournés du ſervice de Dieu, & dans le tems qu'on affligeoit ce Roi, il con-*

tinuoit toujours à pécher de plus en plus contre l'Eternel, c'étoit toujours Achaz. Un ſemblable reproche eſt fait au Peuple par Eſaïe: *Ha, nation péchereſſe, race de gens malins, enfans qui ne font que ſe corrompre! ils ont abandonné l'Eternel, ils ont imité par mépris le Saint d'Iſraël, ils ſe ſont retirés en arriere. Pourquoi ſeriez-vous encore battus? vous ajouterez la revolte.* C'eſt pourquoi, nonobſtant que le portrait qu'il fait de l'état affreux du païs puiſſe regarder le tems alors préſent, le Peuple demeurant dans la rebellion & dans l'impénitence, il prétend le menacer encore d'une déſolation plus grande pour l'avenir. En effet, les Juifs n'ayant pas profité de ces avertiſſemens, ils ne purent enfin échapper à la captivité de Babylone. Les Chaldéens emmenerent avec le Roi Jechonias l'élite de la Nation, de ſorte qu'il ne demeura perſonne de reſte que le pauvre Peuple du païs. Nebucadnezar revint peu d'années après pour ruïner Jeruſalem de fond en comble, & ne laiſſa dans la Judée, réduite en déſert, que très peu de monde ſous la conduite de Guedalia, dont le petit troupeau fut enſuite auſſi diſperſé, tellement qu'on pouvoit rayer l'exception, *Si l'Eternel ne nous eût laiſſé des gens de reſte*, & dire abſolument: *Nous ſommes comme Sodome, nous*

ſommes

ſommes ſemblables à Gomorrhe; à moins qu'on n'ait égard à quelque peu de perſonnes cachées dans les cavernes. Chacun ſait comment Sodome & Gomorrhe périrent; jamais villes ne furent ruïnées par un jugement plus atroce & par une deſtruction plus irréparable. On les fait donc ſervir d'exemple, quand on veut lancer les menaces les plus terribles. *Toute la terre de ce païs-là ne ſera que ſouphre, que ſel, & qu'embraſement; elle ne ſera point ſemée, elle ne fera rien germer, nulle herbe n'en ſortira, ainſi qu'en la ſubverſion de Sodome & de Gomorrhe, d'Adama & de Zeboïm, leſquelles l'Eternel détruiſit en ſa colere & en ſa fureur.* Moyſe fit cette prédiction, & Eſaïe la confirme avec une reſtriction fort petite. Deut. XXIX. 23.

II. PARTIE.

MAis puis que les paroles de ce Prophete ſe rapportent naturellement à des révolutions qui ont précédé le ſiecle des Apôtres, que font-elles dans l'Epitre aux Romains, & comment S. Paul s'en ſert-il pour juſtifier la rejection de la plus grande partie des Juifs, qu'il a vu éclater dans ſes jours? Je réponds, que l'Apôtre l'a pu faire avec juſtice, pour deux raiſons. Premierement, outre que les

choſes arrivées aux Juifs avant la venue de Jéſus-Chriſt étoient ſouvent typiques, c'eſt à dire, propres à repréſenter l'état où le Peuple de Dieu ſe devoit trouver après l'envoi de ce Redempteur, & que les Prophetes mêlent ſouvent les oracles touchant le Royaume du Meſſie dans les diſcours qu'ils tenoient ſur des ſujets qui leur étoient fournis par les conjonctures de leurs tems; il eſt certain, que les menaces que l'Eſprit de Dieu fit ſortir de leur bouche ne doivent pas toujours être bornées à quelque châtiment unique, mais qu'on les doit entendre ſouvent comme des règles générales qui portent, que toutes les fois que le Peuple ſe rendroit coupable d'un pareil endurciſſement, il auroit à ſouffrir une punition ſemblable. Puis donc que les Juifs du ſiecle de S. Paul reſſembloient à leurs Ancêtres qui avoient vêcu du tems d'Eſaïe par leur rebellion, ils ne pouvoient pas de même manquer d'être réduits au triſte état dont Eſaïe avoit prophetiſé. Je dis en ſecond lieu, que quand le ſens des paroles du Prophete ne porteroit nullement ſur le ſiecle de l'Evangile dans l'intention du Saint Eſprit, l'Apôtre les pouvoit toujours alleguer pour prouver que les Juifs de ſon tems ſe trompoient beaucoup, en penſant que leur rejection presque totale étoit contraire à l'Alliance

liance que Dieu avoit faite avec leurs peres, & qu'ils avoient grand tort de s'étonner du petit nombre de ceux qu'on voyoit réservés pour être incorporés dans l'Eglise Chrétienne; puis qu'il n'arrivoit en cela rien de nouveau, rien qui ne leur fût arrivé en plusieurs autres occasions, comme il paroît par toute leur histoire & par les livres de leurs Prophetes, en particulier par les évenemens dont Esaïe a parlé. Du vivant de ce Prophete, ou quelque tems après lui, les Juifs eurent tant à souffrir par l'invasion des Assyriens & des Babyloniens, qu'ils furent obligés de dire: *Si le Seigneur des Armées ne nous eût laissé quelque peu de semence, nous eussions été faits comme Sodome & Gomorrhe*; & qu'on avoit eu charge de le leur annoncer en criant: *Quand le nombre des enfans d'Israël seroit comme le sable de la mer, il n'y en aura qu'un petit reste de sauvé.* Pourquoi donc veut-on, que Dieu ne les ait pas pu mettre dans un pareil état de désolation dans les siecles suivans? Lisez, leur pouvons-nous dire, lisez les Prophetes, vous y trouverez les preuves de la possibilité de cet abandon presque général dont vous êtes surpris, & la vive image de la réduction à un petit nombre dont vous vous plaignez.

On peut appliquer ces paſſages en deux manieres aux malheurs dont les Juifs furent accablés au commencement de la prédication de l'Evangile; ils ſouffrirent une forte diminution par rapport au temporel, & par rapport au ſpirituel. Quand on conſidere prémierement l'état extérieur où la ville de Jeruſalem & toute la Judée ont été réduites par les Armées Romaines, perſonne ne peut nier que ce ne ſoit une déſolation beaucoup plus grande & plus achevée que celle qui y avoit été cauſée par les Babyloniens. Quant au Peuple, il en périt une multitude innombrable, & il n'en reſta que très peu dans le Païs. Ne regardez pas cette quantité prodigieuſe de Juifs qu'on compte dans la diſperſion, ils n'y tiennent pas la place d'un Peuple de Dieu; ils ne jouïſſoient de cet honneur que dans la Terre de Canaan, & vous n'y en trouverez presque plus. Quant aux bâtimens, tout le Païs fut rempli de maſures & de ronces, on n'y vit plus que des cabanes, Jeruſalem devint un monceau de pierres, en ſorte que les montagnes & les vallons qu'elle couvroit ſont méconnoiſſables, & que lors qu'on voulut rebâtir la ville, l'ancienne place étant impraticable à cauſe des ruïnes, on fut obligé de choiſir un terrein à côté pour y jetter les nouveaux fondemens. Ce fut une conſomption préciſe; une

une *affaire abregée*, une *subversion semblable à celle de Sodome & de Gomorrhe.* S. Paul écrivit ses Epitres avant qu'elle arrivât, mais peu de tems auparavant, & il l'avoit prévue. Je juge néanmoins, qu'il eut, en alleguant les paroles d'Esaïe, une autre circonstance principalement en vue, & qu'il voulut faire entendre qu'il en trouvoit l'accomplissement dans une situation où l'on voyoit actuellement la Nation Judaïque, par la perte qu'elle souffroit dans son état spirituel. Il consideroit que dans la recolte que le Seigneur faisoit faire par la Prédication de l'Evangile, pour amasser du bled dans son grenier, pour assembler des Fideles dans son Eglise, il se trouvoit peu de Juifs qui voulussent se convertir à la foi de Jésus, & le reconnoitre pour leur Messie & leur Sauveur, pendant que tout fourmilloit de paille & d'yvraye. Il y eut un reste de froment, à la vérité; les Apôtres planterent la foi dans les murs de Jerusalem; *Vous voyez*, dit S. Jaques à S. Paul, *combien il y a de milliers de Juifs qui ont cru*; ils la répandirent par toute la Judée & y formerent des Eglises en plusieurs endroits; ils commençoient hors de la Palestine régulierement à porter la parole aux Juifs, avant que de l'adresser aux Gentils; les Juifs composoient une grande partie du fa-

fameux troupeau Chrétien d'Antioche, de même que de tant d'autres que les Apôtres eurent l'avantage de recueillir. Les Juifs furent donc du nombre des appellés, & parmi ceux qui recevant la Vocation, se déclarerent *vaisseaux de misericorde préparés pour la gloire.* Mais, comme je l'ai dit, ces Juifs quittant ensuite leurs cérémonies, pour jouïr de la liberté de l'Evangile, disparurent dans la multitude des Gentils qui leur étoient incorporés; & quelque nombre qu'ils fissent étant comptés à part, ils n'étoient qu'un résidu en comparaison des Juifs rebelles & endurcis. Cette parole ne fut que trop vérifiée: *Quand les enfans d'Israël seroient comme le sable de la mer, il n'y aura qu'un petit reste de sauvé. L'Eternel des Armées nous a laissé bien peu de gens de reste,* comme une semence, qui véritablement a porté du fruit; mais ce n'est pas encore la conversion de l'Israël selon la chair, c'est la foi des autres Nations de la Terre.

J'ai justifié l'usage que S. Paul fait des passages du Prophete, par la remarque, qu'une telle révolution est arrivée plus d'une fois au Peuple de Dieu. C'est le cours du monde, c'est l'ordre de la Providence. Les gens de bien étant réduits à un petit nombre par la corruption d'un Peuple, Dieu réduit le Peuple à un petit nombre

bre par la sévérité de ses jugemens. Sa bonté le porte à l'augmenter; sa justice l'oblige à l'affoiblir. Quand son champ abonde en mauvaises herbes, il se met à les arracher; quand son aire est surchargée de paille, il vient avec le van en sa main pour la nettoyer. Toute chair ayant corrompu sa voie sur la Terre dans l'ancien Monde, Dieu extermina les hommes de dessus la Terre par les eaux, & ne conserva que très peu de personnes dans l'Arche. La corruption fit de nouveaux progrès après le Déluge; Dieu se souvint de la promesse qu'il avoit faite de ne plus détruire le genre-humain à la fois, mais il fit tomber ses châtimens, tantôt sur un Peuple, tantôt sur un autre; il exclut même tous les Peuples de son Alliance, à la réserve d'un seul. Mais encore, par rapport à ce Peuple choisi, il survint des tems si calamiteux qu'on fut obligé de dire: *L'homme de bien est défailli, les véritables ont pris fin entre les hommes; ils se sont corrompus, ils se sont rendus abominables en leurs actions; il n'y a personne qui fasse bien, non pas même un seul.* Il leur est donc arrivé plusieurs fois d'être punis de la maniere qu'Esaïe le représente, dans le Désert sous la conduite de Moïse, dans le Païs de Canaan sous le gouvernement des Juges, dans la division entre les Royaumes

mes de Juda & d'Iſraël, dans la guerre d'Aſſyrie, dans la captivité de Babylone, dans la perſécution d'Antiochus, & enfin dans le ſiecle des Apôtres. Et comme en cette derniere occaſion la chute de leur Etat Politique fut plus rude & plus permanente que jamais, à cauſe qu'ils venoient de commettre le plus ſignalé des crimes en crucifiant le Seigneur de gloire; la rejection de leurs incrédules & leur excluſion du Royaume de Jeſus-Chriſt devint d'autant plus totale & plus durable, que la ſainteté de ce nouveau Peuple de Dieu devoit être plus parfaite. Mais helas! l'Egliſe Chrétienne n'a pas été exemte de ces rigueurs, parce quelle n'a pas été exemte de la corruption par laquelle on ſe les attire, la chair y prédominant ſur l'eſprit. Elle a eu des époques qui l'ont fait paroitre dans une vaſte étendue & dans une grande ſplendeur; elle a ſouffert des maux extrêmes en d'autres ſaiſons, conformément aux Oracles de l'Apocalypſe, tantôt par la rage des perſécuteurs, tantôt par la tyrannie des Evêques & par l'introduction des Schiſmes, des Héréſies, des erreurs & des ſuperſtitions, qui jointes aux vices ont cauſé l'extinction de quantité d'Egliſes particulieres, & réduit les vrais membres de l'Egliſe univerſelle à pouvoir être comptés. Combien d'endroits

droits y a-t-il au monde, où l'Evangile n'eſt plus prêché, où la vérité eſt opprimée, où les fideles ont diſparu? combien d'autres, où pour le moins étonnés de leur petit nombre, ils ſe diſent: *Si le Seigneur ne nous eût laiſſé quelque ſemence, nous euſſions été faits comme Sodome & Gomorrhe?*

Quand j'attribue ces évenemens à la corruption des hommes & à la juſtice de Dieu, je ne combats pas le Syſtême du Pouvoir arbitraire & abſolu, que S. Paul avoit établi par les paroles précédentes. J'ai remarqué, que Dieu borne l'exercice de ce Pouvoir à une partie de ſes actions, & qu'il règle les autres par les loix de ſa juſtice. Le choix de Jacob, la Vocation des Gentils, ſont ces graces qui émanent du bon-plaiſir de Dieu, ſelon la doctrine de l'Apôtre; & je n'ai pas feint d'avouer, ſuivant la même doctrine, que la prétérition d'Eſaü, & celle qui a été faite des Peuples jusqu'auxquels le ſon de l'Evangile n'a pas pénétré, part auſſi d'une volonté de Dieu libre, & d'une réſolution priſe avant que les hommes euſſent fait ni bien ni mal. Mais ſi Jacob, qui avoit été élu, ſe trouve enſuite rejetté, c'eſt par ſa faute; ſi les Peuples, que la lumiere de l'Evangile a commencé d'éclairer, en ſont privés, c'eſt par leur mauvaiſe conduite.

Ce

Ce n'eſt plus le bon-plaiſir, c'eſt la juſtice de Dieu, qui retire les bénédictions autrefois accordées par ſa miſericorde. Quand Dieu a donné ſa connoiſſance aux hommes, pour les rendre ſon Peuple, pour leur inſpirer la piété, pour les mettre en état de pouvoir jouïr de plus en plus de toutes les plus fortes marques de ſa bienveillance & de tous les meilleurs effets de ſon amour, ſi les hommes ſe montrent incorrigibles, comme ils le font ſouvent pour la plupart, il réſerve ſes faveurs pour le petit nombre de ceux qui ont profité de ſes avis, & abandonne les autres à ſa juſte colere. *Qu'y avoit-il plus à faire à ma vigne*, dit-il, *que je ne lui aye fait? J'ai attendu qu'elle produiſît des raiſins, & elle a produit des grappes ſauvages. J'ôterai donc ſa haye, je romprai ſa cloiſon, & je la réduirai en déſert.* Ainſi c'eſt la malice des hommes qui ne ſouffre pas que Dieu leur continue les précieux témoignages de ſa bonté paternelle.

Cependant il eſt très vrai, que les révolutions dont nous parlons ſont non ſeulement juſtes, comme je viens de le dire, mais encore utiles; ce qui arrive en trois manieres. Prémierement, ceux-là mêmes qui ſouffrent en ces rencontres, & qui ſe voyent précipités dans le malheur, le peuvent changer en bien par la né-

néceſſité qu'ils ſe ſentent impoſée de hâter leur retour. Qui ne ſait que les afflictions & les châtimens ſont parmi les remedes que Dieu employe pour corriger les hommes & pour les convertir? C'eſt pourquoi le jugement commence par la maiſon de Dieu. On aſſure, que des Juifs, qui avoient conſtamment refuſé de croire en Jéſus pendant que leur Temple étoit debout, ſe laiſſerent amener à la foi par la vue de ſa deſtruction, & de tant d'autres manifeſtes marques que Dieu donnoit à leur Nation de ſa colere. Pouvons-nous douter, que parmi les Chrétiens, peu touchés de la Parole de Dieu pendant qu'ils ont la liberté de l'entendre, peu attachés au ſervice du Seigneur pendant qu'ils jouïſſent de l'exercice de leur Religion, il n'y en ait qui voyant leurs Temples ruïnés, leurs Paſteurs bannis, leurs Aſſemblées défendues, & leurs conſciences attaquées, ont conçu la faim de la doctrine de vérité, l'amour de la vertu, & le zèle qui produit les Confeſſeurs & les Martyrs? Il arrive d'ailleurs tous les jours, que des gens ſe ſauvent dans la miſere, qui ſe ſeroient perdus dans la proſperité. Ces choſes ſont en ſecond lieu *des exemples pour nous, qui ſommes épargnés, afin que nous ne convoitions point des choſes mauvaiſes, pour les-*

quelles on voit les autres accablés, & que ceux qui demeurent debout prennent garde qu'ils ne tombent. Puis qu'il eſt ſi difficile de contenir les hommes dans leur devoir, quoi qu'ils ayent devant les yeux la preuve que les péchés ſont ſuivis du châtiment, par une experience continuelle, comment les gouverneroit-on ſi perſonne n'étoit jamais puni? Et puis que l'Egliſe ſe livre ſi aiſément à la tiédeur, & quelquefois à la diſſolution, après l'éclat que tant de jugemens de Dieu ont fait, n'a-t-on pas raiſon de croire, qu'elle ne ſubſisteroit plus, ſi Dieu n'y avoit jamais mis la main pour l'affliger? Vous donc qui êtes du nombre de ceux qui ſont conſervés, n'abuſez pas de la grace qui vous a été faite & de la paix qui vous eſt donnée. *Si vous ne marchez pas dans la lumiere, les ténèbres vous couvriront.* Si vous vous engagez dans les fautes qui ont trainé les autres dans la ruïne, & que vous ne vous repentiez point, *vous périrez tous ſemblablement. La conſomption viendra ſur vous*, & peut-être une conſomption achevée. J'ai fait dans le Sermon précédent une remarque ſur la triſte diſperſion des Egliſes, dans le ſein desquelles pluſieurs d'entre vous ont reçu la naiſſance. Elle trouveroit place en cet endroit, avec encore plus de couleur. Nous pourrions crier

crier avec Esaïe touchant ces Troupeaux: *Ils furent nombreux comme le sable de la mer, & il n'y a qu'un reste de sauvé. Le Seigneur a consommé, il a abbregé l'affaire en justice. Si l'Eternel des Armées ne nous eût laissé quelque semence, nous eussions été faits comme Sodome, nous eussions été semblables à Gomorrhe.* La sévérité de Dieu parut en cette occasion; puissions-nous y reconnoitre aussi les traces de sa bonté par la lumiere qu'il sait tirer de ces ténèbres! Que la fermeté de ceux qui perseverent soit une semence, comme autrefois le sang des Martyrs, qui fasse croitre en abondance de nouveaux enfans de Dieu, par le rétablissement de ceux qui sont tombés, & par la conquête de ceux qui sont dans l'erreur! Que la crainte du Seigneur soit inspirée à tous; que l'amour du Pere céleste retourne dans le cœur de ceux qui se sont abandonnés à l'amour du monde! Que le reste des troupeaux qui subsiste se sanctifie de plus en plus, & qu'il soit conservé à jamais! Enfin, & c'est la troisieme conséquence salutaire, Dieu fait de la consideration du petit nombre, auquel son Peuple est réduit, un motif propre à nous faire redoubler nos efforts pour arriver surement à la possession de son Royaume. *Faites effort*, dit le Seigneur, *pour entrer par la*

porte étroite; car je vous dis que plusieurs tâcheront d'entrer, & ils ne pourront. La porte qui mène à la perdition est large, & le chemin est spacieux, & il y en a beaucoup qui y marchent; mais la porte est étroite, & le chemin est étroit, qui mène a la vie, & il y en a peu qui le trouvent. Quand on entreprend de faire une liste générale des habitans de la Terre, on s'apperçoit que le Christianisme occupe beaucoup moins d'espace que les autres Religions. Quand on fait la revue des Chrétiens, on trouve que la plus grande partie est engagée en des Sectes & des Sociétés où la superstition domine. Quand on examine les Eglises qui se piquent de professer l'Evangile dans sa pureté, on y découvre quantité de membres qui ne répondent pas à leur vocation, & dont la vie est contraire aux vérités qu'ils reconnoissent. *Il y a beaucoup d'appellés, mais peu d'élus.* Qu'on ne s'imagine donc point que le salut est fort aisé; c'est un travail qui demande une grande application, il faut qu'on se tire de la foule & qu'on se distingue, pour être de ce petit reste qui sera sauvé.

Quand l'Apôtre prouve que le Peuple de Dieu alloit être réduit à un reste, il prouve en même tems que ce reste devoit être conservé, & que Dieu laisse dans les plus

plus rudes calamités quelque ſemence ; ce qui nous ſert de conſolation. Quelque grande que ſoit la corruption du monde, la grace de Dieu eſt aſſez efficace pour en garantir une partie du genre-humain ou pour l'en retirer. Quelque forte que ſoit la fureur des ennemis de l'Egliſe & quelque terrible que ſoit leur puiſſance, la protection de Dieu plus victorieuſe encore ne permettra point que ſon Peuple ſoit entiérement détruit. *Ne crain point, petit troupeau, car le bon-plaiſir de votre Pere a été de vous donner le Royaume.* O que ceux-là ſont inſenſés qui ſe glorifient de leur multitude, & qui nous l'allèguent comme une marque de la vérité! L'Egliſe eſt-elle donc périe, diſent-ils, quand nous refuſons de l'attacher à la pompe des Prélats & aux ſuffrages d'un nombreux Concile ? Non, répondons-nous, elle ſubſiſte quand il n'y auroit qu'un petit reſte de ſauvé. Et ne reverrons-nous jamais Iſraël dans la ſplendeur ? Nous en avons la promeſſe ; allons au devant de l'accompliſſement par nos prieres & par notre ſanctification. Dieu veut avoir un Peuple adonné aux bonnes œuvres ; ſi nous y marchons, nous démeurerons dans ſon amour, & nous procurerons la converſion des autres. La miſericorde divine, qui ſe fait

remarquer dans la conſervation d'une ſemence de Fideles, fléchie par nos vœux, fera revivre ce qui paroît éteint: *Les breches de la Cité de David ſeront reparées, Jeruſalem ſera repeuplée; les Nations qui en ont oublié le chemin, ou qui ne l'ont jamais connu, viendront s'y rendre pour y porter la gloire & l'honneur des Gentils; & quand la plénitude des Gentils ſera entrée, tout Iſraël ſera ſauvé. Alors le nombre des enfans d'Iſraël ſera comme le ſable de la mer; ils ſeront tous juſtes, & poſſederont éternellement la Terre.*



XVII. SERMON.

SUR ROM. IX. 30--33.

Que dirons-nous donc? Que les Gentils, qui ne pourchaſſoient point la juſtice, ont atteint la juſtice, la juſtice, dis-je, qui eſt par la foi: Mais Iſraël pourchaſſant la Loi de la juſtice, n'eſt point parvenu à la Loi de la juſtice; Pourquoi? Parce que ce n'a point été par la foi, mais comme par les œuvres de la Loi. Car ils ont heurté contre la pierre d'achoppement. Ainſi qu'il eſt écrit: Voici, je mets en Sion la pierre d'achoppement & la pierre de trébuchement: & quiconque croit en lui ne ſera point confus.

QUand S. Paul établit le Syſtême, que le Créateur gouverne le monde avec une entiere liberté, ſelon ſon bon-plaiſir, indépendamment des actions des Créatures, on le doit entendre, comme je l'ai fait voir par le paſſé, d'un certain ordre de choſes qui n'intereſſe pas la juſtice de Dieu. Dès qu'il eſt queſtion de Juſtice, ce Syſtê-

ſtême ceſſe, & la raiſon des évenemens ſe trouve dans la conduite des hommes, puis que la juſtice conſiſtant dans la diſtribution des peines & des récompenſes proportionnées au mérite de chacun, il eſt impoſſible qu'elle ait lieu ſi les œuvres ne ſont préſuppoſées. Il faut prendre garde, en liſant le IX. Chapitre de l'Epitre aux Romains, qu'on ne confonde pas ces deux ſortes de matieres, & qu'on ne rapporte pas à tout ce qu'on voit arriver, la règle, *Avant que les enfans fuſſent nés, & qu'ils euſſent fait ni bien ni mal; non point par les œuvres, mais par celui qui appelle; ce n'eſt ni du voulant, ni du courant; Dieu fait ce qu'il veut*; & les autres expreſſions ſemblables. Quand nous avons devant les yeux les marques de la bonté divine, & qu'on nous demande: Pourquoi Dieu fait-il cela, pourquoi donne-t-il à connoitre les richeſſes de ſa gloire? nous pouvons ſimplement répondre: Parce qu'il le veut. La réponſe eſt pertinente, lors même qu'il récompenſe les bonnes œuvres. Et ſur la demande: Pourquoi Dieu ne donne pas de certaines graces aux uns comme aux autres? nous pouvons encore dire, que c'eſt parce qu'il ne lui plait pas de le faire. Mais quand nous voyons les effets de la colere divine, & qu'on veut ſavoir pourquoi Dieu fait un tel traitement aux hommes;

mes ; quoique nous puiſſions remarquer ſa liberté en des circonſtances qui ne ſont pas de l'eſſence de la punition, nous devons répondre, quant aux maux mêmes, que les hommes les ſouffrent parce qu'ils les ont mérités.

L'Apôtre nous enſeigne à mettre cette difference. Sur la demande: Pourquoi Dieu choiſit-il autrefois Jacob, & pourquoi accorde-t-il ſous l'Evangile ſa grace aux Gentils? il veut bien qu'on réponde ſuivant le principe qu'il avoit poſé, que Dieu fait miſericorde à qui il veut faire miſericorde. Mais ſur la demande: Pourquoi Dieu a-t-il retiré ſa grace des Juifs, en ſorte qu'on en voit ſi peu de recueillis dans l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, & un ſi grand nombre de rejettés? il nous apprend qu'il ne ſuffit pas de dire, que Dieu endurcit qui il veut, mais que les Juifs en ont fourni la raiſon par leur mauvaiſe conduite. *Que dirons-nous donc? Que les Gentils*, &c. Afin de comprendre, en quoi Iſraël a manqué, il faut que nous ſachions ce que S. Paul entend par la juſtice, & par les deux voyes d'acquérir la juſtice, l'une par la Foi, & l'autre par la Loi. C'eſt ce que j'expliquerai dans la premiere Partie de ce Diſcours; & dans la ſeconde j'examinerai la nature de la faute que les Juifs ont faite.

I. PARTIE.

NOus serions assez embaraſſés avec les termes de *Juſtice*, de *Loi*, & de *Foi*, qui composent les propositions contenues dans notre Texte, nonobstant que l'usage en soit fort familier, si l'Apôtre n'avoit eu lui-même le soin de développer l'ambiguïté dont ils sont susceptibles. Celui qui en ouvrant le livre trouveroit cet endroit, *pourchaſſer & atteindre la juſtice, ne point parvenir à la Loi de la juſtice, juſtice qui eſt par la foi, & non comme par les œuvres de la Loi*; & qui le liroit, ignorant ce qui précède, seroit arrêté par plusieurs doutes. Mais quand on a lu l'Epitre depuis le commencement, on ne rencontre ici rien qui ne soit fort intelligible. Dès l'entrée, S. Paul avoit dit, que *la juſtice de Dieu ſe révèle dans l'Evangile de Jeſus-Chriſt de foi en foi; ſelon qu'il eſt écrit : Le juſte vivra de foi.* Ayant ensuite remontré, que tous les hommes, les Juifs aussi bien que les Gentils, sont condamnables, il ajoute: *C'eſt pourquoi nulle chair ne ſera juſtifiée devant Dieu par les œuvres de la Loi; Mais la juſtice de Dieu eſt maintenant manifeſtée ſans la Loi, la juſtice, dis-je, de Dieu par la Foi en Jéſus-Chriſt, envers tous*

&

& ſur tous ceux qui croyent; car il n'y a nulle difference, vu que tous ont péché, & qu'ils ſont entierement deſtitués de la gloire de Dieu; étant juſtifiés gratuitement par ſa grace, par la redemption qui eſt en Jeſus-Chriſt, lequel Dieu a ordonné de tout tems pour Propitiatoire par la foi en ſon ſang, afin de montrer ſa juſtice par la remiſſion des péchés. Nous concluons donc, que l'homme eſt juſtifié par la Foi, ſans les œuvres de la Loi. La même doctrine eſt amplement expliquée dans les Chapitres ſuivans.

Nous entendons avec S. Paul par la Juſtice deux choſes relatives, l'une en Dieu, & l'autre dans l'homme; en Dieu, l'équité des arrêts qu'il prononce ſur ſon Tribunal en faveur de l'homme; dans l'homme, la qualité qui le fait conſiderer comme digne d'une ſentence favorable devant Dieu. Dieu qui juge eſt juſte; l'homme eſt jugé juſte; & puis qu'il faut qu'il y ait une concurrence de l'une & de l'autre juſtice, celle de Dieu ne pouvant éclater en cette occaſion, s'il n'y en avoit point dans l'homme, nous la voyons attribuer tantôt à Dieu, tantôt à l'homme. C'eſt la juſtice de Dieu: *Dieu montre ſa juſtice, afin qu'il ſoit trouvé juſte en juſtifiant celui qui eſt de la foi de Jéſus.* Rom. III. 25. C'eſt la juſtice de l'homme: *Abraham a cru, & cela lui a été imputé à juſtice.* Rom. IV.

ſtice. Quand on dit, *pourchaſſer la juſtice*, *atteindre la juſtice*, comme dans notre Texte, on l'entend particulierement de la juſtice de l'homme, ou de l'acquiſition d'une qualité, moyennant laquelle Dieu nous puiſſe abſoudre ſans faire tort à ſa juſtice. C'eſt un but que chacun ſe doit propoſer, le grand but d'où dépend le ſalut éternel de nos ames. Nous avons tous à comparoitre devant le Tribunal du Seigneur, infiniment malheureux ſi nous y étions condamnés. Mais quelles meſures prendrons-nous? Dieu eſt juſte; pourrons-nous ſubſiſter ſi nous ſommes coupables? La juſtice de Dieu eſt parfaite; ſi la nôtre ne l'eſt pas, que pourrons-nous eſperer? Où trouverons-nous cette juſtice ſi néceſſaire? Par quelle voye la pourchaſſerons-nous, par quel chemin la pourrons-nous atteindre?

Il s'en préſente deux; l'un eſt la Foi, l'autre eſt la Loi. Examinons premierement la voye de la Loi, puis que c'eſt au défaut de celle-ci que l'autre nous a été ouverte. Nous pouvons enviſager la Loi en deux manieres, & par conſéquent imaginer deux ſortes de juſtifications, que l'homme voudroit prétendre acquérir par le moyen de la Loi; on ne les doit pas confondre enſemble. La difference eſt grande entre la Loi qui eſt donnée généra-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0490
DFG

ralement à tous les Peuples, & la Loi que les Israëlites reçurent en particulier par le ministere de Moyse: La premiere n'est pas appellée Loi en comparaison de l'autre. *Ceux qui ont péché sans la Loi*, dit S. Paul, *périront sans la Loi.* Peut-on donc pécher sans la Loi, le péché n'étant autre chose que l'inobservation & la transgression de la Loi? Non; *les Gentils qui n'ont point de Loi*, comme l'Apôtre ajoute, *font naturellement les choses qui sont de la Loi; n'ayant point de Loi, ils sont Loi à eux-mêmes, & montrent par-là que l'œuvre de la Loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience leur rendant témoignage, & leurs pensées s'accusant entre elles ou aussi s'excusant.* Ils ont la Loi naturelle, qui est bien une Loi; mais le nom de Loi étant spécialement donné à la Loi révélée, on parle des Gentils comme s'ils étoient sans Loi. La Loi de Moyse est composée de deux parties fort inégales; elle comprend la Loi Morale & la Loi Cérémonielle, qui ne sont pas d'une même nature. La Loi Morale est l'explication de la Loi Naturelle; elle nous apprend les mêmes devoirs avec moins de confusion & avec plus d'étendue. Qu'on en ait la connoissance par la Révélation, ou seulement par la Raison, voici par rapport à la Loi, à proportion néanmoins du degré

gré de nos lumieres, *la déclaration du juste jugement de Dieu : Il rendra à chacun selon ses œuvres, savoir, la vie éternelle à ceux qui persévérent à bien faire, mais indignation & colere à ceux qui obeïssent à l'injustice ; Tribulation & angoisse sur toute ame qui fait mal, du Juif premierement, puis aussi du Grec ; Mais gloire, honneur & paix à chacun qui fait bien, au Juif premierement, puis aussi au Grec.* Ainsi la justice requise par la Loi consiste à être trouvé observateur de la Loi ; parce que ce[1] *ne sont pas ceux qui écoutent la Loi, qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui observent la Loi qui seront justifiés.* Et c'est la voye simple & naturelle par laquelle on devroit acquérir la justice, la voye donnée à l'homme dès le commencement de la Création, la voye que la Raison nous dicte, & que l'Ecriture Sainte confirme : *Faites ces choses, & vous vivrez.* Et non seulement Moïse le dit ; Jésus-Christ recommande encore la même méthode par son Evangile. A Dieu ne plaise que nous voulussions rejetter cette voye, ou la tenir pour abolie ; *Anéantirions-nous la Loi par la Foi ? Ainsi n'avienne ! Mais au contraire, nous établissons la Loi. Nous sommes l'ouvrage de Dieu, étant créés en Jésus-Christ pour les bonnes œuvres, que Dieu a préparées*

Rom. II. 13.

[1] ce

parées afin que nous cheminions en elles. La grace ne nous donne pas la liberté de pécher; elle nous asservit à la justice, nous obligeant *d'appliquer nos membres pour être des instrumens de justice à Dieu, pour servir à la justice en sainteté.* Rom. VI.

Mais il n'est pas possible que l'homme ne remarque, en examinant sa conscience, qu'il y a beaucoup d'imperfections en lui; & quand même il auroit à présent du desir de garder la Loi, & de l'assiduité dans la pratique des vertus, qu'il ne s'est pas toujours trouvé dans ces sentimens sans interruption, de sorte qu'il ne sauroit se vanter d'être un exact observateur de la Loi, depuis le moment de sa naissance jusqu'à l'heure de sa mort. Et quand un homme seroit assez aveugle pour avoir une si fausse opinion de lui-même, il est besoin qu'on lui dessille les yeux, & qu'on le convainque qu'il est du nombre des pécheurs. Cela étant, quelque sainte que soit la Loi, quelque bonne que soit sa justice, & quelque obligation qu'on nous impose de la tenir pour satisfaire à notre devoir, elle ne nous peut plus servir de fondement de justification; c'est-à-dire que nous ne pouvons pas nous reposer sur la justice contractée par ce moyen, parce qu'elle est imparfaite & défectueuse en nous, & qu'ayant contracté le péché

ché d'un autre côté, nous demeurerons injuſtes jusqu'à ce que nous en ayons reçu l'abolition. L'état de la queſtion eſt conſiderablement changé par cette conſideration : On ne demande plus ſimplement, par quelle voye l'homme peut devenir juſte ; on demande comment le pécheur peut devenir juſte, de quelle maniere ſes péchés ſeront expiés, & par quel moyen il obtiendra le pardon. C'eſt pourquoi S. Paul allègue les paroles du Pſeaume XXXII. afin de faire voir de quelle eſpece de juſtification il parle. *David*, dit-il, *exprime la béatitude de l'homme à qui Dieu impute la juſtice ſans les œuvres, en diſant : Heureux à qui les iniquités ſont pardonnées, & dont les péchés ſont couverts ; Heureux l'homme à qui le Seigneur n'aura point imputé ſon péché.*

Mais comment cela ſe fait-il ? Par la Loi ou par la Foi ? La Loi Morale ne nous donne point de ſecours en ce beſoin ; elle engendre à cet égard la colere ; elle ſert de miniſtere de condamnation, & après avoir prononcé la ſentence : *Maudit eſt quiconque ne perſévere dans toutes les choſes qui ſont écrites au livre de la Loi pour les faire*, elle ne contribue rien pour l'abſolution. La Loi Cérémonielle eſt-elle donc de quelque uſage ? On le diroit ; elle eſt occupée à règler les ſacrifices

fices & les purifications : l'homme approche des autels, confesse son péché, & en chargé la victime, laquelle on égorge pour faire asperſion du sang ; on arroſe le pécheur d'une eau consacrée, on le lave, on le déclare net, on le renvoye absous. C'est ainsi qu'on fait la propitiation selon la Loi, c'est ainsi qu'on arrive au pardon, & qu'on se justifie. Le mal est qu'il n'y a rien en cela de réel, rien d'efficace, rien qui puisse contenter la justice de Dieu. Remarquons, qu'il ne suffit pas de supposer que Dieu pardonne le péché par son pouvoir absolu, mais il faut croire qu'il ne donne point d'atteinte à sa justice en pardonnant. Je puis dire ; Dieu pardonne parce qu'il est bon ; & la chose est facile à concevoir. Mais afin de pouvoir dire, que Dieu pardonne nonobstant qu'il soit juste, il faut que je sois éclairci du fait ; & encore plus, si je veux ajouter, qu'il pardonne parce qu'il est juste. La Loi des Cérémonies ne le prouve point, elle ne fournit point de raison solide, elle ne légitime pas suffisamment l'absolution du pécheur. Quand on me demande, pouquoi Dieu a-t-il justifié un David coupable d'adultere & d'homicide? si je voulois répondre, que c'est parce que ce David s'est largement fait arroser d'eau bénite, & qu'il a fait tomber force taureaux aux pieds de l'autel ; la

réponse seroit-elle pertinente? Non, les sacrifices de cette façon ne sauroient sanctifier la conscience; *il est impossible que le sang des taureaux & des boucs ôte les péchés.* Si l'on veut prendre garde à la teneur de la Loi, on trouvera que les Cérémonies expiatoires n'ont été instituées que pour les fautes commises contre la Loi cérémonielle, & que les purifications légales effaçoient seulement les impuretés legales; & s'il semble quelquefois, que le même remede étoit ordonné pour se délivrer d'un péché réel, l'insuffisance saute aux yeux, & l'on est obligé de reconnoitre qu'on y vouloit cacher quelque signification mystérieuse.

Mais voici un autre remede, que David propose lui-même, avec des éloges qui témoignent qu'il le croyoit suffisant.

Ps. LI. 18. 19. *Seigneur, tu ne prens point plaisir aux sacrifices, autrement j'en donnerois; l'holocauste ne t'est point agréable: Les sacrifices de Dieu sont l'esprit froissé; ô Dieu, tu ne méprises point le cœur froissé & brisé.*

Ps. XL. 7–9. *Eternel mon Dieu, tu ne prends point plaisir au sacrifice ni au gâteau, mais tu m'as percé l'oreille; tu n'as point demandé d'holocauste ni d'oblation pour le péché: Alors j'ai dit; Voici, je viens, il est écrit de moi au rôle du livre; Mon Dieu, j'ai pris plaisir à faire ta volonté, & ta Loi*

Loi eſt au dedans de mes entrailles. En effet, la voye eſt bonne, lors même qu'on l'entend de nos efforts; ces diſpoſitions ſont requiſes, & c'eſt le vrai moyen d'obtenir le pardon ; c'eſt la condition que Dieu demande à l'homme, mais ce n'eſt pas la ſeule condition; il en faut une autre, ſavoir la foi, afin que nous puiſſions regarder Dieu comme un pere réconcilié. Un pécheur, qui a recours à la repentance, conçoit bien quelque opinion vague & quelque eſperance légère que Dieu pourroit y avoir égard pour lui accorder la grace; mais il n'a point de certitude ni d'appui ſolide, s'il n'a la promeſſe & la connoiſſance d'une ſatisfaction. Ces aſſurances lui ſont d'autant plus néceſſaires, que la Loi avoit prononcé contre nous la ſentence de malédiction, & qu'elle avoit établi l'uſage des ſacrifices, pour convaincre le pécheur qu'il a beſoin d'une rançon qui ſoit payée, & d'un plège qui meure pour lui. Les victimes de la Loi étant notoirement incompétentes, il nous en faut chercher une meilleure, & nous la trouvons dans la mort du Fils de Dieu. *Ce qui étoit impoſſible à la Loi, à cauſe qu'elle étoit foible en la chair, Dieu l'a fait, ayant envoyé ſon propre Fils en forme de chair de péché & pour le péché, & a condamné le péché en la chair, afin que la* Rom. VIII. 3. 4.

justice de la Loi fût accomplie en nous. Voilà la justice qui est par la foi, par cette foi qui a pour son objet spécial & formel Jésus-Christ, en le reconnoissant pour le Redempteur *qui a été livré pour nos offenses, & qui est ressuscité pour notre justification, afin qu'étant justifiés par la foi, nous ayons paix envers Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ.* Ce qui nous justifie n'est pas le mérite de notre foi, mais le sang du Fils de Dieu que nous nous approprions par la foi. La Foi est donc distinguée en cette matiere des œuvres de la Loi, & même opposée aux œuvres, parce qu'elle n'est pas considerée en cette occasion comme une bonne œuvre, ainsi qu'on la peut appeller par rapport au reste, mais simplement comme l'aveu que nous faisons, que nous sommes sauvés par la grace de Jésus-Christ, sur lequel seul nous mettons notre confiance, & non sur nos œuvres, dont nous confessons d'ailleurs que leur prix subsiste, & que la pratique en demeure nécessaire.

II. PARTIE.

TElle est la doctrine de la vérité selon l'Evangile. Mais les Juifs, au-lieu de recourir avec les Gentils à la justice de la foi, ont préféré la justice de la Loi; & c'est de cette erreur que nous aurons en-

encore à vous entretenir. *Les Gentils*, dit S.Paul, *qui ne pourchaſſoient point la juſtice ont atteint la juſtice, ſavoir celle qui eſt par la foi. Mais Iſraël pourchaſſant la Loi de la juſtice, n'eſt point parvenu à la Loi de la juſtice; pourquoi? parce que ce n'a point été par la foi, mais comme par les œuvres de la Loi.* L'Apôtre rend témoignage aux Gentils, *qu'ils ont atteint la juſtice, quoi qu'ils ne l'euſſent pas pourchaſſée*; c'eſt-à-dire, qu'ils n'avoient guère travaillé dans les ténèbres du Paganisme à la correction de leurs mœurs, & ſurtout, que le myſtère du ſalut leur étant entierement inconnu dans les ſiecles paſſés, il ne leur étoit pas poſſible de pourchaſſer une juſtice, dont ils n'avoient ni promeſſes, ni types, ni Propheties, & qu'ils ne ſavoient où trouver; mais dès qu'on leur en eut prêché l'Evangile, qu'ils l'ont reçu avec foi, & renonçant à toutes ſortes d'autres eſperances de même qu'à leurs vices, ils ont pris le parti d'embraſſer Jéſus-Chriſt comme le Redempteur que Dieu leur offroit, & de ſe ranger à ſon obeïſſance; & que c'eſt ainſi qu'ils ont obtenu la véritable juſtice. Les Juifs ſont oppoſés aux Gentils en deux choſes: prémierement, en ce qu'ils pourchaſſoient la juſtice, au-lieu que les Gentils ne l'avoient pas pourchaſſée; & puis, en ce qu'ils ne

ſont pas parvenus à la juſtice, au-lieu qu'elle a été atteinte par les Gentils. Quant au prémier article, l'Apôtre donne la préférence aux Juifs, & les loue en quelque maniere. Ce n'eſt pas mal fait de pourchaſſer la juſtice; au contraire, tout le monde la devroit pourchaſſer. Les Gentils ſont très blâmables, & le ſeroient encore davantage, ſi l'ignorance ne leur ſervoit d'excuſe en partie. La remarque qu'on fait, qu'ils ne pourchaſſoient pas la juſtice, a pour but, non de ſervir d'apologie à la négligence des hommes, mais d'exalter la bonté de Dieu qui s'eſt fait trouver de ceux qui ne le cherchoient point. Quand l'Apôtre dit, qu'Iſraël a pourchaſſé, non ſimplement la juſtice, mais la loi de la juſtice, quelques-uns l'entendent comme s'il avoit voulu dire, la juſtice de la loi. Il eſt vrai que les Juifs recherchoient la juſtice légale, & que S. Paul le leur reproche, mais il le fait par les paroles ſuivantes: *Ce n'a point été par la foi, mais comme par les œuvres de la loi.* Pour ce qui regarde l'expreſſion, *Loi de juſtice*, il eſt plus naturel de l'entendre de la juſtice en général, & de ſuppoſer, que dans ces conſtructions uſitées chez l'Apôtre, *Loi de la juſtice*, *Loi des œuvres*, *Loi de la foi*, *Loi du péché*, *Loi de l'eſprit*, car il avoit dit tout cela, le terme de *Loi* ne ſigni-

ſignifie pas la Loi proprement ainſi nommée, mais ſimplement l'état & l'ordre de chacune des choſes marquées par le ſurnom. *Pourchaſſer la loi de la juſtice*, n'a donc pas plus de myſtère que ſi l'on avoit dit, *travailler pour ſe mettre dans l'état de juſtice de quelque maniere que ce ſoit.* Les Juifs l'ont fait, mais ils n'ont pas réuſſi; ils ne ſont pas parvenus à la loi de juſtice, parce qu'ils n'ont pas choiſi le vrai moyen; & c'eſt en quoi ils ont été inférieurs aux Gentils, car au-lieu de s'en tenir à la foi, ils vont voulu être juſtes comme par les œuvres de la Loi. Le mot de *comme*, paroît inſinuer, que les œuvres éblouïſſent par une apparence trompeuſe, & que l'homme ayant la notion qu'elles juſtifieroient ſi on les avoit, il s'en croit illuſoirement revêtu pour avoir lieu de ſe tenir juſte; reſſemblant à ces téméraires, qui refuſent la grace que la bonté du Prince leur offre, & demandent qu'on leur faſſe juſtice, comme s'ils ſe ſentoient innocens des crimes dont on les peut accuſer. La prévention qui cauſe ce procèdé mérite du châtiment, par ce que l'hypocriſie & l'orgueil, vices damnables, en ſont les ſources ou les effets, ſoit que les hommes connoiſſent leurs fautes, ou qu'ils ne les connoiſſent pas. S'ils en ont connoiſſance, c'eſt une fole audace de les

vouloir dissimuler devant Dieu, & de revêtir une affectée sainteté, comme s'il se laissoit tromper par notre feinte. Si les hommes ignorent leurs péchés, & qu'ils n'en sentent pas les reproches dans leurs consciences, c'est un aveuglement & une insensibilité qui marque une terrible présomption. Ne nous étonnons donc point de ce que Dieu exige la foi, sur peine d'encourir son indignation, puis que sans la foi nous ne sommes pas en état de publier la gloire de sa justice, non plus que de publier la gloire de sa misericorde.

Israël a une haute opinion de ses forces, il ne marche pas en humilité avec son Dieu, il refuse le don de la justice qu'on lui offre, il veut être estimé juste par ses propres soins, & n'en avoir pas l'obligation à Dieu. Mais personne ne sera sauvé par la Loi, s'il n'accomplit la Loi; & qui se vantera de l'avoir accomplie? Je ne sai si je dois dire, que les Juifs ont de leur Loi une idée trop grande, ou trop chétive. On peut soutenir l'un & l'autre; ils l'ont trop mince de la Loi Morale, & trop magnifique de la Loi Cérémonielle. Autant qu'ils s'attribuent à eux-mêmes, autant dérogent-ils à la Loi de Dieu, qui seroit peu de chose si elle ne demandoit pas une justice meilleure que celle des Scribes & des

des Pharisiens. Leurs disciples osoient dire à la lecture des Commandemens: *Nous avons gardé toutes ces choses depuis notre jeunesse.* Mais celui qui tient ce langage, ne connoit ni le fond de son cœur, ni l'étendue de ses devoirs; il ne pénétre pas le sens de la Loi, il s'arrête à l'écorce. Quant aux ordonnances qui regardent les viandes, les breuvages, les ablutions & les autres cérémonies charnelles, les Juifs en font beaucoup plus de cas qu'ils ne devroient. Les Nations ne manquoient pas de cette sorte de pratiques; leurs Prêtres prétendoient qu'on pouvoit trouver chez eux l'expiation des crimes; & si la piété consistoit dans les apparences, on y auroit eu dequoi nourrir la dévotion. Il est vrai que les usages des Payens n'étoient fondés que sur une Tradition mal assurée, au-lieu que les usages des Juifs avoient été autorisés par une Loi divine; c'est pourquoi l'attachement que les Payens ont pour leurs cérémonies est une pure superstition, au-lieu que celui que les Juifs ont eu pour leur culte étoit raisonnable, s'il ne donnoit pas dans l'excès. Mais la valeur intrinseque des Cérémonies est par-tout la même, savoir fort petite. Comment les Juifs osent-ils croire, que Dieu leur a ordonné le Culte Lévitique comme un suffisant moyen

de justification, puis que leurs propres Prophetes déclament en plusieurs endroits contre cette persuasion comme contre une erreur des plus dangereuses? Et puis qu'il est évident que les Cérémonies ne pouvoient servir que d'ombres, pourquoi s'occupent-ils à ce travail stérile, pourchassant l'ombre & laissant aller le corps? Leur mépriſe va si loin, que non seulement ils ne cherchent rien de meilleur, mais qu'ils le rejettent quand on le leur présente. La faute est considerable, ils en sont punis, ils ne parviennent pas à la Loi de la justice. Je pourrois ajouter, qu'ils ont des conceptions trop basses du Messie, dont ils ne reconnoissent pas la puissance dans l'extinction du péché; mais c'est une réflexion que nous aurons à faire sur les paroles suivantes de l'Apôtre, quand il dit des Juifs, qu'*ils ont heurté contre la pierre d'achoppement*; & ce sera la matiere d'un autre Sermon.

Laissons les, en attendant que Dieu les éclaire, & pensons à notre propre salut. *Nos Ancêtres ont atteint la justice qu'ils n'avoient pas pourchassée*; puis qu'ils ont réussi, imitons les; mais en quoi les imiterons-nous? Est-ce par rapport à la conduite qu'ils avoient tenue avant leur con-
Eph. IV. version? A Dieu ne plaise! *Je vous conjure de la part du Seigneur, de ne vous con-*

conduire plus comme le reſte des Gentils, qui ſuivent la vanité de leurs penſées, ayant leur entendement obſcurci de ténèbres, & étant éloignés de la vie de Dieu, à cauſe de l'ignorance qui eſt en eux par l'endurciſſement de leur cœur; lesquels ayant perdu tout ſentiment, ſe ſont abandonnés à la diſſolution. Mais vous, vous n'avez pas ainſi appris Chriſt. Il nous doit ſuffire d'avoir accompli la volonté des Gentils durant le tems de notre vie paſſée: *A préſent, puis que Chriſt a ſouffert pour nous en la chair, ſoyons armés de cette même penſée, que celui qui a ſouffert en la chair a déſiſté du peché; afin que durant le tems qui reſte en la chair nous ne vivions plus ſelon les convoitoiſes des hommes, mais ſelon la volonté de Dieu.* Les Apôtres blâmeroient-ils le deſir qu'un Juif auroit de vivre ſaintement ſelon la Loi de Dieu, deſir que tous les Prophetes lui inſpirent? N'eſt-ce pas ce même deſir que tout l'Evangile tâche de nous inſpirer? Ses exhortations ne tendent pas à nous détourner de la foi, & à nous ramener dans le chemin de la juſtification des œuvres. Car rechercher la juſtice par les œuvres de la Loi, c'eſt vouloir être homme de bien par une dévotion apparente & par des pratiques charnelles, deſſein condamné par la Loi auſſi bien que par l'Evangile; 1. Pier. IV.

ou

ou bien, c'eſt nier qu'on eſt pécheur & qu'on a beſoin de grace, c'eſt ſe vanter d'une ſainteté parfaite, ou prétendre ſatisfaire à la juſtice de Dieu par des efforts humains; imaginations dont un faux Chriſtianiſme a été rempli, mais auxquelles nous devons renoncer, *pour donner gloire à Dieu en ſon Fils notre Seigneur.* Au reſte le chemin de la foi, & le chemin de la ſainteté, ne ſont pas deux chemins differens. La foi n'exclud pas les œuvres, elle détruit ſeulement l'opinon du mérite des œuvres. La foi renferme des diſpoſitions qui ſont la ſource de toutes les bonnes œuvres. Elle renferme l'humilité, puis que par la foi nous nous jettons aux pieds de la miſericorde divine; & Dieu nous ayant relevé, nous le ſervons par la même foi avec des ſentimens d'humilité, ſans leſquels notre culte ne lui pourroit pas être agréable. La foi renferme la reconnoiſſance; car puis que c'eſt un aveu que nous faiſons, que Dieu nous a retiré de l'abîme d'un malheur éternel par le précieux ſang de ſon Fils, y auroit-il de la ſincerité, ſi elle ne nous pouſſoit pas à l'amour de notre Bienfaiteur, à la louange de ſon Nom, & au zèle pour travailler à ſa gloire? La foi renferme l'obeïſſance; quiconque reçoit Jéſus-Chriſt

pour

pour Redempteur, le reçoit auſſi pour Maitre, & s'oblige à vivre ſelon les loix de ſon Evangile. La foi renferme l'imitation de Jéſus-Chriſt; celui qui croit en ce Sauveur, lui eſt incorporé, ſelon le ſtile de l'Ecriture: ce qui ne ſe peut ſans marcher ſur ſes traces, pour accomplir ſpirituellement par ſon ſecours tout ce que ſa mort & ſa réſurrection nous enſeigne. *Je me ſuis privé de toutes choſes*, dit S. Paul, *afin que je gagne Jéſus-Chriſt, & que je ſois trouvé en lui, ayant non point ma juſtice qui eſt de la Loi, mais celle qui eſt par la foi en Jéſus-Chriſt la juſtice qui eſt de Dieu par la foi; pour connoitre Jéſus-Chriſt, & la vertu de ſa réſurrection, & la communion de ſes afflictions, en étant rendu conforme à ſa mort, & en eſſayant ſi je puis parvenir à la réſurrection des morts. Non que j'aye déja atteint le but, ou que je ſois déja rendu accompli; mais je pourſuis pour tâcher d'y parvenir.* Phil. III. C'eſt-à-dire, que quoi que nous ayons atteint Jéſus-Chriſt par la foi, il nous faut pourchaſſer encore avec perſévérance, afin d'atteindre un degré convenable de ſanctification, & la poſſeſſion de la gloire. Les Juifs *courent, & ne ſavent pas comment*; ils *combattent, mais comme battant l'air*: Pour nous, courons & com-

combattons avec d'autant plus d'empreſſement & de courage, que nous puiſſions dire : *Je ſai en qui j'ai cru, & je ſuis perſuadé qu'il eſt puiſſant pour garder mon dépôt juſqu'à ſa journée.*

XVIII. SERMON.

SUR ROM. IX. 31--33.

Mais Israël ..... Car ils ont heurté contre la pierre d'achoppement, selon ce qui est écrit: Voici, je mets en Sion la pierre d'achoppement, & la pierre de trébuchement; & quiconque croit en lui, ne sera point confus.

La pierre que les Edifians avoient rejettée, est devenue la principale du coin. C'est une comparaison qui paroît avoir passé en proverbe chez les Hébreux, pour dire qu'un homme de mérite, rebuté par ceux qui ont le pouvoir en main & opprimé par leur injustice, a été relevé & mis à la tête des affaires par les soins de la Providence. On a vu David dans cette situation: ses ennemis lui envioient une place d'Officier à la Cour de Saül, & le chassoient du païs, ne le voulant pas souffrir parmi les moindres du Peuple; le Roi aussi le persécutoit & cherchoit à le faire mourir; mais Dieu le retira de tous ces dangers, & le plaça sur

ſur le trône d'Iſraël. On a vu de même le Fils de David: les Gouverneurs & les Sacrificateurs des Juifs lui envierent la réputation de ſimple Prophète, & portant leur animoſité plus loin encore, ils ne le voulurent pas ſouffrir dans la terre des vivans: *ils le prirent & lui ôterent la vie par les mains des méchans ſur le bois de la croix; mais Dieu ſon Pere le délia des douleurs de la mort, & l'éleva pour le faire aſſeoir à ſa droite: Que toute la maiſon d'Iſraël ſache*, dit S. Pierre aux Juifs, *que Dieu a fait Seigneur & Chriſt ce Jéſus que vous avez crucifié. C'eſt cette pierre, rejettée par vous les édifians, qui a été faite pierre angulaire.*

Notre Texte confirme la même vérité, quoi qu'on y conſidere cette pierre ſous un autre point de vue, en l'appellant *pierre d'achoppement*, La comparaiſon change, la ſignification demeure. C'eſt la pierre d'achoppement pour les architectes & les autres incrédules qui la rejettent: c'eſt le fondement du ſalut pour ceux qui croyent en lui. L'Apôtre venoit de dire des Juifs, que *pourchaſſant la Loi de la juſtice, ils ne ſont point parvenus à la Loi de la juſtice, parce que ce n'a point été par la foi, mais comme par les œuvres de la Loi.* Ce n'a point été par la foi; ils auroient dû croire en Jéſus-Chriſt, & ont refuſé

refusé de le faire. Pour exprimer leur incredulité, S. Paul ajoute: *Ils ont heurté contre la pierre d'achoppement, selon ce qui est écrit: Voici, je mets en Sion la pierre d'achoppement & de trébuchement, & quiconque croit en lui, ne sera point confus.* Nous examinerons prémierement le passage du Prophete que l'Apôtre allegue, & nous traiterons en second lieu de l'accomplissement que l'Oracle a eu du tems de la prédication de l'Evangile.

I. PARTIE.

LE passage est tiré d'Esaïe, mais il est pris de deux Chapitres. La prémiere partie se trouve dans le huitieme Chapitre. Le Prophete prêchoit en ce tems-là au Peuple de Jerusalem, rempli de terreur par la nouvelle que les Rois de Samarie & de Damas avoient fait une Alliance & réuni toutes leurs forces, pour attaquer de concert le Royaume de Juda. Il assura donc les Juifs qu'ils n'avoient rien à craindre de la part de cette conjuration, pourvu qu'ils missent leur confiance en Dieu, qui sauroit dissiper le conseil de leurs ennemis. Et voyant que plusieurs d'entre eux, & même presque tout le Peuple, ne s'entretenoient que de la crainte des hommes qui les avoit saisis:

Ne craignez point ce que ce Peuple craint, dit-il à ceux qui prenoient gout à ſes conſolations, *& ne vous en épouvantez point; Sanctifiez l'Eternel des armées lui-même, qu'il ſoit votre crainte & votre épouvantement, & il vous ſera pour Sanctuaire; Mais il ſera une pierre d'achoppement & un rocher de trébuchement aux deux maiſons d'Iſraël, en piège & en laqs aux habitans de Jeruſalem, dont pluſieurs trébucheront & tomberont, & ſeront froiſſés, enlacés & pris.* Ce qu'il dit que Dieu ſera d'un côté un Sanctuaire, & de l'autre une Pierre d'achoppement, ne ſe rapporte pas au ſeul évenement qui arriva du tems du Prophete ; c'eſt une règle générale, Dieu eſt toujours un Aſyle & un Sanctuaire pour ceux qui le ſanctifient & qui le craignent, & toujours une Pierre d'achoppement & de trébuchement pour ceux qui lui ſont rebelles. Elle eſt applicable au ſiecle des Apôtres, & elle y a été plus vérifiée que jamais ; puis que c'eſt l'occaſion la plus éclatante où Dieu ait fait paroitre au milieu de ſon Peuple, que ſuivant la differente maniere de s'y prendre, il eſt Sanctuaire aux uns & Pierre d'achoppement aux autres.

L'autre partie du paſſage allègué par S. Paul ſe lit dans le XXVIII. Chapitre d'Eſaïe, où le Prophete prêche contre Ephraïm,

phraïm, c'eſt-à-dire contre le Royaume de Samarie, qui enflé de ſa puiſſance & de ſes ſuccès prétendoit dominer ſur Juda & ſur Jeruſalem. Après donc avoir dit aux mondains & aux moqueurs, que *la Parole de l'Eternel leur ſeroit commandement après commandement, afin qu'ils aillent & tombent à la renverſe, & qu'ils ſoient briſés*, ce qui la fait être pierre d'achoppement; il ajoute pour la conſolation des fideles: *Ainſi a dit le Seigneur l'Eternel; Voici, je mettrai pour fondement une pierre en Sion, une pierre éprouvée, la pierre de l'angle le plus précieux, pour être un fondement ſolide; celui qui croira ne ſe hâtera point*; c'eſt-à-dire, il ne ſera point confus, comme l'Apôtre l'a très bien expliqué. *Pierre fondamentale, Pierre d'achoppement*; ce ſont deux qualités fort differentes, mais elles ſe trouvent ici dans le même ſujet; c'eſt pourquoi S. Pierre a auſſi combiné ces deux paſſages, en écrivant: Il eſt dit dans l'Ecriture, *Voici, je mets en Sion la maitreſſe pierre du coin, élue & précieuſe, & celui qui croira en elle, ne ſera point confus. Elle eſt donc honneur à vous qui croyez, mais quant aux rebelles, qui s'aheurtent contre la parole, c'eſt une pierre d'achoppement & une pierre de trebuchement; cette même pierre que les Edifians ont rejettée, & qui* 1. Pier. II. 6--8.

eſt devenue la pierre angulaire. Quoi qu'il ſoit dit en un endroit, que l'Eternel ſeroit lui-même la pierre, & dans l'autre, qu'il mettroit la pierre, de ſorte qu'il ſemble qu'on parle de deux pierres diſtinguées, les Apôtres l'entendent d'un ſujet unique, & ils ont raiſon. Il eſt évident que la Pierre fondamentale de Sion eſt quelque choſe de divin, auſſi bien que la main qui l'a miſe; & nous concilions aiſément cette diverſité avec l'unité, par le Myſtère de l'union du Pere célèſte & de ſon Fils notre Seigneur, de ſorte que Dieu le Pere eſt la Pierre qui met, & Dieu le Fils la Pierre qui eſt miſe; l'un & l'autre eſt Sanctuaire & achoppement, le Pere l'eſt par le Fils: Ou bien, c'eſt le Pere qui parle en déclarant qu'il mettroit la Pierre, & c'eſt le Fils qui parle en déclarant qu'il eſt la Pierre. Il eſt évident encore, que la Pierre que Dieu promettoit de mettre en Sion devoit ſervir d'aſſurance, non ſeulement contre le danger dont Juda étoit en ce tems-là menacé par Ephraïm, & qui n'étoit pas le plus grand que Jeruſalem eût à eſſuyer, mais contre tous les aſſauts que le Peuple de Dieu ſoutient de la part de ſes ennemis, & principalement contre les aſſauts les plus terribles & les plus vigoureux; ſi bien qu'on ne ſauroit ſe diſpenſer d'entendre cet Oracle du Meſſie, en

en qui seul Sion a le fondement d'une paix éternelle, & que les Apôtres le lui ont appliqué avec un droit incontestable. Le Messie est la maitresse pierre du coin, *afin que quiconque croit en lui ne soit point confus*; le Messie est aussi la pierre d'achoppement aux maisons d'Israël & aux habitans de Jerusalem.

Celui qui mettroit une pierre dans le chemin pour faire tomber les passans, se rendroit coupable d'un dessein malicieux. Dieu ne sauroit avoir cette sorte de vues; on ne les lui attribue point. Il met la Pierre; mais pour servir de fondement, non afin de servir d'achoppement. Que si cette pierre sert ensuite d'achoppement, cela arrive par accident & par la faute des hommes. Quand quelqu'un heurte contre une pierre, placée quelque part pour un usage avantageux & nécessaire, il ne s'en doit pas prendre à celui qui l'y a mise, mais à sa propre inattention. Il en est ainsi de toutes les occasions, où Dieu devient pierre d'achoppement. Voudroit-on, qu'il ne se trouvât jamais dans le chemin des hommes, afin d'éviter ce cas funeste? Mais cela ne se peut; l'autorité qu'il a de gouverner le monde, & la bonté avec laquelle il cherche à procurer le salut au genre humain, l'engagent à s'offrir aux hommes en plusieurs manieres, à se révéler, à don-

ner des loix, à faire des promeſſes, à répandre des bénédictions, à diſpenſer des châtimens. Tous ces moyens, dont nous avons beſoin pour être ſauvés, & qui ſont très ſalutaires à ceux qui ſanctifient l'Eternel, deviennent des pierres d'achoppement pour ceux qui négligent d'en profiter. Dieu leur donne ſa connoiſſance, mais ils ne le glorifient point; Dieu leur fait ſavoir ſa volonté par ſes commandemens, mais ils n'obeïſſent point; Dieu les conſole par ſes promeſſes, mais ils les rejettent avec incrédulité; Dieu les comble de bienfaits, mais ils le payent d'ingratitude; Dieu les châtie pour les ramener à la repentance, mais la dureté de leur cœur ſe montre incorrigible. Ce que Dieu leur envoye pour leur bien, ils le tournent en mal; ce qui les devoit ſauver, aggrave leur condamnation; ce qui leur pouvoit ſervir de fondement & d'appui, leur eſt un obſtacle & occaſionne leur chute; ce qui les pouvoit élever au Ciel, les précipite dans l'Enfer. Si ce mal arrive, que l'homme ne l'impute pas à Dieu, qu'il s'en accuſe lui-même: C'eſt ainſi que le Meſſie, *le ſalut que Dieu a préparé devant la face des Peuples, la lumiere pour éclairer les Nations, la gloire d'Iſraël ſon Peuple*, ſelon les paroles du veillard Simeon, *a été mis pour le trébuchement & pour*

pour le relevement de plusieurs en Israël, & pour être un signe auquel on alloit contredire, pendant que ceux qui l'invoquent sont sauvés.

II. PARTIE.

VOyons comment le double Oracle du Prophete Esaïe a trouvé son accomplissement dans le siecle des Apôtres, selon leur doctrine qui est conforme aux vues du Saint Esprit. *Les Juifs*, dit S. Paul, *ont heurté contre la pierre d'achoppement*. L'on comprend assez qu'il veut dire, qu'ils ont méconnu le Messie, en refusant de le recevoir dans la personne de Jésus, & en rejettant son Evangile, d'où il est arrivé qu'à son occasion ils ont fait une chute lamentable. Mais il ne suffit pas que nous les voyions couchés par terre; informons-nous par quelle erreur ils sont tombés, afin que leur exemple nous apprenne à nous garantir d'un malheur semblable. Pourquoi le Messie, l'attente & la consolation d'Israël avant qu'il eût paru, est-il devenu pierre de scandale au tems de sa manifestation? C'est une assertion qui a l'air d'un paradoxe, un phénomène étrange qui mérite qu'on en recherche les causes.

L'on risque de heurter contre une pier-

re, lors qu'on marche dans les ténèbres, ou qu'on ne regarde pas ſon chemin, ou qu'on prend les objets pour ce qu'ils ne ſont pas. Découvrons les fautes de cette nature dans la conduite des Juifs. Nous ne pouvons comparer, ni les anciens Iſraëlites, ni ceux qui ont vêcu du tems des Apôtres, à des perſonnes qui marchent dans toute l'obſcurité de la nuit. Ils jouïſſoient d'une clarté ſemblable à celle de la Lune, ou d'une lampe, ayant la Loi qui ſervoit de cette ſorte de lumiere à leur pied & à leur ſentier, & la parole des Prophetes qui comme une chandelle les éclairoit, en attendant que le jour commençât à luire. Quand on les appelle *gens aſſis dans les ténèbres & dans l'ombre de la mort, qui avoient beſoin d'être viſités par l'Orient d'enhaut, pour adreſſer leurs pieds au chemin de la paix*; on déſigne l'état de miſère & d'imperfection dont le Sauveur les devoit retirer, & non une ignorance totale. Ils ſavoient qu'un Meſſie alloit venir, & n'en doutoient point; on leur avoit crayonné les caracteres de ſa perſonne & de ſon regne. Ils voyoient, mais leur lumiere demandoit qu'on y fût bien attentif, parce qu'elle étoit foible. Avec une juſte application on s'en pouvoit ſuffiſamment aider pour marcher avec aſſurance. Les Juifs ont manqué d'at-

ten-

tention plutôt que de connoiſſance. Nous les rangerons donc dans la claſſe de ceux qui marchent ſans prendre garde à leur chemin, & qui par leur diſtraction & par leur négligence portent un faux jugement des objets qui s'offrent à leur vue. De quoi ſervent les yeux à qui les ferme? De quoi ſervoient les écrits des Prophetes à qui ne les liſoit point? Mais ce n'eſt pas encore le défaut qu'on peut reprocher à toute la Nation des Juifs. On lit Moïſe dans leurs Synagogues; ils ne l'entendent pas, parce que le voile de Moïſe demeure ſur leur cœur; c'eſt-à-dire, un attachement ſi outré pour le ſens litteral, qu'il les rend incapables d'en pénétrer la ſignification ſpirituelle. Ils ne cherchent en Moïſe que la Loi, & ne conſiderent même que l'extérieur de la Loi; ils veulent parvenir à la juſtice par les œuvres de la Loi. S. Paul joint à cette erreur celle d'avoir heurté contre la pierre d'achoppement, & repréſente l'une comme la cauſe de l'autre. Tout homme qui eſt dans le principe, qu'il eſt juſtifié par la Loi, ſoit qu'il l'entende de la parfaite obſervation de la Loi Morale, ou de l'efficace prétendue des pratiques de la Loi Cérémonielle, ſe paſſe de la doctrine de l'Evangile, & la trouve choquante; il refuſe le ſecours

de celui qui déclare qu'il eſt venu appeller, non les juſtes, mais les pécheurs à la repentance; & penſant qu'il ſe porte bien, il ne ſe ſoucie pas du Médecin dont les malades ont beſoin. Les Juifs liſent les Prophetes, & dans les Prophetes les Oracles touchant le Meſſie; mais remplis de préjugés, & ſe figurant le Meſſie tout autre qu'il n'eſt, ils ont rejetté le véritable, & ont fait diverſes fois la folie de courir après des impoſteurs qui les ont entrainés dans la perdition.

Ils rencontrent en Jéſus de Nazareth deux ſortes de ſujets de ſcandale, les uns dans ſa perſonne, & les autres dans la diſpoſition de ſon Egliſe. Quant à ſa perſonne, il leur eſt une pierre d'achoppement, à cauſe de la baſſeſſe apparente de ſa condition, de la pauvreté dans laquelle il a voulu vivre durant les jours de ſa chair, & de la mort ignominieuſe qu'on l'a vu ſouffrir ſur le bois de la croix. Nous prêchons Chriſt crucifié qui eſt ſcandale aux Juifs. Quoi que les Paſſions du Meſſie ayent été prédites par les Prophetes, ils ne les y veulent pas voir, ils s'arrêtent uniquement aux paſſages qui parlent de ſa gloire; afin que le Meſſie leur plaiſe, il faut qu'il ſoit tout glorieux. Il leur eſt arrivé, ce qui arriveroit à un homme qui verroit les prémiers préparatifs pour un édi-

édifice, & qui ne ſongeroit pas au deſſein qu'on a de bâtir; il regarderoit le peu de pierres confuſes qu'on remarque dans les commencemens d'un pareil ouvrage comme l'effet du hazard, ou comme le fruit des efforts de certaines gens qui ſe plairoient à prendre des peines inutiles, & qui n'auroient cherché qu'à gâter le terrein & à embaraſſer le chemin. Voici la pierre du fondement, elle a d'abord paru chétive, mais ſachez qu'elle eſt deſtinée à porter un ſuperbe bâtiment dont le plan eſt dreſſé. *Il n'y a en lui ni forme ni apparence, quand nous le regardons; il n'y a rien en lui à le voir, qui faſſe que nous le deſirions; il eſt le mépriſé & le rejetté des hommes, homme de douleurs & ſachant ce que c'eſt que langueur; nous avons comme caché notre viſage arriere de lui, tant il étoit mépriſé, & nous ne l'avons rien eſtimé; le voyant frappé & affligé, nous avons cru qu'il étoit battu de Dieu.* C'eſt le langage que vous teniez de Jéſus, ô Juifs, & Eſaïe avoit ſu que vous le feriez. Mais vous deviez attendre l'iſſue; vous deviez reconnoitre *qu'après avoir été retranché de la terre des vivans par une playe qui lui a été faite pour le péché de ſon Peuple, après avoir mis ſon ame en oblation à la mort, ſes jours ſeroient prolongés, qu'il auroit ſon partage parmi les*

les grands, qu'il se verroit de la posterité, que le bon-plaisir de l'Eternel prospereroit en sa main, qu'il jouïroit du travail de son ame & en seroit rassasié, & qu'il justifieroit plusieurs par la connoissance qu'ils auroient de lui. Les Juifs n'honorent pas le Messie, en se figurant la croix incompatible avec son état; ils tâchent plutôt en cela de lui ôter la plus grande partie de sa gloire. Leur erreur vient de ce qu'ils n'attendent de sa part que des secours temporels, & qu'ils n'étendent pas sa puissance sur l'éternité; qu'ils n'esperent de sa main que des bénédictions charnelles, & qu'ils ne cherchent pas en lui la guérison & le salut des ames; que selon eux tout en lui est terrestre & humain, & qu'ils n'y respectent rien de céleste & de divin. Lui seroit-il donc plus glorieux de ressembler à un Moïse qui les a retirés de la servitude d'Egypte, à un Josué qui leur a conquis le païs de Canaan, à un David qui les a délivrés de l'oppression des Philistins, à un Zorobabel qui les a ramenés de la captivité de Babylone, à un Maccabée qui les a défendus contre la Tyrannie des Syriens; que de se démontrer Fils de Dieu par la vertu de son sang dans l'expiation de nos péchés, par sa résurrection d'entre les morts, & par son élevation à la droite de

de la Majesté de son Pere céleste? Que si leur vue ne sauroit pénétrer jusqu'au Ciel, qu'ils en jugent au moins par ce qu'on voit de la gloire de Jésus sur la Terre, par la merveilleuse érection de son Eglise, qui est un vrai Royaume, quoi qu'il n'ait pas la forme des Royaumes du monde.

Mais voici un autre sujet de scandale que les Juifs prennent mal à propos. Quand ils ne peuvent pas disconvenir, que c'est quelque chose de surprenant que le succès avec lequel les Apôtres ont prêché l'Evangile par toute la Terre, la conversion de tant de Nations à la foi de Jésus crucifié, la profession que tant de Peuples font de le regarder comme leur Chef & de suivre ses loix, & la conservation continuelle du Christianisme malgré un grand nombre de cruelles persécutions & d'autres puissantes traverses; ils s'empêchent par deux considerations d'y reconnoitre la main de Dieu, le regne de son Christ, & l'accomplissement des Propheties. Ils sont choqués de deux choses, de l'abolition de la Loi, & de la Vocation des Gentils. Je ne dirai rien à présent de la derniere, parce que j'ai eu l'occasion d'en parler en expliquant le passage d'Osée que S. Paul avoit allègué. Voyons un peu, si la prémiere objection est mieux fondée.

Les

Les Juifs ont prétendu, que la foi prêchée par les Apôtres étoit contraire à leur Loi, & jaloux de la Loi ils se sont opposés de toutes leurs forces aux progrès de l'Evangile. *Cet homme*, disent-ils de S. Etienne, *ne cesse pas de proferer des paroles blasphematoires contre ce saint lieu & contre la Loi, car nous lui avons ouï dire, que Jésus le Nazarien détruira ce Temple & cette Ville, & qu'il changera les ordonnances que Moïse nous a données.* La même rage les animoit contre S. Paul: *Voici cet homme*, crioient-ils, *qui enseigne tout le monde contre le Peuple, contre la Loi, & contre ce lieu*, savoir le Temple & son culte Lévitique. On lui imputoit non seulement de dispenser les Gentils convertis des pratiques du Judaïsme, mais encore de porter les Juifs *à renoncer à Moïse, & de leur dire, qu'ils ne devoient point circoncire leurs enfans, ni vivre selon les ordonnances de la Loi.* Ces accusations furent en partie calomnieuses; les Apôtres avoient bien decidé, qu'il ne faloit pas imposer le joug de la Loi aux Gentils, ce qui n'étoit pas contraire aux constitutions de la Synagogue; mais ils laissoient aux Juifs fideles l'usage des cérémonies, sans les en détourner, en attendant que Dieu y mît la main. Cependant nous avouons, que la Loi Cérémonielle n'est

Act. VI. 13. 14.

Act. XXI.

pas

pas obligatoire ſous l'Economie de l'Evangile, non pas même pour les Iſraëlites; mais nous ſommes en état de prouver qu'elle devoit expirer par l'avenement du Meſſie, pour faire place à un culte meilleur & plus parfait. La nature même de ces obſervations corporelles le met en évidence; on n'y voit rien qui ſanctifie réellement, rien qui les ait pu rendre néceſſaires qu'un commandement, que Dieu ne donna ni ſur le modèle de ſa perfection, ni porté par une autre raiſon permanente, mais pour des conſiderations ſujettes au changement & qui ont changé. La foibleſſe des enfans d'Iſraël, leur prévention en faveur des rudimens du monde, leur penchant vers l'idolatrie, le beſoin qu'ils eurent d'être gouvernés en petits enfans & en eſclaves, la dureté de leur cœur qui demandoit qu'on leur impoſât un bon fardeau, ſoit pour les domter, ou pour les punir; voilà les motifs que Dieu eut pour introduire cette ancienne diſcipline; ils ceſſent, & il étoit juſte que le Meſſie nous apportât à cet égard comme aux autres la redemption & la liberté. La plus excellente utilité des Cérémonies conſiſtoit à ſervir de ſignes aux choſes à venir; la vérité que nous tenons par l'accompliſſement rend les figures & les ombres

bres superflues. On a pu se passer de la Circoncision avant Abraham, & du Tabernacle & de ses rites avant Moïse; la condition du Peuple de Dieu n'est pas devenue plus commode par leur institution, il lui est plus avantageux d'en être déchargé. Les personnes éclairées en Israël, les Prophetes, en cela remplis par avance de l'esprit de l'Evangile, firent peu de cas des Cérémonies, & en parlerent avec une espece de mépris; Samuel en faisant des reproches à Saül, David en plus d'un Pseaume, Esaïe en divers Chapitres, Jeremie, Osée, Amos, Michée, Malachie. Le tems ne me permet pas d'allèguer tous ces passages. Et non seulement les Prophetes desapprouvent les sacrifices qu'on offre sans dévotion; ils déclarent que la piété est agréable à Dieu sans sacrifices. Jeremie ose dire
VII. 22. aux Juifs: *Je n'ai point parlé avec vos peres, dit l'Eternel, & ne leur ai point donné de commandement touchant les ho-*
III. 16. *locaustes.* Et ailleurs: *On ne dira plus, l'Arche de l'alliance de l'Eternel, on n'en fera point mention, on ne la visitera plus.* Le Nouveau Testament qu'il annonce dans le XXXI. Chapitre, laisse les Cérémonies à l'écart. Les Juifs n'ont que deux exceptions à faire: La prémiere, que l'ancienne Alliance avec sa Loi est trai-

traitée d'éternelle. Mais on donne en Hébreu ce titre aux choſes de longue durée, & la véritable éternité, s'il en faut, eſt en Jéſus-Chriſt qui eſt la fin de la Loi. La ſeconde objection eſt priſe des expreſſions des Prophetes, qui parlent du Royaume du Meſſie comme ſi Jeruſalem, le Temple & tout ſon ſervice y devoient ſubſiſter. Mais c'eſt un langage figuré, on n'a qu'à lire avec attention le dernier Chapitre d'Eſaïe pour en être convaincu. Quand les Prophetes ne s'en ſeroient pas aſſez clairement expliqués, la deſtruction du Temple parle pour nous. Souffrons que les Juifs avec leſquels S. Paul eut à diſputer ayent encore eu cet entêtement pour les Cérémonies, puis qu'ils voyoient leur Sanctuaire debout. Mais tout le principal de ces pratiques regardant le païs de Canaan & le Temple de Jeruſalem, comment peut-on prétendre que le Peuple diſperſé par tout le monde, & manquant d'Ephod, d'autel & de ſacrifice depuis tant de ſiecles, ſoit ſous la Loi? C'eſt un préjugé terrible, qui n'a pu être détruit, ni par la force de la prédication, ni par le puiſſant éclat des châtimens. Iſraël toujours enfant ne veut pas qu'on le ſevre; on ne le ſauroit gagner ni par la douceur ni par la violence. Il continue

a *pourchasser la Loi de la justice par les œuvres*, quoi qu'il lui soit impossible d'y parvenir; il ne veut pas qu'on lui parle de la *justice de la foi. Ils ont heurté contre la pierre d'achoppement.*

L'erreur des Juifs ne réside pas simplement dans l'esprit, elle part du cœur; ce qui la rend plus inexcusable. Elle est l'effet de leur vanité & de l'attachement qu'ils ont pour les choses de ce monde. Vouloir être l'unique Peuple de Dieu à l'exclusion de tous les autres, vouloir être justifié par les œuvres de la Loi, il y a certainement en cela de la présomption. Se consoler par l'esperance de la possession d'un Païs de Canaan, & regarder le retour dans cet héritage comme la plus grande des graces du Messie, c'est refuser le Ciel pour l'amour de la Terre. Voilà les sentimens vulgaires des Juifs d'aujourd'hui, comme ils les ont reçus de leurs ancêtres. Ils croyent communément une résurrection des morts & un siecle à venir, mais pour demeurer dans un état charnel & semblable à la vie présente, excepté qu'ils se le figurent heureux & plein de plaisirs; c'est au moins ce que plusieurs d'entre eux se persuadent, & il paroît que ce fut la doctrine des Pharisiens. Ils ne savoient que répondre à l'ob-

l'objection : *Duquel des sept freres sera la femme en la résurrection, car tous l'ont eue ?* Les Sadducéens triomphoient par cet argument, parce que l'inconvénient naissoit des principes de leurs adversaires, qui ne banniſſoient pas les mariages du Paradis. Le Seigneur Jésus sut résoudre la difficulté: *Vous errez*, leur dit-il, *ne connoissant point les Ecritures, ni la puissance de Dieu. En la résurrection on ne prend ni ne donne des femmes, mais on est comme les Anges de Dieu qui sont dans le Ciel.* Nous, qui professons la foi en Jésus-Christ, purifions nos desirs, & *crucifions la chair avec ses affections & ses convoitises.* Jésus met ses disciples à l'épreuve en les chargeant de la croix, & découvre par ce moyen s'ils ont la résolution de *chercher son Royaume avec sa justice*, préférablement à leurs commodités temporelles. La Croix est une pierre d'achoppement à tous ceux qui ne sauroient rompre avec le monde pour être fideles à Dieu.

Si les démarches de Dieu étoient toujours éludées & fruſtrées par la malice ou par l'endurciſſement des hommes, il est probable qu'il ne les feroit jamais. Si le Fils de Dieu étoit toujours pierre d'achoppement, & qu'il n'eût jamais dû ren-

contrer des fideles, il eſt à croire qu'il n'auroit pas été envoyé. Mais, graces à Dieu, tous n'ont pas heurté contre lui, pluſieurs l'ont reconnu en qualité de pierre fondamentale, & ont trouvé le ſalut *étant edifiés ſur lui*; car *quiconque croit en lui, ne ſera point confus.* L'Apôtre finit le Chapitre par ces paroles conſolantes, qui ſont fondées dans les deux paſſages d'Eſaïe, dont le prémier porte, que l'*Eternel ſeroit pour ceux qui le ſanctifieroient, un Sanctuaire*, c'eſt-à-dire, un Aſyle, un Protecteur & un Liberateur; & l'autre en termes exprès, que *celui qui croira ne ſe hâtera point*, c'eſt-à-dire, qu'il ne prendra pas la fuite, ou qu'il ne lui arrivera pas de tomber comme à ceux qui courent avec précipitation. David exprime cette penſée de la même maniere que S. Paul, en diſant: Pſ. XXV. 3. *Seigneur, pas un de ceux qui s'attendent à toi ne ſera confus.* La confuſion eſt pour ceux qui voyent leur attente trompée par l'iſſue. La confuſion ſera le partage de ceux qui cherchent la juſtice par les œuvres; les œuvres ſeront produites au jour du jugement, puis qu'ils le veulent; mais les mauvaiſes œuvres pour leur condamnation. La confuſion couvrira ceux qui pren-

prennent un appui incapable de les soutenir, par conséquent ceux qui pensent trouver l'abolition de leurs péchés dans les cérémonies du Culte Lévitique, qui leur tourneront en honte, comme autrefois la force de Pharaon à leurs ancêtres. Prenons notre recours à la grace de Jésus-Christ par la foi: que nous soyons de la race d'Israël ou non, n'importe; *Quiconque croit en lui ne sera point confus*, de quelque nation qu'il puisse être; *Quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé. O que bienheureux sont tous ceux qui se retirent vers lui!* Nous approchant de lui, *qui est la Pierre vive, rejettée des hommes, mais choisie de Dieu*, soyons aussi comme des pierres vives d'une maison spirituelle; & afin que l'édifice soit durable & pour jamais assuré, observons la règle que le Seigneur nous a donnée: *Quiconque entend mes paroles & ne les met point en effet, sera semblable à un homme insensé, qui a bâti sa maison sur le sable; & lors que la pluye est tombée & que les torrens sont venus, & que les vents ont soufflé, & ont donné contre cette maison, elle est tombée, & sa ruïne a été grande. Mais quiconque entend mes paroles & les met en effet, je le comparerai à l'homme prudent qui a bâti*

ſa maiſon ſur la roche ; la pluye tombe, les torrens viennent, les vents ſoufflent & fondent ſur cette maiſon, elle ne tombe point, elle n'eſt point ébranlée. Cela s'appelle *édifier ſur la Pierre, contre laquelle les portes de l'Enfer ne prévaudront point.*

F I N.



Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836528/phys_0532
DFG

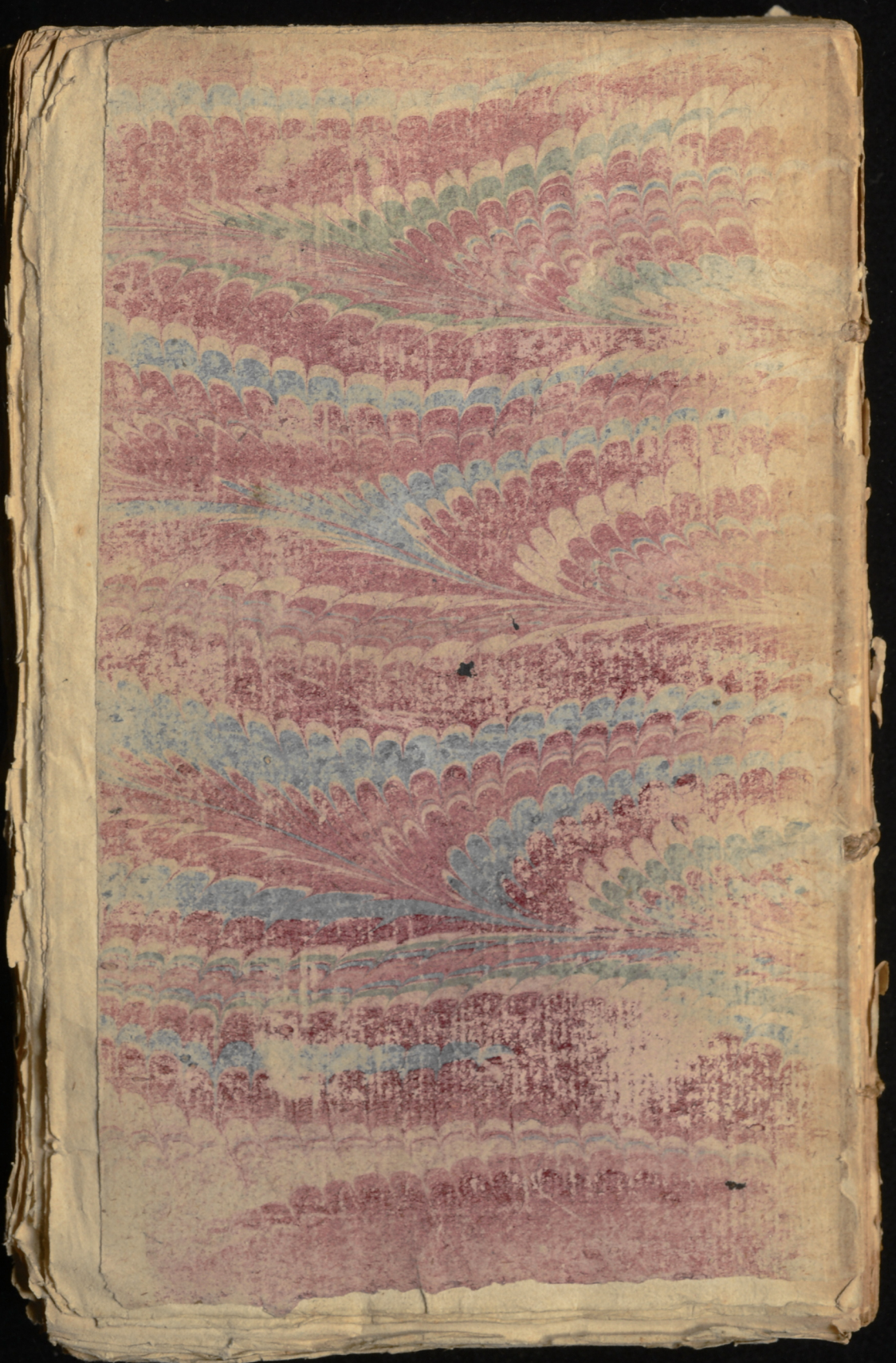

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn833836528/phys_0534
DFG

e ſon Pere céleſte? Que ſi
ſauroit pénétrer jusqu'au
n jugent au moins par ce
e la gloire de Jéſus ſur la
nerveilleuſe érection de ſon
t un vrai Royaume, quoi
; la forme des Royaumes

un autre ſujet de ſcandale
nnent mal à propos. Quand
pas disconvenir, que c'eſt
de ſurprenant que le ſuc-
el les Apôtres ont prêché
oute la Terre, la converſion
ons à la foi de Jéſus cruci-
n que tant de Peuples ſont
comme leur Chef & de
& la conſervation conti-
ſtianiſme malgré un grand
elles perſécutions & d'au-
traverſes; ils s'empêchent
iderations d'y reconnoitre
u, le regne de ſon Chriſt,
ement des Propheties. Ils
le deux choſes, de l'aboli-
, & de la Vocation des
e dirai rien à préſent de la
que j'ai eu l'occaſion d'en
uant le paſſage d'Oſée que
llègué. Voyons un peu,
bjection eſt mieux fondée.

Les